ANNALES PARLEMENTAIRES

DE BELGIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1931-1932

SENAT

SÉANCES DU 10 NOVEMBRE 1931 AU 28 OCTOBRE 1932.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Note : La table contient l'indication des « Pièces imprimées par ordre de la Chambre » ou « Documents parlementaires ».

ABRÉVIATIONS : *Doc.* (Documents parlementaires). *Ann.* (Annales parlementaires).

A

Accidents. — V. Catastrophes et accidents.

Accidents du travail. — V. 1° Affaires étrangères : Assurances sociales. — 2° Marine : Sauvetage maritime.

Accises. — V. Impôts : Droits de douane, d'accise, etc.

Accord belgo-luxembourgeois relatif au régime des alcools. — V. Interpellations au nom de M. Beauduin.

Accord commercial entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la France. — V. Interpellations au nom de M. Mullie.

Accords internationaux. — V. Affaires étrangères, aux différents pays et aux rubriques que ces conventions intéressent.

Acquisition de la nationalité. — V. Nationalité.

Actions en réparation des dommages causés par les travaux exécutés dans les mines. — V. Organisation judiciaire : Justices de paix : Extension de compétence.

Adjudication d'une fourniture de tissus pour l'armée. — V. Interpellations au nom de M. Hannick.

Administrateur ou administrateur adjoint de la sûreté publique (Magistrats chargés des fonctions de). — V. Pensions : Magistrats, etc.

Affaires étrangères.

ASSURANCES SOCIALES.

Accidents du travail. — Convention avec le Reich allemand. — Projet de loi approuvant la convention additionnelle à la convention du 6 juillet 1912 relative à l'assurance contre les accidents du travail, signée à Bruxelles, le 16 juillet 1931, entre la Belgique et le Reich allemand.

V. les n°s 87 et 207 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 118. Rapport fait par M. Volckaert.

Affaires étrangères. ASSURANCES SOCIALES. *Accidents du travail. Convention avec le Reich allemand (suite)*

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 2 juin 1932, p. 1062. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Volckaert, p. 1178 (21 juin 1932).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1228.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 119 membres présents (29 juin 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Accidents du travail dans l'agriculture. — Projet de loi approuvant la convention adoptée à Genève par la conférence internationale du travail concernant la réparation des accidents du travail dans l'agriculture.

V. les n°s 242 et 262 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 170. Rapport fait par M. le baron de Kerchove d'Exaerde.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. le baron de Kerchove d'Exaerde, p. 1357 (12 juillet 1932).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1419.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1454 (17 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Allocations familiales.

Ann. — Motion d'ordre de M. Bossuyt, qui attire l'attention sur certaines mesures défavorables prises à l'égard des ouvriers frontaliers en ce qui concerne les allocations familiales, mesures prises par la caisse de compensation du Nord de la France et par la Fédération patronale des Chambres lainières de Roubaix-Tourcoing; M. Bossuyt prie le ministre des affaires étrangères d'insister auprès du gouvernement français pour que l'injustice commise soit réparée, p. 1369. — M. le président Magnette fait remarquer à M. Bossuyt qu'il ne s'agit pas d'une motion d'ordre, mais d'une véritable interpellation; déclare que si l'objet de son intervention n'avait pas, surtout dans les circonstances dans lesquelles on se trouve, signalé un cas intéressant, il ne lui aurait pas permis de continuer, mais prie le Sénat de prendre les observations qu'il vient de faire en sérieuse considération et qu'on s'abstienne, dans l'avenir, de développer sous forme de motion d'ordre de véritables interpellations, surtout lorsque les ministres compétents ne sont pas présents, p. 1370.

Affaires étrangères. ASSURANCES SOCIALES (*suite*)

Invalidité et vieillesse : Réciprocité entre la Belgique et les Pays-Bas. — Projet de loi approuvant la convention entre la Belgique et les Pays-Bas, relative à l'assimilation de leurs sujets quant à l'application de la législation des deux pays en ce qui concerne l'assurance-invalidité vieillesse et quant à la réglementation des suites résultant, pour ces sujets, du fonctionnement des législations des deux pays l'une à côté de l'autre, signée à La Haye, le 16 octobre 1931.

Doc. — N° 157. Rapport fait par M. le baron van Zuylen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 23 juin 1932, p. 1230. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1418.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1454 (19 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

BULGARIE. — V. plus loin la sous-rubrique : Droit international : *a*) public; *b*) privé.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Alcools : Convention avec le Luxembourg au sujet du régime des alcools. — V. Interpellations au nom de M. Beauduin.

Créances commerciales entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Hongrie. — Règlement par voie de compensation. — Projet de loi approuvant la Convention pour le règlement, par voie de compensation, des créances commerciales entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Hongrie.

V. les n°s 192 et 209 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 116. Rapport fait par M. François.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 9 juin 1932, p. 1130. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. François, p. 1154 (16 juin 1932).

Discussion générale :

Discours de M. François, qui expose brièvement au Sénat le mécanisme de cette convention et développe les motifs pour lesquels il convie le Sénat à voter cette convention, comme à la Chambre, à l'unanimité), Barnich (qui indique les motifs pour lesquels, bien que le projet puisse paraître, à première vue, d'une importance secondaire, il ne pourra émettre un vote affirmatif, estimant que ce projet peut devenir le point de départ d'une politique commerciale, qui, si elle peut procurer quelques avantages immédiats, semble dangereuse pour l'avenir économique du pays, et termine en estimant que la politique du département des affaires étrangères est en opposition avec celle préconisée par le Roi), Beauduin (qui commence par s'étonner que ce projet soit venu en ordre utile, alors que l'on devait attendre le retour du ministre pour l'examiner, exprime son regret de ce que les conventions de ce genre parviennent toujours au Sénat de façon que celui-ci ne puisse pas les amender, estime que l'on aurait pu, en discutant, arriver à une meilleure solution, mais étant données les conditions spéciales dans lesquelles on se trouve et la convention ne valant que pour trois mois, il serait bon, vu l'urgence, de la voter), Segers (qui suggère de faire l'essai de la convention, celle-ci ne compromettant pas l'avenir, vu sa courte durée), p. 1230 à 1235. — Interruptions de MM. Beauduin, Leken, Dufrane, Volckaert, Henricot, Van Fleteren, Lafontaine, Despret, François, Segers, p. 1232, 1233. — Discours de M. Barnich, qui fait encore diverses observations en réponse à celles présentées par MM. Beauduin et Segers, en attirant à nouveau l'attention sur les dangers que cette convention présente selon lui, p. 1235. — Interruptions de MM. Carton, m. i. h., et Van Fleteren, p. 1235. — Discours de M. François, rapp. (qui réfute les critiques de M. Barnich et termine en estimant que si les mesures prises par la convention ne sont pas idéales, elles répondent au moins aux besoins des intéressés, p. 1235, 1236. — Discours de M. Carton, m. i. h., qui répond brièvement aux observations faites par M. Beauduin, notamment en ce qui concerne l'urgence de la convention ainsi qu'aux observations faites par M. Barnich, p. 1236. — Interruptions de M. Barnich, p. 1236.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1236.

Le vote sur l'ensemble est remis au lendemain à la demande de certains membres du Sénat, p. 1236. — Observations de MM. Barnich et François au sujet de la manière dont ce projet a été examiné en commission, p. 1236, 1237. — Réponse de M. le président à ces observations, p. 1236, 1237.

Discours de M. Volckaert, qui demande le renvoi du projet à la commission et développe les motifs de sa demande, p. 1251. — Discours de MM. Carton, m. i. h., qui déclare que ce projet ne constitue pas un précédent et insiste pour que la proposition de renvoi introduite par M. Volckaert ne soit pas admise par l'assemblée), Beauduin (qui, étant donné qu'il a été reconnu que le projet n'a pas la portée générale qui lui avait primitivement été attribuée, prie le Sénat d'admettre la demande du ministre, chaque jour perdu pour l'approbation du projet exposant les exportateurs à des pertes sérieuses, p. 1251. — Interruptions de MM. Dufrane, Van Overbergh et Van Fleteren, p. 1251. — La proposition de renvoi à la commission est rejetée par assis et levé, p. 1251.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 74 voix contre 33 et 6 abstentions, p. 1251 (29 juin 1932). — Se sont abstenus : MM. Goffin, Jauniaux, Lafontaine, Lebeau, Léon Matagne et Van Roosbroeck, p. 1252. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Union économique belgo-luxembourgeoise : Accord commercial avec la France. — V. 1° Interpellations au nom de M. Mullie. — 2° la sous-rubrique : Douanes.

CONFÉRENCE DE GENÈVE PRÉPARATOIRE AU DÉSARMEMENT.

Ann. — Motion d'ordre de M. Lafontaine qui, étant donné surtout que la discussion du budget des finances, en cours devant le Sénat, fait comprendre combien seraient utiles les allégements financiers provenant du désarmement, propose d'envoyer aux délégués belges à ce moment à la conférence de Genève, un vœu dont il donne lecture, p. 461. — M. le président Magnette fait remarquer que ce vœu constitue une adresse dont la discussion est soumise à l'article 68 du règlement et déclare qu'il y a lieu de nommer une commission qui serait présidée par le président du Sénat et composée de 4 membres, propose que les groupes se mettent immédiatement d'accord pour désigner les sénateurs qui les représenteraient, M. Moyersoen demande dans quelle proportion les groupes seront représentés, M. le président déclare que le règlement n'indique aucune proportion, propose que la droite désigne deux membres, la gauche libérale un membre, et la gauche socialiste un membre, p. 461. — Le Sénat marque son assentiment aux propositions de M. le président, p. 461. — M. Hicguet propose M. Digneffe pour le groupe libéral, M. Volckaert propose Mme Spaak pour le groupe socialiste et M. le vicomte Berryer propose pour la droite M. Segers et M. Van Overbergh respectivement président et vice-président de la droite, p. 461. — M. le président déclare la commission composée et estime que M. Lafontaine, auteur de la motion, doit être admis à prendre part à la délibération en tant qu'auteur de la motion, p. 461. — Assentiment du Sénat, p. 461. — M. le président annonce que la commission constituée la veille s'est réunie le matin, rappelle la composition de cette commission, annonce qu'elle a longuement discuté les textes proposés, qu'elle est parvenue à un accord unanime sur un texte dont il donne lecture, p. 476. — Le texte est unanimement adopté par le Sénat, et M. le président annonce que ce vœu sera transmis à la délégation belge qui en fera part à la Société des nations et à son conseil, p. 476.

DÉSARMEMENT (VŒU RELATIF AU). — V. plus haut : Conférence de Genève préparatoire au désarmement.

DOUANES.

Accord avec la France. — Projet de loi approuvant l'avenant à l'accord commercial du 23 février 1928 et à l'arrangement additionnel du 28 mars 1929, entre l'union économique belgo-luxembourgeoise et la France, et l'arrangement frontalier entre l'union économique belgo-luxembourgeoise et la France.

V. les n°s 114 et 172 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 149. Rapport fait par M. Mullie.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 9 juin 1932, p. 1130. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies des affaires étrangères et de l'agriculture.

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 1308 (5 juillet 1932).

Au moment où la Chambre va aborder l'examen de ce projet, M. Mullie, rapp., demande que cette discussion soit ajournée jusqu'au moment où le ministre des affaires étrangères pourra être présent, p. 1419. — M. Van Overbergh appuie, vu l'importance du projet, la demande de M. Mullie, p. 1418. — La discussion est remise au mardi suivant, p. 1418.

Discussion générale :

Discours de MM. Mullie (qui déclare n'avoir rien à ajouter aux questions qu'il a posées au ministre dans son rapport, attire cependant l'attention sur certains faits nouveaux : le relèvement des droits sur les chevaux, et demande que la Belgique puisse reprendre sa liberté), Hymans, m. a. ét. (qui répond aux questions posées par M. Mullie), le baron de Moffarts (qui déclare, afin de ne pas allonger le débat, qu'il

Affaires étrangères. DOUANES. *Accord avec la France (suite)*

enverra par écrit au ministre les observations qu'il comptait développer devant le Sénat, critique la politique agricole du ministre, estimant que celui-ci s'est fait davantage l'avocat des pays étrangers que celui de la Belgique, se joint à une déclaration faite le dimanche précédent par M. Merget aux agriculteurs, annonçant que, si la politique agricole du ministre ne changeait pas, les représentants de l'agriculture ne feraient plus confiance au gouvernement), p. 1528 à 1530. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Van Dieren, Henricot, Leyniers, Dierckx, p. 1529, 1530. — Discours de M. Hymans, m. a. ét. (qui, en réponse notamment au discours de M. le baron de Moffarts, rectifie une légende que l'on semble s'attacher à répandre : déclare que ce n'est pas le ministre des affaires étrangères qui décide de la politique agricole du gouvernement, mais bien le département de l'agriculture, en collaboration avec le département des affaires étrangères, termine en marquant que la politique commerciale qui est suivie est la politique du gouvernement délibérée en conseil des ministres après avoir entendu les ministres compétents), p. 1530, 1531. — Interruptions de MM. Ferminne, Leurquin, Leyniers, Van Fleteren, Clesse, p. 1530, 1531. — Discours de M. Van Dieren (qui commence par commenter les discours qui ont été prononcés et tout en déclarant qu'il n'est pas un ennemi de la France demande que l'on mette fin à la propagande intellectuelle faite en Belgique par la France, propagande destinée à combattre les Flamands et les droits belges et prie M. Mullie de se joindre à lui pour que l'on renonce à l'accord militaire avec la France), Mullie (qui prend acte des déclarations faites par le ministre en ce qui concerne l'étude de la dénonciation du traité de commerce avec la France, puis prie M. Hymans, m. a. ét., de répondre aux différentes questions qu'il a posées dans son rapport), Hymans, m. a. ét. (qui répond aux différents points spéciaux soulevés par M. Mullie en ce qui concerne les pommes de terre, les cossettes de chicorée, etc., ainsi qu'au sujet du retard apporté à l'examen de ce projet, fait remarquer que celui-ci a été déposé sur le bureau de la Chambre le 28 janvier 1932), que le gouvernement n'est donc pas responsable du retard apporté à sa discussion et ajoute que l'intérêt n'était pas immédiat, le parlement français ne s'étant pas encore prononcé, p. 1531, 1532. — Interruption de M. Lindekens, p. 1531.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1532.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 86 voix contre 3 MM. Van Dieren, Gravez et Jabon) et une abstention, p. 1533 (20 juillet 1932). — S'est abstenu : M. Leurquin, p. 1533. — Le projet est soumis à la sanction royale.

DROIT COMMERCIAL.

Lettre de change et billet à ordre. — Projet de loi concernant l'approbation des trois conventions relatives à la lettre de change et au billet à ordre, signées à Genève, le 7 juin 1930.

V. les nos 173 et 237 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 175. Rapport fait par M. Ligy.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 1386 (13 juillet 1932).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1424.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1454 (19 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ.

Convention avec la Bulgarie. — Projet de loi approuvant la convention conclue entre la Belgique et la Bulgarie concernant l'aide judiciaire en matière civile et commerciale.

V. les nos 35 et 69 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 46. Rapport fait par M. Leyniers.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 décembre 1931, p. 314. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 371 (21 janvier 1932).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 468.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 112 membres présents, p. 476 (4 février 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Affaires étrangères. DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ (*suite*)

Convention avec la Lithuanie. — Projet de loi approuvant la convention conclue à Bruxelles, le 12 décembre 1930, entre la Belgique et la Lithuanie, concernant l'aide judiciaire en matière civile et commerciale et réglant le droit d'appel des jugements d'exequatur visés par l'article 4 de la dite convention.

V. les nos 115 et 205 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 115. Rapport fait par M. François.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 2 juin 1932, p. 1062. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. François, p. 1164 (16 juin 1932).

Discussion générale : Discours de M. François, rapp., qui rappelle le but exact du projet et déclare qu'il ne veut pas laisser voter le projet sans envoyer un salut amical à la nation lithuanienne, rappelle que ce projet a été voté à la Chambre à l'unanimité et 1 abstention, p. 1228.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1228.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 119 membres présents, p. 1250 (29 juin 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC.

Traité avec la Bulgarie. — Projet de loi approuvant le traité de conciliation, d'arbitrage et de règlement judiciaire, signé à Sofia, le 23 juin 1931, entre la Belgique et la Bulgarie.

V. les nos 81 et 204 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 134. Rapport fait par M. le baron Descamps.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 2 juin 1932, p. 1062. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. le baron Descamps, p. 1252 (29 juin 1932).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1299.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 106 membres présents, p. 1299 (5 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Convention avec la Lithuanie. — Projet de loi approuvant la convention de conciliation, de règlement judiciaire et d'arbitrage, signée à Genève, le 24 septembre 1930, entre la Belgique et la Lithuanie.

V. les nos 111 (session 1930-1931) et 75 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 45. Rapport fait par M. Leyniers.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 décembre 1931, p. 314. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 371 (21 janvier 1932).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 468.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 112 membres présents, p. 476 (4 février 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Convention avec la Roumanie. — Projet de loi approuvant le traité de règlement judiciaire, d'arbitrage et de conciliation, signé à Bucarest, le 8 juillet 1930, entre la Belgique et la Roumanie.

V. le n° 110 (session 1930-1931) et 74 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 47. Rapport fait par M. Volckaert.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 décembre 1931, p. 315. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Volckaert, p. 386 (26 janvier 1932).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 468.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 112 membres présents, p. 476 (4 février 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

FAUX MONNAYAGE. — V. 1° plus loin la sous-rubrique : Monnaie. — 2° Droit pénal.

Affaires étrangères (*suite*)

FINANCES.

Créances belges sur des pays contrôlant leurs devises. — V. Commerce et industrie : Créances belges, etc.

Impôts : doubles impositions. — Conventions avec différents pays. — V. Impôts : Impôts directs, etc.

FRANCE.

Accord commercial. — V. plus haut : Douanes.

Arrangement relatif aux dommages de guerre. — V. plus loin la sous-rubrique : Guerre.

Décès de M. Aristide Briand.

Ann. — Communication de M. le président Magnette, qui annonce au Sénat le décès de M. A. Briand et donne lecture du télégramme de sympathie qu'il a adressé, au nom de l'assemblée, au président du Sénat français, p. 678. — M. Renkin, p. m., s'associe, au nom du gouvernement, à l'hommage qui vient d'être adressé à M. Briand, p. 678.

M. le président donne lecture au Sénat du télégramme de remerciements lui adressé par le Sénat français, p. 722.

Hommage à la mémoire du président de la république, M. Paul Doumer.

Ann. — Discours de M. le président Magnette au sujet de l'attentat dont vient d'être victime M. Paul Doumer, président de la république; M. le président donne lecture du télégramme de sympathie et de condoléance qu'il a adressé, au nom du Sénat de Belgique, à M. le président du Sénat français, ainsi que du télégramme de remerciements qu'il a reçu en retour, p. 970. — Discours de M. Hymans, m. a. ét., s'associe, au nom du gouvernement, aux sentiments qui viennent d'être exprimés par M. le président à l'occasion du deuil qui frappe la nation amie, p. 970.

GUERRE.

Blessés et malades dans les armées en campagne et prisonniers de guerre. — Projet de loi approuvant la convention pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne et la convention relative au traitement des prisonniers de guerre, signées à Genève, le 27 juillet 1929.

V. les nos 264 (session 1930-1931) et 22 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 55. Rapport fait par M. François.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 16 décembre 1931, p. 251. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. François, p. 485 (9 février 1932).

Discussion générale : Est entendu M. François, rapp., qui rend hommage au rôle éminent rempli par le comité international de la Croix rouge de Genève dans la préparation de cette convention, p. 515.

L'article unique est adopté sans observations, p. 515.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 111 membres présents, p. 524 (16 février 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Dommages de guerre : Extension aux anciens Lorrains devenus Français et aux Belges des pays rédimés, du bénéfice de l'arrêté du 9 octobre 1919. — Projet de loi approuvant l'arrangement signé à Bruxelles, le 20 novembre 1931, entre la Belgique et la France sur la réparation des dommages de guerre subis par les habitants ou causés sur les territoires des régions rattachées aux deux pays en vertu du traité de Versailles du 28 juin 1919.

V. les nos 215 et 263 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 169. Rapport fait par M. le baron van Zuylen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. le baron van Zuylen, p. 1357 (12 juillet 1932).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1419.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1454 (19 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Paiement des réparations : déclarations du chancelier Brüning à ce sujet. — V. Interpellations au nom de M. le baron de Dorlodot.

HONGRIE (CONVENTION AVEC LA). — V. plus haut : Commerce et industrie : Créances commerciales, etc.

Affaires étrangères (*suite*)

HYGIÈNE.

Projet de loi portant approbation de la convention internationale relative au sérum antidiphtérique, signée à Paris, le 1er août 1930.

V. les nos 253 (session 1930-1931) et 24 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 54. Rapport fait par M. François.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 16 décembre 1931, p. 251. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. François, p. 485 (9 février 1932).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 515.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 111 membres présents, p. 524 (16 février 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

IMPOTS.

Doubles impositions. — Automobiles. — Convention avec la France. — Projet de loi approuvant la convention additionnelle signée à Paris entre la Belgique et la France, le 23 décembre 1931, à l'effet d'éviter les doubles impositions fiscales en ce qui concerne la circulation des véhicules automobiles.

V. les nos 255 et 75 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 167. Rapport fait par M. le duc d'Ursel.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. le duc d'Ursel, p. 1356 (12 juillet 1932).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1419.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1454 (19 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Double imposition. Suppression, dans la mesure du possible, de l'application d'impôts directs dans les pays différents et assistance réciproque pour le recouvrement de ces impôts, ainsi que dans certaines autres situations d'ordre fiscal. — Projet de loi approuvant les conventions bilatérales conclues à Bruxelles avec le Grand-Duché de Luxembourg, la France et l'Italie, dans le but d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts directs et de régler certaines autres questions en matière fiscale.

V. les nos 36 et 73 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 33. Projet transmis par la Chambre.
N° 37. Rapport fait par M. Lafontaine.

Ann. — M. le président annonce que le projet vient d'être transmis par la Chambre des représentants et que la commission des affaires étrangères a prié M. Lafontaine de faire rapport d'urgence, p. 312, 313. — L'urgence est déclarée et M. Lafontaine donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption de ce projet de loi, p. 313 (23 décembre 1931).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 313.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 96 membres présents, p. 314 (23 décembre 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

V. pour le projet de loi autorisant le gouvernement à appliquer anticipativement ces conventions la rubrique : Finances : Impôts directs : Double imposition.

Majoration de la taxe de transmission à l'importation. — V. impôts de transmission.

LITHUANIE. — V. plus haut la sous-rubrique : *a*) Droit international public; *b*) Droit international privé.

MONNAIE.

Faux monnayage. — Projet de loi approuvant la convention internationale et le protocole, conclus à Genève, le 20 avril 1929, *pour la répression du faux monnayage.*

V. les nos 222 (session 1930-1931) et 28 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 74. Rapport fait par M. Legrand.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 16 décembre 1931, p. 251. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Affaires étrangères. MONNAIE. *Faux monnayage* (*suite*)

Dépôt du rapport par M. Legrand, p. 685 (8 mars 1932).

L'article unique est adopté sans observations, p. 893.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 124 membres présents, p. 931 (26 avril 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

V. aussi Droit pénal.

Agents de change. — V. Droit commercial.

Agrandissement de la ville de Bruges. — V. Communes : Bruges.

Agriculture.

ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS L'AGRICULTURE : CONVENTION DE GENÈVE. V. Affaires étrangères : Assurances sociales : Accidents du travail dans l'agriculture.

CULTURE DU FROMENT, DES CÉRÉALES : PROTECTION. — V. plus loin : Mesures pour atténuer la crise.

MESURES DESTINÉES A ATTÉNUER LA CRISE.

Céréales : mesures de soutien en faveur de la culture. — Projet de loi portant certaines mesures de soutien en faveur de la culture des céréales.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Van Dievoet, m. a., p. 1296 (5 juillet 1932). — Le projet est renvoyé à la commission de l'agriculture.

M. Mullie annonce, par motion d'ordre, que la commission de l'agriculture l'a prié de faire connaître au Sénat la décision qu'elle avait prise d'ajourner l'examen de ce projet de loi, p. 1369. — M. le président déclare que le Sénat prend acte de la communication de M. Mullie, p. 1369.

Doc. — N° 147. Exposé des motifs et projet de loi.

Fermages : Réduction. — Projet de loi relatif à la réduction de certains fermages. — V. Droit civil : Bail à ferme.

Valorisation du froment. — Proposition de loi destinée à venir en aide aux producteurs de froment (due à l'initiative de M. Hénault et signée par MM. Hénault, Leurquin, Clesse, Mousty, Lebeau et Van Vlaenderen).

Doc. — N° 137. Développements et proposition de loi.

Ann. — Dépôt, par M. Hénault, de cette proposition de loi, p. 1253.

La proposition de loi, appuyée par 4 membres, est prise en considération et renvoyée à la commission de l'agriculture, p. 1296.

M. Mullie annonce par motion d'ordre que la commission de l'agriculture l'a prié de faire connaître au Sénat la décision qu'elle a prise d'ajourner l'examen de cette proposition de loi, p. 1369. — M. le président déclare que le Sénat prend acte de la communication de M. Mullie, p. 1369.

Examen des divers projets destinés à atténuer la crise.

Ann. — Motion d'ordre de M. Hénault, qui, venant d'apprendre que la commission de l'agriculture est convoquée pour le lendemain matin afin d'examiner sa proposition de loi ainsi que les projets à but similaire, présentés par le gouvernement, proteste contre cette convocation hâtive, les membres du Sénat n'ayant pas eu encore le temps d'examiner les projets présentés par le gouvernement, p. 1322. — Une discussion se produit à cette occasion, tant au sujet de la protestation de M. Hénault qu'au sujet de l'augmentation éventuelle du prix du pain et de la nécessité de venir en aide aux agriculteurs. Observations diverses de MM. Mullie, président de la commission de l'agriculture, le baron de Mévius, Van Fleteren, Volckaert, Dewaele, Dufrane, Huisman Van den Nest, Hubert, Van Roosbroeck, Jauniaux, Dierckx, Limage, Moyersoen, le baron de Dorlodot, Hénault, L. Matagne, J.-J. De Clercq, Digneffe, le baron d'Huart, Segers, p. 1322, 1325. — Pendant cette discussion, M. le président fait remarquer que ce sont les présidents des commissions et le président du Sénat qui convoquent les commissions, et estime que, vu les passions que soulève la simple convocation de la commission, il serait bon de prendre l'avis du Sénat, p. 1323. — A la suite de ce débat, M. Mullie déclare qu'il prend acte des déclarations faites par MM. Huisman Van den Nest et Digneffe, qui sont d'accord pour désirer que les mesures en faveur de l'agriculture soient examinées avant les vacances et se rallie à la suggestion faite par M. Segers tendant à ne convoquer la commission de l'agriculture seulement pour le mardi suivant, puisqu'il reste entendu que le Sénat examinera cette question avant de se séparer, p. 1325. — M. le président déclare que s'il a laissé ce débat se poursuivre, c'est parce qu'il espérait voir le Sénat arriver à la solution amiable qui s'est produite, déclare qu'il n'aurait pas mis aux voix une proposition d'ajournement de la séance de la commission, puis félicite ceux qui ont proposé comme ceux qui ont admis la solution amiable, p. 1325.

V. plus haut pour la décision prise par la commission de l'agriculture en ce qui concerne chacun de ces projets, la motion de M. Mullie, p. 1369.

POLITIQUE DES TRANSPORTS. — V. Interpellations au nom de M. Barnich.

Aide judiciaire en matière civile et commerciale : Convention avec la Bulgarie. — V. Affaires étrangères : Droit international privé.

Alcool.

ALCOOLISME. — *Projet de loi de protection contre l'alcoolisme.* — V. les n°s 13 et 224 (session 1930-1931); 193 et 195 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 121. Projet transmis par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 22 juin 1932, p. 1204. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Alcools (Régime des). — V. Interpellations au nom de M. Beauduin.

Allocations familiales aux ouvriers frontaliers. — V. Affaires étrangères : Assurances sociales.

Amnistie.

Proposition de loi relative à l'amnistie de certains délits (due à l'initiative de M. Van Dieren).

Doc. — N° 198. Développements et proposition de loi.

Ann. — M. le président annonce le dépôt de cette proposition de loi et en indique la portée. Observation de M. Lekeu, p. 1550. — La proposition de loi n'étant appuyée que par un seul membre est considérée comme non avenue, p. 1550. — M. Van Dieren dépose cette proposition de loi; les membres du groupe nationaliste l'appuient et la prise en considération est fixée à une séance ultérieure, p. 1567.

Annexion de territoires. — V. Communes.

Anvaing. — V. Communes : Annexion de territoire.

Anvers : Incidents qui s'y sont produits à l'occasion du défilé des fraternelles. — V. Motions d'ordre au nom de M. Digneffe.

Approbation de budget (Refus d'). — V. Interpellations au nom de M. Vinck.

Arbitrage (Traités d'). — V. Affaires étrangères : Droit international public.

Armée.

ADJUDICATION D'UNE FOURNITURE DE TISSUS. — V. Interpellations au nom de M. Hannick.

COMBATTANTS. — V. Guerre.

CONTINGENT. — *Projet de loi fixant le contingent de l'armée pour* 1932.

V. les n°s 34 et 66 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 35. Rapport fait par M. Pierlot.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 décembre 1931, p. 307. — Le projet est renvoyé à la commission et le Sénat accepte l'urgence, p. 307, 308. — L'urgence étant déclarée, M. Pierlot donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du projet, p. 309 (23 décembre 1931). — M. Jos. De Clercq donne lecture de la traduction flamande du rapport, p. 309.

Discussion générale :

Discours de MM. Lafontaine (qui fait remarquer que bien que le gouvernement ait ratifié la demande faite par la Société des Nations visant à une trêve d'armements pour la durée d'un an, le contingent est augmenté de mille hommes), Pierlot, rapp. (qui estime que M. Lafontaine n'a pas bien compris son

Armée. CONTINGENT. *Projet de loi fixant le contingent de l'armée pour* 1932 (*suite*)

rapport et fait remarquer qu'il n'y a pas un homme de plus, le chiffre du contingent étant fixé par la loi, qu'il ne s'agit dans le chiffre cité par M. Lafontaine que des volontaires et des rengagés affectés aux services administratifs), de Brouckere (qui tout en remerciant M. Pierlot de son information, fait remarquer qu'il y a là une tendance regrettable vers le rétablissement d'une armée de métier, estime inélégant le geste d'augmenter l'armée fût ce d'un seul homme, puis prêche le désarmement), p. 309. — Interruptions de MM. Digneffe, Volckaert, Ronvaux, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Van Roosbroeck, p. 309. — Discours de M. Pierlot, rapp. (qui, tenant à ce que le Sénat ne reste pas sous l'impression du discours que vient de faire M. de Brouckere, rappelle que les réductions du temps de service ont amené la décision d'avoir un cadre d'auxiliaires permanents pour ne pas employer les soldats à des services auxiliaires et estime qu'il serait fâcheux de faire passer la Belgique pour une sorte d'ogre militariste parce que son armée comprendra un peu plus de volontaires employés à ces services auxiliaires), Van Dieren (qui proteste à son tour parce qu'il estime que l'armée compte 63,000 hommes au lieu de 44,000 et demande que le contingent soit réduit de dix mille hommes), p. 309, 310. — M. Pierlot, rapp., relève les erreurs faites par M. Van Dieren et termine en faisant remarquer que M. Van Dieren a comparé des choses qui ne sont pas comparables et que l'on ne doit pas, par les erreurs qu'il commet, être induit à croire que le gouvernement, par un camouflage, prépare des armements supérieurs à ceux prévus par les lois organiques, p. 310 — Interruptions de MM. Dierckx, Jos. De Clercq, p. 310.

Discussion des articles :

Art. 1er. M. le président rappelle un amendement présenté par M. Van Dieren et tendant à réduire le contingent de dix mille hommes, et cet amendement est rejeté par assis et levé, p. 310. — L'article 1er est adopté, p. 310.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 310.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 63 voix contre 41, p. 313 (23 décembre 1931). Le projet est soumis à la sanction royale.

EMPLOIS PUBLICS : RÉINTÉGRATION. — V. la rubrique spéciale.

INVALIDES : RÉINTÉGRATION DANS LES EMPLOIS PUBLICS. — V. Emplois publics.

MARIAGE DES OFFICIERS. — V. Interpellations, au nom de M. Lindekens.

MILICE.

Objecteurs de conscience. — Mesures répressives : Restriction et limitation. — Proposition de loi concernant le traitement des miliciens refusant le service militaire (due à l'initiative de M. Van Dieren).

Doc. — N° 102. Développements et proposition de loi.

Ann. — M. le président annonce le dépôt de cette proposition de loi, en donne lecture et demande si elle est appuyée par deux membres, p. 1051. — La proposition est appuyée et la discussion sur la prise en considération est fixée à une date ultérieure, p. 1051.

Discussion sur la prise en considération : M. Crokaert, m. d. n., déclare que le gouvernement, tout en ne s'opposant pas à la prise en considération, fait des réserves les plus formelles sur le fond de la proposition de loi; M. Van Fleteren fait la même déclaration au nom du groupe socialiste, p. 1108.

Vote et adoption de la prise en considération et renvoi à la commission de la défense nationale, p. 1108.

SOUS-OFFICIERS.

Droits acquis avant la loi du 7 novembre 1928. — *Projet de loi tendant à assurer aux sous-officiers en activité de service le bénéfice des droits acquis antérieurement à la mise en vigueur de la loi de milice du 7 novembre* 1928.

V. les nos 138 (session 1928-1929) et 61 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 101. Projet transmis par la Chambre.

N° 189. Rapport fait par M. Pierlot.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 1er juin 1932, p. 1048. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1543.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 82 membres présents, p. 1543 (20 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Armes et munitions.

FABRICATION, COMMERCE ET PORT DES ARMES ET COMMERCE DES MUNITIONS.

Projet de loi relatif à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions.

V. les sessions 1919-1920, 1920-1921, 1930-1931; les nos 96 et 176 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants; les sessions 1920-1921, 1929-1930 et les nos 12, 21, 30 et 99 (session 1930-1931) du Sénat.

Doc. — N° 120. Projet amendé par la Chambre des représentants.

N° 142. Rapport fait par M. Huisman Van den Nest.

Ann. — Transmis, amendé, par la Chambre des représentants, le 23 juin 1932, p. 1204. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt, par M. Huisman Van den Nest, du rapport sur le texte amendé, p. 1289 (30 juin 1932).

M. le président Magnette propose, le projet relatif à la convention avec la Banque Nationale ayant dû être interrompu et le Sénat ayant décidé de prolonger sa séance ce jour-là, de procéder au vote sur ce projet amendé, beaucoup de membres estimant qu'il est nécessaire que cette importante question soit enfin résolue; M. le président fait remarquer qu'il n'y a personne d'inscrit dans la discussion générale, estime que l'on pourra avant de lever la séance examiner tous les articles et que le vote pourrait avoir lieu le lendemain, p. 1399. — Les propositions de M. le président sont admises, p. 1399.

Discussion générale : M. le duc d'Ursel déclare se rallier aux quelques petites modifications introduites par la Chambre dans ce projet, exprime sa satisfaction que cette question soit résolue après plus de quarante ans de discussion et demande au ministre de prendre le plus promptement possible les arrêtés royaux d'application, p. 1399.

Les articles sont adoptés sans observations tels qu'ils ont été transmis par la Chambre, p. 1399 à 1402.

Motion d'ordre de M. Volckaert, qui propose, l'heure fixée pour le vote sur l'ensemble de ce projet étant arrivée et ce projet n'ayant donné lieu à aucune observation, de réserver ce vote pour le moment où l'on pourra le voter en le groupant avec d'autres projets qui n'ont pas donné lieu à discussion, p. 1413. — M. le président déclare que, puisqu'il y aura une série de votes sur lesquels il y aura unanimité, le bureau les sériera, de façon à faire perdre le moins de temps possible à la Chambre, p. 1413.

Le Sénat marque son assentiment, p. 1413.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1454 (19 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Art de guérir.

CHAMBRES DES PROFESSIONS MÉDICALES.

Projet de loi portant institution de Chambres des professions médicales.

V. les nos 156 (session 1928-1929), 65 et 183 (session 1929-1930) du Sénat.

Doc. — N° 87. Rapport complémentaire fait par M. le baron Delvaux de Fenffe.

Ann. — Dépôt, par M. le baron Delvaux de Fenffe, du rapport complémentaire sur ce projet de loi, p. 855 (22 mars 1932).

ORDRE DES MÉDECINS.

Projet et proposition de loi portant création de l'ordre des médecins.

V. les nos 182 (session 1929-1930) et 202 (session 1930-1931) du Sénat.

Doc. — N° 86. Rapport fait par M. le baron Delvaux de Fenffe. — Texte proposé par la commission.

N° 108. Amendements proposés par le gouvernement au texte présenté par la commission.

N° 109. Rapport complémentaire fait par M. le baron Delvaux de Fenffe. — Texte du projet tel qu'il résulte des travaux de la commission, après examen des amendements proposés par le gouvernement.

N° 144. Texte adopté par le Sénat au premier vote.

Ann. — Dépôt du rapport par M. le baron Delvaux de Fenffe, p. 855 (22 mars 1932).

Au moment où la discussion de ces projets de loi va être abordée, M. le président rappelle que le Sénat a décidé, dans sa séance du 18 juin 1930, d'ajourner l'examen de cette

Art de guérir. ORDRE DES MÉDECINS. *Projet et proposition de loi portant création de l'Ordre des médecins* (*suite*)

question, au moment du dépôt par M. Baels du projet sur l'institution de Chambres des professions médicales, ainsi que de renvoyer ce projet à l'examen de la commission de l'intérieur et de l'hygiène; rappelle ensuite que le rapport complémentaire a été distribué récemment et que ce rapport conclut à l'adoption d'un texte nouveau portant comme titre : « Institution de Chambres des pharmaciens, des dentistes et des vétérinaires », p. 898. — M. le président estime qu'il conviendra au Sénat de prendre comme base de la discussion le nouveau texte proposé par la commission et de n'ouvrir qu'une discussion générale sur ce projet et sur le projet portant création d'un ordre des médecins, l'objet de ces deux projets ayant une certaine connexité, p. 898. — Le Sénat admet la proposition de M. le président, p. 898.

Discussion générale des projets portant :
1° institution de Chambres des professions médicales;
2° création de l'Ordre des médecins.

Discours de M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., qui commence par déclarer que le gouvernement, en déposant le projet créant un ordre des médecins, n'a fait que répondre aux instances des praticiens de l'art de guérir, propose de s'en tenir au texte présenté par la commission comme base de la discussion, puis fait l'exposé du projet, p. 898 à 902. — Discours de MM. Van Cauteren (qui, tout en reconnaissant l'accord complet du corps médical belge quant à la nécessité de réprimer les abus flagrants dont le nombre va sans cesse croissant, déclare ne pas épouser entièrement l'avis du baron Delvaux de Fenffe, rapp., quant aux moyens préconisés, estime notamment que les faits délictueux peuvent tomber sous l'application de la loi sur la pratique de l'art de guérir dont on pourrait élargir le cadre et que l'on devrait en même temps augmenter les pouvoirs des commissions médicales provinciales en leur conférant un pouvoir disciplinaire bien déterminé, puis développe les objections qu'il formule et termine en rendant hommage au ministre et au rapporteur dont la seule pensée a été de servir l'intérêt public et de sauvegarder la dignité du corps médical), Lindekens (qui commence par déclarer que ses préférences vont à la proposition de loi qui avait été présentée par M. Gravez, puis rappelle l'avis émis par la commission médicale provinciale de Liége, qui estimait que la multiplication d'organismes n'était pas sans danger pour la discipline professionnelle des médecins, déclare qu'il est partisan de la revision de la loi de 1818 sur l'exercice de la médecine, puis saisit cette occasion pour défendre les droits des Flamands et proteste contre les mesures prises contre les activistes), Gravez (qui indique au Sénat l'avis du « Vlaamsche Geneesheerenverbond » et les garanties que présente cet organisme, estime notamment que le projet du gouvernement relatif aux professions médicales doit être élargi d'après l'organisation du V. G. V. et que le projet relatif à l'ordre des médecins doit être amendé de façon à comprendre les vétérinaires, les pharmaciens et les infirmières, annonce, en conséquence, des amendements qu'il développe), Goffin (qui commence par faire remarquer qu'il est adversaire de la création d'un ordre des médecins, fait remarquer qu'il y a, malgré certaines affirmations qui ont été produites, d'honnêtes gens parmi les adversaires du projet, puis développe les motifs de son opposition et termine en exprimant l'avis que la plupart des médecins, tout en espérant vaguement qu'il résultera une protection du public par la création de l'ordre des médecins, réclament celui-ci parce qu'ils ont la conviction que cet organisme permettra au corps médical de former bloc et de dicter la loi lorsqu'il s'agira de forger l'armature médicale destinée à assurer à la population les soins qu'elle est en droit d'exiger de la science du moment; exprime le vœu que le Sénat rejette le projet relatif à l'ordre des médecins), Nolf (qui déclare que le texte du projet comme aussi les explications du rapporteur l'obligeront peut-être à émettre un vote défavorable ou à s'abstenir au vote sur le projet créant un ordre des médecins et s'explique à ce sujet), p. 913 à 926. — Interruptions de MM. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., Carton, m. i. h., Jauniaux, Vinck, François, Van Fleteren, p. 919 à 926. — A la fin de la séance du jeudi 21 avril, M. le président annonçant que le débat sera repris le mardi suivant, M. Carton, m. i. h., annonce qu'il sera retenu à la Chambre par une interpellation, p. 926. — MM. François, Vinck, le président baron Descamps, le baron Delvaux de Fenffe, rapp., font diverses observations au sujet de la suite de la discussion et M. Segers se déclare d'accord sur la nécessité d'examiner un autre objet au début de la séance du mardi, vu l'absence de M. Carton, m. i. h., mais déclare qu'il s'oppose et s'opposera toujours de tout son pouvoir aux propositions qui tendraient à organiser les débats du Sénat comme le sont souvent ceux de la Chambre, estimant que le morcellement des discussions rend les débats presque impossibles à suivre. M. Segers demande en conséquence que le débat sur l'ordre des médecins soit, si le ministre pouvait revenir au Sénat, repris au cours de la séance du mardi, p. 926. — La proposition de M. Segers est admise, p. 926.

Art de guérir. ORDRE DES MÉDECINS. *Discussion générale des projets* (*suite*)

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. le baron Delvaux de Fenffe (qui répond aux discours prononcés; combat les amendements de M. Gravez et l'opposition formulée contre le projet par M. Goffin, puis donne des preuves irréfutables du mouvement intense, presque unanime, du désir des médecins belges de voir instituer l'ordre des médecins), p. 938 à 943. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Vinck, Hicguet, Lebon, Goffin, Jauniaux, Huisman Van den Nest, Jos. De Clercq, Van Dieren, p. 939 à 943. — Discours de MM. Jauniaux (qui déclare qu'après avoir écouté attentivement le premier exposé de M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., ainsi que le second discours qu'il vient de prononcer et que malgré cela il reste absolument adversaire d'un ordre des médecins, puis développe des arguments à l'appui de son opinion, cite notamment l'avis de M. Gérard, qui s'occupe de la médecine au point de vue de la grosse industrie de la province de Liége), p. 943 à 946. — Interruptions de MM. Gravez, Laboulle, le baron Delvaux de Fenffe, rapp., Carton, m. i. h., Van Fleteren, Van Dieren, le comte de Brouchoven de Bergeyck, J. De Clercq, p. 943 à 946. — Discours de M. Carton, m. i. h. (qui commence par faire remarquer qu'il semble qu'il est un point sur lequel tout le monde, les partisans comme les adversaires de l'ordre des médecins, est d'accord, c'est la nécessité d'une réforme, sérieuse et même profonde, de l'organisation disciplinaire en vigueur en ce qui concerne la profession médicale, puis démontre au Sénat la nécessité de cette réforme; termine en faisant remarquer que, s'élevant au-dessus des querelles et rivalités de groupes, la plupart des médecins voient le danger qui les entoure et, avec le gouvernement, demandent que l'on protège leur profession afin que celle-ci conserve la haute tenue morale que cette profession avait antérieurement), p. 947, 948. — Interruptions de MM. Gravez, Van Fleteren, Beauduin, Jauniaux, p. 947, 948. — Discours de MM. Vinck (qui développe les motifs pour lesquels il estime que, tout en affirmant par quelques articles de loi les principes généraux destinés à éviter toutes les erreurs fondamentales, il serait sage de laisser, comme au barreau, la jurisprudence se créer lentement et les traditions s'affermir par le temps et l'expérience, puis demande notamment une réponse précise du rapporteur et du ministre en ce qui concerne l'action directe ou indirecte des syndicats et attire l'attention sur la question générale de l'intérêt supérieur de la société, question au sujet de laquelle il fait diverses observations), Dierckx (qui commence par déclarer que l'excellent discours qui vient d'être prononcé par M. Carton, m. i. h., lui permet de se limiter à quelques observations, se borne donc à faire remarquer que ce n'est pas sur l'initiative toute fraîche d'un député qu'il est question de créer un ordre des médecins et qu'il s'agit, en créant cet ordre, uniquement de consacrer et de renforcer par la législation une œuvre spontanément créée par les médecins il y a vingt ou vingt-cinq ans, développe ensuite diverses considérations à l'appui du projet en discussion, notamment en réponse aux objections formulées par M. Goffin), Gravez (qui déclare qu'il tient à relever un mot qui l'a frappé : « que tous les médecins appartenant au Sénat étaient hostiles à l'ordre des médecins » et déclare qu'il a au contraire toujours été le défenseur ardent et fervent d'un ordre semblable), p. 948 à 951. — Interruptions de MM. Van Dieren, Carton, m. i. h., Jauniaux et le baron Delvaux de Fenffe, rapp., p. 949 à 951. — Discours de MM. Lebon (qui ne recommence pas à faire valoir des arguments pour ou contre la création de l'ordre des médecins, tout en soulignant que, bien que la majorité des médecins soit partisan de l'ordre, les médecins, membres du Sénat, en sont plus ou moins adversaires; estime que la différence qui existe entre cet ordre et le conseil de discipline du barreau provient de ce que la création de l'ordre des avocats est très antérieur à celui de l'ordre des médecins, fait certaines observations au sujet des difficultés qui surgiront entre les membres du conseil de l'ordre des médecins et les syndicats, défend brièvement les modifications qu'il propose et termine en protestant contre une allusion faite lors de son exposé d'introduction au débat par M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., qui semblait être défavorable à la dignité des Flamands siégeant à la Haute Assemblée), J.-J. De Clercq (qui commence par constater les divergences de vues qui se présentent au sein du corps médical en ce qui concerne le projet en discussion; affirme que, quant à lui, il adhère sans réserve au principe de la création de l'ordre, exprime le vœu que les médecins, comme les avocats, considèrent le syndicat comme contraire à leur dignité, déclare que, ce qui l'inquiète, c'est la distinction faite entre les sanctions disciplinaires, estime qu'on devrait donner aux médecins la garantie d'être jugés en appel par des magistrats et termine en traitant notamment la question des mutualités), Van Dieren (qui parle de certaines situations qui se sont présentées dans

Art de guérir. ORDRE DES MÉDECINS. *Discussion générale des projets (suite)*

l'ordre des avocats afin de déclarer qu'il accepte un ordre des médecins, mais avec les garanties nécessaires, termine en souhaitant que, avant la seconde lecture, le ministre trouve un texte qui puisse donner satisfaction aux Flamands), Goffin (qui répond au discours du rapporteur et maintient ses observations quant aux syndicats et propose un amendement réclamant des garanties, donne lecture de cet amendement et le défend), Du Bost (qui, en réponse à l'appel qui lui a été adressé par le rapporteur et en réponse aux regrets exprimés par M. Nolf de ne pas voir comprendre dans l'ordre des médecins les pharmaciens, les dentistes et les vétérinaires, déclare que jamais les notaires n'ont considéré comme une atteinte à leur dignité que les Chambres des notaires n'aient pas été mutées en Ordre des notaires), Van Fleteren (qui développe les motifs pour lesquels il prie ses amis de voter contre l'article 1er, mais que, ensuite, si les amendements présentés leur donnent tous leurs apaisements, les prie de réexaminer le projet et de se mettre d'accord sur l'attitude que prendrait à son sujet le groupe socialiste), p. 954 à 961. — Interruptions de MM. Gravez, Van Overbergh, Van Dieren, Carton, m. i. h., Goffin, Jauniaux, le baron Delvaux de Fenffe, rapp., Vande Moortele, François, Van Overbergh, Vinck, Henricot, p. 954 à 960. — M. le président annonce qu'il n'y a plus d'orateurs inscrits dans la discussion générale et estime que celle-ci pourrait être déclarée close, p. 960. — M. Vinck, tout en prévoyant les observations que va faire M. le président au sujet du dépôt tardif de nombreux amendements, propose, vu l'importance du projet et le grand nombre de nouveaux amendements déjà déposés ou annoncés, de renvoyer le projet à l'examen de la commission, p. 961. — Discours de M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp. (qui appuie la proposition de renvoi, estimant qu'un nouvel examen en commission serait de nature à dissiper le malentendu qui, comme l'a déjà signalé M. J.-J. De Clercq, a été à la base du débat qui vient de se produire), Carton, m. i. h. (qui se rallie à la proposition de renvoi dans le but de faire la toilette du projet et dans l'espoir d'arriver à un accord général), le président Magnette (qui, tout en ne s'opposant pas au renvoi, tient à faire remarquer au Sénat que les procédés de discussion employés ne lui semblent pas extrêmement heureux, que le projet n'étant pas nouveau, il semble que les sénateurs devraient avoir eu le temps de présenter leurs amendements pendant l'examen en commission, cette commission ayant beaucoup travaillé et le baron Delvaux de Fenffe, rapp., ayant élaboré un rapport remarquable qui lui a valu de nombreuses félicitations auxquelles il tient à joindre les siennes, M. le président Magnette exprime le vœu que dans d'autres circonstances tous les membres du Sénat qui s'intéressent à un projet prennent part à son étude avant le débat public), p. 961. — Interruptions de MM. Van Dieren, Van Fleteren, Hicguet, p. 961. — M. Beauduin demande si la discussion générale est déclarée close malgré le renvoi à la commission, p. 961. — M. le président Magnette déclare que c'est le Sénat qui doit décider dans quelles conditions le projet reviendra devant lui, M. Vinck estime que la discussion générale ne doit, en tout cas, pas être prématurément déclarée close, le rapporteur devant certainement être autorisé à exposer à l'assemblée pourquoi, en commission, on se sera rallié à certaines solutions, p. 961. — Observations de M. Beauduin, p. 961. — M. le président Magnette déclare, à la suite de ces observations, que le projet reviendra dans son intégralité, mais qu'il doit être entendu que les orateurs ne répéteront pas ce qui a été dit pendant la discussion qui s'est déjà produite, p. 961. — Le projet est renvoyé à la commission, p. 961.

Dépôt, par M. le baron Delvaux de Fenffe, du rapport complémentaire sur le projet de loi créant un ordre des médecins, p. 1119 (9 juin 1932).

Au moment où la discussion va être reprise, M. Van Fleteren propose, par motion d'ordre, au nom de la commission de l'intérieur, de déclarer close la discussion générale, quitte à réserver à M. Gravez, qui en a fait la demande expresse, l'autorisation de développer quelques considérations générales à l'occasion de l'article 1er; M. Van Fleteren déclare qu'il est d'accord avec le rapporteur pour prier M. le président d'admettre cette proposition de clôture, p. 1246. — M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., appuie la proposition qui vient d'être faite par M. Van Fleteren; estime que le travail s'est fait de telle manière en commission qu'une nouvelle discussion générale semble vraiment inutile, et rend hommage à l'esprit de bonne volonté qui a régné au sein de la commission, en mentionnant en particulier M. Gravez; M. Nolf proteste contre la proposition de clôture, estimant que les amendements apportés au projet l'ont complètement transformé, p. 1246. — M. le vice-président Descamps estime que, du moment qu'il y a opposition, il est difficile de clore la discussion générale; M. Carton, m. i. h., insiste pour que la discussion générale soit close; M. Van Fleteren renouvelle formellement sa proposition de clôture; M. Dierckx commence par s'excuser d'avoir présenté de nombreux amendements après la clôture des travaux de la commission, mais appuie la proposition de clôture de la discussion générale, p. 1246, 1247.

Art de guérir. ORDRE DES MÉDECINS. *Discussion générale des projets (suite)*

— Interruptions de MM. Jauniaux, Nolf et Dufrane, p. 1246, 1247. — Le Sénat marque unanimement son assentiment sur la clôture et M. le vice-président baron Descamps déclare close la discussion générale, p. 1247.

M. le président demande si le Sénat est d'accord pour prendre comme base de la discussion le texte annexé au rapport complémentaire, et le Sénat marque son accord sur cette suggestion, p. 1246. — M. le président déclare, en conséquence, que les amendements présentés au texte primitif viennent à disparaître; déclare que M. Gravez lui a fait savoir qu'il retirait les premiers amendements qu'il avait présentés et annonce que M. Gravez propose de nouveaux amendements, qui se rattachent au nouveau texte qui va servir de base à la discussion, p. 1246.

Discussion des articles du projet de loi relatif à la création de l'ordre des médecins :

Art. 1er. M. le président donne lecture du nouveau texte proposé par la commission, p. 1247. — Discours de MM. Nolf (qui développe les motifs pour lesquels il combat le projet en discussion et pourquoi il estime qu'il eût été infiment préférable de reviser la loi de 1818 sur la base du projet Beco, projet qui était le fruit d'un travail considérable, plutôt que de faire l'œuvre incohérente soumise à ce moment au Sénat), Carton, m. i. h. (qui, afin de réfuter immédiatement les arguments produits par M. Nolf, attire l'attention sur la différence des intérêts des diverses professions qui avaient été réunies dans le projet Beco; estime qu'il n'est pas possible d'organiser un ordre où chaque intérêt aurait une représentation adéquate à son importance; termine en déclarant qu'il est bien convaincu d'être d'accord avec le rapporteur et avec le Sénat pour créer la base de l'édifice dans lequel entreraient, par d'autres projets, les pharmaciens, en priant la Haute Assemblée d'adopter le projet créant l'ordre des médecins tel que celui-ci lui est soumis), Carnoy (qui rappelle en commençant que, lorsqu'il était ministre de l'intérieur et de l'hygiène, il avait formé le vœu de doter le corps médical de deux réformes qui lui paraissaient particulièrement urgentes : 1° la création d'une Chambre flamande à l'académie de médecine; 2° un statut nouveau; développe les motifs pour lesquels il estime que le projet en discussion met en équilibre les différentes tendances qui se sont manifestées et qu'il constitue un tout logique, solide et durable), p. 1247 à 1249. — Discours de MM. Jauniaux (qui, à l'occasion de l'article 1er, déclare qu'il espère pouvoir émettre un vote affirmatif, son vote devant cependant dépendre de l'adoption ou du rejet de certains amendements), Gravez (qui répond, en sa qualité de membre de l' « Algemeen Vlaamsch Geneesheerenverbond », à certaines réflexions qui ont été formulées au cours de la discussion, tenant à déclarer qu'il ne peut être responsable d'actes commis par l'Association belge des médecins), p. 1253, 1254. — L'article 1er est adopté tel qu'il est proposé par le dernier texte de la commission, p. 1254.

Art. 2. M. le président donne lecture du texte proposé; M. Gravez indique les modifications de forme au texte flamand, p. 1254. — MM. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., et Carton, m. i. h., font des observations au sujet de ces amendements, p. 1254. — M. le président déclare que les observations de M. Gravez tiendront lieu d'amendements, et l'article 2 est adopté, p. 1254.

Art. 3. M. le président rappelle le nouveau texte proposé par la commission, ainsi qu'un amendement de forme proposé par M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., et par MM. Dierckx et Gravez, p. 1254. — M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., indique la portée de son amendement de forme, p. 1254. — Discours de MM. Dierckx (qui défend ses amendements et expose, à l'occasion de l'article 3, les scrupules qu'il a au sujet de certaines dispositions de la loi), le baron Delvaux de Fenffe, rapp. (qui fait certaines observations en réponse à M. Dierckx), Carton, m. i. h. (qui donne quelques explications au sujet du nouvel article 4, explications qu'il estime devoir militer en faveur des suppléants), Gravez (qui estime que la création des conseils régionaux est une heureuse modification qui devrait encore être étendue), p. 1254 à 1256. — Interruptions de MM. Nolf, Carton, m. i. h., Dierckx, p. 1255, 1256. — M. Dierckx indique les motifs pour lesquels il ne peut retirer son amendement tendant à supprimer le mot « suppléants », p. 1256. — Observations de M. Carton, m. i. h., qui estime que les observations de M. Dierckx ne sont pas pertinentes, p. 1256. — L'amendement de M. Gravez proposant un texte nouveau pour l'article 3 est rejeté, p. 1256. — L'amendement de M. Dierckx tendant à ajouter une disposition au premier alinéa est également rejeté, p. 1256. — M. Dierckx déclare retirer son amendement tendant à supprimer le mot « suppléants », cet amendement n'ayant plus de raison d'être, p. 1257. — Bien que la discussion soit close, M. Dierckx demandant la parole pour défendre sa proposition de suppression de l'alinéa 4, M. le président lui accorde la parole, p. 1257. — M. Dierckx motive sa proposition, p. 1257. — M. Carton, m. i. h., insiste pour que le texte proposé par la commission soit maintenu, p. 1257. — Observation de M. Ronvaux, p. 1257.

Art de guérir. ORDRE DES MÉDECINS. *Discussion des articles (suite)*

— L'amendement de M. Dierckx est rejeté, p. 1257. — M. Carton, m. i. h., tout en estimant que sa proposition n'est pas très régulière, propose à ce moment une modification à l'alinéa 1er, estimant que la rédaction de cet alinéa n'est pas claire, p. 1257. — Cette proposition occasionne la réouverture de la discussion; MM. Carton, m. i. h., Dierckx, le baron Delvaux de Fenffe, rapp., Vinck, Moyersoen, J.-J. De Clercq, font diverses observations; M. Moyersoen propose une modification de rédaction; M. Carton, m. i. h., propose également une modification de rédaction et prie M. Moyersoen de ne pas insister, p. 1257 à 1259. — A la suite de cette discussion, l'article 3 est adopté en supprimant *in fine* au § 1er les mots « ceux-ci formeront le conseil de l'ordre » et en remplaçant le futur par le présent, ainsi que l'a proposé le rapporteur (modification de forme), p. 1259.

Art. 4. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission, d'un amendement proposé par M. Gravez et d'un amendement proposé par M. Dierckx, p. 1259. — M. Gravez motive son amendement; M. Dierckx motive le sien; M. Carton, m. i. h., propose une modification de texte qu'il estime devoir amener un accord, p. 1259. — MM. Dierckx, Carton, m. i. h., Vinck, le président Magnette et le baron Delvaux de Fenffe, rapp., font diverses observations au sujet de l'interprétation, p. 1259, 1260. — Le § 1er est adopté tel qu'il est proposé par le ministre et avec le commentaire qui vient d'être donné, p. 1260. — M. Dierckx déclare retirer l'amendement qu'il avait présenté au § 2 et le § 2 est adopté tel qu'il figure au texte de la commission, p. 1260. — Une nouvelle discussion se produit sur l'ensemble de l'article, sur une modification que propose le baron Delvaux de Fenffe, rapp., sur le report du troisième alinéa à l'article 3 : Observations diverses de MM. le baron Delvaux de Fenffe (qui propose des modifications), Carton, m. i. h., Vinck, Dierckx, Jauniaux, Moyersoen, Nolf, p. 1260 à 1262. — M. le président fait remarquer qu'il est impossible que la discussion se poursuive dans ces conditions, déclare que les observations qui viennent d'être présentées auraient dû l'être en séance de commission où les amendements auraient également dû être présentés, personne ne pouvant comprendre la portée exacte des modifications proposées; estime que la méthode de travail suivie est détestable et s'élève contre celle-ci de toute son énergie, p. 1262. — M. Dierckx (qui est touché par cette observation) fait remarquer qu'il considère le texte proposé comme tellement affligeant qu'il estime de son devoir de tenter de le corriger, p. 1262. — M. Van Fleteren estime que la discussion qui vient de se produire est du travail préliminaire en commission et propose, par motion d'ordre, que la commission se réunisse d'urgence et que ceux qui s'intéressent plus spécialement au projet soient présents à cette réunion, p. 1262. — M. Jos. De Clercq estime que le travail en commission devient inutile si, comme l'on vient de le faire, tout le travail de la commission est anéanti en séance publique, p. 1262. — M. le président Magnette fait remarquer que les membres du Sénat ont le droit d'apprécier et de discuter le travail des commissions, mais estime que cette fois on a dépassé la mesure, p. 1262, 1263. — M. J. De Clercq fait remarquer que les amendements devraient être présentés pendant le travail des commissions, p. 1263. — M. Carton, m. i. h., demande que, l'on n'accepte pas le renvoi en commission et que, au contraire, le Sénat fasse un effort pour terminer l'examen du projet pendant la séance en cours, p. 1263. — M. Jauniaux appuie la proposition du ministre et cette proposition est admise, p. 1263. — Vote sur l'article 4 : La Chambre admet que le troisième alinéa de l'article 4 soit reporté à l'article 3, à la suite du deuxième alinéa de cet article, p. 1263. — La Chambre admet l'amendement de M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., tendant à permettre le vote par correspondance, p. 1263. — La Chambre admet également la proposition faite par M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., au nom de la commission, proposition qui consiste à ne pas punir la première abstention, mais à punir l'abstention répétée sans motif légitime, p. 1263. — M. Dierckx déclare, à la suite de l'adoption de ces deux dernières modifications, retirer l'amendement qu'il avait présenté, p. 1263. — L'article 4 est adopté dans son ensemble, tel qu'il vient d'être amendé, p. 1263.

Art. 5. M. le président donne lecture de son texte et rappelle que M. Gravez propose la suppression de cet article et que M. Dierckx propose la suppression des mots « et suppléants », p. 1263. — M. Dierckx, au risque de se faire critiquer, dépose un amendement dont il donne lecture; M. Dierckx estime que le texte de cet amendement est assez clair et qu'il peut se dispenser d'en faire le commentaire; M. Carton, m. i. h., accepte l'amendement qui vient d'être présenté par M. Dierckx, p. 1263. — M. Jauniaux déclare accepter l'amendement, mais s'explique au sujet des choses désagréables dites à ses collègues par M. Dierckx, p. 1263. — Observation de M. Vinck, p. 1263. — M. Dierckx déclare que, étant donnés les termes

Art de guérir. ORDRE DES MÉDECINS. *Discussion des articles (suite)*

des observations faites par M. Jauniaux, il ne répondra pas à ces observations, p. 1263. — M. le président Magnette prie le Sénat de ne pas créer d'incidents personnels et estime que les mots employés par M. Dierckx n'ont atteint personnellement aucun membre de l'assemblée ni son président, p. 1263. — M. Gravez retire l'amendement qu'il avait présenté et l'article 5 est adopté tel qu'il est amendé par M. Dierckx.

Art. 6. M. le président donne lecture du nouveau texte proposé par la commission, d'un amendement proposé par M. Dierckx et d'un amendement proposé par le rapporteur d'accord avec le gouvernement, p. 1263. — MM. Dierckx et le baron Delvaux de Fenffe font diverses observations au sujet de cet amendement, p. 1263, 1264. — M. Carton, m. i. h., demande qu'il ne soit pas, dans cet article, parlé du conseil supérieur, p. 1264. — Observations de M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., p. 1264. — M. le président donne lecture du texte modifié d'après le désir du ministre; M. Dierckx déclare être d'accord et retire son amendement et l'article 6 est adopté tel qu'il vient d'être amendé d'accord avec le gouvernement, p. 1264.

Art. 7. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission et d'un amendement proposé par M. Gravez tendant à diviser le conseil supérieur en une section flamande et en une section wallonne, p. 1265. — M. Vinck estime qu'il faut prévoir à cet article l'adjonction d'un magistrat et M. Carton, m. i. h., déclare être d'accord, p. 1264. — MM. Jauniaux, Vinck et Carton, m. i. h., font encore diverses observations, p. 1264. — L'amendement de M. Gravez est rejeté, p. 1264. — M. le président donne lecture de l'amendement tendant à adjoindre un magistrat au conseil supérieur, p. 1264. — Observation de M. Dierckx, p. 1264. — M. Jauniaux demande si c'est à l'article 7 que se rattache la proposition du ministre disant que le conseil supérieur peut être consulté par les conseils de l'ordre; M. Carton, m. i. h., déclare que cet amendement n'est pas abandonné; M. le président déclare estimer que cette question devra être reprise par la suite lorsqu'on examinera les attributions des différents conseils et M. Jauniaux déclare que l'observation du président est pertinente, p. 1264, 1265. — L'article 7 est adopté tel qu'il vient d'être amendé, p. 1265. — A la suite de modifications apportées à certains textes et au moment de la modification et du vote sur l'alinéa 1er de l'article 8, M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., fait remarquer qu'il y a lieu de réintroduire dans l'article 7 le texte suivant : « Il (le conseil supérieur) peut être consulté par le conseil de l'ordre sur des questions relatives à leur compétence »; M. Carton, m. i. h., estime qu'il serait préférable de dire « relevant de leur compétence », et fait remarquer que son projet a été complètement bouleversé, p. 1271. — M. le président Magnette fait remarquer qu'il n'est saisi d'aucun texte; M. Jauniaux déclare que le texte figure au document n° 108, p. 1271. — M. le président donne donc lecture du texte proposé par le rapporteur tel qu'il est modifié par le ministre et déclare que ce texte formera un 4e alinéa (nouveau) à l'article 7, p. 1271. — M. Carton, m. i. h., se déclare d'accord et le Sénat donne son assentiment unanime, p. 1271. — L'article 7, ainsi amendé, est adopté, p. 1271.

Art. 8. M. le président donne lecture du texte de la commission et d'un amendement présenté par M. Dierckx, p. 1265. — Discours de MM. Goffin (qui rappelle un amendement qu'il avait présenté avant le renvoi en commission, amendement concernant la question des médecins qui se mettent au service des collectivités, et déclare qu'il maintient les observations qu'il a produites en faveur de son amendement), Carton, m. i. h. (qui répond à M. Goffin), Vinck (qui fait remarquer qu'il semble que la compétence des comités provinciaux soit plus étendue que celle du conseil de l'ordre), p. 1265, 1266. — M. Carton, m. i. h., répond à M. Vinck, p. 1266. — M. Jauniaux appuie les observations formulées par M. Goffin, p. 1266. — M. Carton, m. i. h., démontre au Sénat que MM. Goffin et Jauniaux obtiennent satisfaction, les intéressés se trouvant devant une triple garantie, p. 1266. — Observations de M. J.-J. De Clercq (qui estime que l'on devrait réserver le premier alinéa de l'article 8 jusqu'après le vote de l'article 13); M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., appuie la proposition de M. J.-J. De Clercq, p. 1266. — M. Dierckx déclare maintenir son amendement et le défend; M. le baron Delvaux de Fenffe combat l'amendement de M. Dierckx et motive son opposition, p. 1266, 1267. — Observations de MM. Vinck, Jos. De Clercq, J.-J. De Clercq et Jauniaux, p. 1265, 1267. — M. Carton, m. i. h., prie le Sénat d'admettre l'article tel qu'il est proposé par la commission, p. 1267. — L'amendement de M. Dierckx est rejeté et les alinéas 2 et 3 de l'article 8 sont adoptés tels qu'ils sont présentés par la commission; l'alinéa 1er est réservé, p. 1267. — Après le vote de l'article 13, le Sénat reprend l'examen du premier alinéa de l'article 8 : M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., fait remarquer que le conseil supérieur de l'ordre doit disparaître

Art de guérir. ORDRE DES MÉDECINS. *Discussion des articles (suite)*

dans le texte de cet alinéa, celui-ci n'ayant plus de compétence, et M. Carton, m. i. h., déclare être d'accord, p. 1271. — A la suite de cette modification, M. le baron Delvaux de Fenffe fait remarquer qu'il y a lieu d'apporter une modification à l'article 7, p. 1271. — Voyez donc plus haut : Art. 7. — M. le président annonce qu'il va mettre aux voix le premier alinéa de l'article 8; M. Vinck estime que l'on doit ajouter aux textes de cet alinéa la mention « ainsi qu'à toutes les questions intéressant la profession médicale », et M. Carton, m. i. h., admet cet amendement, p. 1271. — Le premier alinéa de l'article 8, ainsi modifié, est adopté, p. 1271. — L'ensemble de l'article 8 est adopté, p. 1271.

Art. 9. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission, d'une autre rédaction proposée par M. Gravez et d'un amendement présenté par M. Dierckx, p. 1267, 1268. — M. Dierckx motive son amendement, qui corrige, selon lui, une faute de français; M. Gravez défend la rédaction qu'il propose; M. Vinck appuie l'amendement de M. Dierckx, p. 1268. — Les amendements de M. Gravez et de M. Dierckx sont successivement rejetés, et l'article 9 est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 1268.

Art. 10. M. le président rappelle que M. Gravez propose une modification au texte flamand; M. Gravez motive son amendement; M. le baron Delvaux de Fenffe fait remarquer que le terme critiqué par M. Gravez est celui qui est employé dans la loi hollandaise; M. le président prie M. Gravez de ne pas insister, et l'article 10 est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 1268.

Art. 11. M. le président rappelle qu'à cet article M. Gravez fait la même proposition que pour l'article précédent, mais estime que M. Gravez n'insistera pas sur sa proposition, p. 1268. — L'article 11 est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 1268.

Art. 12. M. le président rappelle un amendement proposé par M. Dierckx, mais cet amendement, n'étant pas appuyé, vient à disparaître, et l'article 12 est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 1268.

Art. 13. M. le président donne lecture du texte de la commission et rappelle que M. Dierckx propose la suppression de cet article, p. 1268. — M. J.-J. De Clercq demande le maintien pur et simple du recours devant la Cour d'appel et motive sa demande; M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., donne lecture de nouveaux amendements proposés à la suite d'une délibération qui a eu lieu la veille au soir avec le ministre et les intéressés, supplie le Sénat de considérer avec la plus sérieuse attention les intérêts qui sont en jeu et termine en déclarant qu'il est certain que l'avis du ministre, avis opposé au dernier amendement présenté, sera écouté, mais qu'il a estimé de son devoir de ne pas laisser passer ce débat sans faire valoir les intérêts majeurs de la considération due aux médecins; M. Carton, m. i. h., fait remarquer que l'on a modifié le texte sans l'avoir entendu, ayant dû quitter avant la fin de la délibération; développe les motifs pour lesquels il prie le Sénat de maintenir le texte qu'il avait proposé et suggère d'ajouter que pour les médecins les délibérations auront lieu en chambre du conseil, p. 1268 à 1270. — Observations de MM. Vinck, Jauniaux et Arm. Huysmans, p. 1269, 1270. — M. le président prie à ce moment les orateurs de présenter leurs observations très brièvement, huit ou dix articles devant encore être examinés, p. 1271. — MM. Vinck, le baron Delvaux de Fenffe, rapp., et Jauniaux renoncent à la parole, p. 1271. — M. Gravez demande que le conseil de l'ordre délibère à huis clos et M. Vinck appuie cette demande, p. 1271. — M. Carton demande que l'on adopte le texte « devant la Cour d'appel du ressort, qui statuera en chambre du conseil », p. 1271. — Le texte proposé par le ministre est adopté, p. 1271. — M. le président donne lecture du texte proposé par le rapporteur pour le 4e alinéa, et ce texte est adopté, p. 1271. — L'ensemble de l'article 13 est adopté tel qu'il vient d'être amendé, p. 1271.

Art. 13*bis*. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission, p. 1271, ainsi que d'amendements proposés à cette disposition : 1° par M. Goffin; 2° par M. Dierckx; 3° par M. Gravez, ainsi que d'un sous-amendement proposé par M. Gravez à l'amendement de M. Goffin, p. 1272. — M. Carton, m. i. h., combat cette disposition, ainsi que les amendements qui s'y rattachent, estimant que la cour juridictive d'appel donne toute garantie et rend l'amendement inutile; MM. Vinck et Jauniaux développent des arguments à l'appui de l'article 13*bis*; M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., appuie les arguments du ministre; M. Jos. De Clercq motive le vote négatif qu'il va émettre sur l'article 13*bis*, p. 1272. — L'article 13*bis* est rejeté, p. 1272.

Art. 14. M. le président rappelle un amendement présenté par M. Dierckx à cet article, et cet amendement est rejeté, p. 1273. — L'article 14 est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 1273.

Art. 15 à 22. Adoptés sans observations, p. 1273.

Art de guérir. ORDRE DES MÉDECINS. *Discussion des articles (suite)*

M. le président annonce que le projet va, selon les prescriptions réglementaires, être renvoyé à la commission, qui fera un rapport complémentaire, et que la date du vote en seconde lecture sera ensuite fixée, p. 1273.

Assassinat du président de la république française. — V. Affaires étrangères : France.

Assistance judiciaire et procédure gratuite. — V. Procédure civile.

Assurances sociales.

ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS L'AGRICULTURE : CONVENTION DE GENÈVE. — V. Affaires étrangères : Assurances sociales.

ALLOCATIONS FAMILIALES AUX OUVRIERS FRONTALIERS. — V. Affaires étrangères : Assurances sociales : Allocations familiales. — Motion d'ordre de M. Bossuyt.

EMPLOYÉS. — *Vieillesse et décès : modifications aux lois. — Projet de loi ayant pour objet de modifier ou de compléter certaines dispositions de la loi du 18 juin 1930 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés.*

V. les nos 183 (session 1930-1931), 25, 121, 128 et 157 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 82. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 159. Rapport fait par M. Henricot.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 17 mars 1932, p. 843. — Le projet est renvoyé à la commission de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale.

Dépôt du rapport par M. Henricot, p. 1343 (7 juillet 1932).

M. Henricot, rapp., demande, le ministre de l'industrie et du travail n'étant pas présent, que la discussion soit remise à la semaine suivante, p. 1420. — M. le président déclare être d'accord et le Sénat admet la remise, p. 1420. — M. Henricot déclare qu'il aura des observations à présenter, p. 1528.

Au moment où la discussion de ce projet va être abordée, M. Henricot rappelle que la commission a présenté des amendements qui ont été admis à l'unanimité par tous ses membres. M. Henricot annonce que M. Heyman, m. i. t. p. s., lui a déclaré que le gouvernement se rallierait à ces amendements et que, en conséquence, il n'y a pas lieu de discuter, p. 1538. — M. Crokaert, m. d. n., marque l'accord du gouvernement, p. 1538.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations avec les amendements proposés par la commission : Dispositions remplaçant certaines parties de l'article 2 et suppression de l'article 14, p. 1538 à 1542.

Le Sénat décide de passer immédiatement au second vote et les modifications adoptées en première lecture sont confirmées, p. 1542.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 82 membres présents, p. 1543 (20 juillet 1932). — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

INVALIDITÉ ET VIEILLESSE.

Convention avec les Pays-Bas. — V. Affaires étrangères : Assurances sociales.

MUTUALITÉ.

Proposition de loi instituant un fonds national de la mutualité.

V. le n° 159 (session 1930-1931) du Sénat.

Doc. — N° 53. Rapport fait par M. J.-J. De Clercq.

Ann. — Dépôt du rapport par M. J.-J. De Clercq, p. 476 (4 février 1932).

Discussion générale :

Discours de MM. J.-J. De Clercq, rapp., qui commence par rappeler que la proposition de loi soumise au Sénat est, sous une troisième forme, le projet déposé le 9 novembre 1926 sur le bureau du Sénat, puis développe devant le Sénat l'économie du projet et les motifs pour lesquels la commission prie le Sénat de rejeter cette proposition de loi, p. 610, 611. — Interruptions de M. Heyman, m. i. t. p. s., p. 611. — Discours de MM. Jauniaux (qui commence par indiquer les motifs pour lesquels il a présenté pour la troisième fois une proposition de loi sur l'objet en discussion, puis défend sa proposition et réfute les objections de la commission et du rapport de M. J.-J. De Clercq); Moyersoen

Assurances sociales. MUTUALITÉ. *Proposition de loi instituant un fonds national de la mutualité (suite)*

(qui, ayant été personnellement mis en cause par M. Jauniaux, commence par donner son avis quant à la question des assurances mutualités en général, puis en ce qui concerne la proposition de loi en discussion; termine en déclarant qu'il ne s'agit plus de pousser à la dépense, mais bien de prêcher l'économie afin de sauver l'industrie du pays et, par là, la classe ouvrière); Heyman, m. i. t. p. s. (qui commence par féliciter la commission de l'attitude qu'elle a prise, puis développe les arguments pour lesquels il demande au Sénat de bien vouloir suivre la commission et rejeter la proposition de loi en discussion), p. 611 à 621. — Interruptions de MM. J.-J. De Clercq, rapp., Moyersoen, Van Overbergh, Heyman, m. i. t. p. s., le comte de la Barre d'Erquelinnes, Casterman, Hubert, Volckaert, le vicomte Berryer, Leurquin, Clesse, Jauniaux, François, Mertens, Arm. Huysmans, p. 611 à 612. — Discours de MM. Jauniaux (qui commence par déclarer qu'il ne suivra pas le ministre en entamant un débat sur la question des pensions de vieillesse, déclare que la proposition socialiste n'a qu'un inconvénient, c'est d'empêcher les catholiques de faire du prosélytisme; que dans les nouvelles sociétés dépendant du fonds national les ouvriers devraient faire abstraction de leurs opinions politiques, que c'est pour ce motif que l'on ne veut pas de sa proposition, répète que dans la proposition ministérielle comme dans la sienne il y a une chose commune, c'est que la cotisation doit être payée par tous les employeurs, alors que les salariés ne sont pas encore tous assurés), J.-J. De Clercq, rapp. (qui déclare que M. Jauniaux peut, bien entendu, dire aux ouvriers socialistes ce qu'il voudra, qu'il se réserve de dire aux ouvriers catholiques que la proposition de loi de M. Jauniaux est indéfendable et hautement préjudiciable, affirme que dans la législation mutualiste, comme du reste dans toute la législation sociale, il n'y a qu'une chose qui compte, c'est l'ouvrier tout court, puis développe des arguments à l'appui de ses affirmations et termine en insistant sur la nécessité de rejeter la proposition de loi en discussion), p. 621, 622. — Interruptions de MM. Leurquin, Heyman, m. i. t. p. s. (qui demande à M. Jauniaux, celui-ci ayant annoncé qu'il ferait paraître son discours sous forme de brochure, d'y faire également paraître le discours qu'il a prononcé en réponse à celui de M. Jauniaux); Jauniaux (qui déclare qu'il y fera paraître l'essentiel du discours du ministre); Rutten, Mertens, De Bruyn, p. 621, 622.

Discussion des articles :

Art. 1er. M. le président donne lecture du texte de cet article, p. 624. — M. Van Isacker, m. t., remplaçant M. Heyman, m. i. t. p. s., indisposé, déclare, au nom de celui-ci, qu'il n'accepte pas l'article 1er, p. 624. — L'appel nominal ayant été demandé, M. le président met aux voix l'article 1er, et cet article est rejeté par 65 voix contre 32 et 2 abstentions, p. 624 (1er mars 1932). — Se sont abstenus : MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes et Jabon, p. 624.

M. le président déclare que, l'article 1er ayant été rejeté, la proposition de loi vient à disparaître, p. 624.

Subsides aux sociétés mutualistes. — V. Interpellations au nom de M. Demets.

PENSIONS DE VIEILLESSE.

Majoration de la rente. — Projet de loi ayant pour objet de modifier certaines dispositions de la loi du 14 juillet 1930, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré.

V. les nos 90, 129, 194, 200 et 235 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 150. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 166. Rapport fait par M. Broekx.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé à la commission de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale.
Dépôt du rapport par M. Broeckx, p. 1369 (12 juillet 1932).

Discussion générale :

Discours de MM. Van Coillie (qui défend les intérêts des classes moyennes, intérêts qu'il estime n'être pas assez respectés et défend un amendement qu'il a présenté, termine en déclarant que si la première partie de son amendement n'est pas admise, il se verra dans l'impossibilité d'émettre un vote affirmatif sur l'ensemble du projet), J.-J. De Clercq (qui commence par critiquer les méthodes de travail du Sénat, estimant que le projet en discussion ne peut être discuté sérieusement, qu'il ne peut plus être amendé sous peine d'être ajourné à une date indéterminée, cite cependant quelques exemples qui prouvent que le projet en discussion est indéfendable dans certaines de ses dispositions et qu'il y aurait lieu d'en faire, à fond, la révision), Heyman, m. i. t. p. s. (qui commence par demander à M. J.-J. De Clercq quelle est la proposition pratique qu'il présente, puis répond aux observations présentées, en se limitant à des appréciations générales), Bossuyt (qui déclare que c'est dans l'esprit indiqué par le rapporteur qu'il votera la loi, le rapporteur déclarant que celle-ci n'a pas pour but de retirer les avantages accordés aux personnes âgées qui sont dans la misère, mais bien de réprimer les abus en ce qui concerne les bénéficiaires qui sont en mesure de pourvoir à leur entretien, puis plaide la cause de ceux qui, par erreur, ne se sont pas mis en règle en temps utile), Ohn (qui estime que, avant de réprimer les abus en ce qui concerne les pensions de vieillesse, il faudrait supprimer certaines pensions militaires d'invalidité, développe ensuite des arguments dans le but d'obtenir pour les employés la même faveur de traitement, que celle appliquée aux ouvriers); Digneffe (qui déclare que le projet et le rapport lui ont donné l'impression que les intentions qui l'ont fait présenter sont bonnes, mais estime, comme M. J.-J. Declercq, que les textes devraient être étudiés d'une façon plus approfondie, termine en déclarant encore qu'il ne demande pas le renvoi à la commission, mais estime qu'il faudrait coordonner les divers textes qui ont été votés; Lalemand (qui attire l'attention du Sénat sur la circulaire envoyée le 12 mai 1932 au receveur des contributions en ce qui concerne les arrérages dus pour le 3e trimestre de 1932, prie le ministre de retirer cette circulaire dans l'intérêt des vieux travailleurs qui, par suite de la crise attendent impatiemment leur pension, p. 1506 à 1516. — Interruptions de MM. Bossuyt, Broeckx, rapp.; Heyman, m. i. t. p. s.; Mertens, Moyersoen, Van Overbergh, Digneffe, Jauniaux, le baron de Mévius, Vancoillie, Carnoy, Van Belle, Ronvaux, Mullie, Lindekens, François, p. 1507 à 1516. — Avant que la discussion ne soit reprise à la séance de l'après-midi du 20 juillet, M. le président Magnette, afin de pouvoir satisfaire au désir exprimé par un grand nombre de sénateurs et tendant à ce que le Sénat termine ses travaux à la fin de la séance en cours, prie les orateurs encore inscrits d'abréger dans toute la mesure possible les observations qu'ils ont à présenter, fait remarquer que, si important et si intéressant que soit le projet, il a déjà fait l'objet d'une sérieuse discussion pendant la séance du matin, p. 1518.

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. Moyersoen (qui estime que le rapport présenté par M. Broeckx définit d'une façon très nette le but du projet et que ce court exposé suffit pour repousser les suspicions qui ont été jetées sur ceux qui dénonçaient les abus, expose ensuite les circonstances dans lesquelles le Sénat a voté le projet de 1930, saisit cette occasion de protester contre la situation faite au Sénat auquel on enlève son droit de discussion et de contrôle, cite ensuite des chiffres pour montrer ce que la loi de 1930 a déjà coûté au pays, et termine en estimant que le moment est venu de réagir contre les abus, la charge imposée ayant dépassé ce que la Belgique est, à ce moment en état de supporter); Jauniaux (qui commence par déclarer que, si la proposition de renvoi est nettement formulée par la droite, son groupe la votera; traite brièvement la question des abus, mais estime qu'il est impossible de les envisager sérieusement dans une aussi rapide discussion, puis annonce des amendements et les défend, p. 1518 à 1520. — Interruptions de M. Jauniaux, p. 1519.

Discussion des articles :

Articles 1, 2 et 3. Adoptés sans observations, p. 1520.

Art. 4. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'un amendement présenté par M. Van Coillie, p. 1520, 1521. — M. Vancoillie défend son amendement, M. Heyman, m. i. t. p. s., déclare être d'accord avec M. Vancoillie sur le fond de son amendement, fait diverses observations au sujet de cet amendement et termine en priant M. Vancoillie de le retirer estimant qu'il obtient satisfaction, M. Moyersoen prie également M. Vancoillie de renoncer à son amendement, puis attire l'attention du ministre sur la seconde partie du 4°, p. 1521. — M. Vancoillie déclare retirer son amendement, p. 1521. — M. le président signale au Sénat et au ministre une rectification de forme qui devrait être apportée à la rédaction et M. Heyman, m. i. t. p. s., remercie le président, p. 1521. — M. Moyersoen suggère une modification, M. le président lui fait remarquer que sa proposition constituerait un amendement qui entraînerait le renvoi à la Chambre, p. 1521. — L'article 4 est adopté avec la rectification de forme signalée par M. le président, p. 1521.

Art. 5. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre, ainsi que d'amendements présentés : 1° par M. Vancoillie, 2° par M. Jauniaux, p. 1521, 1522. — M. Jauniaux estime qu'il a suffisamment défendu ses amendements pendant la discussion générale, M. Heyman, m. i. t. p. s., estime s'être précédemment suffisamment expliqué pour pouvoir prier les auteurs d'amendements de retirer ceux-ci, puis développe les motifs pour lesquels il estime que le texte proposé par le gouvernement est tout à fait raisonnable et convie le Sénat à s'y rallier; M. Vancoillie maintient son amendement et le défend, puis fait diverses observations au sujet de l'amendement proposé par M. Jauniaux, p. 1522. — M. Jauniaux proteste contre les insinuations dirigées contre lui par

Assurances sociales. PENSIONS DE VIEILLESSE. *Majoration de rente.* Discussion générale (*suite*)

Assurances sociales. PENSIONS DE VIEILLESSE. *Majoration de rente.* Discussion des articles (*suite*)

M. Vancoillie, p. 1522. — Les amendements de MM. Vancoillie et Jauniaux sont successivement rejetés et l'article 5 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1522.

Articles 6 et 7. Adoptés sans observations, 1522, 1523.

Art. 8. M. Lalemand proteste contre ce qu'il estime une injustice à l'égard des estropiés et aveugles qui constatent que leur pension de vieillesse est diminuée parce qu'ils touchent une modeste allocation du fonds des estropiés, M. Heyman, m. i. t. p. s., répond à M. Lalemand et déclare que, à 65 ans, le choix est laissé à l'estropié entre les deux allocations, mais se déclare d'accord avec M. Lalemand pour dire que les prescriptions doivent être appliquées avec humanité, p. 1523. — MM. Van Berckelaer, Lalemand, Heyman, m. i. t. p. s., et Damas, font encore diverses observations au même sujet, p. 1523, 1524. — L'article 8 est adopté, p. 1524.

Art. 9. Adopté sans observations, p. 1524.

Art. 10. M. le président donne lecture du texte du projet et d'amendements présentés par M. Vancoillie, p. 1524. — M. J.-J. De Clercq rappelle son discours précédent et prie le ministre de lui donner la réponse qu'il a promise, M. Heyman, m. i. t. p. s., commence par prier M. Vancoillie de ne pas insister sur son amendement, puis répond à M. J.-J. De Clercq, M. Moyersoen développe les motifs pour lesquels il ne peut admettre l'interprétation qui vient d'être donnée par le ministre, p. 1524, 1525. — M. Heyman, m. i. t. p. s., fait diverses observations en réponse à M. Moyersoen et M. Moyersoen maintient ses observations, p. 1525. — M. Vancoillie déclare retirer son amendement, p. 1525. — L'article 10 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1525.

Art. 11. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre des représentants et d'un amendement présenté par M. Jauniaux, puis rappelle que M. Vancoillie propose la suppression de l'alinéa 5, p. 1525, 1526. — M. J.-J. De Clercq répète sa question du matin, priant le ministre d'expliquer comment il peut concilier le texte de cet article en ce qui concerne la fixation de la rente alimentaire avec les dispositions légales existantes, M. Heyman, m. i. t. p. s., répond à M. J.-J. De Clercq, M. Vancoillie motive sa proposition de suppression du 4e alinéa; observations de MM. Jauniaux (qui appuie la proposition de suppression introduite par M. Vancoillie), Moyersoen (qui attire l'attention du ministre sur le fait que, contrairement à l'article 82 de la Constitution, il soumet des contestations en matière de rente alimentaire à un règlement par arrêté royal), p. 1526. — M. Heyman, m. i. t. p. s., développe les motifs pour lesquels il prie le Sénat de ne pas accepter la proposition de M. Vancoillie, p. 1527. — Observations de MM. Vancoillie, Jauniaux et Moyersoen, p. 1526, 1527. — L'amendement de M. Jauniaux est rejeté, p. 1527. — La proposition de M. Moyersoen tendant à supprimer l'alinéa 5 est également repoussée, p. 1527. — L'article 11 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1527.

Articles 12 et 13. Adoptés sans observations, p. 1527.

Art. 14. A l'occasion de ce dernier article, M. Digneffe motive à nouveau son vote affirmatif, mais suggère de soumettre au comité de législation l'ensemble des dispositions légales relatives aux pensions de vieillesse dans un but de coordination, p. 1527. — M. Heyman, m. i. t. p. s., déclare que la suggestion de M. Digneffe est très intéressante et déclare qu'il va faire entamer sans tarder le travail de coordination, puis répond brièvement aux observations de MM. Bossuyt et Lalemand au sujet de l'exécution de la loi et termine en remerciant le Sénat d'avoir bien voulu accepter le texte tel qu'il lui a été transmis par la Chambre des représentants, p. 1527. — L'article 14 est adopté, p. 1527.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 62 voix contre 41 et 2 abstentions, p. 1528 (20 juillet 1932). — Se sont abstenus : MM. Lindekens et Moyersoen, p. 1528. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Paiement des pensions.

Ann. — Motion d'ordre de M. Volckaert qui prie le ministre de confirmer devant le Sénat la déclaration qu'il a faite à la Chambre tendant à affirmer que toutes les pensions de vieillesse seront payées pour le lendemain 15 septembre; annonce qu'il vient de recevoir une communication signée par un millier de vieux pensionnés de Jolimont qui demandent, dans le cas où tout ne pourrait être réglé pour le lendemain, s'il ne serait pas possible, en attendant que le travail de revision soit terminé, de payer les pensions sur le régime ancien, M. Volckaert attire l'attention sur les situations poignantes qui se présentent par suite du retard de paiement, et prie le premier ministre de ne pas empêcher M. Heyman, m. i. t. p. s., de répondre à sa motion, p. 1567. — M. Renkin, p. m., m. f., déclare que l'intervention de M. Volckaert ne constitue pas une motion d'ordre et qu'il ne peut admettre qu'un nouveau débat vienne interrompre le débat sur les projets financiers, que cette question pourra être reprise après le vote des projets financiers, p. 1567. — Observations de MM. Dufrane et Volckaert, p. 1567. — Après le vote des projets financiers, M. Heyman, m. i. t. p. s., fait une déclaration en réponse à M. Volckaert : commence par le prier de se référer à la déclaration qu'il a faite à la Chambre la semaine précédente, puis résume ces explications afin d'éviter qu'un malentendu ne se produise, M. Heyman, m. i. t. p. s., termine en priant le Sénat de comprendre la situation, afin de sauver la loi sur les pensions de vieillesse à laquelle tous sont attachés, p. 1577, 1578. — Observations diverses de MM. François, Ronvaux, Jauniaux, Volckaert (qui déclare, notamment, que son but a été simplement de hâter la liquidation des pensions de vieillesse), Longueville, p. 1577, 1578. — M. François déclare renoncer à la parole et l'incident est clos, p. 1578.

Versement légal annuel et versement libre pour les salariés qui n'ont pas été occupés en 1932. — *Projet de loi ayant pour objet d'apporter une dérogation temporaire aux règles fixées à l'article* 37 *de la loi du* 14 *juillet* 1930 *relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré.*

V. les nos 119 et 122 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 58. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 91. Rapport fait par M. J.-J. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 11 février 1932, p. 518. — Le projet est renvoyé à la commission de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale.

Dépôt du rapport par M. J.-J. De Clercq, p. 960 (28 avril 1932).

Discussion générale :

Discours de MM. Jauniaux (qui défend les intérêts des chômeurs et attire l'attention sur certaines situations et certaines mesures à prendre), J.-J. De Clercq (qui fait remarquer que le texte soumis au Sénat modifie complètement celui que la Chambre a transmis à cette assemblée et indique la portée du projet), M. Heyman, m. i. t. p. s. (qui estime n'avoir rien à ajouter aux discours de M. Jauniaux et du rapporteur, ceux-ci ayant mis en lumière la portée du projet, indique un amendement de forme qu'il présente et donne lecture de cet amendement), p. 1184, 1185. — Interruptions de MM. Heyman, m. i. t. p. s., Jauniaux, Moyersoen, p. 1184, 1185.

Discussion des articles :

Art. 1er. Adopté avec l'amendement présenté par M. Heyman, m. i. t. p. s., p. 1185, 1186.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 1186.

A la proposition de M. le président, le Sénat décide de passer immédiateent au second vote de l'article 1er et cet article est définitivement adopté tel qu'il a été amendé par M. Heyman, m. i. t. p. s., p. 1186.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 102 membres présents, p. 1193 (22 juin 1932). — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

SOCIÉTÉS MUTUALISTES.

Subsides. — V. Interpellations au nom de M. Demeer.

Athénées. — V. Enseignement moyen.

Autobus et autocars. — V. Transports.

Automobiles (Impôts sur la circulation des automobiles : Arrangement avec la France). — V. Impôts.

B

Banque nationale. — V. Finances : Convention entre l'Etat et la Banque nationale.

Bâtiment (Journée de huit heures dans l'industrie du). — V. Interpellations au nom de MM. Hans et Van Belle.

Baux à loyer. — V. Droit civil.

Beaux-arts.

ARRÊTÉ ROYAL DU 25 NOVEMBRE 1815.

Interprétation nouvelle en faveur de la ville de Tournai. — Proposition de loi interprétative de l'arrêté royal du 25 novembre 1815 (due à l'initiative de M. Asou et signée par MM. Asou, Leduc, baron de Dorlodot, Jansen, Volckaert et Goffin).

Doc. — N° 9. Développements et proposition de loi.

V. pour la discussion aux *Annales* la rubrique : Sciences, arts et lettres.

Beveren-Waes. — V. Communes : Limites séparatives.

Billet à ordre (convention y relative). — V. Affaires étrangères : Droit commercial : Lettre de change et billet à ordre.

Blessés et malades dans les armées en campagne. — V. Affaires étrangères : Guerre.

Bois et forêts. — V. Eaux et forêts.

Bonne fin d'opérations d'exportation. — V. Commerce et industrie : Ducroire gouvernemental.

Bons du trésor. — V. Finances : *a*) Plan Dawes. — *b*) Emprunt et trésorerie : Annexe I au rapport de M. Ingenbleek.

Bourse.

AGENTS DE CHANGE : ADMISSION. — V. Droit commercial : Agents de change.

Briand (Décès de M. Aristide). — V. Affaires étrangères : France.

Brevets d'invention. — V. Impôts : Revenus, brevets, etc.

Bruges. — V. Communes.

Budgets.

EXAMEN DES BUDGETS.

Ann. — Interventions du président du Sénat ou du gouvernement pour hâter leur discussion. Au cours de la séance du mardi 1er mars, M. le président Magnette attire toute l'attention de l'assemblée sur la nécessité de terminer, avant les vacances de Pâques, la discussion et le vote de tous les budgets qui lui sont transmis par la Chambre des représentants, et suggère différentes mesures afin que ce travail soit accompli, p. 630. — Les propositions de M. le président sont admises, p. 630.

CRÉDITS PROVISOIRES.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1932.

V. les nos 46 et 57 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 34. Rapport fait par M. le baron de Mévius.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 décembre 1931, p. 307. — Le projet est renvoyé à la commission et le Sénat décide la procédure d'urgence, p. 308.

L'urgence est déclarée et M. le baron de Mévius donne lecture de son rapport, dont M. Moyersoen donne la traduction flamande, p. 308 (22 décembre 1931).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 308.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 63 voix contre 41, p. 313 (23 décembre 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1932.

V. les nos 164 et 167 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 84. Rapport fait par M. le baron de Mévius.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 17 mars 1932, p. 843. — Le projet est transmis à la commission des finances.

Rapporteur : M. le baron de Mévius.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 868, 869.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 70 voix contre 37 et 2 abstentions, p. 869 (22 mars 1932). — Se sont abstenus : MM. Lebon et Paulsen, p. 869. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budgets. CRÉDITS PROVISOIRES (*suite*)

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1932.

V. les nos 230 et 247 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 125. Rapport fait par M. le baron de Mévius.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 juin 1932, p. 1204. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Rapporteur : M. le baron de Mévius.

Discussion générale :

Discours de MM. Van Fleteren (qui proteste contre le vote de crédits provisoires et demande, aucun membre du gouvernement n'étant à son poste, que la discussion en soit ajournée), Volckaert (qui, à son tour, proteste contre l'absence des ministres et également contre l'absence du rapporteur; estime que le rapporteur fait erreur en disant, dans son rapport, que le retard du vote des budgets doit être attribué au parlement, alors que celui-ci n'en est nullement responsable), p. 1244. — M. le président annonce qu'il vient de recevoir une proposition de M. Van Fleteren tendant à remettre le vote jusqu'à ce qu'un membre du gouvernement soit présent, et annonce qu'il va mettre cette proposition aux voix, et la proposition de M. Van Fleteren est adoptée par assis et levé, p. 1244. — M. Van Fleteren propose de suspendre la séance jusqu'à l'arrivée d'un membre du gouvernement, p. 1244. — Au moment où M. le président propose d'examiner un autre projet, en attendant l'arrivée d'un ministre, M. Carton, m. i. h., entre en séance et M. le président, tout en déplorant que les membres du gouvernement ne se trouvent pas à leur banc à l'ouverture de la séance, propose de reprendre le débat sur les crédits provisoires, p. 1244. — Cette proposition est admise, p. 1244.

Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale.

Discussion des articles : Les articles sont adoptés sans observations, p. 1244, 1245.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 77 voix contre 47, p. 1250 (29 juin 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

BUDGETS.

Budget des affaires étrangères pour l'exercice 1932.

Doc. — N° 5-V. Projet de loi. — Tableaux. — Développements. — Notes justificatives. — Tableaux-annexes.

N° 43. — Rapport fait par M. Segers. — Annexes : I. Déclaration commune franco-américaine, octobre 1931. — II. Memorandum remis par l'Allemagne à la France, le 19 novembre 1931. — Une carte est jointe à ce document. — Erratum.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Segers, p. 361 (20 janvier 1932).

Motion d'ordre de M. Segers, qui propose, M. Hymans, m. a. ét., devant se trouver à Genève la semaine suivante, et la discussion du budget des affaires étrangères venant justement en ordre utile à ce moment, d'en remettre la discussion à huitaine ou même à une date ultérieure afin que le ministre des affaires étrangères puisse être présent, p. 427. — Cette proposition est admise, p. 427.

M. Mullie demande qu'une interpellation qu'il a annoncée relative à l'accord commercial du 23 janvier 1928 avec la France soit jointe à la discussion du budget des affaires étrangères, p. 525. — Cette demande est admise, p. 525.

Discussion générale du budget des affaires étrangères et discussion de l'interpellation de M. Mullie au gouvernement sur les mesures qu'il aurait prises en conséquence des dispositions prévues aux articles 5 *et* 12 *de l'accord commercial du* 23 *janvier* 1928 *entre l'union économique belgo-luxembourgeoise et la France :*

Discours de M. Croquet (qui examine les conclusions du rapport particulièrement en ce qui concerne la situation économique et commerciale belge à l'extérieur et qui termine en déclarant qu'il devra concrétiser son opposition en émettant un vote négatif sur l'ensemble du budget), le baron de Dorlodot (qui, estimant que les événements parlent plus haut qu'il ne pourrait le faire, se borne à motiver son vote négatif; rappelle à cette occasion les critiques qu'il a formulées les années précédentes), Tschoffen (qui commence par déclarer que la vie du pays est dominée par les questions internationales, traite la question des réparations et termine en déclarant que la sécurité du pays doit être assurée, estime qu'il n'y a pas un Belge qui veuille laisser à des tiers le soin de la sécurité du pays, mais estime, d'autre part, qu'il n'y a pas de plus grand danger pour la sécurité que la course aux armements), Segers, rapp. (qui commence par estimer que le discours qui vient d'être prononcé par M. Tschoffen constitue une précieuse contribution à l'examen de la situation de la Belgique vis-à-vis de l'Allemagne, déclare que, à aucun moment, la situation internationale n'a été aussi trouble qu'elle l'est à

Budgets. *Discussion générale du budget des affaires étrangères et discussion de l'interpellation de M. Mullie (suite)*

ce moment, estime qu'il est difficile de discerner où se trouvent les intérêts du pays, traite la question des réparations, celle du moratoire et termine en exprimant le vœu que les délégués de la Belgique puissent, à leur retour de Genève, dire au pays qu'ils ont créé un faisceau de garanties qui écarteront le spectre affreux de la guerre et qu'ils ont organisé la paix), p. 531 à 541. — Interruptions de MM. Hymans, m. a. ét., Segers, rapp., Jabon, Tschoffen, le baron de Mévius, Van Overbergh, le baron de Dorlodot, le vicomte Berryer, Van Dieren, Van Fleteren, Digneffe, p. 532 à 540. — M. Mullie développe son interpellation, p. 541, 542. — Interruptions de MM. Van Overbergh et François, p. 542. — Discours de M. Jabon (qui déclare prendre la parole n'étant pas d'accord avec M. Mullie et afin de développer les motifs pour lesquels il estime que la méthode du contingentement est supérieure à celle des droits d'entrée pour combattre le protectionnisme des pays étrangers et termine rapidement son discours, M. Mullie ayant déclaré par une interruption qu'il était d'accord avec lui), p. 542. — Interruptions de MM. Mullie, François, Van Overbergh, p. 542. — Discours de M. Barnich (qui rappelle les mesures qu'il avait préconisées, mesures à prendre dans l'intérieur du pays en dehors de la politique extérieure afin de permettre aux entreprises belges d'exportation d'abaisser leurs prix de façon à mieux défendre la situation belge sur les marchés étrangers, constate, à regret, qu'il n'a pas été tenu compte de ses suggestions, puis expose la politique qu'il estime devoir être suivie pour aider le pays à surmonter la crise et éviter l'augmentation rapide du nombre de chômeurs), p. 556 à 561. — Interruptions de MM. Hymans, m. a. ét., Volckaert, Van Dieren, Van Belle, Hubert, p. 557 à 560. — Discours de M. Hymans, m. a. ét. (qui commence par répondre à l'interpellation de M. Mullie, puis répond aux autres discours qui ont été prononcés, p. 561 à 565. — Interruptions de MM. Tschoffen, Moyersoen, Jos. De Clercq, François, Croquet, Ronvaux, Volckaert, Barnich, Segers, rapp., Van Fleteren, le baron de Dorlodot, Dierckx, Van Belle, p. 561 à 565. — Discours de M. Lafontaine (qui traite la question de la sécurité de la Belgique, commente les discussions qui se déroulent à Genève et traite la question de la proposition française tendant à l'organisation d'une force publique internationale; estime que la Belgique devrait développer à Genève l'idée de l'ordre public international), p. 565 à 568. — Interruptions de MM. François, Volckaert, Van Overbergh, le baron de Dorlodot, Jauniaux, le comte de la Barre d'Erquelinnes, le baron de Mévius, Van Fleteren, Hymans, m. a. ét., p. 567, 568. — M. le président annonce qu'il y a encore trois orateurs inscrits et demande, vu l'heure avancée, s'il serait bon de remettre la suite de la discussion, p. 568. — M. Hymans, m. a. ét., demande s'il n'avait pas été entendu que la séance serait au besoin prolongée afin que le débat puisse être terminé pendant la séance en cours, p. 568. — M^me^ Spaak estime que ce n'est pas après 5 heures que l'on peut prendre la décision de prolonger la séance et de terminer la discussion, M. Volckaert estime qu'il avait été entendu, le ministre devant repartir le plus promptement possible pour Genève, que l'on terminerait le budget des affaires étrangères ce jour-là, et que les intérêts du pays doivent passer avant les convenances personnelles des sénateurs, déclare donc, quant à lui, être prêt à rester en séance aussi longtemps qu'il le faudra, M^me^ Spaak maintient sa protestation tout en ne s'opposant pas à ce que l'on prolonge la séance pour terminer le budget, M. Segers rappelle qu'il avait été formellement décidé que l'on terminerait ce jour-là l'examen du budget, M. le président rappelle qu'il a annoncé la modification de l'ordre du jour afin de pouvoir profiter de la présence du ministre des affaires étrangères, M. Van Overbergh déclare être d'accord pour que la discussion soit poursuivie, p. 568. — Observations de M. Van Fleteren (qui appuie celles de M. Volckaert) et du baron de Mévius, p. 568. — Le Sénat décide de continuer l'examen du budget et M. le président déclare la discussion générale close, p. 568.

Discussion des articles du budget :

Art. 1^er^. M. le baron de Dorlodot signale à l'occasion de cet article l'odieuse rédaction d'un guide allemand du tourisme, estime que l'on devrait interdire l'entrée de ce guide en Belgique, M. Lafontaine estime qu'il faut se préoccuper des attaques calomnieuses que les pays s'adressent les uns aux autres par personnes interposées, exprime le regret que les Etats n'aient à cet égard aucun droit de réponse et estime qu'il y a là un problème intéressant à relever au point de vue international, p. 569. — L'article 1^er^ est adopté, p. 569.

Art. 16. M. le baron de Dorlodot critique à cette occasion l'attitude de M. le baron Rolin-Jaequemyns, en ce qui concerne la question de l'Anschluss et l'assentiment qui a dû être donné par M. Hymans, m. a. ét., à la nomination de M. le baron Rolin-Jaequemyns en qualité de membre belge à la cour internationale de justice, p. 569. — M. Hymans, m. a. ét., répond à M. le baron de Dorlodot et déclare notamment qu'il n'a pas à discuter les avis émis librement par M. le baron Rolin-Jaequemyns dans l'exercice de ses fonctions, M. Lafontaine

Budgets. *Budget des affaires étrangères pour l'exercice* 1932. Discussion des articles (*suite*)

fait remarquer que les magistrats de la Cour internationale de justice n'y siègent pas comme représentants de leur pays et déclare que M. le baron Rolin est du reste incapable de poser un acte que sa conscience n'approuverait pas, p. 569. — Interruptions de MM. Van Fleteren, François, Volckaert, Jauniaux, p. 569. — L'article 16 est adopté, p. 569.

Art. 19. M. Mullie développe encore certaines considérations relatives à son interpellation en réponse au discours de M. Hymans, m. a. ét., p. 569, 570. — Interruption de M. Hymans, m. a. ét., p. 570. — L'article 19 est adopté, p. 570.

Les autres articles du budget sont adoptés sans observations avec les amendements proposés par le gouvernement, p. 569, 570. — Voyez l'annexe à la fin de la séance du 18 février, p. 571 à 573.

L'article unique contenant le budget est adopté sans observations, p. 570.

L'ensemble du budget est adopté par 61 voix contre 41 et 2 abstentions, p. 581 (23 février 1932). Se sont abstenus : MM. Leurquin et Croquet, p. 581. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget de l'agriculture pour l'exercice 1932.

V. les n^os^ 4-VIII et 17 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 5-VIII. Projet de loi et tableaux.

N° 56. Rapport fait par M. Limage. — Annexe I : Questions posées par la commission de l'agriculture et réponses du ministre. — Annexe II : Questions posées par un membre de la commission et réponses du ministre.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 décembre 1931. — Le budget est renvoyé à la commission de l'agriculture.

Rapporteur : M. Limage. — Dépôt du rapport (11 février 1932).

Discussion générale :

Discours de M. Limage, rapp. (qui ne veut pas aborder positivement la question de la crise, mais fait pourtant remarquer au gouvernement la situation désastreuse dans laquelle l'agriculture se trouve dans sa région; supplie le gouvernement de reprendre le problème de la revalorisation au point de vue du froment; traite ensuite la question des betteraves, celle de la production de la viande et du beurre, dont les prix se sont effondrés pendant la dernière année, demande que l'on frappe l'entrée des chevaux étrangers, au moins d'un droit modéré, estime que les chiffres qu'il propose ne constituent pas du protectionnisme et termine en réclamant la réorganisation du service des agronomes, la revision des traitements des agents techniques et en s'informant où en est l'application de la loi sur la protection du commerce des semences, plants de pommes de terre, etc.), p. 656 à 660. — Interruptions de MM. Barnich, le baron de Mévius, Vande Moortele, Volckaert, Digneffe, Van Overbergh, Beauduin, Huisman Van den Nest, Clesse, François, Jabon, Ferminne, le baron de Dorlodot, p. 656 à 660.

M. le président Magnette annonce à ce moment qu'il y a plusieurs orateurs inscrits et fait remarquer que le ministre de l'agriculture est attendu à la Chambre pour le projet sur les douanes; M. Van Dievoet, m. a., déclare qu'il en est ainsi et, en annonçant que M. Crockaert, son collègue du ministère des colonies, veut bien le remplacer, demande si le Sénat consent à continuer la discussion dans ces conditions, p. 660. — Observations diverses de MM. Ronvaux, Lafontaine, p. 660. — Le Sénat admet la proposition de M. Van Dievoet, m. a., p. 660.

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. le baron Delvaux de Fenffe (qui commence par faire l'éloge du rapport et du discours de M. Limage, puis traite quelques points spéciaux : 1° la question du crédit agricole; 2° la question de la péréquation de l'impôt sur les biens ruraux; 3° la question de l'institut ménager supérieur agricole de l'Etat, à Laeken, au sujet duquel il voudrait que le ministre fît connaître ses intentions, et termine en demandant au ministre de ne rien négliger en faveur des travailleurs qui vivent de la terre, afin d'éviter l'irrémédiable catastrophe qui menace l'agriculture), p. 661 à 667. — Interruption de M. Crokaert, m. c., p. 665 à 667. — Discours de MM. le baron d'Huart (qui appelle l'attention des membres du Sénat qui, ayant la charge d'autres intérêts, ne connaissent qu'incomplètement la terrible détresse des travailleurs de la terre, sur la situation poignante dans laquelle se trouve l'agriculture, et termine en déclarant qu'il ne demande pas une situation privilégiée pour les agriculteurs, mais bien que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour les sauver de la ruine, mesures pour lesquelles il est certain que le parlement le suivra), Jabon (qui commence par déclarer que tous ceux qui connaissent la vie agricole s'associeront sans réserve aux conclusions du rapport si bien fait de M. Limage, puis réclame des

Budgets. *Budget de l'agriculture pour l'exercice* 1932. Discussion générale (*suite*)

mesures de défense qui doivent être temporaires et rationnellement justifiées; termine en signalant à ceux qui s'enferment farouchement dans une doctrine, des paroles de M. André Maurois, afin de prouver que pour l'action il n'y a pas de règle ni de doctrine absolue et que l'on ne peut jamais se dire que l'on tient la méthode définitive), p. 687 à 694. — Interruption de MM. François, Van Dievoet, m. a. (qui fait remarquer à M. Jabon que la question des frontaliers visée par lui dans une partie de son discours ne concerne pas le département de l'agriculture, mais bien celui des affaires étrangères), p. 693.

M. le président signale au Sénat qu'il y a encore 21 orateurs inscrits et propose donc (une interpellation de M. Barnich étant inscrite à l'ordre du jour de la séance du lendemain mercredi, et le projet sur l'incinération étant inscrit pour le jeudi après-midi) que le Sénat décide de siéger le jeudi matin et éventuellement le mardi matin de la semaine suivante, p. 694. — M. Van Fleteren suggère la limitation du temps de parole dans le budget de l'agriculture; M. le président estime qu'on ne peut prendre de décision à ce moment, que cette question devra être réglée quand le budget sera repris, p. 694. — M. Van Fleteren déclare être d'accord et le Sénat admet les propositions de M. le président, p. 694.

Reprise de la discussion générale : M. le président, sans vouloir porter atteinte aux droits de membres du Sénat, attire à ce moment l'attention des orateurs inscrits sur l'utilité qu'il y aurait à ce qu'ils condensent leurs observations, p. 709, 710. Au moment où M. le président va accorder la parole au premier orateur inscrit, M. Huisman Van den Nest fait remarquer que le ministre de l'agriculture n'est pas présent non plus qu'aucun autre membre du gouvernement et estime qu'il n'est conforme, ni à la tradition parlementaire ni à la dignité du Sénat, de reprendre la discussion du budget sans que le gouvernement soit représenté, prie donc le président de surseoir pendant un moment à la réouverture de la discussion, p. 710. — M. le vice-président baron Descamps fait remarquer que le Sénat a le droit strict d'ouvrir la discussion et que la Constitution lui donne, le cas échéant, le droit de requérir la présence du ministre, p. 710. — M. Huisman Van den Nest insiste sur sa demande et M. le président estime qu'il n'est pas de la dignité du Sénat d'attendre indéfiniment l'arrivée du ministre et déclare qu'il ne voit aucune raison valable pour ne pas continuer immédiatement l'examen du budget, p. 710. — M. Van Dievoet, m. a., entre à ce moment en séance et M. le président donne la parole à M. Van Roosbroeck, p. 710. — Discours de MM. Van Roosbroeck (qui commence par déclarer qu'il ne se considère pas comme tout à fait qualifié pour prendre la parole dans cette discussion n'étant pas agriculteur, mais que la crise économique mondiale l'a incité à le faire et traite en premier lieu la politique générale de l'agriculture, puis certaines questions de détail, notamment celle de l'enseignement agricole libre; suggère ensuite d'appliquer le ducroire au crédit agricole, termine en rappelant que les ouvriers agricoles ne sont pas toujours sur un pied d'égalité avec les ouvriers industriels, rappelle également qu'il avait déposé des propositions de loi destinées à réparer cette inégalité, mais, connaissant le sort réservé aux propositions d'initiative parlementaire, surtout lorsqu'elles émanent de membres de l'opposition se borne à demander que l'on réalise pour les ouvriers de la campagne ce que l'on a réalisé pour les ouvriers des villes), le baron de Moffarts (qui commence par traiter la question agricole en général, reprenant certains des points soulevés par M. Limage dans son excellent rapport, puis parle de certaines cultures intéressant particulièrement la province de Luxembourg : la laiterie, les pommes de terre, le tabac, et termine en traitant la question des bois), Hulin (qui parle particulièrement de l'aide que l'on devrait donner à la culture du blé indigène), Leurquin (qui demande au ministre de prendre de nouvelles mesures pour parer à la crise, estimant que celles qui ont été prises auparavant se révèlent comme inopérantes, signale de nombreux abus en ce qui concerne les subsides du ministère de l'agriculture, demande que le gouvernement contrôle de très près l'emploi de ces subsides et termine en demandant que l'on centralise au ministère des sciences et des arts tout ce qui concerne l'enseignement en général), p. 710 à 721. — Interruptions de MM. Van Dievoet, m. a., Hicguet, Huisman Van den Nest, Jabon, Leurquin, Mullie, Limage, Leyniers, Verheyden, Clesse, le vicomte Berryer, le baron de Mévius, Bruneel de la Warande, le baron de Dorlodot, François, Ferminne, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Hans, le baron van Zuylen, p. 710 à 721. — Discours de MM. Digneffe (qui commence par déclarer qu'il va de soi qu'il appuie les revendications de ceux qui, les faits étant tels qu'ils les ont exposés, réclament l'intervention du gouvernement en faveur de l'agriculture, mais déclare qu'il n'est pas complètement d'accord quant au choix des remèdes préconisés; parle de la question des baux à ferme, de celle du protectionnisme, dont il n'est pas partisan, pas plus pour l'industrie que pour l'agriculture, estime, comme M. Barnich, que l'Etat a un grand rôle à jouer, traite ensuite la question des transports, appuie les observations faites par MM. le baron de Moffarts et le baron Delvaux de Fenffe

Budgets. *Budget de l'agriculture pour l'exercice* 1932. Discussion générale (*suite*)

en ce qui concerne le développement du crédit agricole, souligne les bienfaits de l'enseignement agricole, demande pourtant que l'on examine sérieusement les postes du budget qui peuvent être réduits, rappelle qu'il a déposé avec plusieurs de ses collègues un amendement qui tend à cette réduction et motive cet amendement), le baron van Zuylen (qui se félicite de ce que le budget de l'agriculture n'ait subi aucune réduction, estimant que, en temps de crise, la production doit être particulièrement encouragée, puis prie le ministre de réclamer pour l'administration forestière une somme importante sur les crédits de chômage, afin d'occuper les chômeurs des régions forestières à différents travaux forestiers, signale bon nombre de travaux qu'il serait utile d'entreprendre ou d'accélérer, parle de l'augmentation de l'impôt foncier, de la sylviculture, proteste contre l'invasion du bois russe et demande que l'on utilise le produit belge), Lammertijn (qui, après avoir reconnu que l'agriculture a traversé une période de prospérité, estime que les agriculteurs traversent une terrible crise et que l'Etat doit les aider plus efficacement qu'il ne l'a fait précédemment, estime que pour l'armée notamment on devrait acheter des produits belges; parle de la question du bétail et du contrôle du beurre), p. 733 à 739. — Interruptions de MM. Dochen, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Mullie, Ferminne, Jabon, François, Van Dievoet, m. a., le baron de Moffarts, Beauduin, Dierckx, p. 734 à 736. — Discours de MM. Verheyden (qui, tout en estimant que tout a été dit, fait pourtant remarquer que de toutes les industries l'agriculture est la plus éprouvée, insiste pour qu'on lui évite le désastre, parle ensuite du curage des rivières, des wateringues, de la sélection des produits et suggère le contingentement des produits de luxe, dont on peut, en grande partie, se passer, et termine en déclarant que tout ce que le ministre fera pour la grande comme pour la petite culture sera admis par tous les cultivateurs belges), le baron de Mévius (qui, tout en estimant également que tout a été dit, notamment par les membres particulièrement compétents en questions agricoles, tient pourtant à insister pour que le gouvernement et le Sénat comprennent à quel point la crise agricole est terrible, proteste contre l'erreur que l'on répand dans un but politique et tendant à faire croire que, si les propriétaires renonçaient momentanément à leurs fermages, la prospérité renaîtrait dans la classe paysanne, tout en blâmant les propriétaires qui abusent du taux de ces fermages, puis traite particulièrement la question de l'élevage des chevaux de pur sang et de demi-sang ainsi que celles des agences de paris et de la redevance à remettre aux sociétés d'encouragement de l'élevage), Ferminne (qui commence par faire remarquer que le gouvernement a paru longtemps indifférent à la crise agricole, ce qui a amené une grande déception et un grand découragement et souhaite que l'impression que l'on a depuis quelque temps d'une modification dans les dispositions du gouvernement et dans ses actes sera confirmée par le ministre, puis commence par réfuter les affirmations de M. Volckaert, tendant à faire croire que les mesures prises étaient de nature à protéger les grands cultivateurs et non les petits, cite certains chiffres pour prouver l'erreur commise par M. Volckaert, puis développe certaines considérations au sujet des moyens à employer pour venir en aide aux agriculteurs, demande notamment que l'armée achète plus de chevaux et plus de produits belges, réclame une réduction des tarifs de transports et termine en faisant remarquer que de tous les coins du pays s'exprime la même impatiente interrogation et souhaite de voir la majorité des membres du Sénat assurer à l'agriculture le secours qu'elle réclame), Lippens (qui attire l'attention sur l'école d'horticulture de Gand et demande que l'on balaie les barrières du contingentement, estime, comme M. Ferminne, qu'il est absolument nécessaire de prendre des mesures pour amener certains des voisins de la Belgique à resipiscence), Dochen (qui parle de l'apiculture, proteste contre la loi qui a imposé le marquage obligatoire des œufs, traite la question des fruits, estime que l'on devrait arriver à vendre des fruits sélectionnés à l'étranger, appuie ensuite par des exemples les observations faites par MM. le baron Delvaux de Fenffe, Mullie et Bruneel de la Warande en ce qui concerne l'exagération de la taxation foncière des terres arables, demande en terminant que cesse la pratique de cuber les bâtiments de ferme pour en fixer les revenus), Clesse (qui proteste contre les avis émis tendant à assurer que des mesures protectionnistes sauveraient l'agriculture et déclare qu'il faut une structure nouvelle à la société afin de libérer les travailleurs des champs de la tutelle des grands agriculteurs; indique les mesures qui devraient, selon lui, être prises pour sauver l'agriculture, notamment en ce qui concerne les baux à ferme et les fermages, estime en terminant qu'il faut trouver des moyens pour décharger les femmes du travail trop lourd qu'elles font à la campagne, travaux qui les incitent à l'abandonner), p. 742 à 753. — Interruptions de MM. Van Dievoet, m. a., Van Overbergh, Mullie, Clesse, le baron de Mévius, Verheyden, Hicguet, François, Jabon, Vinck, Limage, Ferminne, Leurquin, le comte de la Barre d'Erquelinnes, le baron d'Huart, le baron de Dorlodot, p. 743 à 752. — Discours de MM. Ohn (qui appelle l'attention du ministre sur la question de la chasse dans les cantons d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith,

Budgets. *Budget de l'agriculture pour l'exercice* 1932. Discussion générale (*suite*)

puis, au lieu de développer lui-même la question, se range aux observations présentées par M. Van Roosbroeck en ce qui concerne les largesses du gouvernement pour l'enseignement catholique), Mullie (qui commence par s'associer aux orateurs qui ont demandé l'intervention du gouvernement en faveur de l'école ménagère agricole de Laeken, parle ensuite du contrôle du lait, réfute la diatribe de M. Leurquin contre les « Boerenbonden », puis en revient à l'examen de la question agricole en général, non au budget de l'agriculture, sans pourtant estimer que celui-ci pourrait être supprimé ainsi que l'a dit M. Leurquin, et, après avoir développé les arguments prouvant que l'agriculture belge doit être soutenue par les pouvoirs publics, termine en déclarant qu'il est convaincu que, à bref délai, le gouvernement tiendra compte de ces intérêts importants), Hénault (qui demande que le ministre de l'agriculture ait et pratique une politique agricole précise et de longue haleine amenant une situation agricole prospère et durable, puis expose les revendications des agriculteurs et indique les moyens qu'il préconise pour parer à la crise), Dierckx (qui commence par déclarer qu'il a toujours été inspiré par les préceptes contenus dans l'annonce des mesures financières adoptées par le gouvernement pour maintenir l'équilibre du budget, puis défend les amendements qu'il a présentés réduisant huit postes du budget de l'agriculture et exprime sa surprise de l'accueil qui est fait à ces amendements; cite ensuite quelques exemples à l'appui des réductions qu'il propose, déclare que son attitude au sujet de ses amendements sera dictée par celle du gouvernement et annonce qu'il n'a qu'un souci, celui d'appliquer loyalement les instructions de compression du premier ministre, p. 755 à 762. — Interruptions de MM. Leurquin, Hans, François, Jauniaux, Van Fleteren, Ohn, Croquet, Leyniers, Vandewiele, le baron de Mévius, le baron de Dorlodot, Van Overbergh, Clesse, Ronvaux, Van Dievoet, m. a., Limage, p. 755 à 762. — Discours de M. Van Dievoet, m. a. (qui fait ressortir les difficultés de l'heure, déclare que le programme doit être double ainsi que cela a été signalé par certains des orateurs qui ont pris la parole dans cette discussion, les mesures à prendre intéressant aussi bien le département des affaires étrangères que celui de l'agriculture, puis répond aux observations prononcées, notamment assez longuement à celles de M. Dierckx), p. 762 à 768. — Interruptions de MM. le baron de Dorlodot, François, Limage, Clesse, Van Overbergh, Ronvaux, Hubert, Dierckx, Digneffe, Moyersoen, le baron de Mévius, Leurquin, Mullie, p. 762 à 768. — M. Dierckx, à la suite de la réponse du ministre, commence par déclarer que cette réponse ne lui donne pas satisfaction, le prie ensuite de lui affirmer : 1° que les 15 p. c. de réduction de dépenses seront formellement acquis à la fin de l'exercice; 2° que les huit points visés par ses amendements seront soumis à un examen approfondi et demande si le ministre voit un inconvénient à ce que ces postes soient examinés autrement qu'en séance publique par un échange de questions entre lui et M. Leurquin et si, sans que ce soit un contrôle parlementaire normal, il s'oppose à ce que les commissions permanentes de l'agriculture et des finances, s'inspirant des prescriptions financières de M. Renkin, examinent ces huit postes, p. 769. — Observations diverses de MM. Van Dievoet, m. a., Mullie, Vinck, le baron de Dorlodot, Van Fleteren, le baron de Moffarts, p. 769. — M. Van Dievoet, m. a., déclare qu'il n'a compris les véritables intentions de M. Dierckx que par ses dernières observations et déclare que, d'une part, pareille proposition n'est pas constitutionnelle, la Constitution ne permettant pas la substitution de la gestion administrative d'une commission à la responsabilité ministérielle, que, d'autre part, il ne pourrait pas, comme ministre de l'agriculture, trouver de sa dignité d'admettre que des injonctions pareilles lui soient faites par une commission, p. 760, 770. — Observations diverses de MM. Dierckx, Van Fleteren, le comte de Broqueville (qui appuie l'avis émis par M. Van Dievoet, m. a.), Vinck, p. 770. — Discours de M. Dierckx (qui estime que M. Renkin, p. m., demandant, dans son projet de réorganisation financière, la collaboration de tous, il a répondu à cette demande en faisant la proposition que l'on estime inacceptable et que sa non-acceptation prouve que les prescriptions gouvernementales n'ont été que de grandes phrases), le comte de Broqueville (qui fait remarquer que, ce que M. Renkin a invité le parlement à faire, c'est à donner des indications au ministre, mais que ceci ne comporte pas des injonctions données par le parlement, p. 770. — Observation de M. Van Fleteren au sujet de l'attitude de M. Dierckx, p. 770. — Discours de MM. le baron du Four (qui commence par déclarer que, vu l'heure avancée, il résumera les observations qu'il comptait présenter, qu'il tient pourtant à s'associer à tout ce qui a été dit en faveur de l'agriculture, demande que les mesures nécessaires de protection soient prises, puis insiste sur la nécessité de voir établir une législation sur la question du curage des cours d'eau non navigables ni flottables), Van Dievoet, m. a. (qui déclare que la question du curage des cours d'eau est à ce moment soumise à une commission de la Chambre, commission qui est présidée par M. de Kerchove d'Exaerde), Vinck (qui estime que la politique suivie par le gouvernement pour parer à la crise est complètement inopérante, que la seule politique qui puisse avoir un effet utile doit avoir pour base l'augmentation de la part que les travailleurs de toutes catégories ont dans les bénéfices, dans les plus-values qu'ils ont eux-mêmes créées, critique en terminant la hausse des droits d'entrée), le baron de Dorlodot (qui, à la demande du ministre, précise brièvement une interruption qu'il a faite et déclare que lui et quelques-uns de ses amis du Sénat veulent, et il insiste sur ce mot, que des mesures rapides et efficaces soient prises par le gouvernement pour défendre l'agriculture), p. 770 à 772. — Interruption de M. Van Dievoet, m. a., p. 771; 772.

Discussion des articles :

Art. 1er. Discours de MM. Renkin, p. m., qui, afin de dissiper le malentendu qui s'est produit la veille au sujet des amendements présentés par M. Dierckx, déclare qu'il est disposé à chercher d'autres compressions, mais qu'il ne peut accepter la demande de M. Dierckx, estimant qu'elle est inconstitutionnelle et qu'il tient à défendre la prérogative de l'exécutif, qui est d'exécuter seul et sans conseil judiciaire), Dierckx (qui explique à nouveau quelle a été la pensée qui a présidé au dépôt de ses amendements et déclare que le premier ministre ayant annoncé qu'il était décidé à accueillir les suggestions du parlement, il retire ses amendements), Van Fleteren (qui fait diverses observations au sujet du retrait par M. Dierckx de ses amendements), Leurquin (qui déclare qu'il n'a nullement eu la pensée de faire injure aux fonctionnaires du département de l'agriculture, mais fait remarquer que l'agriculture wallonne a toujours été sacrifiée, que l'adhésion de son parti à la majorité gouvernementale en fonctions ne peut l'empêcher d'avoir un droit de regard et de contrôle sur l'utilisation des crédits inscrits aux budgets et défend les intérêts, notamment de la station de Gembloux, ainsi que des autres établissements d'agriculture belges), p. 774, 775. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Renkin, p. m., François, Dierckx, Van Dievoet, m. a., p. 774, 775. — L'article 1er est adopté, p. 775.

Art. 22. Discours de M. Dierckx (qui, à l'occasion de cet article auquel se rattachait le premier de ses amendements, déclare qu'il doit être bien entendu que ce n'est pas parce que cet amendement est retiré qu'il renonce à demander que l'on réexamine le crédit figurant à cet article), Van Dievoet, m. a. (qui fait remarquer l'utilité et l'importance de la question de l'élevage des animaux domestiques à laquelle se rapporte le crédit critiqué par M. Dierckx et conclut qu'aucun de ceux qui s'intéressent à l'agriculture ne peut trouver ce crédit (qui n'a été péréquaté qu'en 1929) exagéré, compte donc que le Sénat, y compris M. Dierckx, donnera son adhésion), p. 775, 776. — Interruptions de MM. Vinck, Van Dievoet, m. a., Ohn, Dierckx, Ferminne, p. 776. — L'article 22 est adopté, p. 776.

Art. 46. Discours de M. Dierckx (qui déclare que c'est à cet article que se rapportent les observations que, erronément, il a présentées à l'article 22 et estime que le crédit inscrit à l'article 46 intitulé : « Enseignement libre agricole » a une marche ascendante vraiment inquiétante), Van Roosbroeck (qui prie le ministre de lui donner des explications au sujet du libellé du littera *A* (allocations de retraite) puis, tout en déclarant ne pas être hostile à l'enseignement agricole libre, estime que l'on fait trop peu pour l'école officielle), Van Dievoet, m. a. (qui fait remarquer que, bien que M. Van Roosbroeck ne fut pas présent, il a répondu la veille à ses questions, puis répond aux nouvelles observations de M. Dierckx), p. 776, 777. — Interruptions de MM. Van Roosbroeck, Dierckx, p. 777, 778. — L'article 46 est adopté, p. 778.

Art. 51. M. Dierckx critique la réduction du crédit inscrit à cet article qui se rapporte à des champs d'expérience officiels, M. Van Dievoet, m. a., déclare qu'il s'agit précisément de champs d'expérience libres, que M. Dierckx devrait donc, au contraire, le féliciter, p. 778. — Interruptions de M. Ohn, p. 778. — L'article 51 est adopté, p. 778.

Art. 68. M. Lippens rappelle la question qu'il a posée au sujet de l'école d'horticulture de Gand et prie le ministre de lui répondre, p. 779. — M. Van Dievoet, m. a., répond à M. Lippens, p. 779. — L'article 68 est adopté, p. 779.

Art. 85. Discours de M. Mullie, qui attire à nouveau l'attention non du ministre de l'agriculture, mais du ministre des classes moyennes, sur la situation difficile dans laquelle se trouve à ce moment l'industrie linière de la région du Courtraisis, p. 779. — M. Van Dievoet, m. a., répond à M. Mullie et déclare que, si comme ministre de l'agriculture, il ne peut s'occuper de l'industrie du lin, ce soin appartenant au ministre de l'industrie et du travail ainsi qu'il l'a déclaré dans son discours, il peut, en ce qui concerne les classes moyennes, faire quelque chose au sujet du crédit, si toutefois les sommes nécessaires sont mises à sa disposition, p. 779. — Interruptions de MM. Hicguet et le baron Delvaux de Fenffe, p. 779. — L'article 85 est adopté, p. 779.

Budgets. *Budget de l'agriculture pour l'exercice* 1932. *Discussion des articles (suite)*

Les autres articles du budget sont adoptés sans obsevations, p. 775 à 779. — Voyez l'annexe à la fin de la séance du mecredi 16 mars, p. 789 à 797.

L'article unique est adopté sans observations, p. 779.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 66 voix contre 41 et 2 abstentions, p. 780 (16 mars 1932). Se sont abstenus : M. Dierckx et Demets, p. 780. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget de la défense nationale pour l'exercice 1932.

Doc. — N° 5-XII. Projet de loi. — Tableaux. — Développements. — Notes justificatives. — Annexes aux développements : Art. 10 et 11 : Tableau des effectifs, calcul des traitements, solde, etc.

N° 18. Amendements présentés par le gouvernement.

N° 40. Rapport fait par M. Pierlot. — Annexe. Réponses aux questions posées, parvenues après le dépôt du rapport.

N° 41. Amendements présentés par le gouvernement (2e série).

Ann. — Dépôt du rapport par M. Pierlot, p. 278 (22 décembre 1931). — A la proposition de M. le président, le budget est porté à l'ordre du jour des premières séances après la rentrée, p. 278.

Discussion générale :

Discours de M. Pierlot, rapp., qui commente son rapport, mais cite, avant de présenter ces développements au Sénat, un souvenir de guerre personnel, souvenir qui date du lendemain de la bataille de l'Yser et qu'il considère comme symbolique de la divine chose qu'est la paix, afin de faire comprendre au Sénat dans quels sentiments il aborde cette discussion et pourquoi il croit être l'interprète fidèle de la commission de la défense nationale en demandant avec instance au gouvernement de rester vigilant dans l'organisation de la défense du pays, puis termine ses développements concernant la défense du pays en faisant quelques brèves observation relatives à l'examen des demandes d'invalidité, p. 352 à 358. — Interruptions de MM. le baron de Dorlodot, François, de Brouckere, Van Dieren, p. 356, 357. — Discours de MM. Calonne (qui commence par rappeler que, à la commission de la défense nationale, il a vivement insisté auprès de M. Lekeu, président, afin que le budget de la défense nationale soit discuté avant la conférence du désarmement, puis déclare qu'il estime qu'il faut, à l'occasion de cette discussion, faire un examen de conscience, et appuie le réquisitoire qui vient d'être prononcé par M. Pierlot; développe notamment les motifs pour lesquels il estime que, en toute amitié, il faut que l'on renonce à l'accord franco-belge de 1920 et termine en déclarant que ceci amènera l'apaisement des esprits et permettra à la Belgique d'être bien qualifiée pour défendre à Genève le désarmement et la paix), Beckers (qui critique le régime linguistique existant à l'armée, réclame de nouvelles mesures pour la séparation linguistique à l'armée et la création d'une école militaire flamande), de Brouckere (qui réfute certaines parties du discours de M. Pierlot, rapp., tout en déclarant qu'il apprécie la science et la conscience qu'il a apportées à remplir sa tâche, développe ensuite l'évolution d'idées qu'il considère devoir amener au désarmement et termine en exprimant le vœu que ces idées donnent du courage aux plénipotentiaires de Genève et que le monde puisse ainsi respirer plus à l'aise, parce que l'on aura commencé à entrer dans la voie du désarmement), Mme Spaak (qui développe les arguments pour lesquels elle estime que l'on n'arrivera à maintenir la paix qu'en apprenant aux enfants à pratiquer la solidarité, ce qui en fera des hommes capables de lutter contre la guerre; estime que ce sera l'honneur du socialisme d'avoir posé la question de la capacité financière de l'Allemagne, termine en estimant qu'il faut agir vite pour le désarmement et qu'il faut que les délégués belges à la conférence de Genève sachent qu'ils emportent toute la confiance et les espoirs des mères belges, afin qu'ils sachent défendre la vie de leurs enfants), Aerbeydt (qui défend les intérêts des invalides; demande que les formalités pour l'obtention d'une pension soient modifiées et parle également de la question des chevrons de front), Gravez (qui défend à son tour les intérêts des invalides, demande notamment que le délai pour l'introduction des demandes soit prolongé), p. 359 à 370. — Rectification au discours de Mme Spaak, p. 383. — Interruptions de MM. Van Dieren, Lekeu, Dufrane, le baron de Dorlodot, Lafontaine, Van Fleteren, Rutten, de Brouckere, Vinck, Volckaert, le comte de Broqueville, Aerbeydt, p. 362 à 370. — Discours de M. Volckaert (qui appuie le discours prononcé par M. de Brouckere, parle ensuite des nombreuses économies qui pourraient être réalisées en ce qui concerne le budget de la défense nationale; parle ensuite notamment de la situation de l'hôpital militaire de Bruxelles et de la nécessité d'y porter remède et termine en demandant que la fabrication des instruments de guerre, les armes, les munitions, soit réservée à l'Etat), p. 371 à 374. — Interruptions de MM. Lafontaine, de Brouckere, Leurquin, Digneffe, François, Dens, m. d. n., Van Fleteren, p. 372 à 374. — Discours de M. Dens, m. d. n. (qui répond aux observations présentées, estime qu'une idée se dégage du débat qui vient de se produire : c'est que tous désirent la paix et sa consolidation; estime que tous les délégués qui iront à Genève s'y rendront avec la ferme intention de collaborer à l'œuvre de paix qui s'y poursuit, mais qu'il ne faut pas pourtant que cette attitude fasse négliger l'important problème de la défense nationale, dont dépend la sécurité du pays; déclare être d'avis qu'il faut arrêter coûte que coûte la course aux armements, mais qu'il faut tenir compte des situations existantes et prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder la liberté du pays; parle notamment de la question de l'aviation militaire), p. 374 à 381. — Interruptions de MM. de Brouckere, Lafontaine, Van Fleteren, Hicguet, Van Overbergh, Volckaert, Van Dieren, le comte de Broqueville, Demets, Huisman Van den Nest, Beauduin, Pierlot, rapp., p. 374 à 381. — Discours de MM. Mullie (qui pose deux questions au ministre : 1° concernant le ravitaillement courant de l'armée pour lequel il demande à nouveau instamment que l'on fasse largement usage des produits indigènes; 2° relative à l'emploi par l'armée de toile de lin d'origine indigène; M. Mullie donne à cette occasion lecture de l'extrait d'un article paru dans le journal *Het Vlas*), le baron de Dorlodot (qui souligne l'importance du discours prononcé la veille par M. de Brouckere, et, sans vouloir y répondre à l'improviste, fait pourtant certaines observations : 1° relatives à la question des fortifications; 2° concernant la question du désarmement), p. 381 à 383. — Interruptions de MM. Volckaert, Van Dieren, Jos. De Clercq, Waucquez, le comte de Broqueville, p. 382, 383. — Discours de MM. Digneffe (qui commence par féliciter M. Pierlot sur son rapport, estime que celui-ci a répondu d'avance aux attaques qui ne cessent d'être lancées au parlement et ailleurs par les pacifistes; déclare qu'il accepte à ce moment comme satisfaisantes les réponses du ministre, qui, semble-t-il, dans la mesure où il pouvait le faire, a répondu aux desiderata exprimés par M. Pierlot; commente ensuite le discours de M. de Brouckere), Lafontaine (qui commence par estimer que l'on se trouve devant un des problèmes les plus angoissants qu'il y ait jamais eu à résoudre, que tout le monde est d'accord qu'une menace latente de guerre existe chez les militaristes du monde entier, hommes qui vivent de la guerre et qui ont, pendant la guerre, réalisé des fortunes colossales leur permettant de disposer d'une presse qui ne dit pas la vérité, mais que le parlement doit être conscient que les dépenses faites par la Belgique pour une prétendue défense dépassent les moyens dont dispose le pays, puis défend les idées de désarmement et de grande communauté humaine qu'il espère que le ministre saura défendre à Genève), Van Dieren (qui commente le discours du ministre, estime que le budget en discussion n'assure nullement la défense nationale; estime que l'on a fait une grande faute en renonçant à la neutralité belge; démontre que les armements belges n'ont aucune utilité et ne constituent qu'un gaspillage d'argent; saisit cette occasion pour déclarer à nouveau que la Flandre veut l'autonomie et termine en disant qu'il a essayé de démontrer que, par le budget proposé, on veut créer un nouvel état de guerre et en souhaitant qu'une voix catholique autorisée plaide devant la Haute Assemblée la cause du désarmement), Waucquez (qui, tout en renonçant à la prétention d'une documentation personnelle, évoque les conditions de fait dans lesquelles se pose, au moment présent, pour la Belgique, le problème de sa sécurité, termine en citant certains exemples qui prouvent que, sous le commandement du Roi, l'armée de 1914 a sauvé la Belgique, qui n'aurait pas été sauvée sans elle), Pierlot (qui commence par rectifier, d'après les indications du ministre de la défense nationale, certains chiffres qu'il a cités, puis répond brièvement aux observations qui ont été prononcées et termine en déclarant que, malgré tout, le grave problème de la sécurité du pays reste posé, que celui-ci aura à décider s'il veut faire les sacrifices nécessaires ou s'il entend être défendu à moitié ou pas du tout), Lindekens (qui estime que la Belgique fait partie des peuples aveugles qui dépensent des millions pour les armements, défend la thèse pacifiste et termine en traitant la question de la méconnaissance des droits des Flamands à l'armée), Volckaert (qui commence par constater que le ministre a une singulière conception de la discussion de son budget, car il estime que celui-ci a répondu beaucoup plus à la presse qu'aux discours des sénateurs; critique le dépôt tardif par le ministre de toute une série d'amendements; termine en parlant de l'aviation et de l'état des locaux du département de la défense nationale et de la situation de l'hôpital militaire), Mme Spaak (qui proteste contre le peu de sénateurs présents pour une discussion aussi importante, et, après avoir fait diverses observations au sujet de certains faits de guerre, termine en déclarant qu'il faudra que les femmes de tous les pays s'unissent pour faire comprendre

Budgets. *Budget de la défense nationale pour l'exercice* 1932. *Discussion générale (suite)*

aux hommes qu'elles ne laisseront plus tuer leur fils), p. 386 à 399. — Interruptions de MM. Volckaert, Van Fleteren, Mme Spaak, MM. Moyersoen, Dens, m. d. n., le comte de la Barre d'Erquelinnes, Digneffe, Clesse, Hicguet, le baron de Dorlodot, Jos. De Clercq, le chevalier Dessain, Demets, p. 386 à 398. — M. le président déclare que la discussion générale est close et annonce que le ministre répondra à l'occasion de la discussion de l'article 1er, p. 399.

Motion d'ordre de M. Van Dieren, qui proteste contre l'inexactitude d'une réponse donnée par le ministre à des observations de M. Beckers relatives à une manifestation de l'ignorance de la langue flamande de la part d'un officier devant le conseil de guerre d'Anvers, p. 406. — M. le président Magnette déclare que le ministre jugera s'il doit répondre à M. Van Dieren, mais fait remarquer à M. Van Dieren qu'il ne s'agit pas là d'une motion d'ordre, que c'est une rentrée dans la discussion du budget, que M. Van Dieren aurait, par conséquent, dû se faire inscrire au lieu de parler avant les autres orateurs inscrits, p. 406.

Discussion des articles :

Art. 1er. Discours de MM. Chn (qui demande des explications au sujet de certaines dépenses, notamment en ce qui concerne une fête donnée à Anvers par le général circonscriptionnaire), le R. P. Rutten (qui, en réponse au discours de Mme Spaak exprimant son regret du peu de membres présents et des regrets exprimés par d'autres membres que, à droite, et notamment au sein du groupe démocratique, personne n'ait exprimé son opinion au sujet de la discussion sur la défense nationale, déclare que si le groupe démocratique s'est abstenu de parler, c'est uniquement pour ne pas allonger inutilement le débat par des répétitions, termine en déclarant que l'Eglise n'a jamais confondu une guerre défensive avec une guerre offensive et que le jour où Mme Spaak pourra annoncer que l'Allemagne et les Soviets pensent ce qu'elle pense et veulent ce qu'elle veut, elle peut être assurée que presque tous les droitiers seront à leur poste), le baron de Dorlodot (qui proteste contre l'interprétation donnée par M. Lafontaine de l'article 8 du Pacte de la Société des Nations, puis développe les preuves de ce que l'Allemagne n'a pas respecté les obligations contenues dans la cinquième partie du traité de Versailles et termine, reprenant sa conclusion de la semaine précédente, en estimant qu'il faudrait forcer l'Allemagne à remplir ses obligations et que, en ce qui concerne la Belgique, celle-ci ne peut vivre sous la menace perpétuelle d'une invasion; que, par conséquent, la sécurité doit passer avant tout), Mme Spaak (qui commence par protester contre la façon dont le R. P. Rutten a travesti ses paroles de la veille et termine en exprimant sa confiance dans l'Internationale, qui veut procéder méthodiquement à l'organisation de la paix), p. 406 à 409. — Interruptions de MM. Volckaert, Jos. De Clercq, Clesse, Moyersoen, Vinck, Lafontaine, Van Overbergh, Rutten, Van Fleteren, le comte de Broqueville, Dufrane, p. 407 à 409. — Discours de M. Dens, m. d. n. (qui répond aux discours qui ont été prononcés), p. 409 à 414. — Interruptions de MM. Mullie, Hicguet, Rutten, Van Overbergh, Lafontaine, Digneffe, Van Fleteren, Van Dieren, Lindekens, le baron Casier, Mme Spaak, MM. Rutten, Volckaert, Moyersoen, Clesse, Arm. Huysmans, Demets, de Brouckere, Jauniaux, le comte de Brouchoven de Bergeyck, p. 410 à 414. — Discours de MM. de Brouckere (qui répond à M. le baron de Dorlodot et défend à nouveau la thèse du désarmement, désarmement qu'il estime devoir être lié à une sécurité aussi complète que possible), Pierlot (qui exprime son regret de la discussion qui s'est produite au sujet d'un crédit qu'il estime nécessaire pour permettre au titulaire du département de la défense nationale de soutenir le train de vie en rapport avec sa haute situation), Aerbeydt (qui, n'ayant pas obtenu du ministre les réponses détaillées qu'il attendait, répète les différentes questions qu'il lui avait adressées concernant les invalides, les prisonniers de guerre et les combattants), p. 414, 415. — Interruptions de MM. Dens, m. d. n., Van Overbergh, le baron de Dorlodot, Van Dieren et le R. P. Rutten, p. 414, 415. — L'article 1er est adopté, p. 415.

Art. 13. M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté par le gouvernement, p. 417, 418. — M. le baron de Dorlodot signale à ce moment des exemples qui prouvent l'insuffisance de l'examen médical des miliciens avant leur admission au service; M. Dens, m. d. n., répond aux observations de M. le baron de Dorlodot et fait notamment remarquer que l'autorité militaire n'a aucun moyen d'action sur les médecins civils que la loi prescrit d'adjoindre aux médecins militaires pour l'examen des miliciens, p. 418. — L'article 13 est adopté tel qu'il est amendé par le gouvernement, p. 418.

Art. 34. Discours de M. Lebon (qui parle de la question de l'enceinte d'Anvers, déclarée démantelée en 1906, et particulièrement de l'interdiction récente qui vient d'être faite par l'autorité militaire de passer sur le pont de la porte de Boom; demande si une administration de l'Etat a le pouvoir de prendre ainsi des mesures vexatoires à l'égard de la population et des administrations communales); M. Dens, m. d. n., répond à M. Lebon, p. 418, 419. — Interruptions de M. Segers, p. 419. — L'article 34 est adopté, p. 419.

Budgets. *Budget de la défense nationale pour l'exercice* 1932. *Discussion des articles (suite)*

Art. 39. M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté à cet article par le gouvernement et d'un sous-amendement présenté à cet amendement par MM. Pierlot, rapp., et Demets, p. 419. — M. Demets défend le sous-amendement qu'il a présenté avec M. Pierlot, qui consiste à étendre aux écoles civiles d'aviation de Gosselies et de Saint-Hubert le bénéfice du crédit proposé par amendement par le ministre pour l'école d'aviation de Deurne lez-Anvers, p. 419, 420. — M. Dens, m. d. n., déclare que si les crédits des écoles civiles d'aviation ont été supprimés, c'est par suite de la nécessité de réduire les dépenses, que l'amendement du gouvernement a alors été déposé parce que les économies réalisées ont permis de disposer d'une somme de 500,000 fr., qui a été destinée à celle des écoles civiles qui offrait le plus d'intérêt pour l'aviation militaire; fait diverses observations à l'appui de sa déclaration, se rallie pourtant à l'amendement de MM. Pierlot et Demets, sous certaines conditions qu'il indique, p. 420. — M. Pierlot, rapp., défend son amendement ainsi que l'école d'aviation de Saint-Hubert et exprime le vœu que le département des transports consente à majorer le subside qui fait l'objet de l'amendement afin que les trois écoles puissent être maintenues, p. 421. — M. Dens, m. d. n., fait encore diverses observations, p. 421. — L'amendement du gouvernement est adopté tel qu'il est sous-amendé par MM. Pierlot et Demets, p. 421.

Les autres articles du budget sont adoptés sans observations, p. 417 à 421. — V. l'annexe *A* à la fin de la séance du 28 janvier 1932.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 421, 422.

Discours de M. Segers, qui motive son vote affirmatif, vote qu'il déclare être conditionnel, car s'il admet que, vu la situation financière et la décision à prendre par le gouvernement en ce qui concerne les modalités de défense, le gouvernement ne propose aucune solution au parlement relativement à la question de la défense nationale, il tient à annoncer que l'année suivante il faudra que le parlement soit placé en face de réalités concrètes et en face de ses responsabilités, pour qu'il puisse encore se trouver aux côtés du pouvoir exécutif, p. 422. — Discours de M. Lebon, qui déclare qu'il émettra un vote affirmatif, parce qu'il fait partie de la majorité qui soutient le gouvernement et parce qu'il est partisan de la défense du pays; souhaite pourtant que le gouvernement n'aille pas plus loin dans ses armements, p. 422.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 70 voix contre 40 et 3 abstentions, p. 422 (28 janvier 1932). — Se sont abstenus : MM. Schotsmans, Aerbeydt et Bossuyt, p. 423. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget de la dette publique pour 1932.

V. les nos 4-II, 11 et 29 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 5-II. Projet de loi et tableaux.

N° 30. Rapport fait par M. le baron de Mévius.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 16 décembre 1931, p. 251. — Le budget est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. le baron de Mévius, p. 260 (17 décembre 1931).

A la proposition de M. le président, le rapport de M. le baron de Mévius portant aussi bien sur le budget des voies et moyens que sur le budget de la dette publique, la discussion générale de ces deux budgets est réunie, p. 292.

V. donc éventuellement, pour la discussion générale, plus loin, sous la même rubrique générale : Budgets, la sous-rubrique : Budgets des voies et moyens.

Les articles du budget de la dette publique sont adoptés sans observations, p. 297. — V. l'annexe *B* à la fin de la séance de l'après-midi du 23 décembre 1931, p. 225 à 229.

L'article unique contenant le budget est adopté, p. 297.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 67 voix contre 46 et une abstention, p. 307 (23 décembre 1931). — S'est abstenu : M. Leurquin, p. 307. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget des dotations pour l'exercice 1932.

Doc. — N° 5-III. Projet de loi, tableaux, développements. Notes justificatives.

N° 8. Rapport fait par M. Moyersoen.

N° 24. Rapport de la questure au nom du bureau sur la dotation sénatoriale pour l'exercice 1932. (Ce rapport est signé par MM. Vinck, Volckaert, Hicguet, J. De Clercq et le vicomte du Bus de Warnaffe, questeurs.)

Budgets. *Budget des dotations pour l'exercice* 1932 (*suite*)

Ann. — Dépôt du rapport par M. Moyersoen, p. 48 (19 novembre 1931).

M. le président fait remarquer que l'ordre du jour appelle la discussion de ce budget, mais estime, le bureau n'ayant pu encore examiner la question de la dotation sénatoriale, qu'il y a lieu d'ajourner la discussion, p. 169. — Au moment où la discussion de ce budget va être abordée, M. Vinck propose au Sénat de ne pas se constituer en comité secret pour l'examen de son budget et de passer immédiatement à l'examen du budget des dotations, puis attire l'attention de l'assemblée sur le fait que la questure de la Chambre des représentants a fait parvenir au Sénat une proposition d'amendement tendant à majorer l'article 3 : Dotation de la Chambre des représentants, p. 201.

Pas de discussion générale.

Discussion des articles :

Art. 1er. Adopté sans observations, p. 201.

Art. 2. Sénat. M. le baron de Moffarts rappelle qu'il a exposé, l'année précédente, les motifs pour lesquels il considère comme contraire à la Constitution la multiplication par le coefficient 7 de l'indemnité sénatoriale, alors que l'indemnité des membres de la Chambre n'a été multipliée que par le coeficient 3 ½; ne veut pas revenir sur cette question, qui a été tranchée l'année précédente, mais déclare qu'il s'abstiendra au vote sur l'ensemble du budget, p. 201. — L'article 2 est adopté, p. 201.

Art. 3. M. le président rappelle la majoration de crédit demandée par la questure de la Chambre des représentants, p. 201. — L'article 3 est adopté, p. 201.

Les articles 4 à 8 sont adoptés sans observations, p. 201, 202. — V. pour les articles l'annexe à la fin de la séance du 15 décembre, p. 238.

A la proposition de M. le président, l'article 3, amendé, est immédiatement remis aux voix et est définitivement adopté, p. 202.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 57 voix contre 50 et 4 abstentions, p. 228 (15 décembre 1931). — Se sont abstenus : MM. Demets, Dierckx, Digneffe et le duc d'Ursel, p. 228. — Observations de M. Van Fleteren, p. 228. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Dotation sénatoriale. — V. Chambres législatives : Sénat.

Budget extraordinaire. Budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1932.

V. les nos 4-XVII, 59, 94, 102 et 123 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 5-XVII. Projet de loi. — Tableau I : Dépenses extraordinaires. — Tableau II : Recettes extraordinaires.

N° 72. Rapport fait par M. Beauduin. — Questions posées par la commission et réponses du gouvernement.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 11 février 1932, p. 518. — Le projet est renvoyé à la commission du budget extraordinaire, p. 518.

Dépôt du rapport par M. Beauduin, p. 660 (3 mars 1932).

Discussion générale :

Discours de MM. G. Jansen (qui traite la question du canal Albert et proteste contre la modification éventuelle du tracé primitivement arrêté pour ce canal), Pierlot (qui, tout en effleurant au début de son discours l'ensemble de la question des ports de Bruges et de Zeebrugge, laisse les questions du port intérieur de Bruges et du port de la côte aux soins des représentants de la region brugeoise, mais traite la question du port de mer de Zeebrugge et développe les arguments tendant à démontrer la grande utilité de ce port et la nécessité de mener à bonne fin ce bel instrument de travail, qui est destiné à contribuer si grandement à la grandeur et à la prospérité du pays, tout en se gardant de toute concurrence à Anvers, le port de Zeebrugge ayant une spécialité dont l'exercice est impossible ailleurs), Lebon (qui, bien que M. Pierlot ait déclaré qu'on ne devait faire aucune concurrence à Zeebrugge, contre le port d'Anvers, estime que le discours de M. Pierlot est une attaque contre Anvers, comme si les Anversois étaient les ennemis de Zeebrugge; fait remarquer qu'on n'a pas cessé de demander de bonnes communications entre Anvers et la côte, puis fait remarquer que le développement du port d'Anvers est l'œuvre des Anversois; répond ensuite au discours de M. G. Jansen au sujet du canal Albert), p. 780 à 788. — Interruptions de MM. Van Caenegem, m. t. p., le chevalier Dessain, Laboulle, Rutten, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Pierlot, Ronvaux, p. 780 à 788. — Pendant cette discussion, M. le président fait certaines observations concernant l'ordre du jour, un bref débat se produit et il en résulte que le Sénat décide de siéger le lendemain matin pour discuter le projet relatif au tarif des douanes, puis de continuer l'examen du budget extraordinaire, p. 785. — V. éventuellement la rubrique : Chambres législatives, Sénat : Fixation de l'ordre du jour.

Budgets. *Budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice* 1932. Discussion générale (*suite*)

Repris de la discussion générale : Discours de M. Van Caenegem, m. t. p. (qui commence, ainsi qu'il s'y était engagé lors de la discussion du budget des travaux publics, par répondre aux questions qui relevaient du budget extraordinaire, mais qui lui avaient été adressées lors de la discussion du budget des travaux publics, puis répond aux observations présentées pendant le débat en cours), p. 813 à 818. — Interruptions de MM. Barnich, François, Ronvaux, Leurquin, Solau, Van Overbergh, Laboulle, Hicguet, Ed. Janssens, Lebon, p. 814 à 818. Il est fait des observations (au sujet de la fin de ce débat et de l'éventualité, si la discussion générale peut être terminée pendant la séance en cours, de permettre aux orateurs qui le désireraient de présenter encore des observations d'ordre général à l'occasion de l'article 1er), par M. le vice-président baron Descamps, MM. Laboulle et Moyersoen, p. 818.

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. le baron van Zuylen (qui renouvelle, à l'occasion du budget extraordinaire, la demande qu'il a faite à l'occasion du budget de l'agriculture, demande qui tend à obtenir l'affectation, sur les crédits de chômage, d'une somme de 6 à 7 millions pour occuper les chômeurs dans les régions boisées du pays, puis insiste sur la nécessité d'employer des bois de provenance belge; termine en signalant le mauvais état du pont d'Argenteau), Laboulle (qui, au nom de M. Van Belle, indisposé, fait diverses observations concernant la question des adjudications publiques; parle ensuite notamment de la question des travaux de dragage de Zeebrugge), Ronvaux (qui attire l'attention du ministre sur le fait que dans les crédits destinés aux travaux extraordinaires il n'y a pas un centime destiné au Namurois, non plus qu'à la Basse Sambre et à la Meuse; rappelle la nécessité des travaux à effectuer notamment pour éviter de nouvelles inondations; proteste parce que Liége a obtenu des satisfactions, et termine en signalant la nécessité d'améliorer les communications entre Namur et Dinant), Van Hoestenberghe (qui défend les intérêts et rappelle l'importance du port de Zeebrugge), Vinck (qui attire brièvement mais particulièrement l'attention du ministre sur une question qu'il considère comme très grave, c'est-à-dire sur la nécessité de sauvegarder l'intérêt public en matière d'utilisation de la voirie de l'Etat par les entreprises de gaz surpressé, notamment les canalisations du « Distrigaz »; suggère qu'on fasse bénéficier les localités sur le territoire desquelles passent ces canalisations de certains avantages en ce qui concerne la vente des produits transportés, puis parle des contrats passés avec les sociétés productrices de gaz), p. 819 à 826. — Interruptions de MM. Van Caenegem, m. t. p. (qui répond par voie d'interruptions aux observations présentées), Ronvaux, Van Overbergh, Moyersoen, Joachim, Vinck, le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 819 à 826. — M. Van Caenegem, m. t. p., répond brièvement à M. Vinck, p. 826.

Les articles des tableaux sont adoptés sans observations, p. 826. — V. l'annexe *B* à la fin de la séance du 17 mars, p. 837 à 842.

Les articles contenant le projet de loi sont également adoptés, p. 826, 827.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 75 voix contre 40, p. 858 (22 mars 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget des finances pour l'exercice 1932.

Doc. — N° 5-XIV. Projet de loi. — Tableaux. — Développements. Notes justificatives.

N° 17. Amendement présenté par le gouvernement.

N° 27. Amendement présenté par le gouvernement (2e série).

N° 42. Rapport fait par M. Van Overbergh.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Van Overbergh, p. 351 (19 janvier 1932).

Discussion générale du budget et d'une interpellation de M. Beauduin au sujet de l'application de l'accord belgo-luxembourgeois relatif au régime de l'alcool.

Discours de M. Van Overbergh, rapp. (qui, estimant que le devoir du parlement à ce moment de crise n'est pas d'insister sur la critique des fautes passées, mais d'aider un gouvernement de bonne volonté à sortir de cette crise, invite le parlement à le suivre dans l'examen des cinq grandes questions dont il va lui parler : à savoir : la devise belge, la circulation fiduciaire, le budget, la trésorerie et la rente, et développe ses différentes questions, termine en faisant remarquer qu'il ne peut y avoir en Belgique place pour autre chose qu'une confiance réfléchie), Mullie (qui examine en particulier ce qui a été fait en matière d'impôt foncier, puis parle d'une question qui se rattache au budget des affaires étrangères comme au budget des finances, c'est-à-dire des répercussions de l'accord franco-belgo-luxembourgeois (question au sujet de laquelle il a annoncé une interpellation), termine en attirant la bienveillante attention du ministre des finances sur

Budgets. *Budget des finances pour l'exercice* 1932. *Discussion générale du budget et d'une interpellation de M. Beauduin (suite)*

la nécessité de faire enseigner les contribuables sur le bien-fondé des impositions qu'on leur réclame, afin d'éviter le mécontentement de ceux-ci), p. 424 à 428. — Interruptions de MM. le baron Houtart, m. f., François, de Brouckere, J. De Clercq, p. 425 à 427.

M. Arm. Huysmans demande, la discussion du budget des affaires étrangères qui figurait à l'ordre du jour devant être remise par suite de la présence à Genève de M. Hymans, m. a. ét.; que la suite du budget des finances puisse continuer la semaine suivante, p. 428. — La demande de M. Arm. Huysmans est admise par M. le baron Houtart, m. f., et le Sénat marque son accord, p. 428.

Reprise de la discussion générale du budget et de l'interpellation de M. Beauduin sur la question des alcools luxembourgeois : Discours de MM. Arm. Huysmans (qui commence par remercier M. Van Overbergh, rapp., de la documentation qu'il a donnée, et constate qu'il est moins pessimiste qu'en 1931, estime que la dépression économique est partiellement due aux dettes de guerre qui pèsent trop lourdement sur les pays belligérants d'Europe, qu'une répartition plus équitable de celles-ci entre le vieux continent et les Etats-Unis s'imposera; combat les barrières douanières, insiste sur la nécessité de comprimer les dépenses, notamment les abus, en matière de pensions, déclare qu'il ne votera plus aucun impôt, à moins que le salut public ne l'exige, approuve l'émission d'un emprunt à lots multiples, envisagé par le gouvernement, estime que la thésaurisation des billets de banque est une nuisance et un danger, affirme qu'il ne faut pas toucher à la devise, se résume en déclarant qu'il existe de nombreux éléments favorables pour justifier la confiance); Beauduin (qui développe son interpellation sur la question des alcools luxembourgeois, développements qu'il termine en priant le ministre des finances de prendre en mains les intérêts de l'industrie belge et de chercher une entente avec le Grand Duché de Luxembourg, qui mette fin à l'invasion de l'alcool luxembourgeois en Belgique); Vandewiele (qui fait remarquer la proportion inquiétante dans l'augmentation du nombre de chômeurs, particulièrement en ce qui concerne la situation de l'industrie textile, parle ensuite du tarif douanier franco- belge au point de vue de l'industrie textile, déclare, que des deux côtés, on souhaite que les gouvernements respectifs des deux pays trouvent la possibilité d'amplifier les relations commerciales réciproques, demande ensuite notamment que l'on agisse auprès de la Hollande qui vient d'augmenter ses droits d'entrée et termine en soulevant à nouveau la question des 500 francs à allouer aux réquisitionnés et déportés civils de la guerre), p. 438 à 444. — Interruptions de MM. Van Overbergh, rapp., François, Moyersoen, Jos. de Clercq, Van Dieren, Digneffe, le baron Houtart, m. f., Jauniaux, Ohn, Mme Spaak, p. 439, 440. — Discours de M. le baron Houtart, m. f. (qui indique à son tour, s'unissant en cela à M. Van Overbergh, rapp., et à M. Arm. Huysmans, les motifs pour lesquels le peuple belge peut envisager l'avenir avec confiance, fait ensuite l'exposé des obstacles devant lesquels on se trouve en répondant aux diverses observations présentées, p. 444 à 448. — Interruptions de MM. François, Arm. Huysmans, Van Overbergh, rapp.; Digneffe, Dierckx, p. 445 à 448.

Motion d'ordre de M. François, qui fait remarquer que le Sénat vient de recevoir un amendement présenté par le gouvernement et tendant à augmenter le budget de plus de 7 millions, déclare qu'il s'agit de payer des intérêts moratoires pour le trop-perçu, exprime le vœu que le gouvernement puisse expliquer qu'il s'agit vraiment là de rectifier une situation imprévue, p. 448. — M. Houtart, m., f., déclare qu'il s'agit d'une opération arithmétique que l'amendement rectifie une erreur de calcul, p. 448. — M. François insiste pour obtenir des explications, p. 448.

Reprise de la discussion générale du budget et de l'interpellation : Discours de M. Dierckx (qui, au nom de M. le baron Boël, comme au sien, attire l'attention du ministre sur la situation du cadre technique de l'administration des finances, cadre créé en 1919 au moment de l'institution de l'impôt sur le revenu, demande que l'on reconnaisse l'importance de son effort et les services qu'il rend), Gravez (qui commence par plaider à nouveau la cause des déportés, puis déclare que le gouvernement devrait commencer par faire réduire le coût de la vie avant de diminuer les salaires, termine en déclarant que la Flandre n'oubliera pas les procédés employés envers la « Handelsbank », que la Flandre en concluera, une fois de plus, que ce n'est que par une administration autonome qu'elle pourra disposer de son sort), p. 448 à 451. — Interruptions de MM. le baron Houtart, m. f., Jos. De Clercq, p. 449 et 451. — Discours de MM. Vancoillie (qui développe certaines considérations concernant l'application des lois fiscales, parle en terminant de la question de la Banque nationale et s'élève contre les luttes entre les grands établissements financiers, qui, avec les conventions secrètes, etc., poussent les masses vers l'extrémisme), Despret (qui commence par estimer que le pays sera satisfait de la discussion du budget des finances par le Sénat, que les discours prononcés par le rapporteur, par M. Arm. Huysmans et par le baron Houtart, m. f., ont été très bien, déclare donc qu'il ne prend la parole que pour souligner un fait regrettable, déjà signalé par le ministre, c'est que le budget de 1931, qui était en équilibre quand on l'a présenté, ne l'est plus à ce moment, que le déficit devra être comblé par un emprunt, que ceci est un principe qui ne vaut rien; estime qu'il importe, en vue de faciliter l'emprunt, de constater les causes de ce déficit, car l'emprunt doit réussir, souhaite que les grands, les moyens et les petits y souscrivent avec empressement, parle ensuite de la question des impôts et estime que tout le monde, à l'exception de ceux qui vivent à la charge de la collectivité, devrait être, au moins légèrement, imposé en matière d'impôts directs, déclare ensuite, en son nom personnel, estimer que l'on devrait réduire les traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat, demande que le gouvernement fasse une déclaration qui donnera satisfaction au peuple belge, comme la déclaration faite par M. Mac Donald a donné satisfaction au peuple anglais; termine en souhaitant que le peuple belge fasse preuve du même courage dont le peuple anglais donne en ce moment l'exemple), Arm. Huysmans (qui prend brièvement la parole pour déclarer qu'il ne peut épouser la manière de voir de M. Despret en ce qui concerne la réduction des traitements et salaires des agents de l'Etat), Ed. Janssens (qui attire à nouveau l'attention du ministre sur l'inefficacité des passavants délivrés aux négociants habitant la zone frontière, ainsi que sur la question des lettres de voitures spéciales qui doivent accompagner tout envoi de sucre à partir de 50 kilog. et dont un registre spécial doit être tenu par les commerçants et de l'inefficacité de cette mesure qui ne supprime pas les fraudes que l'on a voulu atteindre), le baron de Moffarts (qui attire l'attention du ministre sur la nouvelle péréquation des bâtiments ruraux, traite ensuite brièvement la question du tabac, remercie le ministre des améliorations apportées au régime fiscal en ce qui le concerne, parle de la culture des betteraves, du froment, et termine en demandant que l'on autorise les communes à ajourner les travaux non urgents), le baron de Dorlodot (qui commence par appuyer les observations déjà émises sur le danger de thésauriser les billets de banque, estime qu'il est indispensable de trouver un remède à cette pratique exercée dans toutes les classes de la société, et développe les motifs pour lesquels il demande au ministre de réfléchir au sujet de l'émission de l'emprunt qui doit être émis, préconise un titre de « sécurité-or » à 3 1/2 ou à 4 p. c.); François (qui commence par se réjouir de ce que, ainsi que chaque année, le débat du budget des finances se soit développé dans un domaine beaucoup plus vaste que celui du budget lui-même, qui estime que l'on peut adopter une bonne partie des conclusions optimistes de M. Van Overbergh, rapp.; puis expose le point de vue du parti ouvrier, traite ensuite la question de la Banque nationale, celle de l'étalon-or, estime que la crise est due au défaut d'adaptation de la production à la consommation, adaptation réclamée par les socialistes, estime que la réduction des salaires ne peut qu'augmenter l'anarchie existant à ce moment; traite la question de la situation de la Belgique vis-à-vis des Etats-Unis, demande que le gouvernement intervienne afin de remédier à la crise dans l'organisation du crédit à l'industrie; termine en constatant l'attitude de la bourgeoisie qui ne s'effraie plus de la situation révolutionnaire dans laquelle on se trouve et, en déclarant que le parti socialiste a un programme d'action, alors que le gouvernement en fonction n'en a pas), p. 453 à 466 et (pour la reprise et la fin du discours de M. François), p. 469 à 476. — Interruptions de MM. le baron Méyers, Moyersoen, Demets, le baron Houtart, m. f.; François, Van Fleteren, Van de Moortele, Van Overbergh, rapp.; Volckaert, Mahieu, Ohn, Lekeu, Demoulin, Jos. De Clercq, Hubert, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Arm. Huysmans, Despret, Ronvaux, Tschoffen, le baron de Dorlodot, Digneffe, Waucquez, Van Roosbroeck, Leyniers, Dierckx, le baron du Four, le baron de Steenhault de Waerbeeck, p. 454 à 466 et 469 à 476. — Discours de MM. Bruneel de la Warande (qui traite la question de la thésaurisation, estime qu'il est excusable de thésauriser, que ceci n'est certes pas un acte de défiance en ce qui concerne la valeur de la monnaie, au contraire, et que les thésauriseurs reprendraient confiance s'ils se trouvaient devant un cours stable, termine en appuyant les observations présentées par MM. Mullie et le baron de Moffarts en ce qui concerne la péréquation cadastrale et sa répercussion sur l'impôt foncier), Lindekens (qui attire l'attention sur certaines injustices dont souffrent des accisiens flamands, qui signale ensuite la situation de certains employés dans la section de la statistique du commerce, puis insiste pour que le service de la liquidation des dommages de guerre soit liquidé), Van Berckelaer (qui plaide la cause des ouvriers de l'industrie diamantaire en ce qui concerne les contributions, cite ensuite des procédés injustes infligés par la douane belge à un négociant en perles et diamants, voyageant, en transit, par la Belgique, et se rendant de Paris à Amsterdam, demande que le ministre examine ce cas particulier, qui semble devoir nuire au commerce belge), p. 477 à 481. — Interruptions de MM. François,

udgets. *Budget des finances pour l'exercice* 1932. *Discussion générale (suite)*

Van Overbergh, Moyersoen, Van Dieren, p. 477, 479. — Discours de M. le baron Houtart, m. f. (qui commence par proposer, de nombreux orateurs auxquels il voudrait répondre étant absents en cette fin de séance, de leur répondre la semaine suivante, à l'occasion de la discussion des articles, mais formule pourtant avant la clôture de la discussion générale et afin que la discussion qui vient d'avoir lieu ne laisse point l'impression d'un flottement dans les idées, deux observations : 1° relative au problème monétaire; 2° relative à l'équilibre budgétaire, p. 481. — Interruptions de MM. le baron de Dorlodot, Van Overbergh, rapp.; François, Volckaert, p. 481. M. le président propose de déclarer close la discussion générale, mais de permettre, selon la tradition, aux membres encore inscrits et au ministre de prendre la parole à l'occasion de l'article 1er, p. 481. — Adhésion du Sénat.

Proposition d'ajournement introduite par M. Van Dieren.

Considérant que les conditions ont totalement changé depuis le jour où les estimations furent faites, que, en conséquence, le budget ne repose plus sur rien, M. Van Dieren propose de remettre à plus tard la discussion, p. 485. — M. le baron Houtart, m. f., commence par faire remarquer qu'il est un principe essentiel, c'est que l'on n'interroge pas le gouvernement sur ses intentions, qu'il n'y a donc pas lieu qu'il réponde à ce que vient de dire M. Van Dieren, déclare ensuite que le budget des finances est d'ordre administratif, que l'on a pris l'habitude, à la suite des rapports très fouillés de M. Van Overbergh, d'élargir le champ de la discussion, ce qu'il considère du reste comme n'étant pas inutile, estime ensuite que la discussion générale étant terminée, et, étant donné qu'il n'a plus qu'a répondre à certains points de détail, il faut en finir; déclare que, lorsque le gouvernement aura arrêté définitivement le programme auquel M. Van Dieren fait allusion, on pourra parler de ce programme, p. 485. — M. Van Dieren insiste sur sa proposition d'ajournement, p. 485, 486. — M. le président met cette proposition aux voix, et cette proposition est rejetée, p. 486.

Avant la reprise de la discussion, M. le président Magnette invite les orateurs qui prendront encore la parole à limiter le plus possible leurs observations, p. 486.

Discussion des articles :

Art. 1er. Discours de MM. Van Dieren (qui, au nom de son groupe, développe diverses observations : sur la crise, sur la situation de la Banque nationale, sur le minimum exonéré, termine en déclarant que la partie flamande du pays a été lésée et que l'on doit toujours en revenir à admettre que, aussi longtemps que le Flamand ne sera pas maître chez lui, les choses ne s'amélioreront pas), Moyersoen (qui commence par estimer que les courtes déclarations de M. le baron Houtart, m. f., n'ont pas été sans produire de l'impression, déclare que l'on doit donner au pays la certitude que l'on fera face à ses besoins, estime qu'il faut arriver à une compression des dépenses, développe certaines considérations à ce sujet et termine en déclarant que le pays doit travailler, qu'il doit vendre, mais que pour vendre l'on doit produire moins cher que les concurrents, signale en terminant l'abus des allocations familiales pour un enfant unique), Van Berckelaer (qui répond à une partie du discours de M. Moyersoen, notamment en ce qui concerne la question de chômage et de la diminution des salaires), Volckaert (qui commente le discours prononcé par M. Despret, traite notamment la question du secours-chômage, celle de la réduction des traitements et déclare que, selon lui, ce système est destiné à amener la baisse des salaires dans l'industrie privée, estime que, si l'on déclare la guerre à la classe ouvrière, celle-ci saura répondre), p. 486 à 493. — Interruptions de MM. Dierckx, Dewaele, François, Bruneel de la Warande, Van Overbergh, rapp., Volckaert, Demoulin, Clesse, Arm. Huysmans, Ohn, De Bruyn, Lekeu, Solau, Van Dieren, Moyersoen, Toch, Beauduin, Van Belle, Despret, le baron Houtart, m. f., le comte de la Barre d'Erquelinnes, Lippens, Hicguet, Henricot, p. 486 à 493. — Discours de M. le baron Houtart, m. f. (qui répond aux observations présentées sur des questions spéciales), p. 493, 494. — Discours de M. De Bruyn, qui répond à certains points du discours de M. Moyersoen concernant les économies à faire sur toutes les dépenses de l'Etat, notamment au sujet des pensions de vieillesse et les allocations de chômage, ainsi que les indemnités allouées aux militaires rappelés sous les drapeaux, p. 494, 495. — Interruptions de MM. Moyersoen et Van Fleteren, p. 494, 495. — L'article 1er est adopté, p. 495.

Les autres articles du budget sont adoptés tels qu'ils sont amendés par le gouvernement, p. 495. — Voyez l'annexe à la fin de la séance du 9 février, p. 497 à 502.

Les articles amendés sont immédiatement remis aux voix et sont définitivement adoptés, p. 495.

Budgets. *Budget des finances pour l'exercice* 1932. Discussion des articles (*suite*)

L'article unique contenant le budget est adopté sans observations, p. 495.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 76 voix contre 39 et une abstention, p. 524 (16 février 1932). — S'est abstenu : M. Van Dieren, p. 524. — Le projet est transmis à la Chambre.

Budget du corps de la gendarmerie pour l'exercice 1932.

Doc. — N° 5-XIII. Projet de loi. — Tableaux. — Développements. — Notes justificatives. — Notes-Annexes aux développements et relatives à la composition du corps des officiers et des troupes, au calcul des traitements, etc., ainsi qu'aux dépenses imprévues.

N° 39. Rapport fait par M. Pierlot.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Pierlot, p. 278 (22 décembre 1931). — A la proposition de M. le président, le budget est porté à l'ordre du jour des premières séances après la rentrée, p. 278.

Pas de discussion générale.

Les articles du budget sont adoptés, p. 423. — V. l'annexe *B* à la séance du 28 janvier 1932, p. 436.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 423.

L'ensemble du projet de loi contenant le budget est adopté par 67 voix contre 37 et une abstention, p. 423 (28 janvier 1932). — S'est abstenu : M. Van Dieren, p. 423. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale pour 1932.

Doc. — N° 5-X. Projet de loi. — Tableaux. — Développements et notes justificatives.

N° 6. Rapport fait par M. Demets. — Annexe : Liste des commissions instituées au sein du département, avec indication : 1° des noms des fonctionnaires qui en font partie; 2° des suppléments de traitements ou de tous autres émoluments qui leur sont alloués de ce chef en 1930 et en 1931; 3° des dates auxquelles ces commissions ont siégé pendant les années 1930 et 1931.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Demets, p. 5 (10 novembre 1931).

Au moment de l'ouverture de la discussion générale, M. le baron Houtart, m. f., annonce au Sénat que M. Heyman, m. i. t. p. s., retenu à la Chambre par la discussion d'une interpellation sur la crise économique, l'a prié de le remplacer à la Haute Assemblée pour la discussion de son budget, p. 24. — Observation de M. Volckaert, qui estime que M. Heyman, m. i. t. p. s., ne peut en tout cas rien faire sans l'autorisation du ministre des finances, p. 24.

Discussion générale :

Discours de M. Damas (qui critique l'attitude du gouvernement à ce moment de crise, estimant qu'il n'a rien fait pour diminuer le nombre des chômeurs, notamment en veillant à l'application stricte de la loi de huit heures et en limitant le nombre des ouvriers étrangers, critique également les mesures prises pour empêcher les communes d'entreprendre des travaux pour venir en aide aux chômeurs et termine en demandant que l'on ne rétrécisse pas l'application de la loi créant un fonds en faveur des estropiés et des mutilés), Toch (qui, pour la troisième fois, attire l'attention du ministre sur la nécessité d'accorder d'office une aide financière aux bureaux de législation ouvrière et développe les motifs de sa demande, parle ensuite des victimes des accidents du travail, de la façon dont les revenus des mutilés sont fixés et termine en parlant des orphelins du travail et des pensions de vieillesse), Henricot (qui parle du fonctionnement de différents organismes créés notamment à la suite du vote des lois sur la pension des employés, sur les allocations familiales, traite ensuite la question du chômage et fait certaines suggestions pour atténuer les effets de la crise), Gravez (qui parle en particulier de l'inspection médicale du travail, demande l'extension du fonds des invalides et des estropiés, demande que l'on interdise le travail aux femmes mariées et se joint à M. Henricot pour demander que l'on aide les employés sans travail), Lalemand (qui demande la revision de certains articles de la loi sur les conseils de prud'hommes), Hans (qui renouvelle des observations qu'il a faites deux ans auparavant pour que des mesures spéciales soient prises pour la protection des ouvriers du bâtiment en ce qui concerne les accidents du travail), Bossuyt (qui commence par parler de la liquidation des pensions de vieillesse, puis traite la question du chômage et celle des ouvriers frontaliers travaillant en France), Dewaele (qui

Budgets. *Budget de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale pour l'exercice* 1932. *Discussion générale (suite)*

traite la question du chômage, cite le grand nombre de chômeurs qu'il y a dans sa région, proteste ensuite contre la demande de M. Gravez tendant à interdire le travail des femmes mariées dans les fabriques), Mme Spaak (qui proteste contre une proposition formulée, en ce qui concerne le chômage des femmes, au Fonds national de crise et fait appel au ministre pour qu'il prenne à ce sujet une décision conforme à la justice et à la moralité), Van Dieren (qui parle du chômage et estime que l'on devrait refuser les crédits pour les armements et consacrer cet argent au soulagement des ouvriers), p. 24 à 35. — Interruptions de MM. Moyersoen, François, Van Fleteren, Dierckx, Casterman, Jauniaux, le baron de Dorlodot, Beauduin, Van Belle, Demets, rapp., Dewaele, Mahieu, Van Dieren, Toch, Van Overbergh, Rutten, p. 28 à 35. — Discours de MM. Demoulin (qui traite la question des maladies professionnelles, particulièrement en ce qui concerne les ouvriers mineurs, demande que des mesures soient prises en leur faveur), Demets, rapp. (qui répond aux observations présentées, notamment à celles de M. Demoulin, concernant les maladies professionnelles, puis traite particulièrement la question du chômage et termine son discours en demandant que, partout où la chose serait possible, on remplace le secours-chômage par un salaire alloué pour un travail productif), Mertens (qui parle de la question de l'inspection du travail et rappelle la proposition qu'il a présentée sur cet objet, traite ensuite la question des accidents du travail et des affiches à ce sujet, prie le gouvernement de tenir ses promesses en ce qui concerne l'assurance-maladie, puis traite la question du chômage), Heyman, m. i. t. p. s. (qui répond brièvement à certaines observations concernant le chômage), le baron de Dorlodot (qui reprend, en les appuyant, certaines observations faites par M. Henricot concernant la crise et la question du chômage), Coole (qui, tout en estimant que les observations présentées n'auront pas grand résultat pratique, tous les budgets devant être comprimés, déclare que suivant la tradition parlementaire il présente pourtant quelques observations : 1° relatives au Fonds des mutilés et estropiés; 2° relatives aux allocations familiales; 3° sur l'application de la journée de huit heures, et termine en parlant de l'inspection du travail), p. 37 à 52. — Interruptions de MM. Ronvaux, Henricot, Van Overbergh, Heyman, m. i. t. p. s., Demets, Quinchon, Clesse, Van Roosbroeck, le baron de Dorlodot, Solau. Van Fleteren, Laboulle, De Brouckere, Beauduin, Jauniaux, Vande Moortele, Bossuyt, Broeckx, Dewaele, Mertens, Toch, p. 41 à 52. — Discours de MM. Solau (qui commence par déclarer que, après les discours de MM. Henricot et Demets, rapp., qui tous deux représentent les industriels et reconnaissent que le gouvernement doit aider les chômeurs involontaires, on peut considérer comme jugés les journaux qui accusent les chômeurs de préférer les allocations de chômage au travail; prend acte des déclarations faites par M. Heyman, m. i. t. p. s., puis demande que l'on revienne le plus tôt possible sur les restrictions envisagées par le Fonds national de crise et termine en priant le ministre de prendre des mesures pour que les caisses de chômage récupèrent les sommes qu'elles ont payées pour le compte des communes et des provinces, p. 53, 54. — Interruptions de M. le baron de Dorlodot, p. 54. — Discours de M. Heyman, m. i. t. p. s., qui annonce qu'il va scinder son discours en deux parties : 1° les questions d'ordre général; 2° ses réponses aux observations présentées, puis traite les questions d'ordre général, p. 54 à 60. — Interruptions de MM. Beauduin Demoulin, Damas, Coole, le baron de Dorlodot, Van Roosbroeck, Hubert, Moyersoen, Henricot, Broeckx, François, Ronvaux, Jauniaux, Rutten, Lalemand, Van Dieren, Quinchon, Van Overbergh, le baron de Mévius, p. 55 à 60. — Discours de MM. Vande Moortele (qui traite brièvement la question du complément de pension, celle de la suppression des additions d'heures de chômage, celle des différences faites dans l'application du règlement quant au paiement des salaires, parle ensuite de la question de l'index, puis demande s'il est possible d'empêcher les ouvriers employés à l'administration d'aller, après leur huit heures de travail terminées, encore travailler ailleurs), Vancoillie (qui revient sur certaines observations faites, la semaine précédente, par M. Henricot, exprime son regret d'avoir vu diminuer le taux de l'intervention de l'Etat dans la caisse nationale pour indemnités familiales, proteste ensuite contre la suggestion de M. Henricot tendant à diminuer ces allocations en rapport avec l'index number et de supprimer l'allocation pour le premier enfant et traite encore différents points concernant les allocations familiales), Van Roosbroeck (qui, de nombreuses observations ayant déjà été présentées, se contente de demander si les propositions de loi qu'il a présentées sur le paiement des salaires et sur les règlements d'atelier ne pourraient pas aboutir, traite ensuite la question des accidents du travail et celle des conseils de prud'hommes), p. 60 à 66. — Interruptions de MM. Heyman, m. i. t. p. s., Dewaele, Clesse, Jauniaux, Ronvaux, Demets, Van Dieren, Van Fleteren, Lalemand, p. 61 à 65. — MM. le président Lafontaine, Heyman, m. i. t. p. s. et Van Roosbroeck font diverses observations au sujet de la suite de la discussion, p. 66.

Budgets. *Budget de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale pour l'exercice* 1932. *Discussion générale (suite)*

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. Lalemand (qui parle de la loi créant un fonds spécial en faveur des estropiés), Van Berckelaer (qui parle des critiques formulées par certains journaux contre les chômeurs; critique les dérogations à la loi sur la journée des huit heures; parle ensuite du scandale de l' « Algemeene Bankvereeniging » dans l'Afrique du Sud et termine en critiquant l'atttiude du « Boerenbond » en ce qui concerne l'industrie diamantaire), Digneffe (qui commence par faire des réserves au sujet du discours qui vient d'être prononcé par M. Van Berckelaer; déclare qu'il y répondra éventuellement, quand il en aura la traduction française, puis traite certaines questions concernant le budget du travail; se félicite que le fonds de chômage ait été inscrit au budget ordinaire; parle du coût du transport des plis de service, du chômage et des dérogations à la loi des huit heures, puis appuie la proposition de M. Demets tendant à supprimer le crédit pour des fonctionnaires rayés de leur emploi pour avoir accepté des fonctions de l'administration allemande), Heyman, m. i. t. p. s. (qui répond à certaines observations concernant les dérogations à la loi des huit heures), Quinchon (qui pose certaines questions concernant le paiement des pensions de vieillesse et exprime son regret des bruits qui circulent suivant lesquels le gouvernement aurait l'intention de réduire ou de supprimer les allocations de certains estropiés), Broeckx (qui commence par exprimer sa satisfaction au sujet des déclarations faites à la Chambre par des membres du gouvernement concernant les grands travaux qui vont être entrepris pour combattre la crise ainsi que des déclarations faites concernant l'aide aux chômeurs; traite ensuite particulièrement la question du chômage, celle des ouvriers étrangers et de la journée de huit heures), De Bruyn (qui demande qu'on veille de plus près à la délivrance par les patrons du carnet de salaire; parle de l'application de la loi de décembre 1928 sur les infirmes, du chômage, du retard apporté à la revision des dossiers sur les pensions de vieillesse et termine en demandant, au lieu d'admettre la proposition de M. Demets, qu'une commission parlementaire examine, dans une pensée bienveillante, les dossiers de ceux qui ont été frappés parce qu'ils ont travaillé pendant la guerre pour le pouvoir occupant), Jauniaux (qui plaide la cause des veuves des employés en matière d'allocations, puis traite la question des pensions de vieillesse du point de vue de la crise; parle en terminant de la question des mutualités et du libre choix du médecin) p. 67 à 82. — Interruptions de MM. Heyman, m. i. t. p. s., Ronvaux, Jos. De Clercq, Rutten, Vande Moortele, Casterman, Mertens, Van Belle, Jauniaux, Moyersoen, Quinchon, François, Dewaele, Van Fleteren, Volckaert, Digneffe, De Bruyn, Dufrane, Van Overbergh, le baron de Mévius, p. 70 à 82. — Discours de M. Martens (qui développe de nombreuses critiques contre le gouvernement en fonctions, notamment en ce qui concerne l'application des lois sociales et prie, en terminant, le ministre d'accorder son attention aux différents points spéciaux qu'il a signalés), Diriken (qui parle de la situation qui serait faite aux étrangers travaillant aux charbonnages dans le Limbourg si le chômage venait à éclater dans ces charbonnages, parle ensuite du chômage; estime que celui-ci est rendu plus aigu par le manque de ressources des communes qui, si elles pouvaient obtenir de l'argent du Crédit communal, pourraient faire travailler; parle ensuite de la question des loyers), Ronvaux (qui parle des conséquences de la crise; critique divers points de l'organisation du secours-chômage; réclame le dépôt, à bref délai, d'un projet de loi dotant l'assurance-chômage d'un statut organique, et termine en attirant particulièrement l'attention du ministre sur le cas d'un chômeur qui travaille un jour sur deux), Van Belle (qui ajoute quelques considérations à celles développées par M. Ronvaux, tout en marquant son accord avec lui sur l'ensemble de son programme, mais répond à l'agression de M. Digneffe en ce qui concerne les abus dans l'allocation du secours-chômage et l'insuffisance de contrôle; traite ensuite la question de l'inspection du travail et celle des maladies professionnelles), Rutten (qui répond à certaines observations de M. Van Belle au sujet des maladies professionnelles), Dewaele (qui parle des infractions à la loi des huit heures et signale la situation lamentable des fonds de chômage dans le sud de la Flandre occidentale), Lindekens (qui critique le retard apporté à l'examen des dossiers de pensions de vieillesse; estime que, à ce moment de crise, des mesures sévères devraient être prises pour faire avancer cette revision; critique l'augmentation des dépenses militaires, puis demande qu'on prononce l'amnistie sur tous les méfaits de guerre), Hannicq (qui traite la question des avances faites par les centrales professionnelles, qui ne reçoivent pas, en temps utile, les fonds des villes, des provinces et de l'Etat; termine en insistant pour qu'on institue une commission officielle qui, en ce temps de crise, puisse réunir les efforts des ouvriers, des patrons et du gouvernement pour en atténuer les effets), p. 83 à 93. — Interruptions de MM. Coole, Heyman, m. i. t. p. s., François, Ronvaux, Laboulle, Barnich, Volckaert, Hans, Rutten, Bossuyt, p. 83 à 90. — Discours de MM. Mullie (qui entretient le Sénat de la question de l'industrie du lin et la crise qu'elle traverse), de Spot (qui joint ses observations

Budgets. *Budget de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale pour l'exercice* 1932. *Discussion générale (suite)*

à celles déjà présentées en ce qui concerne le retard apporté au paiement des pensions de vieillesse et suggère certaines mesures pour y remédier), p. 94, 95. — Interruptions de M. Boekx, p. 95. — Discours de M. Heyman, m. i. t. p. s., qui, malgré le grand nombre des observations présentées, déclare qu'il fera de son mieux pour donner satisfaction, puis répond à ces observations, p. 95 à 103. — Interruptions de MM. Volckaert, Hicguet, Henricot, Van Overbergh, Jauniaux, François, Rutten, Digneffe, Beauduin, Ronvaux, Quinchon, Damas, Coole, Mertens, Jos. De Clercq, De Bruyn, Matagne, Bossuyt, Demets, rapp., Ingenbleek, Van Berckelaer, p. 95 à 103. — Discours de M. Digneffe (qui parle à nouveau de la proposition relative aux fonctionnaires qui ont servi l'autorité allemande et demande que le ministre ne crée pas de précédent dans cette question et le prie d'accepter que l'ensemble du problème soit déféré au Sénat afin que celui-ci puisse agir en connaissance de cause et avoir la tranquillité de conscience), Henricot (qui signale au ministre l'urgence qu'il y a à procéder à l'agréation des caisses d'assurances pour employés et qui parle de mesures à prendre en faveur des employés victimes du chômage), De Bruyn (qui traite à son tour la question de la situation des fonctionnaires qui ont servi les Allemands), Rutten (qui traite également cette question), Demets, qui justifie son amendement et défend, à cette occasion, l'attitude de M. Wauters en ce qui concerne la révocation des agents auxquels on propose de venir en aide, p. 103 à 105. — Le R. P. Rutten demande la parole et M. Van Roosbroeck demande, bien que MM. Quinchon et De Bruyn soient inscrits avant lui, que la parole soit accordée immédiatement au R. P. Rutten, sa déclaration pouvant avoir une grande importance en ce qui concerne l'attitude que prendra le parti socialiste, p. 105. — Discours du R. P. Rutten (qui défend l'attitude du gouvernement et estime qu'il est sage de ne pas ouvrir à nouveau d'enquête sur les faits qui se sont produits pendant la guerre), M. Heyman, m. i. t. p. s. (qui répond aux observations présentées et déclare que, dans la question en discussion, il n'a été guidé que par le sentiment du devoir), p. 105, 106. — Interruptions de MM. Heyman, m. i. t. p. s., Hicguet, Lebon, Broekx, Van Roosbroeck, Digneffe, Ronvaux, Volckaert, Laboulle, De Bruyn, Rutten, Jauniaux, Demets, p. 103 à 106.

M. le président propose, vu l'heure avancée, de réserver la discussion sur l'article 19 pour la séance du mardi suivant, mais de terminer la discussion générale et d'examiner les autres articles sur lesquels il y a des orateurs inscrits, p. 106, 107. — M. Heyman, m. i. t. p. s., marque son accord sur la proposition du président, p. 107. — M. Laboulle demande qu'on réserve également les articles 104 et 109, sur lesquels il est inscrit et qui se rapportent en fait à la crise et au chômage; M. Volckaert déclare que le groupe socialiste est d'accord pour remettre au mardi l'amendement de M. Demets (art. 19), et demande que la déclaration annoncée par le ministre soit résumée le plus possible, afin de permettre la discussion plus intéressante du projet sur les bois et forêts, p. 107. — Observations de M. Lebon, p. 107. — M. le président estime que les articles réservés du budget ne devront être discutés qu'après le projet sur les bois et forêts, p. 107. — M. Beauduin estime qu'il serait mieux de renvoyer la question visée par l'article 19 à la commission, le cas des quatre fonctionnaires en question ne devant pas nécessairement être discuté en séance publique, la réunion en commission permettant au ministre d'exposer en détail le cas de chacun d'eux; la décision prise par la commission serait ensuite exposée au Sénat, qui se prononcerait alors en connaissance de cause, p. 107. — La proposition de renvoi à la commission est unanimement adoptée, p. 107.

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. Quinchon (qui rappelle les questions qu'il a posées la veille, notamment en ce qui concerne le paiement de la pension des accidentés du travail), Hans (qui prie le ministre de répondre aux questions qu'il lui a posées en ce qui concerne l'industrie du bâtiment), p. 107. — M. Heyman, m. i. t. p. s., répond aux questions de MM. Quinchon et Hans ainsi qu'à d'autres observations qui ont été présentées), p. 107, 108. — Interruptions de MM. Quinchon, Demets, Jauniaux, Lalemand, 107, 108. — M. De Bruyn déclare renoncer à la parole dans la discussion générale, mais se réserver de la prendre à l'article 19, p. 108. — M. Martens demande à parler aux articles 103 et 111, et M. le président déclare que les articles 103 et 111 feront partie des articles réservés, p. 108.

Discussion des articles :

Art. 97. (Sociétés mutualistes et institutions de prévoyance) — M. Jauniaux prend la parole à l'occasion de cet article afin de faire remarquer que, bien que l'on semble aimer de moins en moins l'assurance obligatoire, il estime qu'elle ne marche pas mal en Belgique, mais qu'il y a encore environ 800,000 personnes de la classe salariée à atteindre, p. 108. — L'article 97 est adopté, p. 108.

Les autres articles du budget sont adoptés sans observations à l'exception des articles 19, 69, 79, 98, 103 et 111, p. 108.

Budgets. *Budget de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale pour l'exercice* 1932. Discussion des articles (*suite*)

Le R. P. Rutten fait une rectification au *Compte rendu analytique*, en ce qui concerne un discours qu'il a prononcé, p. 1174.

Examen des articles réservés :

M. le président propose de discuter l'article 19 en dernier lieu, cet article seul devant donner lieu à autre chose qu'à de simples demandes d'explication, p. 124. — Cette proposition est admise, p. 124.

Art. 69. M. Lebon parle des heures d'ouverture du conseil d'appel des prud'hommes d'Anvers ainsi que du traitement du greffier et du président de ce conseil et M. Heyman, m. t. p. s., répond à ces questions, p. 124. — L'article 69 est adopté, p. 124.

Art. 79. M. Volckaert pose une question au ministre en ce qui concerne les allocations de crédit pour les allocations familiales, et M. Heyman, m. i. t. p. s., répond à cette question, p. 124, 125. — L'article 79 est adopté, p. 125.

Art. 104 et 139. (Discussion réunie à la demande de M. Laboulle.) Discours de M. Laboulle (qui traite la question du chômage qu'il craint de voir s'étendre encore en Belgique), Heyman, m. i. t. p. s. (qui répond à M. Laboulle), le baron de Dorlodot (qui rappelle la question qu'il a posée au sujet des économies à réaliser pour faire compensation aux dépenses occasionnées par le chômage), Dewaele (qui parle des décisions prises par le fonds national de crise), Solau (qui traite la même question), p. 125 à 127. — Interruptions de MM. Demets, Leurquin, Beauduin, p. 125, 126. — M. Heyman, m. i. t. p. s., fait diverses observations en réponse à MM. Dewaele et Solau, p. 127. — Les articles 104 et 139 sont adoptés, p. 127.

Art. 103. Loi créant un fonds en faveur des estropiés et mutilés. Discours de M. Ohn (qui demande que la loi soit appliquée d'une façon plus large), Martens (qui signale certaines lacunes dans l'application de la loi et attire l'attention de M. Van Overbergh, président, sur ces lacunes), p. 127, 128. — L'article 103 est adopté, p. 128.

M. Renkin, p. m., prie le Sénat d'aborder l'examen de l'article 19 devant être appelé à la Chambre ultérieurement, p. 128. — Le Sénat admet cette demande, p. 128.

Art. 19. M. le président rappelle le libellé de cet article, p. 128. — M. Demets donne lecture du rapport de la commission, rapport complémentaire qui conclut à la suppression du crédit inscrit à cet article, p. 128. — M. Lebon, à la demande de M. Van Dieren, donne lecture de la traduction flamande du rapport, p. 128. — Discours de MM. Heyman, m. i. t. p. s. (qui développe les motifs pour lesquels il prie le Sénat d'admettre l'article), De Bruyn (qui développe les motifs pour lesquels il voudrait que tout le monde pût demander la revision des dossiers et qu'un examen général se fasse non dans l'esprit de 1919 mais dans celui de 1931), Renkin, p. m. (qui rappelle que la mesure proposée par M. Heyman, m. i. t. p. s., n'est pas particulière à son ministère, M. Camille Huysmans ayant réintégré 42 fonctionnaires qui avaient été frappés, et prie, en conséquence, le Sénat d'adpoter l'article 19), Jauniaux (qui développe les motifs pour lesquels il demande le rejet de l'article 19, tout en admettant une proposition gouvernementale qui tendrait à l'institution d'une commission qui examinerait tous les cas qui lui seraient soumis), Van Dieren (qui estime que le débat qui se déroule donne raison à ceux qui, depuis la guerre, se sont attachés à donner une solution à la question de l'amnistie et déclare que si l'on veut sauver l'unité de la Belgique, sa thèse doit être suivie), Digneffe (qui estime que plusieurs chefs de départements ayant été déjà amenés à prendre des mesures de clémence et à la suite des explications de M. Renkin, p. m., et de M. Heyman, m. i. t. p. s., il estime que l'on peut voter l'article 19), Demets (qui déclare à son tour que les déclarations du ministre lui donnent satisfaction, étant donné que M. Heyman, m. i. t. p. s., a promis de faire endéans les six mois un rapport sur l'utilisation des crédits mis à sa disposition), Heyman, m. i. t. p. s. (qui répond aux discours prononcés), de Brouckere (qui justifie brièvement le vote négatif que le groupe socialiste émettra sur l'article 19), Dierckx (qui précise la question en discussion et qui déclare que, quant à lui, il ne votera l'article que sous la condition expresse que le ministre garantisse qu'il n'utilisera le crédit qu'après avoir endéans les six mois apporté les justifications nécessaires), p. 128 à 133. — Interruptions de MM. Volckaert, Van Dieren, Rutten, Van Fleteren, de Brouckere, Laboulle, Lindekens, J. De Clercq, Mahieu, Duchatel, Danhier, le baron de Dorlodot, Hénault, Leken, Van Belle, Dufrane, Leurquin, p. 129 à 133. — M. Renkin, p. m., fait diverses observations au sujet du discours qui vient d'être prononcé par M. Dierckx, discours qu'il estime ne pas répondre à la demande qui lui a été adressée par un délégué de la gauche libérale, p. 133. — Observations faites en réponse à M. Renkin, p. m., par MM. Arm. Huysmans, Dierckx, François et Van Roosbroeck, p. 133. — L'article 19 est adopté par 65 voix contre 51 et 5 abstentions, p. 133. — Se sont abstenus : MM. Gravez, Leurquin, Lindekens, Van Dieren et Van Mierlo, p. 133.

Budgets. *Budget de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale pour l'exercice* 1932. Discussion des articles (*suite*)

Art. 111. M. Martens se plaint de la mauvaise application des lois sociales, p. 134. — L'article 111 est adopté, p. 134.

Art. 146 (fonds de prévoyance en faveur des victimes des maladies professionnelles), le R. P. Rutten déclare qu'il comptait répondre à l'occasion de cet article au discours de M. Van Belle, mais déclare que, vu l'heure avancée et M. Van Belle étant absent, il se contentera de remettre une note détaillée à M. Van Belle, p. 134. — L'article 146 est adopté, p. 134.

Voyez pour les articles du tableau l'annexe à la fin de la séance du 2 décembre 1931, p. 137 à 144.

Les articles du projet de loi contenant le budget sont adoptés sans observations, p. 134, 135.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 66 voix contre 38 et 7 abstentions, p. 149 (3 décembre 1931). — Se sont abstenus : MM. Lindekens, Croquet, le baron de Dorlodot, Dierckx, Huisman Van den Nest, Jabon et Leurquin, p. 150. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Motion d'ordre de M. Dewaele, qui fait une rectification aux *Annales parlementaires*, en ce qui concerne une décision prise par le fonds de crise relativement aux suppléments à payer aux chômeurs par les caisses dont les fonds sont épuisés et une promesse faite par le ministre à ce sujet, p. 189. — M. le président déclare que la motion de M. Dewaele tiendra lieu de rectification et d'addition, p. 189.

Budget de l'intérieur et de l'hygiène pour l'exercice 1932.

V. les nos 4-VI, 14, 32 et 163 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 5-VI. Projet transmis par la Chambre des représentants. — Tableaux.

N° 104. Rapport fait par M. le baron Delvaux de Fenffe.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 21 avril 1932, p. 928. — Le budget est renvoyé à la commission de l'intérieur et de l'hygiène.

Dépôt du rapport par M. le baron Delvaux de Fenffe, p. 1057 (2 juin 1932).

Discussion générale :

Discours de MM. le baron Delvaux de Fenffe, rapp. (qui, bien qu'il soit presque inutile, étant données les compressions apportées aux budgets, de discuter ceux-ci, estime que, pour le budget en discussion, où des questions importantes trouvent leur place sans entraîner de majoration de crédits, il peut être fait exception; précise donc certaines observations contenues dans les rapports des commissions de l'intérieur et de l'hygiène relativement aux budgets de 1931 et de 1932, en y ajoutant quelques réflexions personnelles; exprime notamment le souhait de voir le ministère de l'intérieur reprendre toute l'ampleur de ses pouvoirs afin qu'il puisse protéger les communes contre les exigences de certains autres départements, termine en déclarant que, en ce qui concerne les ressources pour protéger la santé publique, il est certain que, malgré tout, le parlement les mettra à la disposition du ministre), le baron de Kerchove d'Exaerde (qui attire l'attention sur la réduction du nombre des fonctionnaires du ministère de l'intérieur, notamment en ce qui concerne le service des affaires provinciales et communales et fait remarquer le préjudice que cette réduction du personnel cause, notamment aux communes, ce personnel se trouvant dans l'impossibilité d'examiner en temps utile toutes les affaires qui lui sont soumises, surtout que le nombre de questions à examiner a triplé depuis la guerre; parle ensuite de la situation du personnel provincial au point de vue de l'avancement aux grades supérieurs comme à celui des distinctions honorifiques, des pensions, du retard apporté à l'octroi de la médaille du Centenaire; termine en plaidant la cause des communes au point de vue financier et notamment en ce qui concerne les frais occasionnés par la correspondance), Digneffe (qui félicite le gouvernement de la réduction opérée dans le chiffre du budget de l'intérieur depuis 1929, demande si le ministre ne pourrait pas user de son influence auprès des communes et des provinces pour que ces administrations suivent les exemples d'économies donnés par l'administration centrale, traite ensuite la question de l'assurance-chômage et demande que ces assurances soient confiées à des organismes ne faisant pas de politique, demande en terminant que des mesures soient prises, d'une façon efficace pour protéger, en cas de guerre, les habitants contre les attaques aériennes par le gaz), Missiaen (qui commence par parler de l'Œuvre nationale de l'enfance, proteste contre la façon dont les subsides sont répartis, parle ensuite des budgets des communes, attire notamment l'attention sur la ville d'Ypes où certains travaux urgents devraient être exécutés au point de vue de la santé publique), Vinck (qui commence par féliciter le rapporteur de la sincérité de son rapport, estime que l'on devrait organiser l'activité communale d'une façon plus méthodique, mais estime également que le ministère de l'intérieur et de l'hygiène n'est pas outillé pour arriver à ce résultat, préconise certains moyens pour animer les activités communales et provinciales, parle aussi du crédit communal et termine en attirant l'attention sur la nécessité d'encourager les travaux sanitaires), le chevalier Dessain (qui appuie certaines des considérations émises par M. Vinck au sujet des communes, estime notamment que ce qui est l'origine des difficultés des communes tient peut-être au parlement lui-même, qui a trop tardé à prendre les mesures fiscales intéressant les communes ou même en a prises qu'il aurait mieux valu ne pas prendre, suggère certaines mesures tendant à majorer les tarifs de consommation d'eau, parle ensuite du lac d'Hofstade et termine en parlant des subsides pour les œuvres de l'enfance et de l'amendement présenté à ce sujet par Mme Spaak et par M. le vicomte Berryer et M. Huysmans, p. 1188 à 1201. — Interruptions de MM. le vicomte Berryer, Dufrane, Carton, m. i. h., Quinchon, Danhier, Mahieu, Demoulin, Moyersoen, Van Cauteren, Gravez, le baron Delvaux de Fenffe, rapp., François, Arm. Huysmans, le chevalier Dessain, Digneffe, Lekeu, Mme Spaak, p. 1190 à 1201. — Discours de MM. le baron van Zuylen (qui se fait l'écho du cri d'alarme poussé par le Touring Club en ce qui concerne la vallée de l'Amblève qui serait à nouveau menacée dans sa beauté par des sociétés productrices d'énergie électrique, demande instamment que ce site magnifique soit épargné, traite ensuite la question des bois communaux et appuie les considérations émises au sujet des provinces et des communes par le rapporteur, demande, en terminant, que l'on prenne des mesures de sauvegarde contre l'envahissement des bois soviétiques), p. 1204 à 1206. — Discours de M. Carton, m. i. h. (qui répond aux observations présentées), p. 1206 à 1212. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Arm. Huysmans, le baron Delvaux de Fenffe, François, Volckaert, Vinck, le baron de Dorlodot, Leurquin, Hans, De Bruyn, Hicguet, le chevalier Dessain, Ronvaux, Hubert, Casterman, p. 1206 à 1212. — Discours de MM. de Spot (qui demande au ministre d'examiner la note qu'il lui a transmise en faveur des pompiers, notamment des distinctions honorifiques ainsi que des pensions et demande l'institution d'une commission pour l'achat de matériel moderne par les communes), Ohn (qui formule certaines critiques concernant les atteintes portées par le département de l'intérieur et de l'hygiène aux libertés communales, traite la question du logement, du chômage et enfin celle des œuvres de l'enfance), Mme Spaak (qui traite la question de la santé des enfants et de la nécessité de majorer le montant des subsides donnés aux œuvres qui s'en occupent tout en exprimant le regret de parler d'une question aussi importante devant une assemblée aussi peu nombreuse), Gravez (qui, en sa qualité de médecin, signale l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'il y ait plus d'uniformité dans les carnets médicaux pour les nouveau-nés, les écoliers, etc., ainsi que de la nécessité de la coopération des œuvres médicales pour les enfants, ainsi que de différentes autres questions intéressant les œuvres de l'enfance, demande que l'on organise la protection de la population civile, en cas de guerre, contre les attaques par les gaz, demande ensuite que l'on crée un hôpital universitaire à Gand, puis signale le danger résultant des difficultés faites à l'obtention, par les médecins, du sérum contre la poliomyélitis), Bruneel de la Warande (qui demande au ministre de faire une déclaration interprétative de la circulaire envoyée aux gouverneurs de province priant ceux-ci de veiller à la répression des dépenses exagérées des administrations provinciales et de certaines administrations communales, notamment en ce qui concerne certains avantages donnés aux députés permanents et aux greffiers provinciaux), p. 1212 à 1217. — Interruptions de MM. Lindekens, De Bruyn, Moyersoen, p. 1212 à 1217.

M. le président annonce qu'il y a encore six orateurs inscrits et estime, certains de ces orateurs n'étant pas présents, qu'il n'est pas possible de maintenir la décision prise de clore la discussion générale à la fin de la séance en cours; M. le président propose donc de tenir une séance du matin, le mardi suivant 28 juin, pour achever l'examen du budget, les votes étant réservés à l'après-midi, p. 1218. — Le Sénat marque son accord sur ces propositions, p. 1218.

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. Jauniaux (qui parle de la nécessité de continuer la lutte contre la tuberculose, de ne pas diminuer les subsides destinés aux œuvres qui s'en occupent et de subsidier largement les œuvres de l'enfance, signale la nécessité d'écarter toute politique dans l'organisaion des consultations pour nourissons), Leurquin (qui, tout en reconnaissant la nécessité de faire des économies, signale le préjudice causé à l'intérêt général en ce qui concerne le retard apporté à l'exécution de travaux de distributions d'eau et à la construction des routes, attire surtout l'attention sur la nécessité de mettre à la disposition de tous des distributions d'eau potable), Fromont (qui commence par signaler, à son tour, la nécessité d'approvisionner les communes d'eau potable, signale ensuite la nécessité d'une bonne entente entre les différentes administrations supérieures, attire ensuite l'attention du ministre sur certains points spéciaux intéressant les finances ou l'hygiène dans certaines communes), Arm. Huysmans (qui parle brièvement, à son tour, de l'insuffisance des crédits accordés aux provinces et aux

Budgets. *Budget de l'intérieur et de l'hygiène pour l'exercice* 1932. Discussion générale (*suite*)

communes pour leurs travaux d'hygiène, demande que l'autorité supérieure permette aux communes d'entamer des travaux quand celles-ci sont en mesure de le faire, parle ensuite de la question du chômage et termine en demandant que le projet voté par le Sénat plusieurs années auparavant et créant un fonds de défense contre la tuberculose et la prétuberculose, sorte des cartons de la Chambre et soit voté par cette assemblée sans plus de retard), Dochen (qui commence par annoncer qu'il ne compte pas demander des subsides mais développe les motifs pour lesquels il voudrait voir établir de l'harmonie dans la loi qui régit la répartition des dépenses d'entretien des chemins vicinaux et termine en appuyant les observations faites par MM. Leurquin et Arm. Huysmans en ce qui concerne les distributions d'eau potable), p. 1220 à 1227. — Interruptions de MM. Leurquin, Carton, m. i. h., Arm. Huysmans, François, Dochen, Hans, Hicguet, Mme Spaak, M. Digneffe, p. 1221 à 1227.

M. le président demande au ministre s'il compte répondre immédiatement aux dernières observations qui ont été présentées, M. Carton, m. i. h., estime, vu l'heure avancée, qu'il serait préférable qu'il réponde l'après-midi, Mme Spaak proteste contre la mauvaise organisation des travaux du Sénat se trouvant obligée au début de l'après-midi de se trouver à la commission des sciences et arts où elle doit défendre un rapport qu'elle présente, Mme Spaak exprime pourtant son désir d'entendre la réponse du ministre, p. 1227. — M. Fromont déclare être dans le même cas que Mme Spaak, p. 1227. — MM. Hicguet, Carton, m. i. h., et Mme Spaak font encore diverses observations au sujet de la possibilité d'entendre la réponse du ministre, p. 1227. — Le Sénat décide, en tous cas, de remettre la suite de la discussion à la séance de l'après-midi, p. 1227. M. Van Belle propose de commencer l'après-midi par examiner un autre projet afin que les réunions de commissions puissent être terminées lorsque l'on reprendra la discussion du budget, et la proposition de M. Van Belle est admise, p. 1228.

Motion d'ordre de M. Vande Moortele qui, tout en s'excusant de n'avoir pu être présent à la séance du matin pour la discussion de ce budget, prie le ministre de donner au Sénat quelques renseignemets au sujet de la décision prise par le conseil des ministres qui a été tenu la veille au soir, et au cours duquel une décision aurait été prise en ce qui concerne des modifications à apporter aux indemnités de chômage, M. Carton, m. i. h., déclare être à la disposition du Sénat mais fait remarquer que la demande introduite par M. Vande Moortele ne constitue pas une motion d'ordre, p. 1230. — M. le président Magnette fait à son tour remarquer à M. Vande Moortele que son intervention ne peut être considérée comme une motion d'ordre, déclare que le ministre répondra s'il le juge opportun, mais qu'il souligne que l'on ne peut, sous forme de motion d'ordre, interpeller ou poser des questions en s'écartant du règlement, p. 1230. — Observations de MM. Coole et Vande Moortele, p. 1230.

Pendant la discussion d'une convention avec la Hongrie, il est fait diverses observations au sujet de l'interruption de la discussion du budget de l'intérieur et de l'hygiène, p. 1227 (à la fin de la discussion du budget à la séance du matin et au cours de la discussion de la dite convention au début de la séance de l'après-midi), p. 1230 à 1236. — M. le président Magnette prononce un discours afin d'expliquer au Sénat comment les choses se sont passées, déclare que, tout en donnant raison à M. Beauduin, qui a estimé qu'il ne convient pas d'interrompre une discussion en cours, il a déféré au désir du gouvernement qui considérait nécessaire le vote immédiat de la convention et que, d'après les prévisions, cette convention ne devait donner lieu à aucun débat; fait remarquer que c'est M. Barnich qui a déjoué les prévisions, p. 1237.

Reprise de la discussion générale : Discours de M. Van Roosbroeck (qui fait diverses observations au sujet de la teneur d'un arrêté royal relatif aux chômeurs, arrêté dont le texte a été publié dans certains journaux, p. 1237. — Discours de M. Carton, m. i. h. (qui répond aux observations qui viennent d'être formulées par M. Van Roosbroeck en ce qui concerne les indemnités des chômeurs, puis répond aux dernières observations qui ont été présentées, p. 1237 à 1240. — Interruptions de MM. Volckaert, Mme Spaak, MM. François, Moyersoen, Lalemand, Van Roosbroeck, Van Fleteren, Dochen, Leurquin, p. 1237 à 1240. — Discours de Mme Spaak (qui répond au discours qui vient d'être prononcé par M. Carton, m. i. h., en ce qui concerne l'Œuvre nationale de l'enfance et défend l'amendement qu'elle a présenté avec MM. le vicomte Berryer et Gravez), de M. le vicomte Berryer (qui annonce que, ayant constaté que le gouvernement n'était pas d'accord au sujet de l'amendement qu'il a signé avec Mme Spaak, il se voit obligé d'abandonner Mme Spaak en ce qui concerne la défense et le vote de cet amendement), p. 1241. — Interruptions de MM. Van Roosbroeck, Carton, m. i. h., et Van Fleteren, p. 1241. — MM. Rutten, Van Fleteren, Carton, m. i. h., et Mme Spaak font encore diverses observations au sujet de l'amendement et de l'Œuvre nationale de l'Enfance, p. 1242.

Budgets. *Budget de l'intérieur et de l'hygiène pour l'exercice* 1932. Discussion générale (*suite*)

Les articles sont adoptés sans observations à l'exception de l'article 33 : Subsides à l'Œuvre nationale de l'enfance, article auquel se rattache l'amendement de Mme Spaak et sur lequel l'appel nominal est demandé, cet article est réservé, p. 1242. — Voyez l'annexe à la fin de la séance de l'après-midi du 29 juin, p. 1275 à 1278.

Vote sur l'article 33. M. le président rappelle l'amendement présenté par Mme Spaak : amendement qui tend à majorer de 6 millions le montant du crédit affecté aux subsides accordés à l'Œuvre nationale de l'enfance, p. 1249. — Cet amendement est rejeté par 66 voix contre 55 et 2 abstentions, p. 1249. — Se sont abstenus : MM. le baron Boël et Digneffe, p. 1250. — L'article 33 est adopté tel qu'il est libellé au budget, p. 1250.

L'article unique contenant le budget est adopté sans observations, p. 1250.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 77 voix contre 47, p. 1250 (29 juin 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget de la justice pour l'exercice 1932.

V. les nos 4-IV, 13 et 132 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 5-IV. Projet transmis par la Chambre des représentants. — Tableaux.

N° 78. Rapport fait par M. le baron Meyers.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 24 février 1932. — Le budget est renvoyé à la commission de la justice, p. 609.

Dépôt du rapport par M. le baron Meyers, p. 735 (10 mars 1932.)

Discussion générale :

Discours de MM. Hannick (qui expose devant le Sénat une protestation de l'Association belge du tissage, à l'occasion d'une adjudication pour la fourniture de 100,000 mètres d'étoffe khaki, qui a été concédée à l'établissement pénitentiaire de Turnhout à un prix qui entraîne une perte sur le prix coûtant, au moment où l'on devrait, au contraire, aider l'industrie privée afin de donner du travail aux chômeurs), Dochen (qui attire l'attention du ministre et du Sénat sur les abus qui se produisent en matière d'application de la loi sur les sociétés [art. 163] en ce qui concerne les renseignements à donner aux personnes intéressées lors de la liquidation de sociétés, et annonce le dépôt éventuel d'une proposition de loi, afin de réprimer ces abus), Van Roosbroeck (qui proteste contre l'arrêté royal pris par M. Cocq, m. j., le 28 janvier 1932, en exécution de la dernière loi sur les loyers), Arm. Huysmans (qui entretient le Sénat de la question du travail parlementaire, souvent défectueux, et estime qu'on pourrait porter remède à la situation existante en faisant du conseil de législation déjà existant un organisme plus efficace, qui, sans porter atteinte aux prérogatives du législateur, perfectionnerait le travail de celui-ci), Lalemand (qui insiste sur la demande qu'il a faite déjà à M. Janson, alors ministre de la justice, d'admettre des délégués de la Fédération des invalides du travail et de la paix au comité consultatif pour l'amélioration du sort des aveugles; attire ensuite l'attention sur les abus auxquels donnent lieu les tombolas nationales et demande que des mesures soient prises pour que ces abus soient supprimés), le baron Meyers, rapp. (qui estime, le budget de la justice ayant donné lieu à de longs débats à la Chambre, pouvoir se contenter de dire au Sénat quelques mots au sujet de la défense sociale et au sujet de l'état de la jurisprudence en matière de responsabilité civile extra-contractuelle; termine en exprimant le vœu de voir présenter un projet de loi renfermant le principe de la présomption de faute dans le chef de l'auteur des accidents d'automobile), Ed. Janssens (qui profite de la discussion du budget de la justice pour répéter que l'organisation judiciaire tarde à s'adapter à la situation du Limbourg depuis le développement industriel de cette province), p. 873 à 879. — Interruptions de MM. Cocq, m. j., Hicguet, Vermeylen, Dufrane, Van Fleteren, Asou, p. 873 à 877. — Discours de MM. le baron Meyers, rapp. (qui appuie les observations faites par M. Ed. Janssens en ce qui concerne l'état déplorable des locaux où se rend la justice à Hasselt), Gravez (qui proteste contre l'attitude de la justice belge, notamment en ce qui concerne les activistes; insiste également pour qu'amnistie complète soit donnée, notamment à ceux qu'on a considérés comme des déserteurs pendant la guerre), Van Dieren (qui traite la question de la défense sociale; demande la revision du Code pénal militaire; insiste à son tour pour obtenir l'amnistie, et termine en parlant de la situation des tribunaux, qui sont extrêmement encombrés, et de la question des nominations dans l'ordre judiciaire), Rutten (qui demande la suppression de la prostitution légalement réglementée; demande qu'on prenne des mesures contre les publications pornographiques, et termine en attirant l'attention du ministre sur le spectacle pénible que présente le transfert des prisonniers), Pierlot (qui commence par déclarer

Budgets. *Budget de la justice pour l'exercice* 1932. Discussion générale (*suite*)

qu'il ne comptait pas prendre la parole dans la discussion du budget de la justice, mais qu'il tient à appuyer le discours prononcé par M. Arm. Huysmans, notamment en ce qui concerne la réforme du conseil de législation), p. 880 à 884. — Interruptions de MM. François et Digneffe, p. 883, 884. — Discours de M. le chevalier Dessain (qui répond aux critiques dirigées contre lui par M. Van Roosbroeck dans son discours en ce qui concerne son attitude au conseil communal de Malines relativement à la question des loyers; parle ensuite de photographies exposées dans des halls de cinémas, à Malines, photographies qui ne peuvent être exposées là où des enfants ont accès, et qui termine en demandant qu'il soit procédé sans plus de retard à la nomination de juges de paix à Malines, un seul juge étant, à ce moment, chargé de trois justices de paix), Asou (qui formule certains desiderata en ce qui concerne les choses judiciaires, notamment en ce qui concerne la signification du jugement d'appel réformant une décision judiciaire antérieure et en ce qui concerne la réorganisation du comité de législation; parle ensuite de la question de la circulation automobile et de celle de la protection des animaux), De Bruyn (qui attire l'attention du ministre sur des injustices commises en ce qui concerne la situation des préposés à la conduite des voitures cellulaires), Van Roosbroeck (qui répond brièvement au discours de M. le chevalier Dessain en ce qui concerne l'incident soulevé au sujet de la loi sur les loyers), p. 886 à 888. — Interruptions de MM. François, Ronvaux, Van Fleteren, le chevalier Dessain, p. 886 à 888. — Discours de M. Cocq, m. j. (qui, tout en estimant que le Sénat reconnaît les efforts faits par son administration pour accomplir le mieux possible son devoir et répondre aux vœux du parlement, répond brièvement à quelques-uns des points traités par le rapporteur, M. le baron Meyers, dans son rapport si précis et complet, puis par les divers orateurs, et termine son discours en rendant hommage à tous les collaborateurs de son département, tant dans le domaine judiciaire que dans les œuvres sociales et philanthropiques privées), p. 888 à 892. — Interruptions de MM. le baron Meyers, rapp., Van Roosbroeck, François, Van Dieren, Van Overbergh, Asou, p. 889 à 892.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 892. — V. l'annexe à la fin de la séance du 20 avril, p. 903 à 909.

L'article unique contenant le budget est adopté, p. 892.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 77 voix contre 47, p. 931 (26 avril 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1932.

Doc. — N° 5-XV. Projet de loi. — Tableaux. — Développements et notes justificatives.

N° 11. Rapport fait par M. Joseph De Clercq.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Joseph De Clercq, p. 63 (24 novembre 1931).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 169. — V. l'annexe à la fin de la séance du 8 décembre 1931, p. 171, 172.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 56 voix contre 44 et 1 abstention, p. 186 (9 décembre 1931). — S'est abstenu : M. Van Dieren, p. 189. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget des recettes et des dépenses extraordinaires. — V. Budget extraordinaire.

Budget des recettes et des dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre pour l'exercice 1932.

V. les n^{os} 4-XVI, 11 et 31 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 5-XVI. Projet de loi. — Tableau I : Dépenses. — Tableau II : Recettes de réparation.

N° 99. Rapport fait par M. Huisman Van den Nest.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 16 décembre 1931, p. 251. —Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Van Overbergh, p. 1015 (25 mai 1932).

Discussion générale :

Discours de MM. Van Overbergh, rapp. (qui commence par indiquer la situation exacte en ce qui concerne la liquidation des affaires concernant les dommages de guerre; suggère notamment d'instituer des commissions civiles d'invalidité analogues à celles qui fonctionnent au département de la défense nationale pour les combattants; commente la situation causée par l'attitude de l'Allemagne; demande si l'Angleterre a consenti à la Belgique la même faveur qu'elle vient d'accorder à la France : renoncement à l'annuité des dettes de guerre pendant le deuxième moratoire; développe ensuite des considérations sur la situation dans laquelle l'on se trouve, les dédommagements dus à la Belgique, et termine en déclarant qu'il faut se grouper afin d'arriver à un résultat satisfaisant pour les finances du pays, p. 1450 à 1453. — Interruptions de MM. Ronvaux, Renkin, p. m., m. f., Dufrane, François, Moyersoen, Leken, Mahieu, le baron de Dorlodot, p. 1450 à 1453. — Discours de MM. Missiaen (qui développe les motifs pour lesquels il estime que la situation déplorable dans laquelle l'on se trouve est due à ce qu'on n'a pas suivi les conseils donnés par l'internationale socialiste, celle-ci ayant, dans une résolution, déclaré que l'Allemagne ne serait jamais en état de dédommager la Belgique des ravages causés par la guerre; indique certains moyens à employer pour réaliser des économies, et termine en insistant pour que les communes de West-Flandre, notamment Ypres, obtiennent les dédommagements qui leur sont nécessaires), Mullie (qui insiste, ainsi qu'il l'a déjà fait précédemment, pour qu'on termine la liquidation des dommages de guerre, et fait diverses observations à cet effet), Segers (qui fait écho aux paroles prononcées par le rapporteur, et exprime sa déception au sujet de ce qui s'est passé à Lausanne; termine en demandant s'il ne serait pas possible, avec le concours des anciens alliés de la Belgique que, après Lausanne, on se prononce sur un programme positif), p. 1456 à 1459. — Interruptions de MM. Missiaen et Van Overbergh, p. 1458.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 1459. — V. l'annexe *B* à la fin de la séance du 19 juillet, p. 1499 à 1503.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 1459.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 63 voix contre 41 et 1 abstention, p. 1527. — S'est abstenu : M. le baron de Dorlodot, p. 1527. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget des recettes et des dépenses pour ordre pour l'exercice 1932.

Doc. — N° 5-XX. Projet de loi. — Tableaux et note à l'appui des évaluations de recettes et des prévisions de dépenses. — Annexe : Exploitations agricoles autonomes de l'Etat. *A.* Bilan et comptes des profits et pertes des exploitations agricoles autonomes relevant du ministère de l'agriculture. — *B.* Bilans et comptes des profits et pertes des exploitations agricoles autonomes de l'Etat relevant du ministère de la justice.

N° 12. Rapport fait par M. Joseph De Clercq.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Joseph De Clercq, p. 63 (24 novembre 1931).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 169. — V. l'annexe à la fin de la séance du 8 décembre 1931, p. 173 à 180.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 56 voix contre 44 et une abstention, p. 188 (9décembre 1931). — S'est abstenu : M. Van Dieren, p. 189. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1932.

V. les n^{os} 4-XIX, 47 et 92 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 5-XIX. Projet de loi. — Tableaux, n° 89. Rapport fait par M. de Spot.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 11 février 1932, p. 518. — Le projet est renvoyé à la commission des postes, télégraphes et téléphones.

Dépôt du rapport par M. de Spot, p. 915 (21 avril 1932).

Discussion générale.

Discours de M. Bovesse, m. p. t. t. (qui donne au Sénat un aperçu de la situation de son budget ainsi qu'une appréciation générale de ses services, parle notamment de la question du service des colis postaux), p. 962 à 965. — Interruptions de M^{me} Spaak et de M. Hicguet, p. 963, 964. — Discours de MM. De Bruyn (qui traite brièvement quelques questions intéressant le personnel, notamment celle du domaine de Marneffe qui a différé la création du home de repos promis aux agents des P. T. T.), Waucquez (qui traite particulièrement la question du service des colis postaux), Bovesse, m. p. t. t. (qui répond aux observations présentées par MM. De Bruyn et Waucquez), p. 965 à 967. — Interruptions de MM. Hicguet, De Bruyn, Waucquez, Van Fleteren (qui fait des observations au sujet du transfert du service des colis postaux), p. 965 à 967. — Discours de MM. Asou (qui rappelle l'état déplorable du bureau central des postes à Tournai), Rutten (qui se fait l'interprète de certaines demandes émanant des agents du département des postes, télégraphes et téléphones, notamment des agents du service des chèques postaux, puis attire l'attention du ministre sur l'état fâcheux de nombreux bureaux de postes), Leurquin (qui appuie les observations de MM. Asou et Rutten en ce qui concerne l'état des bureaux de postes, notamment en ce qui concerne le bureau de Wavre, demande que ce bureau reste ouvert au

Budgets. *Budget des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice* 1932. Discussion générale *(suite)*

milieu de la journée, puis exprime son regret de la suppression de la franchise postale pour la correspondance communale), le duc d'Ursel (qui demande que l'on modifie les timbres-poste, ceux qui sont actuellement en usage prêtant à confusion par suite de la similitude de couleur et du petit caractère employé pour les chiffres), Dochen (qui appuie les observations de M. Leurquin au sujet du retrait de la franchise postale aux communes et aux provinces, attire l'attention sur les nombreux renseignements demandés aux communes par les départements ministériels, ainsi que sur la difficulté qui résultera de la suppression de la franchise pour les communications entre les fonctionnaires et agents des provinces), Vinck (qui s'associe aux observations présentées par M. le duc d'Ursel en ce qui concerne les timbres-poste, traite ensuite la question des lettres exprès pour l'intérieur du pays, ainsi que celles en service international, demande que ces services soient réorganisés et termine en demandant que l'on organise un service de levée de boîtes postales dans chaque quartier, vers onze heures du soir), p. 973 à 975. — Interruptions de MM. Bovesse, m. p. t. t., Hicguet, Leurquin, Dochen, Digneffe, p. 973, 974. — Discours de M. Bovesse, m. p. t. t. (qui répond aux observations présentées), p. 975 à 977. — Interruptions de MM. Hubert, Rutten, Leurquin, le duc d'Ursel, p. 975, 976.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 977. — Voyez l'annexe à la fin de la séance du 11 mai, p. 987 à 991.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 977, 978.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 97 voix contre 60, p. 678 (11 mai 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget des sciences et des arts pour l'exercice 1932.

Doc. — N° 5-VII. Projet de loi. — Tableaux. — Développements. — Notes justificatives. Notes-Annexes aux développements.

N° 14. Rapport fait par M. Carnoy. — Un tableau relatif à l'organisation du 4e degré dans les écoles primaires communales, adoptées et adoptables, est joint à ce document.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Carnoy, p. 74 (25 novembre 1931).

Discussion générale :

Discours de MM. Huisman Van den Nest (qui, afin de ne pas devoir reprendre la parole à la discussion des articles, parle : du musée scolaire, des subsides accordés aux écoles d'adultes, du conseil de perfectionnement et du programme des écoles normales, puis termine en traitant tout particulièrement la question de l'éducation physique), le chevalier Dessain (qui demande que l'on n'insiste pas à ce moment pour imposer aux petites communes des travaux onéreux pour les bâtiments scolaires et insiste sur l'idée qu'il a déjà émise tendant à réunir, dans un seul département, tout ce qui a trait à l'enseignement), Dochen (qui entretient le Sénat d'un règlement qu'il critique parce qu'il crée une inégalité de traitement entre les élèves qui ont fait toutes leurs études dans un seul établissement et ceux qui, pour des motifs que l'on n'a pas à examiner, sont amenés à les faire dans plusieurs établissements), p. 182 à 187. — Interruptions de MM. L. Matagne, Segers, Petitjean, m. s. a., p. 182 à 187. — Discours de M. Petitjean, m. s. a. (qui répond aux discours de MM. Huisman Van den Nest, le chevalier Dessain et Dochen), p. 189 à 192. — Interruptions de MM. L. Matagne, De Bruyn, Huisman Van den Nest, Van Dieren, De Nauw, Rutten, Hans, Dochen, de Brouckere, François, p. 190 à 192. — Discours de MM. Van Fleteren (qui proteste contre un fait d'intolérance catholique qui s'est produit à l'école moyenne de l'Etat de Termonde), Digneffe (qui commence par appuyer les observations faites par M. Huisman Van den Nest en ce qui concerne l'éducation physique, puis rappelle que récemment au sujet des réformes linguistiques dans l'enseignement, son groupe, dans le but unique de sauvegarder l'unité du pays, a admis que la liberté du père de famille ne soit pas respectée et que la langue régionale devienne la langue véhiculaire de l'enseignement, mais pose ensuite quelques questions au ministre au sujet de certains faits qui se sont produits, notamment en 1930, à l'université de Gand, comme au sujet de certains faits concernant l'école des hautes études de Gand et l'athénée de cette ville, puis parle de la suppression de la séance solennelle de rentrée à l'université de Gand et de l'attitude du ministre en ces diverses circonstances), Vandewiele (qui renouvelle sa demande tendant à la réouverture de l'école moyenne pour garçons à Grammont, fait la même demande pour Audenarde, puis parle de mesures à prendre en faveur de l'enseignement moyen à Renaix et à Alost), L. Matagne (qui commence par attirer l'attention du ministre sur la situation de certains membres du personnel enseignant de l'Etat, demande la création de commissions paritaires, traite différentes questions à cette occasion, puis parle des méthodes d'enseignement et de la prolongation de l'âge de la scolarité et des inconvénients des classes surpeuplées), Lekeu (qui attire particulièrement l'attention sur la situation des maîtres d'étude

Budgets. *Budget des sciences et des arts pour l'exercice* 1932. *Discussion générale (suite)*

et des surveillants des athénées et des lycées communaux), Van Roosbroeck (qui critique le subside accordé pour la participation belge aux olympiades de Los Angeles et demande que ce subside soit réparti entre toutes les fédérations sportives belges), Rutten (qui attire l'attention sur la nécessité de multiplier les classes ménagères et de développer cet enseignement), Mme Spaak (qui parle de la question des vacances scolaires, de celle des enfants anormaux, cite des exemples afin de prouver que la lutte scolaire est constante et journalière entre l'enseignement libre et l'enseignement officiel et termine en estimant que le gouvernement reste indifférent aux efforts faits pour soutenir l'école officielle et demande que l'on développe l'instruction de la femme), p. 224 à 237. — Interruptions de MM. Petitjean, m. s. a., de Brouckere, Carnoy, le chevalier Dessain, Lafontaine, Ronvaux, François, Moyersoen, Van Fleteren, Jauniaux, Volckaert, Van Overbergh, Segers, Tschoffen, Rutten, Hans, Arm. Huysmans, p. 225 à 237. — Discours de MM. Toch (qui exprime son regret de devoir une fois de plus constater combien l'enseignement officiel est sacrifié, cite certains exemples afin de démontrer l'esprit qui règne dans l'entourage ministériel), Ohn (qui commence, ainsi que M. Digneffe l'a fait pour le budget de l'industrie et du travail, par protester contre l'obscurité des libellés indiquant les postes du budget, estime que cette obscurité semble voulue en ce qui concerne les subsides à l'enseignement libre, développe certaines considérations au sujet de la lutte scolaire et termine en déclarant qu'il ne cessera de protester contre le trafic que le parti catholique fait de la religion pour la défense de ses intérêts de classe), Segers (qui commence par déclarer qu'il ne comptait pas intervenir dans ce débat, mais se trouve obligé de le faire par suite du discours qui vient d'être prononcé par M. Ohn et affirme que, tout en ayant des revendications à faire valoir, les membres catholiques du parlement s'en abstiennent afin de marquer leur désir de respecter la paix scolaire, affirme que, au conseil supérieur de l'enseignement primaire, dont il fait partie, un des buts principaux de ce conseil est de ne pas laisser combattre l'enseignement officiel et ne pas lui porter ombrage, souligne les excès d'intolérance commis dans les assemblées socialistes et développe certaines considérations à cet effet, termine en souhaitant que ses adversaires politiques reviennent à plus de tolérance et renoncent à leur politique d'agression), p. 239 à 245. — Interruptions de MM. Dufrane, Rutten, le baron van Zuylen, Van Fleteren, Moyersoen, de Brouckere, Mahieu, Segers, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Duchatel, Volckaert, le chevalier Dessain, Dierckx, Quinchon, Van Overbergh, Clesse, Huisman Van den Nest, L. Matagne, Ohn, Laboulle, Petitjean, m. s. a., p. 240 à 244.

Fait personnel de M. Volckaert, qui proteste parce qu'il estime que M. Segers a fait état d'une conversation particulière qu'il a eue avec lui la veille pour pouvoir prononcer le discours qu'il vient de faire, p. 245. — Observations diverses de MM. Leduc, Segers, le comte de la Barre d'Erquelinnes, le baron de Mévius, L. Matagne, Hubert, Waucquez, Van Fleteren, au sujet de cet incident, p. 245. — M. le président déclare l'incident clos, p. 245.

Reprise de la discussion générale : Discours de M. Van Dieren (qui commence par demander au ministre si les abus dans le domaine linguistique dans l'enseignement primaire de Bruxelles ne disparaîtront pas, parle des faits dont M. Digneffe a entretenu le Sénat en ce qui concerne Gand, déclare que cette ville, en ce qui concerne la jeunesse flamande, veut devenir la force principale de la Flandre, estime que la guerre scolaire ne donnera pas de pain aux ouvriers et qu'il serait utile de ne reprendre les débats sur cette question que lorsque les temps seront redevenus meilleurs), Carnoy, rapp. (qui fait remarquer qu'il a évité, dans son rapport, les questions de caractère politique, exprime le vœu que le ministre tienne compte de ses observations en ce qui concerne les réformes pédagogiques, puis insiste notamment pour que l'on développe la coopération entre les parents et les professeurs et attire particulièrement l'attention du gouvernement sur ce point), J. Coole (qui attire l'attention du ministre sur différents points qu'il avait précédemment signalés à M. Vauthier, son prédécesseur, en ce qui concerne l'enseignement à Courtrai), De Bruyn (qui parle de la question des mieux doués, demande à nouveau que l'on donne une plus grande extension à l'enseignement moyen dans l'arrondissement d'Alost, demande notamment de meilleurs locaux pour l'école moyenne d'Alost), p. 245 à 250. — Interruptions de MM. Mahieu, Vande Moortele, Coole, G. Martens, L. Matagne, Lafontaine, p. 245 à 249. — M. Petitjean, m. s. a., estime l'heure trop tardive pour prendre la parole et M. Laboulle désirant répondre à M. Segers estime que le discours prononcé par celui-ci est trop important pour qu'il y réponde en l'absence de M. Segers. La suite de la discussion, en conséquence, est remise au lendemain, p. 250.

Reprise de la discussion générale : Discours de M. Petitjean, m. s. a. (qui commence à répondre aux observations présentées en ce qui concerne l'organisation intérieure des écoles et du département des sciences et des arts), p. 252 à 266. — Interruptions de MM. Van Fleteren, L. Matagne, de Brouckere,

Budgets. *Budget des sciences et des arts pour l'exercice* 1932. *Discussion générale (suite)*

le comte de la Barre d'Erquelinnes, Arm. Huysmans, Vandewiele, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Dierckx, Van Dieren, Van Overbergh, Mertens, J. De Clercq, p. 262 à 266.

Au moment où cette discussion va être reprise au cours de l'après-midi du 22 décembre, M. Laboulle estime que l'heure est bien avancée pour reprendre un débat aussi important et demande que, tout au moins, les articles sur lesquels il y aurait des orateurs inscrits soient réservés, p. 279, 280. — Une discussion se produit à cette occasion et MM. le président Magnette, Laboulle, Volckaert, Rutten, Petitjean, m. s. a., Vinck, de Brouckere et Segers font diverses observations, p. 280. — Le Sénat décide de reprendre la discussion générale et M. Petitjean, m. s. a., admet que M. Laboulle prenne la parole immédiatement, p. 280.

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. Laboulle (qui déclare qu'il ne comptait pas prendre la parole dans ce débat, mais qu'il y est obligé par suite du discours de M. Segers, puis répond à ce discours ainsi qu'aux autres discours et interruptions de membres de la droite, termine en estimant que les sénateurs de droite se trouvent dans une situation équivoque, non seulement devant les libéraux, mais devant les membres du parti catholique qui écrivent dans le *Pays wallon* et autres *Appel des Cloches*), p. 280 à 282. — Interruptions de MM. Van Dieren, Dierckx, Segers, de Brouckere, le baron de Dorlodot, Martens, Solau, Jos. De Clercq, Clesse et Van Fleteren, p. 280 à 282. — Discours de MM. Digneffe (qui commente les déclarations faites par le ministre la semaine précédente en réponse aux observations et questions qu'il avait formulées en ce qui concerne les incidents de Gand), Rutten (qui répond au discours de M. Laboulle, tout en estimant que la question scolaire ne passionnera pas, à ce moment, l'opinion publique, absorbée par d'autres soucis; termine en déclarant que, une fois de plus, son groupe désavoue les actes de pression et de sectarisme, d'où qu'ils viennent, et fait remarquer également que son groupe n'a jamais refusé ses voix lorsqu'un ministre des sciences et des arts a demandé des subsides nouveaux pour l'enseignement officiel, lorsque la nécessité de ces subsides était démontrée, que l'attitude franche et loyale des catholiques et de ceux qui pensent comme eux en matière scolaire ne peut donc être contestée, et termine, en déclarant encore qu'il souhaite sincèrement la paix scolaire, mais que si la lutte est voulue, son parti l'acceptera), Ohn (qui, en réponse au discours de M. Segers, déclare que les chiffres qu'il a cités quant à la somme déboursée par l'Etat pour l'enseignement libre sont fantaisistes, puis déclare que l'affirmation de M. Segers tendant à attribuer au parti socialiste la responsabilité de la réouverture de la guerre scolaire, travestit manifestement la vérité), Diriken (qui répond aux discours qui ont été prononcés à droite et cite des exemples, afin de prouver que dans le Limbourg la lutte scolaire est due aux catholiques), Broeckx (qui répond au discours de M. Diriken, donne un démenti à toutes les accusations anonymes produites par M. Diriken, déclare que le Limbourg est une province religieuse et qu'elle veut un enseignement catholique, que la liberté de conscience doit être respectée et que les petits différends locaux ne sont pas à leur place au parlement), p. 280 à 288. — M. Diriken déclare que tous les faits qu'il a cités sont signés et qu'il tient les documents non à la disposition des catholiques du Limbourg, mais à la disposition du ministre, p. 288. — Interruptions de MM. Petitjean, m. s. a., Van Dieren, Van Fleteren, Rutten, Dierckx, Volckaert, de Brouckere, Segers, Quinchon, Mertens, Mahieu, Clesse, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Dufrane, le baron du Four, Broeckx, p. 282 à 288. — M. Petitjean, m. s. a., reprend et termine son discours en réponse à ceux qui ont été présentés, conclut en déclarant qu'il défend un budget très important, que ce budget a été conçu dans un esprit large et qu'il ne voudrait pas que, par des exagérations on amène une réaction qui serait infiniment plus pénible que les sacrifices qui ont été consentis dans certains domaines particuliers, et qui, en aucune hypothèse, ne visent l'enseignement lui-même, p. 298 à 302. — Interruptions de Mme Spaak et de MM. Hicguet, Carnoy, L. Matagne, Van Fleteren, J. Coole, Laboulle, Segers, Dierckx, p. 299 à 301.

Discussion des articles :

Art. 19. M. le président rappelle que MM. Volckaert et consorts présentent un amendement majorant le subside de l'Etat en faveur du fonds d'études des familles nombreuses, p. 302. — M. Volckaert défend son amendement; le baron du Four appuie l'amendement; M. Digneffe estime, bien que l'on puisse invoquer à l'appui des différents amendements présentés à ce budget, des arguments très intéressants, que, étant donné tout ce que l'on sait de la situation financière, il semblerait plus sage de repousser tous ces amendements; M. Segers développe les motifs pour lesquels il appuie l'amendement en faveur des familles nombreuses; M. Petitjean, m. s. a., tout en étant personnellement favorable aux familles nombreuses et, en conséquence, aux mesures prises en leur faveur, s'appuie sur des chiffres pour développer des arguments prouvant que le crédit proposé par le gouvernement est suffisant, p. 302 à 304. — Interruptions de MM. Petitjean, m. s. a., Van Dieren, Volckaert (qui fait notamment remarquer qu'une note citée par M. Segers comme émanant de la Ligue des familles nombreuses n'émane pas de cette ligue, puis réfute l'exposé par chiffres fait par le ministre), Mme Spaak, MM. L. Matagne, Dierckx, p. 303, 304. — M. Volckaert demande l'appel nominal sur son amendement et cet amendement est adopté par 70 voix contre 36 et 1 abstention, p. 304. — S'est abstenu : M. Van Berckelaer, p. 305. — L'article 19, ainsi amendé, est adopté, p. 305.

Art. 34 et 35. M. Van Dieren estime que les crédits inscrits à ces articles et destinés à des travaux de recherches et de classement de documents relatifs à la guerre pourraient être supprimés, p. 305. — M. Petitjean, m. s. a., déclare qu'il s'agit d'une commission fonctionnant au sein des archives générales du royaume et que le travail de cette commission sera probablement terminé dans le courant de l'année 1932, indique les raisons pour lesquelles le crédit inscrit à l'article 34 doit être maintenu pour 1932, p. 305. — Les articles 34 et 35 sont adoptés, ce qui entraîne la disparition de la proposition de M. Van Dieren, p. 305.

Art. 54. M. le président rappelle un amendement présenté par Mme Spaak; cet amendement est rejeté et l'article est adopté tel qu'il figure au budget, p. 306.

Art. 86*bis* (nouveau) proposé par Mme Spaak. M. le président en indique le but : colonies scolaires de jour organisées par les communes, p. 306. — L'amendement de Mme Spaak n'est pas adopté, p. 306.

Art. 151. M. le président rappelle un amendement présenté par M. Huisman Van den Nest en faveur des sociétés de gymnastique, p. 306. — M. Huisman Van den Nest défend son amendement; M. Petitjean, m. s. a., tout en se déclarant très favorable à l'éducation physique, estime que l'amendement n'est pas justifié; M. Van Roosbroeck appuie l'amendement, p. 306. — Observations de MM. Beauduin et Joseph De Clercq, p. 306. — L'amendement est rejeté et l'article 151 est adopté tel qu'il figure au budget, p. 306.

Art. 163 (nouveau) proposé par le gouvernement (Subside au comité olympique en vue de la participation belge à la Xe olympiade, à Los Angeles). Cet amendement est rejeté, p. 306, 307.

Les autres articles du budget sont adoptés sans observations, p. 302 à 307. — V. l'annexe C à la fin de la séance de l'après-midi du 23 décembre 1931, p. 331 à 345.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 307.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 67 voix contre 46 et 1 abstention, p. 307 (23 décembre 1931). — S'est abstenu : M. Leurquin, p. 307. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Fait personnel de M. Vermeylen en réponse aux affirmations apportées au cours de cette discussion par M. Digneffe en ce qui concerne certains incidents qui se sont produits à l'université de Gand, p. 351, 352. — M. Digneffe répond au discours de M. Vermeylen, p. 352. — Interruptions de MM. de Brouckere, Volckaert et Lekeu, p. 352. — M. Vermeylen déclare que, ainsi que M. Digneffe l'avait fait, il s'adresse non pas seulement à M. le ministre des sciences et des arts, mais à l'assemblée pour répondre aux allégations de M. Digneffe et qu'il se refuse à ajouter un mot en réponse aux faits qu'il n'a pas touchés en développant son fait personnel, faits auxquels M. Digneffe a fait allusion, p. 352.

Budget du Sénat. — V. plus haut : Budget des dotations et Chambres législatives-Sénat : Dotation sénatoriale.

Budget des transports pour l'exercice 1932. — V. les nos 4-XVIII, 93, 98, 118, 133 et 147 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 5-XVIII. — Projet transmis par la Chambre des représentants. — Tableaux.

N° 95. Rapport fait par M. Waucquez. — Annexe I : question posée par la commission et réponse du gouvernement. — Annexes II, III et IV : relatives à l'aménagement du quartier de la Putterie et à la jonction Nord-Midi.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, p. 656 (2 mars 1932). — Le budget est renvoyé à la commission des transports.

Dépôt du rapport par M. Waucquez, p. 982 (11 mai 1932).

Discussion générale :

Discours de MM. Waucquez, rapp. (qui commence par déclarer, réserves faites sur le choix du rapporteur, que le rapport sur ce budget important constitue une lourde charge; déclare que, au point de vue documentaire et statistique, le rapport apporte une modeste contribution aux renseignements généraux que l'on possédait déjà, remercie les fonctionnaires avec lesquels il a travaillé, qui n'ont eu en le renseignant que le souci de l'intérêt public; rend hommage à l'ancien ministre M. Van Isacker, déclare qu'il conserve le souvenir de la

Budgets. *Budget des transports pour l'exercice* 1932. *Discussion générale (suite)*

conscience qu'il mettait à l'accomplissement de sa tâche, puis déclare qu'il va limiter ses observations à la question du chemin de fer et parle notamment de la question de la jonction Nord-Midi; fait remarquer que M. Renkin, p. m., a tenu l'engagement pris par M. Jaspar de signer à M. Max un avenant temporaire et révocable pour l'achèvement des travaux de la voirie de Bruxelles en stipulant que les plans seraient dressés par le ministère des transports, et fait remarquer que le service spécial de la jonction a ainsi pu apporter un plan de gare centrale électrifiée qui tient compte de toutes choses; termine qu'il est guidé dans ces appréciations par une question d'ordre moral : l'interpénétration des deux races du pays et la volonté de maintenir la Belgique comme carrefour de l'Europe et de faire de Bruxelles le cœur du pays), Toch (qui traite la question des chemins de fer, critique les résultats obtenus par la Société nationale, reconnaît pourtant que celle-ci a été créée dans des conditions peu favorables; traite la question du personnel et forme des critiques à ce sujet, puis parle de certaines questions d'ordre technique, notamment de la nécessité d'établir un contrôleur de vitesse sur les locomotives, de la question du manque de signalisation, etc.), le comte de la Barre d'Erquelinnes (qui insiste sur la nécessité de l'électrification des chemins de fer; fait notamment remarquer le grand accroissement de trafic constaté sur les lignes à automotrices; termine en signalant que la Belgique ne possède pas de fabrication de matériel électrique), p. 1048 à 1059. — Interruptions de MM. Van Dieren, Lebon, Barnich, Segers, François, Huisman Van den Nest, Volckaert, Hicguet, De Bruyn, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Hubert, Van Fleteren, Van Overbergh, p. 1048 à 1057. — Pendant le discours de M. Waucquez, rapp. au moment où celui-ci va aborder la question de la jonction Nord-Midi, M. le vice-président baron Descamps insiste pour que ce débat spécial ne reprenne pas sur de nouveaux faits, p. 1053. — Discours de MM. de Spot (qui traite trois questions : 1° celle des améliorations à apporter aux communications ferroviaires entre les grands centres et les plages de l'ouest; 2° celle de la situation pénible de la pêcherie; 3° celle de la marine), Brunoel de la Warande (qui commence par féliciter M. Waucquez de son rapport, qui comprend une étude instructive des moyens de transport en usage en Belgique; déclare que ce rapport dispense de rien y ajouter; se contente donc de faire deux observations, l'une sur la question des transports par autobus ne comportant qu'une seule classe, ce qui donne lieu à de sérieux inconvénients, l'autre concernant l'indicateur des chemins de fer, auquel on fait sans considération aucune paraître des suppléments étendus dès le lendemain de sa publication), Barnich (qui, tout en exprimant ses félicitations à M. Waucquez sur son rapport, exprime son regret qu'il ne se soit pas suffisamment attardé au problème capital du moment : celui de l'adaptation urgente du réseau et des autres moyens de transport aux nécessités tragiques de l'heure, c'est-à-dire sur le moyen de sauver les industries belges, le commerce et l'agriculture belges de la ruine; traite donc la question des tarifs, celle de la réorganisation des services et termine en déclarant que, à son avis, le seul moyen de doter la Belgique d'une coordination des diverses activités qui concernent les transports, comme d'une politique des transports que les circonstances requièrent, c'est de réunir tous les services relatifs aux transports dans un même ministère et sous une même direction), De Bruyn (qui commence par insister pour que de la crise, qui frappe tous les moyens de transport, il sorte quelque chose de pratique et de bon pour l'avenir économique du pays; envisage ensuite quelques côtés du problème, puis parle brièvement de la façon dont la Société nationale se comporte vis-à-vis de son personnel, notamment en ce qui concerne les licenciements et l'amnistie; parle ensuite du personnel des services de la marine et termine en formant le vœu de voir bientôt le ministre assister aux réunions des commissions paritaires nationales dont, d'après la loi, il est le président), Damas (qui attire l'attention sur un appareil qui réduirait la fréquence et la gravité des accidents de roulage; fait remarquer que le brevet déposé en Belgique est à l'examen dans plusieurs pays étrangers et termine en exprimant le vœu que l'on n'attende pas que le brevet soit acheté et exploité par l'étranger, étant convaincu que l'on pourrait grâce à ce brevet créer une puissante industrie qui occuperait d'innombrables ouvriers belges atteints par le chômage), le vicomte Berryer (qui se plaint des transformations apportées à l'indicateur des chemins de fer, qui le rendent, à son avis, incompréhensible; parle ensuite de la gare de Pepinster, puis attire l'attention du ministre sur la difficulté que l'on éprouve pour arriver à Spa et demande qu'on réalise la voie directe Spa-Liége-Bruxelles), Vande Moortele (qui commence par déclarer que son intervention dans cette discussion constitue plutôt une interpellation, ajoute qu'il aurait voulu adresser celle-ci à M. Van Isacker avant qu'il ne quittât le portefeuille des transports, ayant été fort peu satisfait de la réponse faite par celui-ci à une question qu'il lui a posée au sujet d'une affiche à tendance religieuse et catholique qui a été apposée dans la gare de Louvain; déclare que son intervention vise à la fois le point

Budgets. *Budget des transports pour l'exercice* 1932. *Discussion générale (suite)*

de savoir si, oui ou non, les parlementaires ont le droit d'attendre une réponse du ministre des transports en ce qui concerne l'exploitation des chemins de fer belges et celui de demander que tous les cultes soient soumis au même régime), le baron van Zuylen (qui prie le ministre, qui est du reste le représentant d'une des régions les plus boisées de la Belgique, de s'employer dans toute la mesure possible à atténuer la crise qui atteint les bois indigènes; proteste contre l'emploi de bois étranger par la Société nationale; proteste également contre le coût des transports et demande que l'on s'occupe de la question du charbon, l'Allemagne faisant une sérieuse concurrence aux charbons belges, cette nation ayant abaissé les tarifs de transport des combustibles; estime que le ministère des affaires étrangères devrait être saisi de cette affaire et souhaite qu'il obtienne satisfaction), Gravez (qui proteste contre la différence de traitement qui existe entre un invalide recruté avant la guerre et ceux recrutés après la guerre; signale une autre injustice à l'égard des déportés; parle ensuite des mesures à prendre contre le chômage et la crise, préconise notamment la réduction des heures de travail, puis traite la question des passages à niveau non gardés), p. 1062 à 1078. — Interruptions de MM. Waucquez, Dufrane, le vicomte Berryer, Forthomme, m. t., Van Overbergh, Rutten, Volckaert, Hubert, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Clesse, Barnich, Carnoy, Ohn, p. 1063 à 1075. — Discours de M. le baron de Kerchove d'Exaerde (qui déclare qu'il ne serait pas intervenu dans cette discussion s'il n'avait considéré comme nécessaire d'attirer l'attention du ministre sur la situation de la commune-faubourg de Gentbrugge, qui est coupée en deux par le chemin de fer de ceinture Gand (port de mer)-Meirelbeke, les deux parties étant reliées par sept passages à niveau; rappelle que l'on avait promis en 1914 de porter remède à cette situation), le baron de Moffarts (qui commence par se rallier à l'exposé si exact fait par M. le baron van Zuylen en ce qui concerne l'importation des bois étrangers, déclare qu'il se rallie aux considérations qui seront émises par M. Mullie en ce qui concerne les tarifs de transport appliqués aux produits agricoles, puis traite la question des adjudications faites par la Société nationale en ce qui concerne les bois à employer par cette société et insiste pour que le ministre traite dans l'avenir la sylviculture de la même manière que les autres industries belges, puis traite certains points spéciaux concernant son arrondissement), p. 1080 à 1082. — Interruptions de MM. Barnich, Volckaert, Clesse, p. 1080, 1081.

Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, M. le président Magnette fait remarquer qu'il y a encore 12 orateurs inscrits et propose, en conséquence, au Sénat de siéger le lendemain matin et de prolonger éventuellement la séance de l'après-midi afin d'épuiser la discussion de ce budget, et cette proposition est admise, p. 1082. — M. Volckaert propose de limiter le temps de parole à une demi-heure et cette proposition est également admise, p. 1082. — M. Waucquez, rapp., proteste contre les innombrables interruptions, p. 1082.

Reprise du débat : Discours de MM. Vandewiele (qui attire particulièrement l'attention du ministre sur le trafic ferroviaire de certaines lignes intéressant spécialement son arrondissement, demande ensuite que le ministre trouve le moyen de ne pas congédier les ouvriers sans leur donner un préavis de six mois, demande le maintien d'un service d'autobus : Grammont-Ninove-Bruxelles et termine en demandant l'électrification de certaines lignes vers Audenaerde et Courtrai), Van Berckelaer (qui demande que l'on accorde des abonnements aux ouvriers diamantaires atteints par la crise afin de leur permettre de chercher du travail, proteste ensuite contre le manque de propreté des voitures de chemin de fer et termine en demandant que l'on perfectionne la gare de Schaerbeek, celle-ci étant dépourvue de toutes indications utiles aux voyageurs), Volckaert (qui demande que l'on perfectionne les moyens de communication entre Bruxelles et la banlieue, ceux-ci étant très défectueux aux environs de Bruxelles, en comparaison de ceux reliant les capitales d'autres pays à leurs environs; parle ensuite de la propagande touristique qu'il estime être à peu près inexistante à l'étranger), Lalemand (qui insiste sur la demande qu'il a déjà faite tendant à l'obtention du transport gratuit des voiturettes d'invalides, insiste également pour que ceux-ci obtiennent d'office une place assise), Lindekens (qui proteste contre les agissements de la Société nationale tant en matière de tarifs qu'il estime être toujours fixés en faveur de la Wallonie et au détriment des Flamands qu'au point de vue du personnel et des travaux qui ont été exécutés, parle notamment de la construction de la ligne de Fexhe-le-Haut-Clocher à la ligne Verviers-Liége et à celle de Spa-Liége, proteste également contre l'inégalité dans la réduction des salaires, etc.), Mullie (qui commence par protester contre le manque de hauteur du pont de Caeskerke sous lequel certains bateaux ne peuvent pas passer, puis expose à nouveau devant le Sénat la question du tarif de transport des produits agricoles), Huisman Van den Nest (qui répond aux observations faites par M. Waucquez dans son rapport et dans son discours relativement à la jonction Nord-Midi, estime que

Budgets. *Budget des transports pour l'exercice* 1932. *Discussion générale (suite)*

M. Waucquez n'a apporté aucun élément nouveau à cette question et fait à nouveau appel à l'opinion publique pour que l'on ne prodigue pas des centaines de millions à un travail qui ne s'impose pas et dont le rendement est incertain et aléatoire), Hans (qui attire l'attention du ministre sur la question de la réglementation défectueuse, selon lui, des heures de travail sur les nombreux chantiers et travaux de construction civile exécutés par son ministère ou subsidiés par lui, suggère au ministre certaines mesures qui remédieraient à la situation qu'il lui signale, traite ensuite deux points particuliers : celle du parcours de l'autobus Boitsfort-Place-Sainte-Croix et du passage à niveau dangereux de Braine-l'Alleud), Solau (qui proteste contre la majoration des abonnements sur la ligne électrifiée Bruxelles- (Q.-L.) Tervueren, estime que cette majoration est contraire aux engagements pris par la Société Electrobel), Lebon (qui proteste contre la concurrence malsaine faite par la Société nationale à la navigation intérieure, proteste notamment contre la façon d'agir du conseil supérieur des transports, estime que ce conseil devrait être transformé en commission paritaire, demande également que le comité consultatif des tarifs soit remplacé par un comité technique permanent et impartial termine en faisant remarquer que la Reichsbahn qui accorde des tarifs de dumping est un des plus grands adversaires du port d'Anvers et souhaite que l'on trouve moyen d'empêcher cette concurrence), p. 1082 à 1096. — Interruptions de MM. François, De Bruyn, Jauniaux, Demets, Van Dieren, Waucquez, rapp., p. 1086 à 1093. — Discours de MM. le baron de Moffarts (qui, au nom de M. Pierlot, obligé de se rendre à Anvers, donne lecture d'une note de M. Pierlot attirant la bienveillante attention du ministre sur la question de la ligne de Bertrix-Muno et insistant pour qu'il soit donné une compensation aux innombrables déceptions éprouvées par les riverains de cette ligne, M. le baron de Moffarts déclare qu'il fait siennes les considérations émises par M. Pierlot), Leurquin (qui estime qu'il reste peu de chose à dire après le remarquable exposé de M. Barnich, attire cependant l'attention du ministre sur quelques points, notamment le transport des animaux et des marchandises périssables, plaide la cause de l'agriculture, fait ensuite certaines observations concernant le transport des voyageurs, notamment en Wallonie, termine en attirant l'attention sur l'état lamentable de la gare d'Ottignies et en suggérant le prolongement de la ligne électrique Bruxelles-Tervueren), le baron de Dorlodot (qui insiste sur une demande qu'il a faite précédemment tendant à ce que l'on maintienne l'octroi de coupons de service aux veuves d'agents, demande ensuite que l'on accorde aux employés comme aux ouvriers des coupons à prix réduits, signale en terminant une inégalité existant dans certaines pensions), p. 1097 à 1099. — Discours de M. Waucquez, rapp. (qui répond brièvement au discours de M. Huisman Van den Nest en ce qui concerne la jonction Nord-Midi), le baron du Four (qui attire l'attention sur la manière dont fonctionnent les passages à niveau gardés dont le maniement semble être resté le même que lors de la création des chemins de fer, demande ensuite en faveur de l'arrondissement qu'il représente l'établissement d'une double voie entre Herenthals et Turnhout), p. 1099, 1100. — Observation de M. Huisman Van den Nest au sujet de la jonction Nord-Midi, p. 1100. — Discours de M. Forthomme, m. t., qui commence par répondre, d'après les renseignements fournis par les différents services de son département, aux observations qui ont été présentées relativement à des points particuliers et d'ordre plus spécialement local, puis traite les questions d'ordre général à l'occasion desquelles il donne au Sénat ses impressions au sujet du débat qui s'est déroulé sur le budget de son département, ainsi que celles résultant des nombreux entretiens qu'il a eus avec des fonctionnaires, des délégations qui ont demandé à être reçues, des réunions de commissions auxquelles il a assisté ou qu'il a présidées, en y ajoutant les idées qu'il a apportées lui-même au département, p. 1101 à 1111. — Interruptions de MM. Barnich, Volckaert, Vandewiele, François, Solau, Lalemand, Waucquez, Leurquin, Digneffe, Hicguet, Digneffe, Huisman Van den Nest, Dufrane, p. 1102 à 1110.

Les articles des tableaux sont adoptés sans observations, p. 1111. — Voyez l'annexe à la fin de la séance de l'après-midi du 9 juin, p. 1121 à 1128.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 1111, 1112.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 57 voix contre 33, p. 1112 (9 juin 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget des travaux publics pour l'exercice 1932.

V. les nos 4-IX, et 58 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 67. Rapport fait par M. Lebon. Questions posées par la commission et réponses du gouvernement.

Budgets. *Budget des travaux publics pour l'exercice* 1932 (*suite*)

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 4 février 1932, p. 485. — Le projet est renvoyé à la commission des travaux publics.

Dépôt du rapport par M. Lebon, p. 585 (23 février 1932).

Discussion générale :

Discours de MM. Huisman Van den Nest (qui annonce qu'il prendra la parole dans la discussion générale afin d'éviter de la prendre pendant la discussion des articles afin de traiter une série de points intéressant l'arrondissement de Bruxelles : l'achèvement du canal de Charleroi, la question du canal de Vilvorde, Thildonck, Louvain, Aerschot, qui touche à la question des inondations du Démer, la question des routes de Bruxelles à Vilvorde et celle du pont de Vilvorde, etc.), De Bruyn (qui remercie le ministre d'avoir fait consolider les digues de l'Escaut, insiste pour que des mesures similaires soient exécutées le long de la Dendre, rappelle que le ministre a promis d'intervenir pour que la Dendre soit reprise par l'Etat et insiste sur la nécessité d'améliorer la situation du petit personnel de la société du canal de Blaton à Ath; termine en demandant que l'on répare la chaussée d'Alost à Ninove), Van Belle (qui parle de la semaine de quarante heures à inscrire dans les cahiers des charges, de la question des ouvriers étrangers, de celle des routes, ainsi que de celle des dragages du port de Zeebrugge), p. 625 à 628. — Interruptions de MM. Van Caenegem, m. t., 626 à 628. — Suite et fin du discours de M. Van Belle (qui parle de la question de l'adjudication des travaux de la route d'Eghezée à la Sambre, termine en posant quelques questions au ministre relativement aux abus qui ont été constatés), p. 630 à 632. — Discours de MM. Van Hoestenberghe (qui attire à nouveau l'attention du ministre sur la situation du port de Zeebrugge) Lalemand (qui parle de la situation des ouvriers carriers du bassin de Liége et de la crise dans l'industrie de la pierre), Van Stappen (qui attire l'attention du ministre sur la nécessité de la reconstruction du pont sur l'Escaut, à Termonde, sur la situation du port de Termonde, sur la situation de la Durme, situation qui pourrait devenir calamiteuse et amener de nouvelles inondations), Mullie (qui attire l'attention du ministre sur la nécessité qu'il y a à élever de 4 mètres le pont du chemin de fer à Caeskerke, parle ensuite du mauvais état des routes du sud de la Flandre occidentale et pour la réfection desquelles on pourrait utiliser les chômeurs, parle ensuite de la question du canal d'Ypres-Comines et de la jonction du canal d'Ypres à la mer), 632 à 634. — Interruptions de MM. Ronvaux, Van Caenegem, m. t., Van Overbergh, Van Hoestenberghe, Van Fleteren, p. 613 à 634. — Discours de M. Van Caenegem, m. t., (qui répond aux observations présentées, parle notamment de la question des routes et de celles des travaux à effectuer pour prévenir les inondations), p. 635 à 638. — Interruptions de MM. François, Ronvaux, Hicguet, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Lebon, Hans, Dierckx, Van Belle, Bruneel de la Warande, Van Overbergh, le baron de Dorlodot, Lalemand, Mullie, p. 635 à 638. — Discours de M. Lebon, rapp. (qui commence par remercier le ministre des déclarations qu'il vient de faire, combat l'avis émis par le ministre qui a déclaré que son rapport était pessimiste, rappelle la promesse de détournement des eaux du Schyn et termine en réclamant certaines faveurs pour des communes pauvres des environs d'Anvers et en parlant de la pollution des cours d'eau), Toch (qui se plaint de constater à nouveau que l'arrondissement de Gand ainsi que la ville de Gand sont exclus des travaux publics, même les plus urgents; signale certains travaux particulièrement intéressants, puis traite la question des inondations, attire, en terminant l'attention du ministre sur la nécessité de faire disparaître le passage à niveau de Gentbrugge), Lebeau (qui indique de nombreux travaux urgents à exécuter dans l'arrondissement de Huy-Waremme), Bruneel de la Warande (qui appuie les observations faites par M. Mullie en ce qui concerne l'urgence d'exécuter les travaux de réfection de la route Ypres-Neuve-Eglise), le baron Casier (qui demande où en sont les pourparlers concernant la construction de la nouvelle grande écluse à construire à Terneuzen, fait remarquer que l'avenir du port de Gand est lié à cet important travail, demande ensuite le remplacement du pont de la Barge et termine en demandant que l'on examine, en même temps, à nouveau, la question du carrefour de Mariakerke), le comte de Brouchoven de Bergeyck (qui se rallie aux considérations développées par M. Lebon, rapp., en ce qui concerne la réfection des routes de la partie flamande du pays, parle ensuite des travaux de dragage de la Durme, et termine en parlant de la question de la voirie communale), le chevalier Dessain (qui se réserve de parler du tracé du canal Albert lors de l'examen du budget extraordinaire, se contente donc de réclamer la signature d'une convention intervenue entre la ville de Malines et l'Etat, puis parle de la situation du pont de Boom), Hicguet (qui parle des routes et des rivières de la province de Namur et qui termine en traitant particulièrement la question des inondations de la Meuse), Lammertijn (qui demande, vu les nombreux accidents occasionnés, par la circulation rapide des automobiles, aux laboureurs et à leurs

Budgets. *Budget des travaux publics pour l'exercice* 1932. *Discussion générale (suite)*

attelages, que, à l'avenir, les côtés des routes soient réservés à ceux-ci, pour les facilités de leurs exploitations), Volckaert (qui signale la situation faite aux habitants de Strépy-Braquegnies, par l'absence de passage sur le canal du Centre et du conflit entre l'administration des vicinaux et celle des ponts et chaussées en ce qui concerne les remèdes à apporter à cette situation, puis parle d'une adjudication pour une question de pavage à laquelle il a été procédé par un village de l'arrondissement de Louvain, et de l'attitude étrange de l'administration des ponts et chaussées en cette circonstance), p. 638 à 647. — Interruptions de MM. Van Caenegem, m. t., p., Hubert, Bruneel de la Warande, Van Overbergh, le comte de Brouchoven de Bergeyck, le chevalier Dessain, Van Belle, Lebon, Volckaert, Ronvaux, Van Dieren, Hans, p. 638 à 746. — M. Van Caenegem répond brièvement par voie d'interruptions au discours de M. Volckaert, p. 645 à 647.

Discussion des articles du tableau :

Art. 52. M. Van Caenegem demande une modification d'affectation en ce qui concerne le crédit pour le canal de Gand à Ostende, ce crédit serait affecté à indemniser l'entrepreneur chargé de la reconstruction du pont de Stalhille et les travaux du canal de Bruges à Astene, seraient reportés à l'année suivante, p. 647. — Cette demande est admise et l'article 52 est adopté, p. 647.

Les autres articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 647. — Voyez l'annexe à la fin de la séance du 2 mars 1932, p. 649 à 654.

L'article unique est adopté sans observations, p. 647.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 57 voix contre 39, p. 660 (3 mars 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi contenant le budget des voies et moyens pour l'exercice 1932, *ainsi que des dispositions relatives au fonds spécial de prévision monétaire et à la Caisse centrale des secrétaires communaux.* — V. les nos 4-I, 11, 18, 30 et 45 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 5-I. Projet de loi. Tableaux.
N° 30. Rapport fait par M. le baron de Mévius.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 16 décembre 1931, p. 251. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.
Dépôt du rapport par M. le baron de Mévius, p. 260 (17 décembre 1931).

Avant d'ouvrir la discussion générale, M. le vice-président Du Bost fait remarquer que le rapport de M. le baron de Mévius porte sur le budget de la dette publique comme sur le budget des voies et moyens et propose, en conséquence, de joindre la discussion générale de ces deux budgets, p. 292. — Cette proposition est admise, p. 292.

Discussion générale du budget des voies et moyens et du budget de la dette publique pour 1932 :

Discours de MM. le baron de Dorlodot (qui, rappelant la confiance que M. le baron Houtart, devenu depuis ministre des finances, lui avait témoignée précédemment, demande qu'on profite de la situation économique existant à ce moment pour réduire sérieusement les dépenses prévues au budget pour le service de la dette publique, et développe les considérations tendant à engager le ministre à prendre des mesures qui, en prouvant que l'Etat entend désormais être honnête, rétabliraient la confiance chez les épargnants, qui sont affolés par ce temps de crise, rétabliraient également l'équilibre et amèneraient peut-être un redressement qui transformerait la situation fâcheuse du trésor), le baron Houtart, m. f. (qui, bien qu'en remerciant M. le baron de Dorlodot des conseils pratiques qu'il vient de donner, déclare qu'il voudrait s'associer à son optimisme, mais estime à regret que la crise que traverse le pays est particulièrement grave, par suite de l'attitude des autres pays qui, ou bien élèvent des barrières douanières ou bien inondent la Belgique de leurs produits vendus à des prix dérisoires, que cette situation exige la sollicitude la plus attentive du gouvernement et de la part du peuple belge une dose peu commune de sang-froid et d'endurance; termine en déclarant qu'il retient les suggestions faites par M. le baron de Dorlodot et estime qu'il faut faire sortir les capitaux qui se cachent et dorment, et qu'une autre condition essentielle à la bonne politique financière doit être l'économie, le réveil, le rétablissement et le maintien de la confiance), p. 292 à 295. — Discours de M. le baron de Dorlodot (qui répond à un point du discours du ministre relativement à la garantie-or), p. 295. — Discours de MM. Mullie (qui attire l'attention du ministre sur certaines recettes pour lesquelles il a été jusqu'à ce moment d'une exigence plutôt modeste : l'article vins; puis traite la question de l'impôt foncier), François (qui déclare que le parti socialiste ne prendra pas part au débat sur ces deux budgets, estimant que ce n'est pas le moment de critiquer la situation financière de l'Etat, et qu'il se gardera également d'entraîner le Sénat dans le domaine du rêve, ainsi que l'a fait M. le baron de Dorlodot; déclare, pour le surplus, que son parti se rend très bien compte de la crise qu'on traverse, crise qu'il estime être non seulement économique, mais politique et sociale, qui frappe le monde entier; développe certaines critiques à l'égard du gouvernement, mais déclare également que le groupe socialiste ne veut pas chercher chicane au gouvernement et laisser l'exécutif responsable des décisions qu'il prendra), p. 295. — Interruptions de MM. le comte de la Barre d'Equelinnes, François, Van Belle, Van Overbergh, Hicguet, Digneffe, le baron de Dorlodot, le baron Houtart, m. f., p. 293 à 295.

Articles du budget des voies et moyens et vote sur l'ensemble de ce budget :

Les articles de ce budget sont adoptés sans observations, p. 296. — V. l'annexe *A* à la fin de la séance de l'après-midi du 23 décembre 1931, p. 316 à 323.

Les articles du projet de loi contenant le budget des voies et moyens sont également adoptés sans observations, p. 296, 297.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 67 voix contre 46 et 1 abstention, p. 307 (23 décembre 1931). — S'est abstenu : M. Leurquin, p. 307. — Le projet est soumis à la sanction royale.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES, RÉGULARISATIONS ET TRANSFERTS.

Projet de loi autorisant des régularisations et des transferts et allouant des crédits supplémentaires pour des dépenses se rapportant aux exercices 1930 *et antérieurs, à l'exercice* 1931 *et à l'exercice* 1932.

V. les nos 281 et 294 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 181. Rapport fait par M. Joseph De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 13 juillet 1932, p. 1404. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.
Dépôt du rapport par M. Jos. De Clercq, p. 1413 (14 juillet 1932).

Discussion générale :

Discours de M. Renkin, p. m., m. f. (qui saisit l'occasion que lui donne ce projet pour faire une déclaration : Fait remarquer qu'il n'a jamais été, ainsi qu'on lui en a prêté l'intention, question que le gouvernement demande les pleins pouvoirs; que des événements récents ont, il est vrai, aggravé les charges de trésorerie; que ceci amènera sans doute le gouvernement à demander au parlement une nouvelle autorisation d'emprunt; que, voulant éviter de rappeler le parlement pendant les vacances, le gouvernement avait un instant songé à solliciter, à des fins limitées, les pouvoirs nécessaires pour agir au mieux des intérêts du trésor, mais que, le parlement s'étant montré disposé à répondre au premier appel du gouvernement, ce projet devenait sans objet; ajoute encore qu'il n'est jamais entré et qu'il n'entrera jamais dans la pensée du gouvernement de procéder à l'inflation, p. 1447. — Discours de M. François (qui, au nom de ses amis socialistes, fait une déclaration, afin d'affirmer que le parlement fera, dans une période comme celle qu'on traverse, tout son devoir; se réjouit que le gouvernement ne demande pas les pleins pouvoirs; annonce que, lors d'une récente réunion tenue à la Maison du peuple, il a cru devoir attirer l'attention des ouvriers sur les dangers que présentait pour eux la situation financière; exprime le regret que le gouvernement ne veuille pas immédiatement faire connaître ses intentions, et termine, en ce qui concerne les crédits supplémentaires, par faire certaines observations au sujet de la somme destinée à accorder des gratifications aux ingénieurs des ponts et chaussées, p. 1447, 1448. — Discours de MM. Renkin, p. m., m. f. (qui répond à M. François; rappelle qu'il est, en principe, opposé à la pratique excessive des crédits supplémentaires, et termine en déclarant qu'il veut des finances saines), Jos. De Clercq, rapp. (qui répond aux critiques de M. François en ce qui concerne le crédit destiné à des gratifications aux ingénieurs des ponts et chaussées), Segers (qui déclare qu'il comptait également présenter des observations au sujet du crédit demandé en faveur des ponts et chaussées; se félicite de la déclaration rassurante du ministre, déclaration qu'il commente, puis pose certaines questions au sujet des prévisions qui avaient été établies dans le budget de 1932 et du déficit, et termine en déclarant que, si le gouvernement donne les explications qu'il demande et qui permettront de voir clair et que s'il conclut que la Belgique doit faire un emprunt, tous les bons citoyens le suivront, afin de permettre au pays de vivre en attendant des jours meilleurs, p. 1447 à 1449. — Interruptions de MM. Dufrane, Digneffe, François, Renkin, p. m., m. f., p. 1447, 1448. — M. Renkin, p. m., m. f., déclare qu'il s'est expliqué et qu'il s'expliquera encore en temps et lieu, mais fait remarquer que le gouvernement doit

Budgets. CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES, RÉGULARISATIONS ET TRANSFERTS. *Projet de loi autorisant des régularisations et des transferts, etc.* Discussion générale (*suite*)

gérer les affaires du pays d'après la Constitution et les lois qui l'établissent, mais demande instamment qu'on abandonne la méthode qui consiste à interroger d'avance le gouvernement sur ses intentions, alors qu'il n'en a rien dit, et de lui prêter des projets qu'il n'a pas, estimant qu'il est impossible d'administrer dans de pareilles conditions, p. 1449. — M. le baron de Dorlodot, tout en se déclarant l'un des meilleurs amis de M. Segers et tout en partageant les idées que celui-ci vient d'exprimer, tient à faire remarquer que M. Segers semble avoir fait sa déclaration au nom de la droite tout entière et que, en ce qui le concerne, il estime pourtant que, avant de contracter des emprunts qui seraient reconnus nécessaires, il importe de réduire très sérieusement la charge de la dette publique, p. 1449. — Observations de MM. Segers et Jos. De Clercq, p. 1449.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1449. — V. l'annexe *A* à la fin de la séance de l'après-midi du 19 juillet, p. 1460 à 1497.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 67 voix contre 46 et 1 abstention, p. 1455 (19 juillet 1932). — S'est abstenu : M. le baron de Moffarts, p. 1455. — Le projet est soumis à la sanction royale.

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE. — V. Finances.

Budget de la province de Brabant : Refus d'approbation. — V. Interpellations au nom de M. Vinck.

Bulgarie (Convention avec la). — V. Affaires étrangères : Droit international : *a*) public; *b*) privé.

Bureau définitif. — V. Chambres législatives-Sénat.

C

Caisse des dépôts et consignations. — V. Finances.

Caisse centrale des secrétaires communaux. — V. Budget des voies et moyens.

Catastrophes et accidents.

CATASTROPHE DU CHARBONNAGE DE MONCEAU-FONTAINE.

Ann. — Accident mortel au Charbonnage de Monceau-Fontaine, à Marchienne : Discours de MM. le président Magnette, Heyman, m. i. t. p. s., Damas, qui présentent leurs condoléances aux victimes de la catastrophe et à leur famille, félicitent les sauveteurs de leur dévouement et déclarent que les mesures nécessaires seront prises pour venir en aide aux victimes et à leurs familles, p. 481, 484.

Céréales : Protection de la culture. — V. Agriculture : Mesures destinées à atténuer la crise.

Chambres législatives-Sénat.

AMENDEMENTS (DEPOT DES AMENDEMENTS). — Voyez plus loin, sous la même rubrique générale ,la sous-rubrique : Travaux du Sénat, les observations faites par M. J. De Clercq à l'occasion d'une motion de M. Van Fleteren et la réponse de M. le président Magnette.

BUREAU DÉFINITIF.

Ann. — M. Lekeu propose, au nom du groupe socialiste, de réélire, par acclamations, tous les membres sortants du bureau; M. Segers, au nom de la droite, et M. Hicguet, au nom de la gauche libérale, s'associent à cette demande, qui est admise, p. 4.

M. Magnette est réélu, par acclamations, président du Sénat, p. 4.

M. Lafontaine est réélu, par acclamations, premier vice-président du Sénat, p. 4.

M. le baron Descamps est réélu, par acclamations, deuxième vice-président du Sénat, p. 4.

M. Ryckmans est réélu, par acclamations, troisième vice-président du Sénat, p. 4.

MM. Van Roosbroeck, Ligy, Van Belle, Huisman Van den Nest, Lebon et le baron d'Huart sont réélus, par acclamations, secrétaires du Sénat, p. 4.

Allocution de M. le président Magnette qui, retenu par la maladie au moment de l'ouverture de la session, exprime sa gratitude pour les témoignages de sympathie dont il a été l'objet, félicite l'assemblée pour le travail important déjà

Chambres législatives-Sénat. BUREAU DÉFINITIF (*suite*)

accompli en ce qui concerne les budgets, puis remercie les vice-présidents et particulièrement M. le baron Descamps, vice-président, doyen d'âge, qui ont assumé pendant son absence la tâche de présider les travaux du Sénat, p. 160.

COMMISSION DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE.

Ann. — Communication de M. le président qui rappelle la composition de cette commission et propose de maintenir cette composition pour la session qui s'ouvre ,p. 5. — Cette proposition est admise, p. 5.

COMMISSIONS PERMANENTES.

Doc. — N° 4. Liste des commissions permanentes.

Ann. — Communication du président, qui annonce que le nombre de candidats présentés pour les douze commissions permanentes est égal aux mandats à conférer et déclare, en conséquence, que le bureau les proclame élus dans ces diverses commissions, p. 4. — Composition des commissions permanentes, p. 4, 5.

Commission de la défense nationale. — M. le président annonce que M. Fromont fera partie de cette commission, p. 589.

M. Leduc remplace M. Ferminne comme membre de la commission de l'intérieur et de l'hygiène, p. 417.

Réunions des commissions et remise de ces réunions. — V. sous la même rubrique la sous-rubrique : Règlement du Sénat : Art. 60.

Travaux des commissions et présence des membres qui les composent. Observations à ce sujet faites par motion d'ordre par M. Van Fleteren. — Voyez plus loin sous la même rubrique générale : Travaux du Sénat.

DÉCÈS.

Ann. — Annonce du décès de M. Golenvaux, sénateur coopté. Discours de MM. le président Magnette, Renkin, p. m., Segers, Lekeu, Hicguet, Van Dieren et le baron de Mévius, p. 268 à 270.

Annonce du décès de M. Spillemaekers, sénateur d'Anvers. Discours de MM. le président Magnette, Renkin, p. m., Segers, Lekeu, Hicguet et Van Dieren, p. 347, 348.

Annonce du décès de M. le baron Cogels et de M. de Cock de Rameyen, anciens sénateurs, p. 575.

Annonce du décès de M. Martens, sénateur provincial de la Flandre occidentale. Discours de MM. le vice-président baron Descamps, Carton, m. i. h., Volckaert, le vicomte Berryer, Demets, Lindekens, p. 911, 912.

Annonce du décès de M. Libbrecht, sénateur de Termonde et Saint-Nicolas, et de M. G. Jansen, sénateur de Malines-Turnhout. Discours de MM. le président Magnette, Renkin, p. m., m. f., Segers, Hicguet, Lekeu, Van Stappen en Van Dieren, p. 1546 à 1548.

DÉMISSION.

Ann. — Annonce de la démission de M. le comte de Krechove de Denterghem, désigné par S. M. le Roi comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès du gouvernement allemand, p. 386.

DOTATION SÉNATORIALE.

Dotation sénatoriale pour l'exercice 1932.

Doc. — N° 24. Rapport fait par la questure, au nom du bureau, par les questeurs :MM. Vinck, Volckaert, Hicguet, J. De Clercq et le vicomte du Bus de Warnaffe.

V. aussi la rubrique : Budgets : Budget du Sénat pour 1932.

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Communication de M. le président Magnette au sujet des travaux du Sénat et l'arriéré législatif devant lequel le Sénat se trouve. — Voyez plus loin, sous la même rubrique générale, la sous-rubrique : Travaux du Sénat.

Ann. — M. le second vice-président, baron Descamps, fait diverses communications au Sénat quant à l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat, quant à l'examen des budgets en commissions, quant à la constitution des bureaux des commissions, p. 6. — M. Volckaert fait des observations au sujet du moment où les commissions pourront se réunir pour constituer leurs bureaux, ainsi qu'au sujet de la présence des ministres compétents pour la fixation de l'examen de certains petits projets, p. 6. — M. le baron Houtart, m. f., répond à M. Volckaert, p. 6. — MM. Asou, Vinck et Segers font également des observations au sujet du moment où les commissions pourront se réunir et M. le vice-président, baron Descamps, répond aux observations de M. Volckaert en ce qui concerne l'examen des petits projets et la présence du gouvernement, p. 6.

Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (*suite*)

M. Hans propose de fixer à ce moment jeudi après-midi l'ordre du jour de la semaine suivante : 8-10 décembre, p. 155. — M. le président indique les objets figurant à l'ordre du jour, M. Vinck propose de tenir une séance du matin, M. Hans fait remarquer l'urgence et l'importance du projet sur la police du roulage, M. le président et M. Van Belle font des observations au sujet de ce projet, p. 155. — Le projet sur la police du roulage est inscrit à l'ordre du jour du mardi, p. 155.

M. le président fait une communication au sujet de l'ordre du jour des dernières séances avant les vacances de Noël, estime que le Sénat devra siéger le mercredi matin et après-midi et prolonger éventuellement la séance de l'après-midi en décidant que des votes pourront avoir lieu à n'importe quel moment de cette séance, p. 262. — Observation de M. Segers.

M. le président prie le Sénat de consacrer les séances du lendemain mercredi 17 février et du surlendemain jeudi à la discussion du budget des affaires étrangères, M. Hymans, m. a. ét., pouvant être présent, demande que le Sénat tienne une séance le jeudi matin afin d'examiner le projet sur la circulation routière, puis propose à l'assemblée de passer immédiatement à l'examen de la proposition de loi de MM. Asou et consorts : proposition interprétative de l'arrêté royal du 25 novembre 1815, et dans le cas où cet objet ne serait pas terminé pendant la séance en cours de le poursuivre et de l'épuiser au début de la séance du mardi suivant, puis de consacrer le reste de la séance du mardi à commencer l'examen du budget de l'agriculture, p. 525. — M. Mullie demande qu'une interpellation qu'il a annoncée relative au traité avec la France soit jointe à la discussion du budget des affaires étrangères et cette proposition est admise, p. 525.

A la fin de la séance du jeudi 3 mars, M. le président fait remarquer que dans le débat en cours sur le budget de l'agriculture, il y a encore 14 orateurs inscrits, rappelle qu'il y a deux interpellations à l'ordre du jour de la semaine suivante et estimant qu'il sera sans doute nécessaire que le Sénat tienne une ou deux séances le matin de cette semaine, prie l'assemblée d'autoriser le bureau à la convoquer en séances du matin s'il le juge nécessaire, p. 676. — Le Sénat marque son assentiment, p. 676.

A la fin de la séance du mardi 8 mars, M. le président fait remarquer au Sénat qu'il y a encore 21 orateurs inscrits dans le budget de l'agriculture et propose au Sénat, la séance du lendemain mercredi après-midi devant être consacrée à une interpellation de M. Barnich et celle du jeudi au projet sur l'incinération, de décider que le Sénat tiendra une séance le jeudi matin et éventuellement aussi le mardi matin de la semaine suivante, afin de terminer l'examen du budget de l'agriculture, p. 694. — Le Sénat admet les propositions du président, p. 694.

Pendant la discussion générale du budget extraordinaire, M. le vice-président baron Descamps consulte le Sénat sur le point de savoir s'il serait utile de siéger le lendemain matin jeudi 17 mars, le budget de la justice inscrit à l'ordre du jour de cette séance ne pouvant être abordé à ce moment, le ministre lui ayant fait savoir qu'il se trouvait dans l'impossibilité d'être présent, p. 785. — M. Van Caenegem, m. t. p., fait remarquer que le budget extraordinaire n'est pas terminé et que, en présence des observations qui ont déjà été présentées, sa réponse sera nécessairement assez longue, Mme Spaak fait remarquer qu'il y a le lendemain une importante réunion de commission, qui devrait donc, éventuellement, être décommandée, M. le vice-président baron Descamps lui fait observer qu'une séance du matin était prévue et que les séances publiques doivent primer les réunions de commissions, M. le comte de Broqueville fait remarquer que l'on avait décidé de tenir une séance du matin pour avancer la discussion des budgets, estime donc que, après l'examen du projet relatif aux tarifs douaniers, s'il reste du temps il serait normal de continuer le budget extraordinaire, estimant qu'il est mauvais d'entamer un autre objet avant que celui en cours ne soit terminé, ceci provoquant un gâchis parlementaire, p. 785. — M. Van Fleteren demande, à la suite des observations de Mme Spaak, si le bureau peut prendre sur lui de décommander la réunion de commission annoncée pour le lendemain matin, et M. le vice-président, baron Descamps, déclare que rien ne s'y oppose, p. 785. — Observations de MM. Ronvaux et le baron de Dorlodot, p. 785. — Le Sénat marque son accord sur la proposition de siéger en séance publique le lendemain matin et de remettre la réunion de commission, p. 785.

Motion d'ordre de M. le vicomte Berryer, qui proteste contre la remise, par décision du bureau, d'une réunion de commission et contre la façon dont il a été averti de cette remise, p. 812. — M. Ronvaux fait remarquer que la remise a été décidée d'accord avec le Sénat, p. 812. — M. le vicomte Berryer estime que l'assemblée ne peut s'arroger le droit qu'elle n'a jamais eu et qu'une décision de ce genre ne peut être prise après cinq heures du soir, p. 812. — M. le vice-président, baron Descamps, fait remarquer qu'au terme de l'article 60

Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (*suite*)

les commissions se réunissent sur convocation de leur président ou à l'initiative du président du Sénat et qu'à la fin de la séance de la veille il a été fait usage de ce droit à la suite de motions de Mme Spaak et de M. Van Fleteren, que l'on avait préalablement décidé que la séance serait prolongée et que, si le vicomte Berryer avait été présent, il aurait pu présenter des observations, p. 812. — M. Van Fleteren fait remarquer que Mme Spaak désirait assister à la discussion du projet relatif au tarif des douanes sur lequel elle était inscrite, que, d'autre part, elle s'intéresse aux travaux de la commission de l'intérieur, qu'elle a donc demandé d'abord la remise du projet concernant les douanes, que ceci ne pouvant être fait, elle a demandé la remise de la réunion de la commission, p. 813. — M. le vicomte Berryer reconnaît que les explications sont d'excellente qualité puisque l'on invoque la galanterie vis-à-vis de Mme Spaak, mais insiste pour que cela ne constitue pas un précédent, p. 813. — Mme Spaak ayant été mise en cause, rappelle ce qui s'est passé à la fin de la séance de la veille, que le budget de la justice était à l'ordre du jour et que comme il était impossible d'ajourner l'important projet sur les tarifs douaniers, le président a bien voulu accéder à son désir de voir remettre la réunion de la commission de l'intérieur, p. 813. — Interruptions de MM. Dierckx et François, p. 813. — M. le président déclare l'incident clos, p. 813.

Voyez des observations faites au sujet du moment où pourra être continué le débat sur l'ordre des médecins et particulièrement des observations de M. Segers, qui s'oppose à ce que l'on interrompe, sans nécessité absolue, une discussion en cours, estimant que ceci ne constitue pas une bonne méthode de travail, p. 926.

A la fin de la séance du jeudi 28 avril, M. le président Magnette prie l'assemblée d'autoriser le bureau à fixer la date et l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sénat, certains débats en cours à la Chambre rendant impossible la fixation immédiate, p. 967. — M. De Bruyn demande que, éventuellement, les convocations soient envoyées par exprès, son courrier n'arrivant à Denderleeuw qu'après son départ de cette localité, p. 967. — M. le président déclare qu'il fera part à la questure du désir de M. De Bruyn et le Sénat admet la demande du président, p. 967.

A la fin de la séance du jeudi 16 juin, M. le vice-président, baron Descamps, indique les objets qui pourront être examinés la semaine suivante : chevrons de front, budget de l'intérieur, pensions de vieillesse; M. Carton, m. i. h., déclare être d'accord, M. le président rappelle que l'on devrait examiner certaines conventions internationales et M. Van Overbergh estime que ces projets ne peuvent être discutés en l'absence du ministre des finances, retenu à Lausanne, p. 1172

A la fin de la séance du jeudi 23 juin, M. le président propose de tenir une séance le mardi matin 28 juin, afin de terminer l'examen du budget de l'intérieur, M. le président demande également que la séance du jeudi soit réservée à certains projets intéressant particulièrement le ministre de la justice, qui ne pourra pas être présent au Sénat les premiers jours de la semaine, p. 1218. — Observations de M. François, p. 1218.

A la fin de la séance du mercredi 13 juillet, M. le président Magnette, estimant que la Chambre transmettra le lendemain un certain nombre de projets de loi au Sénat, annonce qu'il proposera le lendemain au Sénat d'autoriser le bureau à convoquer la Haute Assemblée pour le mardi et le mercredi suivant, au besoin le matin et l'après-midi, p. 1402. — Observations de MM. Van Fleteren et Moyersoen, p. 1402. — M. le président Magnette croit pouvoir dès ce moment annoncer au Sénat que le gouvernement, d'accord avec de nombreux membres de l'assemblée, notamment avec son président, a décidé de ne pas clore la session, mais de suspendre simplement les travaux du parlement de façon à pouvoir, éventuellement, réunir celui-ci d'urgence, p. 1402. — M. François déclare que cette mesure sera appréciée par tout le monde, p. 1402.

M. le président, à la fin de la séance du 14 juillet, rappelle qu'il a demandé l'autorisation de pouvoir convoquer le Sénat la semaine suivante, le mardi et le mercredi, et éventuellement matin et après-midi, tout en envisageant la possibilité de terminer le mardi, p. 1418. — Le Sénat marque son accord avec le président.

Pendant la séance du 20 juillet, il est fait diverses observations, notamment au sujet de la possibilité pour le Sénat de terminer ses travaux ce même jour, ainsi qu'au groupement de certains projets pour le vote : MM. Hymans, m. a. ét., Hicguet, Moyersoen, le baron d'Huart, le président Magnette. M. le président estime qu'il faut maintenir la décision prise de se séparer ce jour-là et fait remarquer qu'il a été prévu que la séance serait prolongée, p. 1532. — Le Sénat admet de terminer le même jour, p, 1532.

Pendant la séance du 14 septembre, au moment où l'examen des projets financiers va être terminé, M. L. Matagne demande

Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (*suite*)

l'urgence pour le projet relatif à la scolarité des enfants de bateliers, M. Renkin, p. m., déclare être d'accord et M. Vinck exprime le vœu que la plupart des membres ne quittent pas la salle après le vote des projets financiers, p. 1573. — Observation de M. Van Fleteren, p. 1573.

INCIDENTS.

Ann. — Fait personnel de M. Lebon au sujet d'une interruption faite par M. Dierckx à la fin de la dernière session, à l'occasion du régime linguistique dans l'enseignement moyen, interruption par laquelle M. Dierckx lui aurait reproché de n'avoir pas des intentions pures, p. 9, 10. — Réponse de M. Dierckx, p. 10. — V. pour le surplus : Enseignement moyen du degré supérieur : Langues modernes.

A l'occasion de la reprise d'un vote, M. Vinck fait un rappel au règlement, afin de savoir si lorsqu'un vote doit, obligatoirement, être repris au début d'une séance, des communications peuvent être faites avant la reprise du vote, p. 24. — Voyez éventuellement plus loin la sous-rubrique : Règlement du Sénat (art. 28), ou la rubrique : Eaux et forêts; bois et forêts.

Budget des sciences et des arts pour 1932. Fait personnel de M. Volckaert, qui estime que M. Segers a fait état d'une conversation particulière qu'il a eue avec lui la veille, pour pouvoir prononcer le discours qu'il vient de faire, p. 245. — Fait personnel de M. Vermeylen en réponse aux affirmations apportées au cours de cette discussion par M. Digneffe, en ce qui concerne certains incidents qui se sont produits à l'université de Gand, p. 351, 352.

Budget métropolitain du Congo pour 1932. Discours de M. Crockaert, m. d. n., relatif aux observations faites la veille en son absence par M. Dochen, au sujet de la communication à un tiers du rapport de M. Jungers, président de la Cour d'appel de Léopoldville, concernant les troubles au Kwango; M. Crokaert, m. d. n., déclare prendre sur lui toute la responsabilité en cette affaire et remercie M. Tschoffen, m. c., d'avoir, la veille, réduit cet incident à ses justes proportions, p. 1317.

Projet de loi autorisant la conclusion à l'étranger de l'emprunt à contracter par la régie des télégraphes et des téléphones. M. Moyersoen fait un rappel au règlement, M. le baron de Dorlodot ayant demandé la parole également pour un rappel au règlement : rappelle que, d'après le règlement, M. le baron de Dorlodot avait tout droit d'obtenir la parole et demande respectueusement au président qu'il la lui accorde, p. 1576.

LISTES.

Doc. — N° 1. *Liste alphabétique des membres du Sénat.*

N° 2. *Liste des membres du Sénat et de leurs suppléants.*

MANIFESTATION EN L'HONNEUR DE M. LE BARON DESCAMPS, VICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT, A L'OCCASION DE L'ANNIVERSAIRE DE QUARANTE ANNÉES DE TRAVAIL SÉNATORIAL.

Ann. — Discours de M. Magnette, président du Sénat et de M. Tschoffen, m. c., au nom de M. le premier ministre Renkin, retenu à l'étranger, p. 1138, 1139. — Discours de M. le baron Descamps, en réponse à ceux qui lui ont été adressés, p. 1139, 1140.

Les membres du Sénat et les invités se rendent ensuite dans les salons du Sénat.

PROCÉDURE PARLEMENTAIRE.

Ann. — A l'occasion d'une motion d'ordre de M. Digneffe qui exprime le désir de voir le Sénat prier la Chambre de s'occuper le plus promptement possible d'un projet de loi dont elle est saisie, projet qui tend à réprimer les outrages au drapeau et aux armes du royaume, M. le président Magnette fait remarquer à M. Digneffe que les deux Chambres ont toujours, à leur honneur, éprouvé le plus grand scrupule à se mêler réciproquement de leurs travaux et qu'il ne peut être permis ni au président, ni au bureau du Sénat de faire une communication officielle du genre de celle qui semble être désirée par M. Digneffe à l'autre assemblée, p. 1297. — Voyez éventuellement la rubrique : Motions d'ordre : au nom de M. Digneffe.

PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI.

Projets et propositions dont le Sénat est saisi.

Doc. — N° 3. Liste : I. Des projets dont les rapports sont faits. — II. Des projets et propositions en commission. — III. Des propositions non encore prises en considération.

N° 201. Tableau des projets et des propositions de loi considérés comme non avenus par l'effet de la dissolution des Chambres, le 28 octobre 1932.

RAPPELS AU RÈGLEMENT. — V. 1° plus haut : Incidents. — 2° plus loin : Règlement du Sénat.

Chambres législatives-Sénat (*suite*)

RÈGLEMENT DU SÉNAT.

Amendements. Dépôt des amendements. — Voyez plus loin : Travaux du Sénat.

Interpellations. — Inscription des interpellations à l'ordre du jour : A l'occasion d'une motion de M. Van Fleteren, il est admis que les interpellations annoncées ne soient inscrites qu'une fois à l'ordre du jour au moment où elles sont annoncées et n'y soient réinscrites qu'au moment où la discussion en est fixée, p. 24. — V. pour le surplus la rubrique : Interpellations.

Réunion de commissions. — Art. 60. Une discussion ayant surgi sur l'utilité de tenir une séance du matin, le 17 mars, et de décommander à cet effet une réunion de la commission de l'intérieur, M. Van Fleteren demande si le bureau peut prendre sur lui de décommander la réunion de la commission; M. le président déclare que rien ne s'y oppose, p. 785. — Motion d'ordre de M. le vicomte Berryer, qui proteste contre la décision prise et estime que le Sénat ne peut s'arroger le droit de remettre une séance de commission; M. le président fait remarquer qu'aux termes de l'article 60 les commissions se réunissent sur convocation de leur président ou à l'initiative du président du Sénat, p. 312. — V. pour le surplus la sous-rubrique : Fixation de l'ordre du jour.

Votes. — Art. 28. M. Vinck, à l'occasion de la reprise d'un vote, le Sénat ne s'étant plus trouvé en nombre la veille, demande si le règlement permet que l'on procède, avant la reprise d'un vote, à la lecture de certaines communications, p. 24. — M. le vice-président, baron Descamps, dit qu'il est d'usage qu'un certain nombre de communications, qui ne figurent même pas à l'ordre du jour, soient faites dès le début de la séance, mais que le bureau examinera la question soulevée par M. Vinck, p. 24.

TRAVAIL PARLEMENTAIRE : ORGANISATION DÉFECTUEUSE. — V. Budgets : Budget de la justice, notamment le discours de M. Huysmans, relatif à l'activité du conseil de législation.

TRAVAUX DU SÉNAT.

Ann. — M. le président Magnette fait, le 4 février 1932, une communication au Sénat relativement à ses travaux; il commence par rappeler que M. Hymans, m. a. ét., étant retenu pour quelques jours encore à Genève, par la conférence préparatoire au désarmement, la discussion du budget des affaires étrangères doit être encore remise à une date indéterminée, fait remarquer d'autre part qu'il convient de hâter les travaux du Sénat, insiste pour que les commissions achèvent leurs travaux sur certains budgets qu'il indique et que les rapports sur ces budgets soient déposés, puis attire l'attention de l'assemblée sur l'arriéré législatif imposant devant lequel le Sénat se trouve, donne au Sénat lecture d'un certain nombre des objets en souffrance et demande instamment aux présidents des commissions et aux rapporteurs d'accomplir l'effort nécessaire pour que les projets qu'il vient de citer ne subissent plus de nouveaux retards, p. 477.

Motion d'ordre de M. Van Fleteren qui attire l'attention sur les conditions difficiles dans lesquelles se fait le travail des commissions lorsque celles-ci siègent aux mêmes heures que celles consacrées aux séances publiques, cite l'exemple qui vient de se produire : une commission qui siégeait depuis une demi-heure a été appelée pour participer à un vote et le ministre qui y assistait a été prié d'assister au débat qui va s'ouvrir, p. 1112. — M. le président Magnette déclare que le bureau tiendra compte des observations qui viennent d'être faites par M. Van Fleteren, mais fait remarquer que le bureau a déjà insisté à diverses reprises pour que les commissions se réunissent à d'autres heures que celles des séances publiques, sans avoir obtenu beaucoup de succès, car souvent lorsque les commissions sont convoquées le matin, les membres ne se trouvent pas en nombre suffisant, fait du reste également remarquer que les travaux des commissions ne dépendent pas du bureau du Sénat, mais de leurs présidents et de leurs bureaux, signale cependant l'inconvénient grave qui existe : lorsque l'on désire formellement qu'un projet soit examiné par une commission nombreuse, on n'a pas d'autre moyen que de la réunir pendant la séance publique, remercie M. Van Fleteren de lui avoir fourni l'occasion de faire cette remarque, p. 1112, 1113. — M. Van Fleteren suggère de prendre un jour où la séance publique ne commencerait qu'à 3 heures, pour permettre aux commissions de se réunir à 2 heures, p. 1113. — M. Volckaert saisit cette occasion pour faire remarquer le peu de sénateurs présents à la séance en cours, séance dont l'ordre du jour comportait des votes et des discussions intéressantes, signale le peu d'assiduités que montrent depuis quelques temps les membres de la haute assemblée à assister aussi bien aux séances publiques qu'aux réunions de commissions et insiste pour que le bureau examine très sérieusement les mesures à prendre pour que les membres du Sénat prennent plus régulièrement part à ses travaux, M. Digneffe déclare que l'on doit absolument se préoccuper d'améliorer le travail parlementaire, suggère de prolonger les séances publiques, demande que l'on prenne des mesures pour faciliter

Chambres législatives-Sénat. TRAVAUX DU SÉNAT (*suite*)

les choses aux sénateurs de province en leur assurant des moyens de communication, appuie la proposition de M. Van Fleteren, tendant à ne commencer les séances publiques qu'à 3 heures, M. J. De Clercq demande que l'on modifie le système admis en matière d'amendements, en faisant remarquer le résultat néfaste des amendements présentés hâtivement à la dernière minute, p. 1113. — M. le président Magnette résume les observations qui viennent d'être faites, estime que la proposition de M. Van Fleteren tendant à retarder l'heure des séances publiques est très intéressante, se déclare tout à fait d'accord avec M. Volckaert en ce qui concerne le peu d'assiduité des sénateurs à participer aux travaux de l'assemblée, exprime le regret que le ministre des transports ne soit pas présent pour examiner la demande de M. Digneffe, mais déclare que, lui-même, et le bureau, entretiendront le ministre de la question soulevée, et termine en rappelant que, en ce qui concerne l'observation faite par M. J.-J. De Clercq, il est déjà intervenu à diverses reprises pour faire remarquer les inconvénients du dépôt d'amendements à la dernière minute et annonce que le bureau s'en occupera dans le sens d'une modification au règlement, p. 1113. — La motion est close, p. 1113.

Observations de M. Segers qui, à l'occasion du débat sur le projet relatif à l'Ordre des médecins, s'oppose à ce que l'on interrompe, sans nécessité absolue, une discussion en cours, estimant que ceci ne constitue pas une bonne méthode de travail.

VACANCES DU SÉNAT.

Vacances du Nouvel-An.

Ann. — M. Vinck, au cours de la séance du 23 décembre, propose au Sénat de se séparer ce jour-là jusqu'au 12 janvier, p. 314. — M. Volckaert estime que la date de rentrée doit dépendre du travail fait en commission et qu'il vaudrait mieux laisser au bureau le soin de juger de la situation et de convoquer la haute assemblée soit le 12, soit le 19 janvier, p. 314. — Observations de M. le président Magnette et de MM. Vinck, Waucquez et Hicguet, p. 314. — Le Sénat décide de se séparer jusqu'au 12 janvier, sous réserve de laisser au bureau la latitude de retarder la convocation de huit jours, p. 314.

Vacances de Pâques.

Ann. — Pendant la discussion du dernier projet figurant à l'ordre du jour pendant la séance du 22 mars, à la suite de certaines observations quant à la possibilité de terminer la discussion le même jour, M. le président estime, d'accord avec le rapporteur, que l'on pourrait terminer pendant la séance, prie, en conséquence MM. les sénateurs de bien vouloir rester en séance au besoin un peu plus tard que d'habitude afin de pouvoir procéder à des votes et annonce, d'autre part, à l'assemblée qu'il compte lui proposer de s'ajourner jusqu'au 26 avril, p. 858. — M. Hicguet déclare que M. Magnette, président, l'a prié de dire au Sénat qu'il voudrait que le Sénat s'ajournât jusqu'à la même date que celle fixée pour la rentrée de la Chambre des représentants, c'est-à-dire jusqu'au 19 avril, p. 858. — Le Sénat décide de s'ajourner, en tout cas jusqu'au 19 avril, en laissant au bureau le soin de le convoquer, éventuellement, qu'à une date plus éloignée, p. 858.

Vacances d'été.

Voyez, pour les vacances d'été, ou la sous-rubrique Fixation de l'ordre du jour, ou encore les observations faites au sujet du moment où le Sénat pourra se séparer, p. 1532 (séance du 20 juillet 1932).

VÉRIFICATION DE POUVOIRS.

Ann. — Vérification complémentaire des pouvoirs de M. Ferminne, appelé à faire partie du Sénat par suite du décès de M. Golenvaux : Dépôt et lecture, par M. Huisman Van den Nest, du rapport sur cette vérification de pouvoirs, p. 348. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Ferminne est proclamé membre du Sénat, p. 348. — Prestation de serment de M. Ferminne, p. 348.

Vérification complémentaire des pouvoirs de M. A Cools, sénateur suppléant de l'arrondissement d'Anvers, appelé à faire partie de l'assemblée comme sénateur effectif, en remplacement de M. Spillemaeckers, décédé : Dépôt et lecture, par M. Volckaert, du rapport sur cette vérification complémentaire de pouvoirs, p. 349. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Cools est proclamé membre du Sénat, p. 349. — Prestation de serment de M. Cools, p. 359.

Vérification des pouvoirs de M. Van Cauteren, élu sénateur provincial de la Flandre orientale, le 4 février 1932, en remplacement de M. le comte de Kerchove de Denterghem, démissionnaire : M. le baron de Kerchove d'Exaerde donne lecture de son rapport, qui conclut à la validation des pouvoirs, p. 518. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Van Cauteren est proclamé sénateur provincial de la Flandre orientale, p. 519. — Prestation de serment de M. Van Cauteren, p. 519.

Chambres législatives-Sénat. VÉRIFICATION DE POUVOIRS (*suite*)

Vérification des pouvoirs de M. Fromont, élu sénateur provincial d'Anvers, le 20 février 1932, en remplacement de M. Cools, démissionnaire : Dépôt et lecture, par M. Huisman Van den Nest, du rapport sur cette vérification de pouvoirs, p. 576. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Fromont est proclamé membre du Sénat, p. 576. — Prestation de serment de M. Fromont, p. 589.

Vérification des pouvoirs de M. Missiaen, élu sénateur provincial de la Flandre occidentale, en remplacement de M. Martens, décédé : Dépôt et lecture, par M. le baron de Kerchove d'Exaerde, du rapport sur cette vérification de pouvoirs, p. 1012. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Missiaen est proclamé membre du Sénat, p. 1013. — Prestation de serment de M. Missiaen, p. 1013.

Vérification complémentaire des pouvoirs de M. Hebbinckhuys, sénateur suppléant de Termonde et Saint-Nicolas, et de M. Lamborelle, sénateur suppléant de Malines-Turnhout, appelés à faire partie du Sénat comme membres effectifs, en remplacement de MM. Libbrecht et de G. Jansen, décédés : M. le baron de Kerchove d'Exaerde dépose le rapport sur la vérification des pouvoirs de M. Hebbinckhuys et donne lecture de son rapport, qui conclut à la validation des pouvoirs; M. Huisman Van den Nest dépose le rapport sur la vérification des pouvoirs de M. Lamborelle et donne lecture de son rapport, qui conclut à la validation des pouvoirs, p. 1548. — Les conclusions des rapports sont adoptées et MM. Hebbinckhuys et Lamborelle sont proclamés membres du Sénat, p. 1548. — Prestation de serment de MM. Hebbinckhuys et Lamborelle, p. 1548.

VOTES.

Ann. — Votes par appel nominal sur une série de projets de loi : M. le président Magnette propose de ne procéder qu'à un seul vote sur le budget des sciences et des arts qui vient d'être terminé et sur les budgets des voies et moyens et de la dette publique adoptés à la séance du matin, M. Van Belle propose d'y joindre les projets sur le contingent et sur les bons du trésor qui vont être examinés et sur lesquels le vote de l'opposition sera également négatif, M. Petitjean étant appelé à la Chambre, demande que l'on procède immédiatement au vote sur son budget, et M. le président déclare avec l'assentiment du Sénat qu'il va être procédé au vote sur les trois budgets, ainsi qu'il l'avait primitivement proposé, p. 307.

A l'occasion du vote sur l'ensemble du projet de loi sur l'incinération, M. Laboulle protestant parce qu'il ne peut se rendre compte sur quoi l'on va voter, fait remarquer au Sénat la peine qu'il doit se donner pour obtenir le silence dans les moments où c'est indispensable et profite de cette occasion pour rappeler au Sénat que « voter » est une chose extrêmement importante et qu'il est nécessaire de pouvoir répondre à temps et autrement que par un simple signe de tête comme certains membres le font parfois, p. 733.

Recensement des votes. — Voyez à la rubrique Communes : Erection : Weyvertz. Une motion de M. le baron van Zuylen au sujet d'une erreur qui s'est produite dans le recensement du vote par appel nominal sur ce projet de loi, ou la page 1333 des *Annales*.

Chambres des professions médicales. — V. Art de guérir.

Charbon : répression des fraudes. — V. Commerce et industrie : Charbon.

Chemins de fer.

CHEMINS DE FER DU KIVU. — V. Colonie : Chemins de fer.

RENOUVELLEMENT DE VOITURES A VOYAGEURS : INTERVENTION DE L'ETAT.

Projet de loi relatif à l'intervention de l'Etat dans le renouvellement de voitures à voyageurs de la Société nationale des Chemins de fer belges.

V. les nos 52 et 70 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 38. Rapport fait par M. Waucquez.

Ann. — M. le président annonce que la Chambre des représentants vient de transmettre ce projet de loi et que la commission des transports a chargé M. Waucquez de faire rapport sur ce projet, p. 313 (22 décembre 1931).

Dépôt et lecture par M. Waucquez du rapport sur ce projet de loi, p. 313 (23 décembre 1931).

Discussion générale :

Est entendu M. De Bruyn qui, au nom du groupe socialiste, confirme la demande faite au sein de la commission et tendant à

Chemins de fer. RENOUVELLEMENT DE VOITURES A VOYAGEURS : INTERVENTION DE L'ÉTAT (*suite*)

ce que l'arsenal de Malines soit autorisé à participer à l'adjudication publique pour le renouvellement de 1,025 voitures à voyageurs, et indique les motifs de cette demande, p. 313.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 313.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 96 membres présents, p. 314 (23 décembre 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

Bilan et compte de profits et pertes de la S. N. des Chemins de fer belges, au 31 décembre 1931; rapports du conseil d'administration, du collège des commissaires et copie du procès-verbal de l'assemblée générale.

Ann. — Déposé par M. le ministre des transports, p. 1282.

Travaux de premier établissement. — Relevé récaputulatif des travaux de premier établissement nouveau à entamer en 1932 par la S. N. des chemins de fer belges.

Ann. — Transmis par M. le ministre des transports, p. 5.

SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES P. T. T. — V. Interpellations au nom de M. De Bruyn.

TARIFS.

Projet de loi établissant un régime définitif de tarification uniforme sur tous les chemins de fer belges.

V. les nos 178 et 184 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 106. Rapport fait par M. Waucquez.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 2 juin 1932, p. 1062. — Le projet est renvoyé à la commission des transports.

Dépôt du rapport par M. Waucquez, p. 1085 (8 juin 1932). — M. Waucquez fait remarquer l'urgence du projet et demande qu'il soit examiné le mardi suivant, estimant qu'il ne donnera pas lieu à discussion; observations diverses de MM. Volckaert, Forthomme, m. t., Van Fleteren, le président au sujet de la fixation de la discussion, p. 1085. — M. le président déclare que des mesures seront prises pour que la discussion ait lieu sans retard, p. 1085.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1101.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 81 membres présents, p. 1112 (9 juin 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

VICINAUX.

Exonération d'impôts pour le personnel. — V. Impôts : Exonération.

Chevrons de front. — V. Guerre : Combattants.

Chômage.

ARRÊT DES TRAVAUX OCCUPANT LES CHOMEURS: — V. Interpellations au nom de M. Vinck.

FONDS NATIONAL DE CRISE : REFUS DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION DES DEMANDES DE PROROGATION. — V. Interpellations au nom de M. De Bruyn.

RETRAIT DES ARRÊTÉS ROYAUX DES 2 JUILLET ET 18 AOUT 1932. — V. Interpellations au nom de M. Vande Moortele.

Chômeurs (dérogation, en leur faveur, à l'article 37 de la loi sur les pensions de vieillesse). — V. Assurances sociales : Pensions de vieillesse : Versement légal, etc.

Circulation.

Ann. — Motion d'ordre de M. de Spot, qui se plaint de certaines entraves apportées à la circulation, entraves qu'il estime être parfois exagérées à dessein, notamment au pont du Pélican, à Nieuport, p. 305. — M. le président Magnette déclare que l'intervention de M. de Spot ne constitue pas une motion d'ordre et que celui-ci aurait mieux fait de s'adresser directement au ministre compétent, p. 305.

V. aussi : Roulage : Police du roulage.

Classification des communes. — V. Communes.

Clôture de la session. — V. Chambres législatives : Sénat : Fixation de l'ordre du jour de la séance du mercredi 13 juillet. Observations du président au sujet de la réunion du Sénat la semaine suivante et de la suspension des travaux du Sénat.

Code civil. — V. Droit civil.

Code de commerce. — V. Droit commercial.

Code électoral. — V. Lois électorales.

Colonie.

BUDGETS.

Budget métropolitain. — Budget du ministère des colonies pour l'exercice 1932 (*Dépenses métropolitaines*).

V. les nos 4-XI, 95, 104 et 182 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 5-XI. Projet transmis par la Chambre des représentants. — Tableaux.

N° 128. Rapport fait par M. Leyniers. — Annexe : Questions posées par la commission et réponses du gouvernement.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 avril 1932, p. 972. — Le budget est renvoyé à la commission des colonies.

Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 1234 (28 juin 1932).

Discussion générale.

Discours de MM. le baron van Zuylen (qui attire l'attention sur la nécessité de doter le Congo de règlements forestiers bien compris, demande que des mesures soient prises pour préserver pour l'avenir le domaine forestier du Congo), Dochen (qui exprime son regret de voir si fréquemment changer le titulaire du ministère des colonies, puis développe certaines critiques contre l'administration du département des colonies, accuse notamment l'administration d'avoir communiqué un dossier secret et, le ministre déclarant que c'est lui, ou plutôt son prédécesseur, qui a communiqué le dossier, développe ses critiques contre le ministre), Tschoffen, m. c. (qui déclare notamment que ce ne sont pas ses fonctionnaires qui ont communiqué le dossier, mais lui-même, ou plutôt son prédécesseur, et fait remarquer que l'on discute une question étrangère à l'objet en discussion), Leyniers, rapp. (qui insiste pour que les membres du Sénat se cantonnent dans la discussion du budget métropolitain et déclare que le budget de la colonie viendra en discussion à la rentrée du parlement), Volckaert (qui exprime le regret que ce budget vienne devant le Sénat à une époque aussi tardive et que l'on ne puisse examiner en même temps la question coloniale dans son entièreté, attire l'attention sur la gabegie qui existe au Congo et demande s'il ne serait pas possible d'y établir le contrôle du parlement), p. 1301 à 1306. — Interruptions de M. Tschoffen, m. c., Leyniers, rapp., Volckaert, Dochen, Laboulle, Lekeu, Clesse, Rutten, Van Overbergh, p. 1302 à 1305. — Discours de M. Tschoffen, m. c., qui répond aux observations présentées, p. 1306 à 1308. — Interruptions de MM. Volckaert, Van Overbergh, Van Fleteren, p. 1306, 1307. — Discours de M. Leyniers, rapp. (qui déplore à son tour les successions nombreuses de ministres au département des colonies, puis déclare qu'il poursuit uniquement, dans les critiques qu'il formule au sujet du mode de recrutement des fonctionnaires du Congo, le but de relever le niveau et d'exalter la valeur des hommes appelés à constituer l'armature administrative de la colonie), p. 1308, 1309. — Interruptions de MM. Van Overbergh et Tschoffen, m. c., p. 1308.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 1309. — V. l'annexe à la fin de la séance du 5 juillet, p. 1311 à 1313.

L'article unique contenant le budget est adopté, p. 1309.

Motion d'ordre de M. Crokaert, m. d. n., qui, ayant été retenu la veille éloigné du Sénat par les devoirs de sa charge et ayant été mis personnellement en cause par M. Dochen au sujet de la communication qu'il a faite à M. Vandervelde du rapport de M. Jungers, président de la Cour d'appel de Léopoldville, au sujet des troubles au Kwango; indique au Sénat les circonstances dans lesquelles il a communiqué ce rapport dans l'intérêt des personnes et des organismes mis en cause, déclare ensuite que jamais un fonctionnaire du ministère des colonies n'a pris sur lui de faire la communication de ce dossier, qu'il a été seul à prendre cette responsabilité; saisit cette occasion pour dire à nouveau son estime pour les fonctionnaires du département des colonies et remercie M. Tschoffen, m. c., de la netteté avec laquelle il a, la veille, réduit l'incident à ses exactes proportions, ainsi que M. Dochen de lui avoir donné l'occasion de s'expliquer, p. 1317. — M. le président déclare que le Sénat prend acte de la déclaration de M. Tschoffen, m. c., p. 1317.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 73 voix contre 52 (6 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Colonie. BUDGETS (*suite*)

Budget extraordinaire pour 1932 *et crédits supplémentaires aux budgets extraordinaires du Congo belge pour* 1929 *et* 1930. — *Projet de loi contenant le budget des dépenses et des recettes extraordinaires du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi, pour l'exercice* 1932 *et allouant des crédits supplémentaires aux budgets extraordinaires du Congo belge pour les exercices* 1929 *et* 1930.

V. les nos 180, 261 et 268 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 153. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 163. Rapport fait par M. Leyniers.

Budget extraordinaire de 1932. *Crédits supplémentaires au budget ordinaire de* 1931 *et chemin de fer du Kivu.*

Ann. — Motion d'ordre de M. Tschoffen, m. c., qui fait remarquer qu'il part pour l'Afrique le jeudi suivant 9 juillet, et prie, en conséquence, le Sénat d'inscrire ces projets à l'ordre du jour du mardi suivant 7 juillet, p. 1325. — M. Leyniers, rapp., estime que la demande du ministre suscite un problème difficile à résoudre, reconnaît pourtant que le ministre doit pendant son voyage en Afrique disposer des crédits qui lui seront nécessaires, suggère donc de rédiger pour le mardi suivant un rapport succinct, mais qu'il soit entendu que l'on fera une demande au président de la Chambre pour que le budget ordinaire du Congo figure en tête de l'ordre du jour de la rentrée de novembre; M. Tschoffen, m. c., déclare que la démarche demandée par M. Leyniers est déjà faite; M. Volckaert rappelle les observations qu'il a faites la veille pendant l'examen du budget métropolitain au sujet de la façon dont on discutait le budget des colonies, mais annonce qu'il fait droit à la demande du ministre, qu'il ne rend pas responsable de la situation existante, et qu'il a convoqué la commission des colonies pour le lendemain, p. 1325. — Interruption de M. Hicguet, p. 1325. — M. le baron de Dorlodot proteste contre le tour de faveur donné aux projets intéressant le Congo au détriment des questions intéressant l'agriculture, p. 1325, 1326. — M. Tschoffen, m. c., exprime son regret de voir le baron de Dorlodot ne pas comprendre que c'est l'intérêt public et les nécessités, qu'il subit et n'impose pas, qui ont amené le Sénat à accueillir sa motion, p. 1325. — M. le président fait remarquer que l'agriculture ne souffrira nullement de la décision qui vient d'être prise, le Sénat étant décidé à épuiser cette question comme toutes celles qui figurent à son ordre du jour, p. 1326.

Projet de loi contenant le budget des dépenses et des recettes extraordinaires du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1932 *et allouant des crédits supplémentaires aux budgets extraordinaires du Congo belge pour les exercices* 1929 *et* 1930.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 6 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 1363 (12 juillet 1932). — M. Leyniers déclare que la commission a été unanimement d'accord pour n'instituer aucune discussion à ce moment sur ce projet comme sur le projet allouant des crédits supplémentaires et complémentaires et pour accepter que le débat sur les questions coloniales soit reporté à la rentrée de novembre, puis demande, vu le départ imminent du ministre pour le Congo, à être autorisé à donner lecture de son rapport, p. 1363. — Le Sénat admet les observations faites par M. Leyniers et celui-ci donne lecture de son rapport, p. 1363.

Discussion générale :

Discours de M. Volckaert, président de la commission des colonies, qui confirme la déclaration qui vient d'être faite par le rapporteur au sujet de la remise de la discussion des questions coloniales, p. 1363.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 1363. — V. l'annexe *A* à la fin de la séance du 12 juillet, p. 1375 à 1377.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 1363 à 1365.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 65 voix contre 40, p. 1368 (12 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Crédits supplémentaires et complémentaires aux budgets ordinaires de 1931. — *Projet de loi allouant des crédits supplémentaires et complémentaires aux budgets ordinaires du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice* 1931.

V. les nos 179 et 267 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 164. Rapport fait par M. Leyniers.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 6 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Colonie. BUDGETS. *Crédits supplémentaires et complémentaires aux budgets ordinaires de* 1931 (*suite*)

Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 1363 (12 juillet 1932). — M. Leyniers rappelle l'urgence du projet, vu le départ imminent du ministre pour le Congo, et demande à pouvoir donner lecture de son rapport; l'urgence est déclarée et M. Leyniers donne lecture de ce rapport, p. 1363.

V. pour les déclarations faites par M. Leyniers, rapp., et par M. Volckaert, président de la commission des colonies, au sujet de la remise à la rentrée de novembre du débat sur les questions coloniales, la page 1363 ou le budget des recettes et des dépenses extraordinaires.

Pas de discussion générale.

Les articles des tableaux sont adoptés sans observations, p. 1365. — V. l'annexe *B* à la fin de la séance du 12 juillet 1932, p. 1378 à 1383.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 1365, 1366.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 65 voix contre 40, p. 1368 (12 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

CHEMINS DE FER.

Emprunts. — Garantie de la colonie. — Projet de loi accordant la garantie de la colonie à des capitaux de la Société des Chemins de fer au Kivu.

V. les nos 171 (session 1929-1930), 16, 49, 162 et 187 (session 1930-1931) du Sénat; les nos 262, 269 (session 1930-1931) et 266 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 154. Projet amendé par la Chambre des représentants. N° 165. Rapport fait par M. Lippens sur le texte amendé par la Chambre des représentants.

V. pour une motion de M. Tschoffen, m. c., au sujet de la discussion de ce projet, la sous-rubrique : Budgets : Budget extraordinaire, etc.

Ann. — Transmis, amendé, par la Chambre des représentants, le 7 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Dépôt du rapport par M. Lippens, p. 1357 (12 juillet 1932). — M. Lippens, rapp., fait remarquer l'urgence et demande à être autorisé à donner lecture de son rapport, p. 1357. — Observations de M. Volckaert, président de la commission, qui ne s'oppose pas à l'urgence, mais exprime son regret de constater que le Sénat se trouve dans l'obligation de discuter les projets coloniaux dans de telles conditions, p. 1357. — L'urgence est déclarée et M. Lippens, rapp., donne lecture de son rapport, p. 1357.

Discussion générale :

Discours de MM. Volckaert (qui attire l'attention du Sénat sur les faits qui démontrent avec quelle légèreté ont été entrepris au Congo des travaux qui entraînent une charge considérable pour la colonie), Tschoffen, m. c. (qui commence par remercier le Sénat d'avoir bien voulu accepter la mise à l'ordre du jour d'urgence de ce projet, afin de permettre qu'il soit voté avant son départ pour le Congo, puis remercie également l'assemblée de l'intention très ferme qu'elle a manifestée de discuter, dès la rentrée parlementaire de novembre, d'une façon approfondie le budget ordinaire du Congo et la politique des grands travaux auxquels songe le gouvernement, puis répond aux observations qui viennent d'être faites par le président de la commission des colonies, M. Volckaert), Lippens, rapp. (qui commence par faire remarquer qu'on ne peut incriminer ni les intentions ni l'honnêteté de ceux qui étaient au pouvoir lorsqu'on a constitué la Société du Chemin de fer du Kivu; estime qu'il ne peut plus être question à ce moment de renoncer à l'achèvement du travail et qu'il faut poursuivre, au moins jusqu'à Kamaniola, bien qu'il n'ait pas été de ceux qui ont proposé la construction de ce chemin de fer, puis développe les motifs pour lesquels il insiste pour que le Sénat vote le projet en discussion), Van Dieren (qui critique la droite de s'abstenir de prendre la parole dans ce débat, puis indique les motifs pour lesquels il votera contre le projet et pour lesquels il demande que la convention ne soit pas approuvée), p. 1357 à 1362. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Lippens, rapp., Lekeu, Van Dieren, Tschoffen, m. c., Volckaert, Goffin, Jos. De Clercq, Segers, Dierckx, Mahieu, p. 1357 à 1362. — M. Tschoffen, m. c., déclare qu'il a déjà répondu aux dernières observations présentées par le discours qu'il a prononcé précédemment, mais tient pourtant à rappeler que ce n'est pas par un sentiment de solidarité ministérielle qu'il prie le Sénat d'adopter ce projet, mais parce que la solution qu'il propose se trouve imposée, dans l'état de choses du moment, pour le bien de la colonie et des finances publiques, p. 1362. — M. Van Fleteren, avant qu'on ne passe au vote, demande si le ministre ne consentirait pas à ce que le projet lui fût renvoyé pour revoir la question de la garantie d'intérêt: M. Leyniers estime que le renvoi n'est pas possible, la question en discussion n'étant que l'extension d'un contrat dont

Colonie. CHEMINS DE FER. *Emprunts. Garantie de la colonie.* Discussion générale (*suite*)

le principe a été précédemment admis, p. 1362. — M. Van Fleteren estime que sa demande peut être admise, considérant personnellement qu'on est en présence d'un projet nouveau; M. le président Magnette fait remarquer qu'on s'écarte de la question formulée par M. Van Fleteren tendant à l'ajournement du projet; M. Tschoffen, m. c., demande qu'on passe immédiatement à la discussion des articles et au vote du projet, p. 1362. — M. le président déclare, dans ces conditions, que la discussion générale est close et qu'on va passer à l'examen des articles, p. 1362.

Discussion des articles :

Art. 1er. Adopté sans observations, p. 1362, 1363.

Art. 2. M. Volckaert demande à nouveau s'il ne serait pas possible d'arriver à une réduction du taux de l'intérêt par l'un ou l'autre moyen qu'il indique, p. 1363. — M. Tschoffen, m. c., déclare qu'il a précédemment répondu à la demande de M. Volckaert et qu'il ne peut que s'en référer à ses premières observations, p. 1363. — L'article 2 est adopté, p. 1363. — Observation de M. Volckaert à la suite de l'adoption de cet article, p. 1363.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 66 voix contre 45 et 2 abstentions, p. 1367 (12 juillet 1932). — Se sont abstenus : MM. Leyniers et Schotsmans, p. 1367. — Le projet est soumis à la sanction royale.

CONSEIL COLONIAL.

Mandats vacants.

Ann. — Communication de M. le président, qui annonce que le mandat de membre du conseil colonial confié par le Sénat à M. Cabra prendra fin au 15 décembre et propose de procéder à l'élection du conseiller colonial le mercredi 9 décembre, à 3 heures, p. 110. — Assentiment du Sénat.

Motion d'ordre de M. Volckaert, qui demande que, à l'avenir, le renouvellement des délégués du Sénat figure à l'ordre du jour, et que, avant la date fixée par le Sénat pour la désignation au conseil colonial, le bureau se réunisse en vue d'examiner la situation; rappelle les déclarations faites par MM. Digneffe et Dierckx, à la fin de la précédente session, en ce qui concerne la désignation d'un délégué socialiste à ce conseil, p. 123. — M. le vice-président baron Descamps estime que la demande de M. Volckaert est susceptible d'être agréée, mais demande que, avant la réunion du bureau, lés trois groupes se concertent, p. 1237. — MM. Volckaert et le vice-président baron Descamps font encore des observations au sujet de la date de la réunion des présidents de groupe, p. 123. — M. Hicguet marque son accord, p. 123.

M. le président annonce que M. Robert Godding sollicite les suffrages du Sénat pour la place de conseiller colonial, vacante par suite de l'expiration du mandat de M. Cabra, p. 386.

M. le président annonce que M. Fred. Van der Linden sollicite les suffrages du Sénat pour les mêmes fonctions, p. 438.

Communication de M. le président, qui annonce la démission de M. Dubois, directeur de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers, de ses fonctions de délégué du Sénat au conseil colonial; rappelle que le Sénat doit pourvoir au remplacement de M. Cabra, et propose de procéder à ces élections le mardi suivant, à 3 heures, p. 755. — Assentiment du Sénat.

Pétition de M. Arthur Wauters, docteur en sciences économiques, qui sollicite les suffrages du Sénat pour la place de conseiller colonial vacante par suite de la démission de M. Dubois, p. 810.

Pétition de M. Paul Rolin Hymans, qui sollicite les suffrages du Sénat pour l'une des places actuellement vacantes au conseil colonial, p. 844.

Communication de M. le président, qui fait remarquer que, régulièrement, il faudrait procéder à deux scrutins pour la nomination aux deux places de conseiller vacantes; M. le président annonce qu'un accord est intervenu sur les candidatures proposées et que plusieurs membres proposent de ne procéder qu'à un seul scrutin, p. 858. — Assentiment du Sénat.

Désignation des scrutateurs, p. 858.

M. Hicguet déclare que la gauche libérale présente la candidature de M. Vanderlinden, en remplacement de M. Cabra; M. Lafontaine annonce que la gauche socialiste propose la candidature de M. Wauters en remplacement de M. Dubois, p. 859.

MM. Vanderlinden et Wauters sont proclamés membres du conseil colonial, p. 859.

CONTRAT D'EMPLOI : APPLICABILITÉ AUX ÉTRANGERS.

Projet de loi relatif à l'applicabilité des dispositions de la législation coloniale réglant la matière du contrat d'emploi.

V. le n° 185 (session 1928-1929) du Sénat.

Doc. — N° 10. — Rapport fait par M. Huisman Van den Nest.

Colonie. CONTRAT D'EMPLOI : APPLICABILITÉ AUX ÉTRANGERS (*suite*)

Ann. — Dépôt du rapport par M. Huisman Van den Nest, p. 62 (24 novembre 1931).

Discussion générale :

M. Volckaert déclare que la commission de la justice et la commission des colonies ont été unanimes pour admettre ce projet; estime qu'il ne donnera pas lieu à discussion et engage le Sénat à le voter, p. 170.

L'article unique est adopté sans observations, p. 170.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 104 membres présents, p. 188 (9 décembre 1931). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

DÉCRETS.

Projets de décrets déposés sur le bureau pendant trente jours de session, conformément à l'article 15 de la loi sur le gouvernement du Congo belge.

Projet de décret approuvant la délivrance d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 224.

Projets de décret : 1° approuvant la concession, par le Comité spécial du Katanga, à M. Joseph Mertens, colon belge établi au Katanga, d'un terrain d'une superficie de 736 hectares, situé sur le fleuve Lualaba, dans le district du Haut Luapala; 2° autorisant le remplacement des contrats d'occupation provisoire et des contrats de location de terrains par des contrats d'emphytéose en vue de faciliter les prêts hypothécaires.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 252.

Projet de décret approuvant une convention intervenue, le 7 septembre 1931, entre la colonie et la Société d'Elevage et de Culture du Congo belge.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 350.

Projet de décret approuvant la cession, par le Comité spécial du Katanga, à la Compagnie commerciale et agricole du Tanganika (Catanika) d'un terrain rural d'une superficie de 810 hectares, situé à Twembe, dans le district du Tanganika-Moëro.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 386.

Projets de décret : 1° approuvant la délivrance d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains; 2° approuvant le renouvellement d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par le Comité spécial du Katanga; 3° approuvant le renouvellement d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains; 4° approuvant la convention conclue entre le Comité spécial du Katanga et la Société minière de la Luama (Syluma).

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 575.

Projet de décret approuvant une convention d'échange et un contrat d'occupation provisoire de terrains intervenus, le 8 octobre 1931, entre le Comité spécial du Katanga et la Compagnie du Lubilasch et relative à deux parcelles situées dans le territoire de Likasi.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 609.

Projets de décret : 1° autorisant le remplacement des contrats d'occupation provisoire et des contrats de location de terrains par des contrats d'emphytéose en vue de faciliter les prêts hypothécaires; 2° approuvant la cession, par le Comité spécial du Katanga à la Compagnie du Lubilash, de 300,000 hectares de terres d'élevage, au Lomami; 3° précisant les obligations d'ordre médical prévues dans certains contrats comportant des concessions de terres et conclus par la colonie, à partir du 1er janvier 1926.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 695.

Projets de décret : 1° approuvant la convention conclue entre le Comité spécial du Katanga et la Société coloniale minière (Colomines); 2° approuvant la délivrance d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains; 3° approuvant le renouvellement d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains; 4° approuvant la convention conclue entre le Comité spécial du Katanga et M. H. de Mathelin de Papigny; 5° approuvant le renouvellement d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par le Comité spécial du Katanga.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 1012.

Colonie. DÉCRETS. *Projets de décrets déposés sur le bureau (suite)*

Projet de décret approuvant une convention accordant une concession minière à la Compagnie du Katanga.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 1204.

EMPRUNTS.

Emprunt de 2 milliards en compte commun avec l'Etat. — Projet de loi autorisant le gouvernement à emprunter 2 milliards de francs pour compte commun de l'Etat et de la colonie du Congo belge. — V. Finances : Emprunts.

LÉGISLATION COLONIALE. — V. plus haut : Contrat d'emploi.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

Magistrats coloniaux. — V. la rubrique : Organisation judiciaire.

PENSION A LA DAME BOIS D'ENGHIEN, VEUVE DE M. HENRY, GOUVERNEUR GÉNÉRAL HONORAIRE DE LA COLONIE. — V. Pensions.

Combattants. — V. 1° Guerre. — 2° Emplois publics.

Commerce et industrie.

ACCORD COMMERCIAL AVEC LA FRANCE. — V. Affaires étrangères : Douanes.

AGENTS DE CHANGE. — *Admission. — Projet de loi interdisant temporairement l'admission de nouveaux agents de change.*

V. le n° 210 (session 1930-1931) du Sénat.

Doc. — N° 29. Rapport fait par M. Ligy. Amendement présenté par la commission de la justice.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 247 (16 décembre 1931). — M. Ligy, rapp., demande, d'accord avec la commission, que ce projet qui semble ne pas devoir donner lieu à discussion soit porté à l'ordre du jour du mardi suivant, et cette demande est admise, p. 247.

Discussion générale : M. Cocq, m. j., déclare que le gouvernement se rallie au texte amendé par la commission, p. 278.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 278.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 88 membres présents, p. 279 (22 décembre 1931). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

AIDE JUDICIAIRE EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE : CONVENTION AVEC LA BULGARIE. — V. Affaires étrangères : Droit international privé.

ALCOOLS (RÉGIME DES). — V. Interpellations au nom de M. Beauduin.

ARMES ET MUNITIONS : FABRICATION, COMMERCE. — V. la rubrique spéciale : Armes et munitions.

CHARBON : RÉPRESSION DES FRAUDES.

Projet de loi concernant la répression des fraudes commises dans le commerce et la vente du charbon.

Doc. — N° 21. Projet de loi.

N° 60. Rapport fait par M. Huisman Van den Nest.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Cocq, m. j., p. 155 (3 décembre 1931). — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Huisman Van den Nest, p. 525 (16 février 1932).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 610.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 91 membres présents, p. 615 (25 février 1932). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

CONTRAT D'EMPLOI DANS LA COLONIE. — V. Colonie.

CRÉANCES BELGES SUR DES PAYS CONTROLANT LEURS DEVISES. — RÉGLEMENTATION DU PAIEMENT PAR VOIE DE COMPENSATION ET PAR LES SOINS DE L'ÉTAT.

Projet de loi relatif au paiement des marchandises provenant de pays ayant établi un contrôle des devises.

V. les n°s 231 et 284 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 161. Projet transmis par la Chambre.

N° 190. Rapport fait par M. Digneffe. — Note envoyée par le ministre des affaires étrangères au rapporteur

Commerce et industrie. CRÉANCES BELGES SUR DES PAYS CONTROLANT LEURS DEVISES. *Projet de loi relatif au paiement des marchandises provenant de pays ayant établi un contrôle des devises (suite)*

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Discussion générale :

Discours de MM. Digneffe, rapp. (qui commence par faire remarquer la nécessité pour la Belgique d'exporter ses productions, rappelle à cette occasion des paroles prononcées par feu M. P. Van Hoegaerden, indique ensuite les conditions dans lesquelles le problème soumis à l'assemblée se présente devant le Sénat et termine en faisant remarquer que le choix de la procédure à laquelle le ministre veut recourir ne lui est dicté que par les circonstances de l'heure et que celui-ci a déclaré que, dès la rentrée du parlement, la procédure normale reprendrait ses droits), Barnich (qui commence par rappeler que, à la Chambre, aucune discussion n'a été possible sur ce projet, proteste contre la manière dont il est soumis au Sénat, puis développe les conditions dans lesquelles son groupe pourra s'abstenir au vote et prie le ministre de lui dire l'interprétation exacte de sa déclaration quant à l'usage qu'il fera des pleins pouvoirs), Hymans, m. a. ét. (qui fait remarquer que la question se réduit à peu de chose, que l'on parle de pleins pouvoirs alors qu'il n'en est pas question, qu'il ne s'agit, dans le projet en discussion, que d'une sauvegarde élémentaire des intérêts nationaux, rappelle qu'il a déclaré dans une lettre adressée à M. Digneffe que les mesures ne peuvent être prises que délibérées en conseil des ministres), Beauduin (qui fait remarquer que la question en discussion n'est plus ce qu'elle était à l'origine, la demande étant limitée à la période des vacances, puis préconise certaines mesures qu'il considère comme efficaces), Ferminne (qui développe les motifs pour lesquels il ne pourra voter le projet et saisit notamment cette occasion pour déclarer que la politique du ministre des affaires étrangères n'inspire pas toute la confiance voulue à la classe agricole du pays), p. 1534 à 1536. — Interruptions de MM. Digneffe, Hymans, m. a. ét., Limage, Barnich, Ingenbleek, Beauduin, p. 1534 à 1536. — Discours de M. Barnich (qui renouvelle ses protestations et déclare que si le ministre s'en tient à la déclaration telle qu'il l'a libellée, son groupe votera contre le projet, p. 1537. — Interruptions de MM. Hymans, m. a. ét., Dierckx, Beauduin, Digneffe, p. 1537.

M. le président fait remarquer que MM. Beauduin et Segers sont encore inscrits, déclare qu'il faut que cette question se discute dans le calme et que le Sénat ayant, à la proposition de M. Hicguet, décidé de terminer ses travaux ce même jour, il tient à ce que cette décision soit exécutée, p. 1537.

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. Beauduin (qui commente le discours prononcé par M. Ferminne, estimant que celui-ci fait erreur, la portée du projet permettant des mesures qui seront favorables à l'agriculture), Segers (qui motive son vote affirmatif et termine en déclarant que, étant données les circonstances dans lesquelles la demande est présentée, il estime qu'il n'y a aucun risque à voter le projet), p. 1537. — Interruptions de MM. Limage, Hymans, m. a. ét., Barnich, p. 1537.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1537, 1538.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 43 voix contre 36 et 2 abstentions, p. 1538 (20 juillet 1932). — Se sont abstenus : MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes et François, p. 1538. — Le projet est soumis à la sanction royale.

CRÉANCES COMMERCIALES ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA HONGRIE. — V. Affaires étrangères : Commerce et industrie.

CRÉDIT A L'INDUSTRIE.

Bilan et compte de profits et pertes de la Société nationale de Crédit à l'Industrie, clôturés au 31 décembre 1931.

Ann. — Transmis par M. le ministre des finances, p. 872.

DOUANES, ACCISES ET TAXES DE CONSOMMATION. — V. 1° Impôts. — 2° Affaires étrangères : Douanes.

DUCROIRE GOUVERNEMENTAL.

Bonne fin d'opérations d'exportation. — Projet de loi autorisant le gouvernement à garantir la bonne fin d'opérations d'exportation.

V. les n°s 91 et 203 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 110. Projet transmis par la Chambre.

N° 152. Rapport fait par M. François.

Commerce et industrie. DUCROIRE GOUVERNEMENTAL. *Bonne fin d'opérations d'exportation (suite)*

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 9 juin 1932, p. 1130. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. François, p. 1321 (6 juillet 1932).

Discussion générale :

Discours de M. François, rapp., qui rappelle la portée du projet en discussion; traite la question de l'assurance qui a été introduite dans le projet; fait des recommandations de prudence à ce sujet, propose notamment que la limite soit fixée à 75 p. c.; termine en parlant brièvement de deux projets présentés l'un par M. Megglé en faveur d'une « Association mutuelle industrielle et commerciale internationale », l'autre développé par M. Atheine, sous le titre de « La paix financière », puis prie le Sénat de voter le projet soumis à ses délibérations, p. 1408 à 1410. — M. Renkin, p. m., m. f., déclare être d'accord sur les réserves et recommandations qui viennent d'être développées par M. François, p. 1410.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1416 à 1418.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 177 membres présents, p. 1453, 1454 (19 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Commission du ducroire : 11e rapport relatif à l'exercice 1931.

Ann. — Transmis au Sénat par cette commission, p. 972.

EMPLOYÉS. — V. 1° Assurances sociales : Employés; 2° la sous-rubrique : Salaires et appointements.

INSPECTION DU TRAVAIL.

Proposition de loi sur l'inspection du travail (due à l'initiative de M. Mertens).

Ann. — La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et est renvoyée à la commission de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale, p. 8.

LETTRE DE CHANGE ET BILLET A ORDRE. — V. Affaires étrangères : Droit commercial.

MINES. — V. la rubrique spéciale.

POLITIQUE DES TRANSPORTS. — V. Interpellations, au nom de M. Barnich.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE. — V. Impôts : Revenus, brevets d'invention, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels, etc.

SALAIRES DES OUVRIERS.

Portion cessible ou saisissable des salaires. — Proposition de loi modifiant l'article 2 de la loi du 18 août 1887 relative à l'incessibilité et à l'insaisissabilité des salaires des ouvriers, modifiée par les lois des 25 mai 1920 et 2 août 1922 (due à l'initiative de M. Henricot et signée par MM. Henricot et Hicguet).

Doc. — N° 48. Développements et proposition de loi.

N° 50. Rapport fait par M. C. Mertens.

Ann. — Dépôt de cette proposition de loi par M. Hicguet, en son nom et au nom de M. Henricot, p. 399 (26 janvier 1932).

La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à la commission de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale, p. 438.

Dépôt du rapport par M. Mertens, p. 466 (3 février 1932). — M. Mertens demande, au nom de la commission, que cette proposition de loi soit examinée sans délai, p. 466.

Motion d'ordre de M. Mertens, qui renouvelle la demande d'urgence qu'il a faite la veille, p. 466. — Le Sénat décide d'aborder immédiatement l'examen de cette proposition de loi, p. 468.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 468.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 112 membres présents, p. 476 (4 février 1932). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

SEMAINE DE QUARANTE HEURES POUR LES TRAVAUX PUBLICS. — V. Interpellations, aux noms de MM. De Bruyn et Toch.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES. — V. Droit commercial.

SOCIÉTÉS PRIVÉES A RESPONSABILITÉ LIMITÉE. — V. Droit commercial : Sociétés commerciales.

Commerce et industrie (*suite*)

UNIONS PROFESSIONNELLES.

Neuvième rapport triennal sur les unions professionnelles.

Ann. — Déposé par M. le ministre de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale, p. 518.

VENTES PUBLIQUES, EN DÉTAIL, DE MARCHANDISES NEUVES.

Projet de loi revisant et complétant la loi du 29 mars 1929, ayant modifié celle du 20 mai 1846 sur les ventes publiques en détail de marchandises neuves.

V. les n°s 111 et 206 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 171. Rapport fait par M. Beauduin.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 9 juin 1932, p. 1130. Le projet est renvoyé à la commission des travaux publics et des affaires économiques.

Dépôt du rapport par M. le baron Boël, p. 1358 (12 juillet 1932).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1420.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1454 (19 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations. — V. Finances : Caisse des dépôts et consignations.

Commissions permanentes. — V. Chambres législatives-Sénat.

Communes.

AGRANDISSEMENT. — V. plus loin : Bruges.

ANNEXION DE TERRITOIRE.

Anvaing. — Projet de loi portant annexion de la commune d'Elligies lez-Frasnes à la commune d'Anvaing.

V. les n°s 99 et 168 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 130. Rapport fait par M. le baron de Kerchove d'Exaerde.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 2 juin 1932, p. 1062. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur et de l'hygiène.

Dépôt du rapport par M. le comte de Kerchove d'Exaerde, p. 1234 (28 juin 1932).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1245, 1246.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 119 membres présents, p. 1251 (29 juin 1932) — Le projet est soumis à la sanction royale.

ANVAING. — V. plus haut : Annexion de territoire.

BEVEREN-WAES. — V. plus loin : Limites séparatives.

BRUGES.

Agrandissement. — Projet de loi portant agrandissement de la ville de Bruges.

Doc. — N° 123. Exposé des motifs et projet de loi.

N° 127. Rapport fait par M. Van Hoestenberghe.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Carton, m. i. h., p. 1217 (23 juin 1932). — Le projet est renvoyé à la commission compétente.

Dépôt du rapport par M. Van Hoestenberghe, p. 1230 (28 juin 1932).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1245.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 119 membres présents, p. 1251 (29 juin 1932). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

BUDGETS COMMUNAUX. — V. Interpellations au nom de M. Dochen.

CLASSIFICATION.

Projet de loi apportant des modifications à la classification des communes.

V. les n°s 245, 277 et 289 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 187. Rapport fait par M. le baron de Kerchove d'Exaerde.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 13 juillet 1932, p. 1404. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur et de l'hygiène.

Communes. CLASSIFICATION. *Projet de loi apportant des modifications à la classification des communes (suite)*

Dépôt du rapport par M. le baron de Kerchove d'Exaerde, p. 1413 (14 juillet 1932).

Discussion générale.

Discours de MM. Carnoy (qui fait diverses observations afin d'obtenir que l'on adopte la nouvelle orthographe des communes dans ce projet), Carton, m. i. h. (qui rappelle ce qui s'est passé à la Chambre à ce sujet et indique l'avis des savants qui s'occupent de toponymie, déclare qu'il laisse le Sénat libre de modifier le projet transmis par la Chambre dans le cas où un amendement dans ce sens serait présenté), p. 1430 ,1431. — M. Digneffe, Hiéguet, Demets, Carnoy, Segers, Carton, m. i. h., Huisman Van den Nest, font encore diverses observations relativement à cette question, p. 1430 à 1432.

Discussion des articles.

Art. 1er. Discours de MM. Van Stappen (qui défend, à l'occasion de cet article, un amendement qu'il a présenté avec M. Van Cauteren et tendant à accorder à nouveau une situation privilégiée à la ville de Termonde et à un certain nombre de communes du fait qu'elles ont été sinistrées pendant la guerre), le baron de Kerchove d'Exaerde (qui déclare que, s'il était assuré que l'amendement présenté par MM. Van Stappen et Van Cauteren serait admis par la Chambre avant que cette assemblée ne se sépare, il émettrait un vote affirmatif sur cet amendement, mais attend d'avoir, par le ministre, une assurance à ce sujet), Carton, m. i. h. (qui déclare qu'il ne peut garantir que la Chambre se prononcerait à nouveau avant les vacances, que, quant à l'amendement, il estime qu'il n'y pas lieu de l'admettre et que, en tout cas, la faveur demandée ne devrait être maintenue que pour la ville de Termonde, celle-ci étant la seule localité qui l'ait sollicitée, p. 1432, 1433. — Observations de MM. Van Stappen et du baron de Kerchove d'Exaerde, p. 1432, 1433. — L'article 1er est adopté, p. 1433.

Art. 2 et 3. Adoptés sans observations, p. 1433.

Amendements présentés par MM. Van Stappen et consorts et formant un article 4. M. le président donne lecture de ces amendements, et ces amendements sont rejetés, p. 1433.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 114 voix et 3 abstentions, p. 1454 (19 juillet 1932). — Se sont abstenus : MM. le comte de Brouchoven de Bergeyck, Libbrecht et Van Stappen, p. 1454. — Le projet est soumis à la sanction royale.

COMPAGNIE INTERCOMMUNALE DES EAUX. — V. Finances : Emprunts.

DEURNE. — V. plus loin : Limites séparatives.

ELECTIONS COMMUNALES. — V. Lois électorales.

ELLIGNIES LEZ-FRASNES. — V. plus haut : Annexion de territoire : Anvaing.

ENGHIEN ET PETIT-ENGHIEN. — V. plus loin : Limites séparatives.

ERECTION.

Weywertz. — Projet de loi tendant à l'érection en commune du hameau de Weywertz (Wevercé).

V. le n° 254 (session 1929-1930) et 135 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 135. Rapport fait par M. Nolf.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 2 juin 1932, p. 1062. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur et de l'hygiène.

Dépôt du rapport par M. Nolf, p. 1253 (29 juin 1932).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1299.

L'ensemble du projet est rejeté par 54 voix contre 54, p. 1299 (5 juillet 1932).

Motion d'ordre de M. le baron van Zuylen qui exprime sa surprise d'avoir, la veille au soir, constaté que son nom n'était pas mentionné comme ayant pris part au vote sur ce projet de loi, ce projet ayant été rejeté par parité de voix, M. le baron van Zuylen demande, dans ces conditions, si cette proposition de loi, qui a été acceptée par la Chambre, ne devrait pas être acceptée par le Sénat, le vote qu'il a émis étant affirmatif, p. 1333. — M. Huisman van de Nest, secrétaire, déclare qu'il n'était pas au bureau au moment de cet appel nominal, mais annonce que les listes pointées qu'il a sous les yeux concordent, en ce sens que M. le baron van Zuylen n'a pas pris part au vote, que, en conséquence, pour la question de fait, il est avéré que la voix du baron van Zuylen n'est pas parvenue jusqu'au bureau, M. Huisman Van den Nest déclare ensuite que, en ce qui concerne le droit et la règle, il est impossible de modifier un vote acquis, que, par conséquent, le vote proclamé doit subsister; M. le baron van Zuylen fait, à la suite du discours de M. Huisman Van den Nest, diverses observations sur le point de savoir comment on pourra avoir la certitude que les votes émis sont acquis, p. 1333. — M. le vice-président baron Descamps estime que la question soulevée est grave et prie le Sénat de charger son bureau de l'examiner et de faire un rapport, p. 1333. — M. Volckaert fait diverses observations au sujet de cet incident, mais estime que le vote doit rester acquis; M. Van Fleteren fait des observations similaires, M. le baron de Dorlodot, demande, étant donné que le vote émis sur l'érection de la commune de Weywertz a été acquis par suite d'une erreur matérielle, s'il ne serait pas possible de rectifier cette erreur tout en respectant le règlement en faisant savoir au gouvernement que l'on serait désireux de voir réintroduire l'affaire, p. 1333. — M. Huisman Van den Nest maintient les observations qu'il vient de faire et estime que l'on devrait clore cet incident sans importance, p. 1333. — MM. Volckaert et Van Fleteren demandent également la clôture et M. le président déclare l'incident clos, mais annonce que le bureau s'occupera de cette question, cette erreur étant la seconde qui s'est produite au cours de la session, p. 1333.

Communes. ERECTION. *Weywertz (suite)*

FINANCES COMMMUNALES. — V. Interpellations au nom de M. Dochen.

Emprunt à émettre par le Crédit communal. — V. Finances : Emprunt : Garantie de l'Etat.

FONDS DES COMMUNES.

Rapport concernant le fonds des communes de l'année 1930.

Ann. — Dépôt de ce rapport par M. Van Dievoet, m. a., p. 771.

HAMME. — V. plus loin : Limites séparatives.

IMPOSITIONS COMMUNALES : DISPENSE D'ASSUJETTISSEMENT POUR LE PERSONNEL DES VICINAUX. — V. Impôts : Exonération.

LIMITES SÉPARATIVES.

Beveren-Waes et Melsele. — Projet de loi modifiant les limites de Beveren-Waes et de Melsele.

V. les nos 217 et 250 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 178. Rapport fait par M. le baron de Kerchove d'Exaerde.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur et de l'hygiène.

Dépôt du rapport par M. le baron de Kerchove d'Exaerde, p. 1390 (13 juillet 1932).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1421.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1454 (19 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Deurne et Merxem. — Projet de loi portant modification des limites des communes de Deurne et de Merxem.

V. les nos 216 et 257 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 177. Rapport fait par M. Nolf.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur et de l'hygiène.

Dépôt du rapport par M. Nolf, p. 1390 (13 juillet 1932).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1421.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1454 (19 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Enghien et Petit-Enghien. — Projet de loi portant modification des limites d'Enghien et de Petit-Enghien.

V. le n° 88 (session 1930-1931) et 181 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 129. Rapport fait par M. le baron de Kerchove d'Exaerde.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 2 juin 1932, p. 1062. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur et de l'hygiène.

Communes. LIMITES SÉPARATIVES. *Enghien et Petit-Enghien (suite)*

Dépôt du rapport par M. le baron de Kerchove d'Exaerde, p. 1234 (28 juin 1932).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1246.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 119 membres présents, p. 1251 (29 juin 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Hamme et Weert. — Projet de loi modifiant les limites des communes de Hamme et de Weert, ainsi que celles des provinces de Flandre orientale et d'Anvers.

V. les n°s 218 et 254 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 179. Rapport fait par M. le baron de Kerchove d'*Exaerde*.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur et de l'hygiène.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1420, 1421.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1414 (19 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

MELSELE. — V. plus haut : Limites séparatives : Beveren-Waes et Melsele.

MERXEM. — V. plus haut : Limites séparatives : Deurne et Merxem.

PERSONNEL.

Pensions. — Projet de loi relatif à la pension du personnel communal.

V. les n°s 189 et 340 (session 1929-1930); 71, 208 et 279 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 174. Projet transmis par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 13 juillet 1932, p. 1404. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur et de l'hygiène.

SECRÉTAIRES COMMUNAUX : CAISSE CENTRALE. — V. Budget des voies et moyens.

SITUATION CRÉÉE AUX COMMUNES PAR LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE DU 18 FÉVRIER 1932. — V. Interpellations au nom de M. Dochen.

WEERT. — V. plus haut : Limites séparatives : Hamme et Weert.

WEYWERTZ. — V. plus haut : Erection de communes.

Compagnie intercommunale des eaux. — V. Finances : Emprunts : Titres : Remplacement des signatures par des griffes.

Conciliation (Traités de). — V. Affaires étrangères : Droit international public.

Congo. — V. Colonie.

Conseil colonial. — V. Colonie.

Conseil de législation. — V. Budgets : Budget de la justice pour 1932, notamment le discours de M. Huysmans, qui estime que l'on pourrait porter remède au travail parlementaire souvent défectueux en faisant du conseil de législation un service plus efficace.

Contrat d'emploi. — V. Colonie.

Contribution foncière (Remise pour la construction d'habitations à bon marché). — V. Habitations à bon marché.

Convention entre l'Etat et la Banque nationale. — V. Finances.

Convention avec des pays étrangers. — V. Affaires étrangères, aux différents pays ou objets que ces conventions intéressent.

Cour de cassation. — V. Organisation judiciaire.

Créances belges sur des pays contrôlant leurs devises. — V. Commerce et industrie

Créances commerciales entre l'union économique belgo-luxembourgeoise et la Hongrie. — V. Affaires étrangères : Commerce et industrie.

Crédit communal : Emprunt à émettre à l'étranger. — V. Finances : Emprunts : Garantie du gouvernement.

Crédits provisoires. — V. Budgets.

Crédits supplémentaires. — V. 1° Budgets : 2° Colonie : Budgets.

Crémation. — V. Incinération.

Crise agricole. — V. Agriculture.

Culture du froment, des céréales : Protection. — V. Agriculture : Mesures destinées à atténuer la crise agricole.

D

Décès prématuré. — V. Assurances sociales : *a*) Pensions de vieillesse; *b*) Employés.

Décrets (Projets de). — V. Colonie.

Dégâts miniers. — V. Organisation judiciaire : Justices de paix. — Extension de compétence.

Délégués ouvriers à l'inspection des mines de houille. — V. Mines.

Délits ayant un caractère politique. — V. Amnistie.

Démissions. — V. Chambres législatives : Sénat.

Dessins et modèles industriels. — V. Impôts : Revenus, brevets d'invention, marques de fabrique, dessins et modèles industriels, etc.

Deurne. — V. Communes : Limites séparatives.

Devises. — V. 1° Commerce et industrie : Créances belges sur des pays contrôlant leurs devises. — 2° Finances : Convention avec la Banque Nationale. — 3° Affaires étrangères : Commerce et industrie.

Domaine. — V. Finances.

Dommages de guerre. — V. 1° Guerre. — 2° Budgets. — 3° Affaires étrangères : Guerre.

Dotation sénatoriale. — V. Chambres législatives : Sénat.

Doumer (Assassinat du Président de la République française, M.). — V. Affaires étrangères : France.

Droit civil.

ASSISTANCE JUDICIAIRE ET PROCÉDURE GRATUITE. — V. Procédure civile.

BAUX A LOYER.

Dispositions exceptionnelles : Prorogation. — Proposition de loi prorogeant certaines dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer (due à l'initiative de M. Van Roosbroeck et signée par MM. Van Roosbroeck, Van Fleteren, Vinck, François, Volckaert et Ronvaux).

Doc. — N° 13. Développements et proposition de loi.

Rapport fait par M. Ligy, n° 28. — Texte du projet de loi présenté par la commission de la justice. — Annexe I : Avis de MM. les gouverneurs de province; Annexe II : Avis du président de la fédération des juges de paix; Annexe III : Réponses faites aux demandes de la commission de la justice. Récapitulation des réponses reçues; Annexe IV : Villes et communes jouissant de la prorogation des lois exceptionnelles en vertu des dispositions de la loi du 31 décembre 1929.

Ann. — Dépôt, par M. Van Roosbroeck, de cette proposition de loi; M. Van Fleteren appuie la proposition de loi et demande l'urgence, p. 69. — M. le président faisant remarquer qu'il faut d'abord procéder à la prise en considération, M. Van Fleteren insiste pour que cette formalité soit remplie d'urgence

Droit civil. BAUX A LOYER. *Dispositions exceptionnelles : Prorogation (suite)*

et que l'on procède à l'examen, en commission, de cette proposition de loi, p. 69. — La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à la commission de la justice, p. 110. — M. Van Roosbroeck insiste pour que la commission fasse diligence et examine le lendemain sa proposition de loi, p. 110. — Observations de MM. le baron Descamps (qui estime que les budgets doivent avoir la priorité), le président (qui fait remarquer que le renvoi en commission a seul été décidé), le vicomte Berryer et Vinck, p. 110.

Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 232 (15 décembre 1931). — M. Ligy, rapp., demande que le Sénat examine cette proposition de loi sans tarder, pour qu'elle puisse encore, le cas échéant, être votée par la Chambre avant la fin de l'année, p. 232. — M. Ligy propose de porter cet objet à l'ordre du jour du mardi suivant; M. le président et M. Van Roosbroeck marquent leur accord et cette proposition est admise, p. 232, 233. — Avant l'ouverture de la discussion, M. le président fait remarquer que le rapport de la commission présenté par M. Ligy conclut au rejet de la proposition de loi primitivement présentée, proposition à laquelle la commission substitue un texte nouveau qui est annexé au rapport; M. le président propose au Sénat de prendre ce nouveau texte comme base de la discussion, p. 270. — Le Sénat admet cette proposition, p. 270. — M. le président fait remarquer l'urgence du projet qui doit être adopté le cas échéant, le jour même, par le Sénat, afin de permettre à la Chambre des représentants de le voter également avant de se séparer pour les vacances de Noël, p. 270.

Discussion générale :

Discours de M. Cocq, m. j. (qui indique la portée exacte du texte de la commission, développe les motifs pour lesquels, quel que soit le désir du gouvernement de voir établir au plus tôt la stricte règle des conventions librement consenties, le gouvernement a cru devoir, devant la crise économique que l'on subit à ce moment, se rallier aux conclusions du rapport de M. Ligy et admettre la nouvelle prorogation de certaines mesures exceptionnelles en matière de baux à loyer), Van Roosbroeck (qui développe les motifs pour lesquels il a présenté sa proposition de loi, déplore qu'elle n'ait pas été acceptée par la commission et le gouvernement, exprime des craintes en ce qui concerne la manière dont la prorogation par arrêté royal (ainsi que le décide le texte de la commission) sera appliquée et critique l'enquête qui a été faite par la commission; termine en priant le Sénat de ne pas admettre l'amendement présenté par M. Moyersoen et convie le Sénat à voter, faute de mieux, le texte de la commission), p. 270 à 273. — Interruptions de MM. Ligy, rapp., Jos. De Clercq, le chevalier Dessain, de Brouckere, Dierckx, Digneffe, Cocq, m. j., Moyersoen, p. 271 à 273. — Discours de MM. Ligy, rapp. (qui, en réponse à M. Van Roosbroeck, déclare qu'il ne comprend ni la portée ni le but de son discours, estime que l'essentiel c'est d'avoir pu, en commission, trouver une solution aux difficultés soulevées par le projet pour les communes où une prorogation était encore nécessaire, solution qui a recueilli l'adhésion du ministre, et qu'il espère voir ratifier unanimement par le Sénat), Moyersoen (qui commente le discours de M. Van Roosbroeck, puis développe les motifs pour lesquels il prie l'assemblée d'admettre l'amendement qu'il a présenté avec M. J. De Clercq, amendement qui tend à réduire la portée de la loi), Vinck (qui réfute le discours de M. Moyersoen en ce qui concerne son affirmation que l'existence de la loi de cadenas a entravé la construction de logements pour la dernière catégorie de locataires, puis appuie les observations présentées par M. Van Roosbroeck), Van Fleteren (qui, pour ne pas allonger le débat, annonce qu'il fera parvenir au ministre un tableau prouvant que, pour l'arrondissement de Saint-Nicolas, 26 communes sur 28 sont déficitaires en ce qui concerne les habitations), Jos. De Clercq (qui fait certaines observations concernant le discours de M. Van Roosbroeck relatif aux taux des salaires, puis pose une question au sujet de la revision qui vient d'être faite du revenu cadastral), Dierckx (qui indique les motifs pour lesquels il ne pourra donner au projet en discussion un vote affirmatif), p. 273 à 276. — Interruptions de MM. Vinck, Van Fleteren, Ronvaux, Jos. De Clercq, Volckaert, Van Roosbroeck, de Brouckere, Cocq, m. j. (qui déclare que la question de la réévaluation du revenu cadastral sera examinée), p. 273 à 275.

Discussion des articles :

Art. 1er. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission de la justice, d'un amendement présenté par MM. Moyersoen et Joseph De Clercq, p. 276. — M. le président rappelle, d'autre part, que M. Ligy, rapp., signale une erreur au 1°, litt. *F*, de cet article; M. le président estime qu'il ne s'agit là que d'une erreur d'impression; M. Mertens fait remarquer que le texte flamand est correct et, d'accord avec le Sénat, M. le président déclare que l'erreur en question sera rectifiée, p. 276. — Discours de M. Segers, qui demande quelles sont les intentions du ministre quant aux enquêtes, demande si les avis déjà donnés seront suivis; M. Cocq, m. j., répond à cette question; M. Ligy, rapp., fait remarquer que

Droit civil. BAUX A LOYER. *Dispositions exceptionnelles : Prorogation (suite)*

les avis demandés par la commission ayant dû être donnés très rapidement vu le peu de temps dont on disposait pour le vote éventuel de la prorogation, pourraient être modifiés et fait remarquer encore que le texte proposé fait un pas énorme dans la voie de la liberté et du respect de la propriété privée, estime que, vu le peu de communes restant encore sous le régime des lois exceptionnelles en matière de baux à loyer, il ne conçoit pas qu'il puisse être question d'une nouvelle prorogation l'année suivante, p. 277. — M. Vinck déclare que M. Ligy a parfaitement exprimé ce qu'il comptait dire lui-même, p. 277. — M. le président met aux voix l'amendement présenté par MM. Moyersoen et Joseph De Clercq; M. Cocq, m. j., déclare que le gouvernement n'accepte pas cet amendement et l'amendement est rejeté, p. 277. — L'article 1er est adopté, p. 277.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 277.

Art. 3. M. Ligy, rapp., demande que, à cet article, la date du 1er février 1932 soit remplacée par la date du 1er mars 1932, afin de mettre l'article en concordance avec l'article 5; M. Cocq, m. j., déclare être d'accord, p. 277. — L'article 3 est adopté avec la modification proposée par M. Ligy, p. 277.

Les articles 4 à 7 sont adoptés sans observations, p. 277, 278.

La Chambre décide de passer immédiatement au second vote de l'article 3, amendé, et cet article est définitivement adopté, p. 278.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 86 voix contre 15 et 4 abstentions, p. 278 (22 décembre 1931). — Se sont abstenus : MM. J.-J De Clercq, Joseph De Clercq, Moyersoen et Nolf, p. 278. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Mesures extraordinaires à prendre en faveur des chômeurs.

Ann. — Motion d'ordre de M. Van Fleteren, qui fait remarquer l'intérêt que présente cette question, et prie le gouvernement de saisir le Sénat d'un projet de loi dès la rentrée de novembre, p. 1550. — M. le président Magnette fait remarquer que le Sénat ne peut, à ce moment, prendre aucune décision à ce sujet, p. 1550.

BAIL A FERME.

Réduction des fermages. — Projet de loi temporaire relatif à la réduction de certains fermages.

Doc. — N° 148. Exposé des motifs et projet de loi.

N° 200. Rapport fait par MM. Jabon et Legrand. — Amendements présentés par la commission.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Van Dievoet, m. a., p. 1296 (5 juillet 1932). — Le projet est renvoyé à la commission de l'agriculture.

Motion d'ordre de M. Mullie qui, après avoir annoncé, au nom de la commission de l'agriculture, que cette commission avait décidé d'ajourner l'examen de deux projets instituant des mesures de soutien en faveur des cultures de céréales et en faveur des producteurs de froment, déclare que cette commission prie le Sénat de décider que le projet relatif à la réduction temporaire de certains fermages sera examiné par les commissions réunies de l'agriculture et de la justice, et que ce projet sera voté incessamment, p. 1369. — Le renvoi à la commission de l'agriculture et à la commission de la justice réunies eet ordonné, p. 1369.

Motion d'ordre de M. Van Fleteren qui, au moment où le Sénat tient, en septembre, des séances extraordinaires pour certains projets d'ordre financier, demande que ce projet soit porté à l'ordre du jour, p. 1550. — M. le président Magnette déclare que, le rapport n'étant pas déposé, ce projet ne peut être inscrit à l'ordre du jour, p. 1550.

BIENS VACANTS ET SANS MAITRE.

Proposition de loi relative aux droits de l'Etat sur les objets mobiliers mis au jour dans les dépendances du domaine public (due à l'initiative de M. Braun).

V. pour les développements et la proposition de loi le n° 73 de la session de 1927-1928 du Sénat; pour le rapport de M. Lebon et le texte proposé par la commission de la justice, le n° 135 des documents du Sénat (session de 1930-1931).

Ann. — Discussion générale : Discours de M. Lebon, rapp. (qui, bien que ne prévoyant pas que ce projet puisse venir en discussion ce jour-là, estime qu'il n'y a pas d'inconvénient à l'examiner sommairement pendant la séance en cours; rappelle l'arrêt de la Cour de cassation qui a occasionné le dépôt du projet; en développe le but, en indiquant la façon dont la commission est arrivée à étendre le projet, qui ne concernait, au début, que le domaine de l'Etat et qui touche, d'après le texte soumis au Sénat, le domaine de tous les pouvoirs publics; termine en faisant remarquer que la commission du Sénat attache principalement de l'importance à la nature de la trouvaille, puis donne lecture de l'ajoute proposée par la commission, p. 167 à 169. — Interruptions de MM. Van Dieren, le comte de Brouchoven de Bergeyck, p. 168.

Droit civil. BIENS VACANTS ET SANS MAITRE. *Proposition de loi relative aux droits de l'Etat sur les objets mobiliers mis au jour dans les dépendances du domaine public (suite)*

L'article unique est adopté sans observations, tel qu'il est amendé par la commission, p. 169.

L'article unique est immédiatement remis aux voix et est définitivement adopté, p. 169.

L'ensemble de la proposition de loi est adoptée à l'unanimité des 104 membres présents, p. 188 (9 décembre 1931). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

FERMAGES.

Projet de loi temporaire relatif à la réduction de certains fermages. V. plus haut : Bail à ferme.

JEUX ET PARIS : OPÉRATIONS DE BOURSE. — V. Droit commercial : Marchés à terme.

SALAIRES DES EMPLOYÉS ET DES OUVRIERS. PARTIE CESSIBLE OU SAISISSABLE. — V. Commerce et industrie : Salaires.

Droit commercial.

AGENTS DE CHANGE : NON-ADMISSION. — V. Commerce et industrie.

LETTRE DE CHANGE ET BILLET A ORDRE.

Projet de loi concernant l'approbation des trois conventions relatives à la lettre de change et au billet à ordre. — V. Affaires étrangères : Droit commercial.

MARCHÉS A TERME.

Exception de jeu en matière d'opérations de bourse. — Projet de loi concernant l'exception de jeu en matière d'opérations de bourse, adopté sous le titre de : *Projet de loi relatif aux marchés à terme.*

V. les nos 210 (session 1926-1927), 6 (session 1928-1929), 100 (session 1929-1930) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 88. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 158. Rapport fait par M. Ligy.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 21 avril 1932, p. 928. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.
Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 1343 (7 juillet 1932).
Au moment où la discussion va être abordée, M. Van Fleteren annonce qu'il a demandé la parole pour une motion d'ordre et qu'il compte terminer ses observations par une proposition d'ajournement, mais estime qu'il ne peut la développer immédiatement, vu le peu de membres présents, p. 1405. — M. Lebon fait remarquer que, si M. Van Fleteren ne développe pas sa motion, le débat va s'engager, p. 1405. — M. le président estime que M. Van Fleteren pourrait développer sa motion, étant entendu que le vote n'aurait lieu qu'à 3 heures, et M. Van Fleteren persistant à ne pas vouloir présenter la motion annoncée, M. le président ouvre la discussion générale, p. 1405. — M. Van Fleteren déclare que si M. le président estime que l'assemblée est assez nombreuse, il le prie de lui accorder la parole pour développer sa proposition d'ajournement, p. 1405.
M. Van Fleteren développe, par motion d'ordre, les motifs pour lesquels il demande que la discussion de ce projet soit ajournée et qu'il soit renvoyé à la commission, p. 1405. — M. Ligy, rapp., prie le Sénat de ne pas admettre la proposition de M. Van Fleteren; déclare qu'il peut, en émettant cette demande, s'appuyer sur le sentiment de la commission presque entière, la motion d'ajournement qui y avait été présentée par M. Van Fleteren ayant été rejetée par 7 voix contre 2; M. Ligy, rapp., fait remarquer que la commission était saisie d'un projet sur la profession d'agent de change; que ce projet a 34 articles, dont un seul traite de l'exception de jeu; que la Chambre a voté un projet sur l'exception de jeu; que ce projet devait remplacer la disposition prévue dans le projet général qui se trouvait devant la commission du Sénat; que le ministre de la justice et les agents de change ont fait des démarches pour que le Sénat vote le projet admis par la Chambre et que c'est devant ces sollicitations concordantes que la commission de la justice s'est prononcée pour la discussion immédiate; M. Lebon, pour d'autres motifs que ceux développés par M. Van Fleteren, demande le renvoi à la commission; déclare qu'il estime qu'un travail hâtif, fait au dernier moment avant les vacances, ne peut aboutir à des solutions vraiment pratiques, puis développe les motifs pour lesquels il estime que le texte proposé par la commission de la justice est fort différent de celui transmis par la Chambre; déclare que les agents de change ne sont pas d'accord sur ce nouveau texte et demande, vu les modifications apportées au projet transmis par la Chambre, que celui-ci soit ajourné; M. Vinck insiste pour l'ajournement, estimant que le nouveau texte proposé demande une discussion approfondie; M. Huisman Van den Nest fait remarquer que M. Lebon a examiné le fond et que les partisans de l'ajournement invoquent des arguments opposés, à l'appui de leur demande de remise; estime que le projet remédie au moins partiellement à l'immoralité de l'exception de jeu, et demande qu'on ne perde plus de temps à savoir si l'on discutera ou si l'on ne discutera pas, et qu'on aborde l'examen du projet, p. 1405 à 1407. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Jos. De Clercq, 1406, 1407. — M. Ligy, rapp., fait remarqur que la motion de M. Van Fleteren a pour but de joindre le projet tranmis par la Chambre à celui relatif à la profession d'agent de change; rappelle que la commission a rejeté cette motion et que M. Lebon invoque d'autres motifs, et prie le Sénat d'en décider, p. 1406. — M. Cocq, m. j., déclare se rallier aux observations faites par M. Ligy, rapp., et par M. Huisman Van den Nest, et prie le Sénat de passer à la discussion du projet, p. 1407. — Observations de MM. Van Fleteren et Jos. De Clercq, p. 1407. — M. Van Fleteren maintient sa proposition et demande l'appel nominal, p. 1407. — La demande d'appel nominal n'étant pas régulièrement appuyée, M. le président met aux voix par assis et levé la proposition d'ajournement introduite par M. Van Fleteren, et cette proposition est rejetée, p. 1407.
Pas de discussion générale.

Discussion des articles :

M. le président propose de prendre comme base de la discussion le texte proposé par la commission de la justice, et cette proposition est admise, p. 1407.
M. Ligy, rapp., avant qu'on n'aborde l'examen de l'article 1er, signale que la commission de la justice propose de changer le titre du projet, et donne lecture du nouvel intitulé qu'elle propose : « Projet de loi relatif aux marchés à terme », p. 1407. — M. Hubert et M. Cocq, m. j., déclarent admettre ce nouveau titre, qui est adopté ensuite par le Sénat, p. 1407.
Les articles sont adoptés sans observations, p. 1407, 1408.
M. Van Fleteren demande que le vote sur le projet soit un vote séparé, p. 1454.
L'ensemble du projet de loi est adopté par 80 voix contre 24 et 2 abstentions, p. 1456 (19 juillet 1932). — Se sont abstenus : MM. François et Laboulle, p. 1456. — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

Institution, en droit commercial, des sociétés privées à responsabilité limitée. — Projet de loi instituant des sociétés privées à responsabilité limitée, adopté sous le titre de : *Projet de loi instituant des sociétés privées.*

V. les nos 17 et 293 (session 1927-1928), 32 et 160 (session 1930-1931) de la Chambre; 116 (session 1930-1931) du Sénat.

Doc. N° 59. Rapport fait par M. Tschoffen. — Texte transmis par la Chambre des représentants.
N° 76. Amendements présentés par le gouvernement.
N° 90. Tableau synoptique du projet et des amendements.
N° 96. Amendement présenté par le gouvernement.
N° 97. Texte adopté par le Sénat au premier vote, sous le titre de : Projet de loi instituant des sociétés privées.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Tschoffen, p. 526 (16 février 1932).
M. Tschoffen demande, le projet semblant ne pas devoir donner lieu à discussion, qu'il soit examiné sans délai et M. le président propose de le porter à l'ordre du jour à la suite de la discussion en cours, p. 526. — Assentiment du Sénat.
A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Tschoffen demande si ce projet va être porté à l'ordre du jour après le projet sur la circulation routière, M. le président Magnette annonce qu'il a reçu à ce sujet une communication du ministre de la justice disant que le rapport n'était parvenu que la veille à son administration et annonçant le dépôt d'une série d'amendements, p. 581. — M. Tschoffen déclare être d'accord pour attendre les amendements annoncés par le ministre, mais s'étonne du retard de l'arrivée du rapport, p. 581. — Observations de MM. Volckaert et Jos. De Clercq (qui rappelle que la commission de la justice propose des amendements), p. 581. — Le Sénat est d'accord pour attendre le dépôt des nouveaux amendements, p. 581.
M. le président propose de fixer cette discussion à la semaine suivante (26-28 avril), le ministre de la justice ne pouvant se trouver à la disposition du Sénat pendant la semaine en cours, p. 893. — M. Cocq, m. j., déclare qu'il fera en sorte de se tenir à la disposition du Sénat la semaine suivante, p. 892.

Discussion générale :

Discours de MM. Vancoillie (qui commence par rendre hommage à M. Standaert, promoteur du projet, qui a pour but de venir en aide aux commerçants et artisans de modeste condition et surtout aux familles nombreuses héritières d'une entreprise commerciale ou industrielle, fait remarquer que ce projet est attendu avec impatience, mais que la Chambre en a modifié l'aspect initial; fait alors différentes remarques sur

Droit commercial. SOCIÉTÉS COMMERCIALES. *Institution, en droit commercial, des sociétés privées à responsabilité limitée. Discussion générale (suite)*

l'ensemble des dispositions transmises par la Chambre, appuie la poposition de M. Despret quant à la dénomination de ces sociétés, proposition qui consiste à dire : « société à responsabilité limitée » et termine en suggérant, vu le grand nombre d'amendements présentés, que l'on renvoie le projet et les amendements à la commission afin que celle-ci présente à l'assemblée un texte qui pourrait servir de base à la discussion), Despret (qui appuie la proposition de M. Vancoillie tendant au renvoi à la commission et exprime à cette occasion l'avis qu'il faudrait un organisme plus permanent que les commissions, organisme qui comprendait des spécialistes des questions juridiques, déclare que, si le Sénat se rallie au renvoi, il ne prendra pas la parole à ce moment, mais que si la proposition de renvoi n'était pas admise, il aurait certaines considérations à exposer), Tschoffen, rapp. (qui déclare que, étant assailli de réclamations tendant à ce que le projet soit voté sans plus de retard, il ne se rallierait à la proposition de renvoi que si l'ordre du jour du Sénat ne permettait pas que le débat en cours soit continué immédiatement, le nouvel examen par la commission ne constituant ainsi aucun retard, p. 928 à 930. — Interruptions de MM. le comte de Brouchoven de Bergeyck, le vicomte Berryer, p. 929, 930. — M. François déclare être d'accord avec M. Tschoffen, rapp., quant à la question du renvoi à la commission, p. 930. — M. le président fait diverses observations et estime qu'il est difficile de déterminer le temps qui devra être consacré aux autres projets à l'ordre du jour, M. Du Bost demande, au cas où le Sénat serait appelé à poursuivre la discussion sans renvoi à la commission, que l'on publie un tableau synoptique des amendements, M. Despret estime que le projet ne pourra pas être repris avant une quinzaine de jours, p. 931. — Observations de M. Van Overbergh, p. 931. — M. le président déclare qu'il est tout prêt à donner satisfaction à la demande formulée par M. Du Bost, mais prie les membres de l'assemblée de ne plus déposer d'amendements au cours de la discussion, ce qui bouleverse souvent toute l'économie d'un projet et oblige au renvoi à la commission dans des conditions défavorables, p. 931.

Le Sénat décide de reprendre l'examen du projet immédiatement après celui concernant l'Ordre des médecins et des Chambres des professions médicales, p. 931. — Ce projet ne pouvant être repris par suite de l'absence du ministre, M. Tschoffen demande que le Sénat reprenne le débat sur les sociétés privées, p. 932.

Reprise de la discussion générale : Discours de M Despret (qui commence par indiquer, en raccourci, au Sénat, ce qu'est la législation belge sur les sociétés et se plaît à faire remarquer que la Belgique a toujours été en avance dans ce domaine, au point de vue juridique et législatif, sur les autres nations, déclare que pourtant l'on n'avait pas songé aux sociétés qui font l'objet du projet en discussion, traite ensuite la question de la dénomination des dites sociétés et combat toutes les dénominations proposées antérieurement, demande qu'on les dénomme « sociétés à responsabilité limitée », motive sa proposition et prie le Sénat de la sanctionner), Tschoffen (qui rappelle à son tour que le projet est dû à l'initiative de M. Standaert et du baron Tibbaut et fait remarquer que l'idée maîtresse du projet a été de stabiliser les entreprises familiales, définit le but exact du texte en discussion, combat la dénomination proposée par M. Despret et défend la dénomination proposée par la commission qui suggère le titre : « sociétés privées »), p. 932 à 936. — Interruptions de MM. Dierckx, Dochen (qui propose la dénomination de : « société de personnes à responsabilité limitée »), Van Overbergh, Despret, p. 934 à 936. — M. Cocq, m. j., estime que la discussion qui vient de se produire se rapporte plutôt à l'examen des articles, estime que, en tout cas, aucune des appellations proposées pour servir de titre ne réalise la perfection et déclare que, comme il ne désire pas improviser en cette matière, il répondra donc dans une huitaine de jours, au moment de la reprise du débat, et donnera à ce moment l'avis du gouvernement sur le titre à donner au projet, p. 936. Observation de M. Van Fleteren, p. 936.

Au moment où la discussion est reprise, M. le président annonce que personne ne demandant plus la parole dans la discussion générale, celle-ci est close, p. 978.

Discussion des articles :

M. le président annonce que, vu la longueur des articles, ceux-ci seront examinés par division et le Sénat se déclare d'accord sur cette procédure, p. 978.

M. le président donne lecture du préambule de l'article 1er, préambule qui comprend l'intitulé du projet et annonce que la commission de la justice propose de supprimer dans l'intitulé les mots : « à responsabilité limitée », que le gouvernement propose le maintien de l'intitulé existant : « sociétés privées à responsabilité limitée », que M. Despret propose de dire dans l'intitulé et dans les différents articles : « société à comte de Brouchoven de Bergeyck, Libbrecht et Van Stappen,

Droit commercial. SOCIÉTÉS COMMERCIALES. *Institution, en droit commercial, des sociétés privées à responsabilité limitée. Discussion des articles (suite)*

tions, p. 1454 (19 juillet 1932). — Se sont abstenus :: MM. le responsabilité limitée », et que MM. Dochen et Vinck proposent de dire dans l'intitulé et dans les différents articles : « société de personnes à responsabilité limitée », p. 978. — Discours de MM. Tschoffen (qui motive l'intitulé proposé par la commission et prie le Sénat de s'y rallier), Cocq, m. j. (qui motive l'avis du gouvernement et demande, dans le cas où le titre transmis par la Chambre ne serait pas maintenu, que l'on prenne l'intitulé suggéré par le comité de législation : « sociétés privées à responsabilité limitée des associés »), Van Fleteren (qui appuie la proposition de la commission), Dochen (qui défend l'intitulé qu'il a proposé avec M. Vinck et fait remarquer que leur proposition est similaire à celle de MM. Vancoillie et Legrand, mais que ceux-ci placent cette proposition à l'article 103[10], qui s'occupe de la mention dont doit être suivi le nom de baptême des sociétés chaque fois que ce nom sera cité dans un acte, estime que ceci constituerait une longueur peut-être inutile, mais qu'il n'en est pas de même en ce qui concerne l'intitulé de la loi), Legrand (qui défend l'amendement qu'il a présenté à l'article 103[10] avec M. Vancoillie, estimant que l'intitulé de la loi n'est pas aussi important que de prévenir les tiers par des documents du régime juridique de l'organisme avec lequel ils traitent), p. 978, 979. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Mahieu, Tschoffen, rapp., p. 978 ,979. — Discours de M. Tschoffen, rapp., qui rencontre les observations qui viennent d'être présentées et défend à nouveau l'intitulé proposé par la commission de la justice, p. 979, 980. — Interruptions de M. Despret, p. 980. — M. le président déclare que la proposition de la commission étant la plus radicale, il va la mettre aux voix et l'intitulé proposé par la commission est adopté, p. 980. — M. le président fait remarquer que, en conséquence de ce vote, l'intitulé du projet devient : « Projet de loi instituant des sociétés privées », puis donne lecture du texte nouveau de la disposition préliminaire à la suite de ce vote, p. 980.

Art. 103*bis*. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'amendements proposés : 1° par la commission de la justice; 2° par le gouvernement, p. 980. — Discours de M. Tschoffen, rapp., qui se rallie à l'amendement du gouvernement, p. 980. — L'article 103*bis* est adopté tel qu'il est amendé par le gouvernement, p. 980.

Art. 103[3]. Adopté sans observations, p. 980.

Art. 103[4], alinéa 1er. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'un amendement proposé par le gouvernement tendant à limiter à trente le nombre maximun des associés, p. 980. — M. Cocq, m. j., déclare que le gouvernement estime que la limitation à trente affirme mieux le caractère privé de la société, p. 980. — M. Tschoffen, rapp., déclare que le rapporteur n'a pas d'avis bien ferme dans cette question; se borne donc à exposer les deux côtés du problème, sans influencer l'avis du Sénat. — MM. Hubert et Hicguet font des observations en faveur du maintien du texte de la Chambre, fixant à soixante le nombre maximum des associés. — M. Cocq, m. j., après avoir à nouveau motivé la modification proposée par le gouvernement, déclare ne pas insister et, l'amendement du gouvernement étant retiré, l'alinéa 1er de l'article 103[4] est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 980, 981. — Alinéa 2, adopté sans observations, p. 981. — M. le président rappelle que la commission propose la suppresssion du dernier alinéa de cet article, p. 981. — M. Tschoffen, rapp., expose brièvement la proposition de la commission, p. 981. — Observation de M. Hubert, p. 981. — Le dernier alinéa n'est pas adopté, et l'ensemble de l'article 103[4] est adopté tel qu'il vient d'être amendé, p. 981.

Art. 103[5]. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre, d'un amendement présenté par la commission : disposition additionnelle à insérer entre les 3° et 4° alinéas, d'amendements présentés par le gouvernement et enfin d'un amendement proposé par MM. Vancoillie et Legrand, en annonçant que ce dernier amendement a été retiré, p. 981. — M. Vancoillie propose de discuter simultanément les articles 103[5] et 103[6] et fait remarquer que le retrait de l'amendement qu'il a présenté avec M. Legrand est un retrait conditionnel. — M. le président estime que l'examen simultané des articles 103[5] et 103[6] ne ferait que compliquer les choses. M. Hubert propose de décider que l'on verrait en seconde lecture s'il y a lieu de reprendre l'amendement de MM. Vancoillie et Legrand, et cette proposition est admise, p. 982. — M. Tschoffen, rapp., motive l'amendement de la commission. M. Cocq, m. j., déclare que, en présence de ces explications, le gouvernement se rallie à l'amendement de la commission, et cet amendement est adopté, p. 982. — M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté par la commission à l'alinéa 4. M. Cocq, m. j., motive l'amendement présenté par le gouvernement à cet alinéa et fait remarquer que c'est un amendement de pure forme. M. Tschoffen, rapp., déclare se rallier à cet amendement qui est adopté, p. 982. — L'ensemble de l'article 103[5] est adopté tel qu'il vient d'être amendé, p. 982.

Droit commercial. SOCIÉTÉS COMMERCIALES. *Institution, en droit commercial, des sociétés privées à responsabilité limitée. Discussion des articles (suite)*

Art. 103[8]. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'amendements présentés par MM. Vancoillie et Legrand, p. 982, 983. — Discussion au sujet de cet amendement : MM. Vancoillie et Legrand (qui défendent leurs amendements); Tschoffen (qui, après avoir annoncé qu'il avait préparé un texte dans le même sens que l'un de ces amendements et avoir proposé de modifier l'autre, se rallie aux propositions de MM. Vancoillie et Legrand), p. 983. — Les amendements de MM. Vancoillie et Legrand sont adoptés, p. 983. — Les alinéas suivants sont adoptés sans observations, p. 983. — M. le président rappelle des amendements présentés par la commission et par le gouvernement au 3°, p. 983, 984. — M. Tschoffen fait remarquer que par son amendement le gouvernement accepte celui de la commission, en y faisant une ajoute; déclare, en conséquence, qu'il accepte le texte du gouvernement; ce texte est adopté, p. 984. — M. le président donne lecture de la disposition présentée par la commission, en remplacement du dernier alinéa, p. 984. — M. Tschoffen, rapp., indique le but de l'amendement de la commission et cet amendement est adopté, p. 984.

Art. 103[7]. Adopté sans observations, p. 984.

Art. 103[8]. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre, M. Vancoillie fait remarquer qu'il serait bon de réserver cet article qui devrait subir un légère modification dans le cas où l'amendement présenté par la commission à l'article 103[13] serait adopté, M. Tschoffen, rapp., déclare être d'accord et l'article est réservé, p. 984. — Au moment où le vote en première lecture se termine, M. Tschoffen, rapp., rappelle que cette disposition avait été réservée; rappelle l'ancien texte du § 2 de l'article 103[8] et estime que, en raison des amendements qui ont été votés, ce paragraphe devrait être modifié, puis donne lecture du nouveau texte qu'il propose, p. 1010. — Cet amendement est mis aux voix et est adopté, p. 1010.

Art. 103[9]. Adopté sans observations, p. 984.

Art. 103[10]. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'amendements présentés : 1° par la commission, 2° par le gouvernement, 3° d'un sous-amendement présenté par M. Tschoffen, rapp., à l'amendement de la commission, 4° d'un sous-amendement présenté par MM. Vancoillie et Legrand à l'amendement de la commission, p. 984, 985. — M. Tschoffen, rapp., motive le sous-amendement qu'il présente et demande des précisions au sujet de l'amendement du gouvernement. M. Cocq, m. j., motive l'amendement du gouvernement qu'il estime être de pure forme étant uniquement destiné à mettre les mots en concordance avec l'article 79 des lois coordonnées; M. Lebon appuie la rédaction proposée par le gouvernement, p. 985. — M. Tschoffen, rapp., fait encore diverses observations et termine en déclarant qu'il ne voit pas d'inconvénient à admettre l'amendement du gouvernement, p. 985. — L'amendement du gouvernement est adopté avec un sous-amendement présenté par M. Tschoffen, rapp., p. 985. — M. Legrand défend l'amendement qu'il a présenté avec M. Vancoillie, déclare qu'il admet le terme « sociétés privées » comme intitulé à la loi, mais insiste pour que la loi stipule qu'une société privée doit insérer dans tous ses documents qu'il s'agit d'une société de personnes à responsabilité limitée, M. Tschoffen, rapp., déclare que malgré son désir d'admettre l'amendement de MM. Vancoillie et Legrand, cela lui semble bien difficile, mais déclare que le Sénat en décidera, p. 985. — L'amendement de MM. Vancoillie et Legrand est rejeté et l'article 103[10] est adopté tel qu'il a été amendé, p. 985.

Art. 103[11]. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'amendements proposés : 1° par la commission, 2° par le gouvernement, p. 985, 986. — M. Cocq, m. j., déclare se rallier à l'amendement de la commission, mais y propose une ajoute, p. 986. — M. Tschoffen, rapp., fait diverses observations et indique la rédaction qu'il estime devoir être admise, M. Cocq, m. j., déclare être d'accord et l'article ainsi rédigé est adopté, p. 986.

Art. 103[12]. Adopté sans observations avec un amendement présenté par M. Tschoffen, rapp., et tendant à remplacer les mots : « Droits sociaux » par les mots : « parts sociales », p. 986.

103[13]. M. le président rappelle le texte transmis par la Chambre, celui d'un amendement de la commission et rappelle que comme à l'article précédent M. Tschoffen, rapp., propose de remplacer les mots : « Droits sociaux » par les mots : « parts sociales », p. 986. — M. Vancoillie estime que le Sénat sera d'accord avec l'esprit de l'amendement de la commission, mais propose une solution plus radicale, la suppression de l'article 103[13], M. Tschoffen, rapp., demande à réfléchir sur la proposition de M. Vancoillie, p. 986. — Le Sénat, étant donné que l'heure habituelle de la levée des séances va bientôt sonner, décide de remettre la suite de la discussion au mardi suivant afin de donner au rapporteur le temps de la réflexion, p. 986. — Reprise de l'examen de

Droit commercial. SOCIÉTÉS COMMERCIALES. *Institution, en droit commercial, des sociétés privées à responsabilité limitée. Discussion des articles (suite)*

l'article 103[13]. M. le président rappele les propositions en présence, M. Vancoillie déclare maintenir sa proposition et propose que l'on y réfléchisse jusqu'au second vote, M. Tschoffen, rapp., déclare qu'il est d'accord pour examiner la question avant la seconde lecture, p. 1003. — L'article est adopté avec l'amendement de la commission sous-amendé par M. Tschoffen, p. 1003.

Art. 103[14]. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'amendements présentés : 1° par la commission, 2° par le gouvernement, p. 1003. — M. Cocq, m. j., déclare que l'amendement du gouvernement est de pure forme, p. 1003. — M. Tschoffen, rapp., déclare ne pas s'opposer au texte du gouvernement, p. 1003. — M. Vancoillie demande que le ministre ou le rapporteur déclare que, pour un gérant, en cas de révocation, il n'y a pas de recours devant les tribunaux si les statuts le stipulent, M. Tschoffen, rapp., déclare qu'il hésite à faire la déclaration demandée par M. Vancoillie et donne l'interprétation du texte qu'il vise, p. 1003, 1004. — M. Cocq, m. j., déclare être d'accord sur l'interprétation donnée par M. Tschoffen, rapp., p. 1004. — L'amendement du gouvernement auquel le rapporteur s'est rallié est adopté et l'ensemble de l'article 103[14], ainsi amendé, est adopté, p. 1004.

Art. 103[15]. M. le président rappelle un amendement présenté par le gouvernement, M. Cocq, m. j., déclare que c'est un amendement de pure forme, M. Tschoffen, rapp., déclare être d'accord et l'article 103[15], ainsi amendé, est adopté, p. 1004.

Art. 103[16]. Adopté sans observations, p. 1004.

Art. 103[17]. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'un texte nouveau proposé par le gouvernement pour les alinéas 3 et 4, ainsi que d'un amendement présenté par la commission à l'alinéa 3, p. 1004. — Discussion au sujet de l'interprétation : MM. Vancoillie, Legrand, Tschoffen, rapp. (qui abandonne l'amendement de la commission consistant à ajouter le mot « versé » au mot « capital : »), Cocq m. j. (qui motive l'amendement du gouvernement qu'il déclare être de pure forme et fait remarquer que, d'accord avec le rapporteur, le gouvernement abandonne le mot « versé », qui figurait dans son amendement), p. 1004, 1005. — M. Tschoffen, rapp., déclare accepter le texte du gouvernement ainsi modifié, p. 1005. — M. Vancoillie renouvelle ses observations au sujet de l'interprétation en ce qui concerne la combinaison avec l'article 74 de la loi sur les sociétés, p. 1005. — Observations de M. le baron du Four à l'occasion de celles qui viennent d'être faites par M. Vancoillie, p. 1005. — M. Cocq, m. j., fait observer avant le vote que la commission s'est ralliée à l'amendement du gouvernement, M. Tschoffen, rapp., donne lecture du texte modifié de cet amendement et M. Cocq, m. j., déclare être d'accord sur ce texte, M. Tschoffen, rapp., déclare qu'il faut que l'on admette l'amendement de la commission tendant à supprimer le dernier alinéa, et M. Cocq, m. j., déclare être d'accord, p. 1005. — L'article 103[17] est adopté avec les amendements du gouvernement et de la commission, p. 1005.

Art. 103[18]. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'amendements proposés : 1° par le gouvernement, 2° par M. le baron du Four, 3° par MM. Vancoillie et Legrand, p. 1005. — Discours de MM. le baron du Four (qui défend l'amendement qu'il a présenté et déclare se rallier subsidiairement à celui présenté par MM. Vancoillie et Legrand), Cocq, m. j. (qui rappelle la discussion qui s'est produite à la Chambre, cite l'avis émis par M. Janson, alors ministre de la justice, et insiste pour que l'article 78 de la loi sur les sociétés soit maintenu dans l'énumération), Tschoffen, rapp. (qui développe les motifs pour lesquels, estimant qu'il n'y a pas lieu d'aggraver les obligations imposées aux sociétés privées, il se rallie à l'amendement de MM. Vancoillie et Legrand), Legrand (qui fait diverses observations au sujet de la difficulté qui vient d'être signalée par M. Vancoillie quant au danger d'appliquer l'article 74 de la loi aux sociétés privées et n'ayant pas eu le temps de préparer un amendement, prie le rapporteur d'examiner ce point avant le second vote), p. 1005, 1006. — L'amendement de MM. Vancoillie et Legrand est adopté et l'article 103[18], ainsi amendé, est adopté, p. 1006.

Les articles 103[19] à 103[22] sont adoptés sans observations, p. 1006, 1007.

L'ensemble de l'article 1[er] est adopté tel qu'il a été amendé, p. 1006.

Art. II : Article 1[er]. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'amendements proposés : 1° par la commission, 2° par le gouvernement, 3° par M. Tschoffen, rapp., p. 1007. — M. Vancoillie fait remarquer que l'amendement de M. Tschoffen, rapp., est inutile, p. 1007. — M. Tschoffen, rapp., fait remarquer que l'amendement du gouvernement comprend l'amendement de la commission, p. 1007. — M. Cocq, m. j., déclare que tout le monde est d'accord et l'article 1[er] est adopté tel qu'il est amendé par le

Droit commercial. SOCIÉTÉS COMMERCIALES. *Institution, en droit commercial, des sociétés privées à responsabilité limitée. Discussion des articles (suite)*

gouvernement, p. 1007. — Art. 2. Adopté sans observations, p. 1007. — Art. 4. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'un amendement présenté par MM. Vancoillie et Legrand, p. 1007. — M. Vancoillie défend son amendement, M. Cocq, m. j., demande que l'on maintienne le texte transmis par la Chambre, rappelle que cette disposition a fait l'objet d'un débat important à la Chambre et rappelle que le texte de la Chambre a été admis d'après l'avis de M. Janson, alors ministre de la justice, et de M. Brunet, p. 1007. — Observations de MM. Van Dieren et Legrand, p. 1007. — M. Tschoffen, rapp., fait remarquer les avantages de l'amendement de MM. Van Coillie et Legrand, qu'il estime être dans la logique de la loi, et déclare, sous réserve d'un examen plus attentif avant le second vote, être enclin à prier le Sénat d'adopter l'amendement, p. 1008. — L'amendement de MM. Vancoillie et Legrand est adopté, p. 1008. — Art. 6. Adopté sans observations, p. 1008. — Art. 7. M. le président rappelle un amendement présenté par M. Tschoffen, rapp., et M. Tschoffen, rapp., fait remarquer que le mot dont il propose la suppression n'ajoute rien au sens, p. 1008. — L'article 7, ainsi amendé, est adopté, p. 1008. — Art. 8. Supprimé à la proposition de la commission, p. 1008. — Art. 9. Disposition proposée par amendement par M. Tschoffen, rapp., M. Tschoffen, rapp., fait remarquer que son amendement tendant à la suppression des mots : « de société coopérative » s'impose par suite de l'adoption de l'amendement de MM. Vancoillie et Legrand, p. 1008. — L'amendement est adopté, p. 1008. — Art. 10. M. le président donne lecture du texte adopté par la Chambre, M. Vancoillie fait remarquer que cet article doit être modifié pour être mis en concordance avec les dispositions modifiées antérieurement, M. Tschoffen, rapp., propose un amendement, M. Lebon suggère une modification à cet amendement, M. Tschoffen, rapp., déclare l'accepter et M. Cocq, m. j., déclare être d'accord, p. 1008, 1009. — Observations de MM. Van Dieren et Legrand, p. 1009. — L'article 10, ainsi amendé, est adopté, p. 1009. — Art. 12. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'une modification de rédaction proposée par le gouvernement, M. Tschoffen, rapp., déclare accepter la modification proposée par le gouvernement et l'article 12, ainsi amendé, est adopté, p. 1009. — Art. 73. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et rappelle que le gouvernement en propose la suppression, M. Cocq, m. j., fait remarquer que le gouvernement propose cette suppression parce que la doctrine et la jurisprudence ont fixé l'interprétation de cette disposition, p. 1009. — M. Tschoffen, rapp., déclare être d'accord et la disposition est supprimée, p. 1009. — Art. 176. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'une modification de rédaction proposée par la commission, ainsi que d'un amendement proposé par M. Tschoffen, rapp., p. 1009. — L'article ainsi amendé est adopté, p. 1009. — Art. 177. M. le président donne lecture de cette disposition qui est proposée par amendement par le gouvernement, M. Cocq, m. j., déclare que le gouvernement n'insiste pas sur l'adoption de cette nouvelle disposition dans le cas où la commission ne serait pas d'accord, M. Tschoffen, rapp., estime que la disposition n'est pas indispensable et M. Cocq, m. j., déclare y renoncer, p. 1009. — Art. 180. M. le président donne lecture de cette nouvelle disposition proposée également par amendement par le gouvernement, p. 1009, 1010. — M. Tschoffen, rapp., déclare accepter cette disposition, qui est adoptée, p. 1010. — Art. 186. Adopté sans observations, p. 1010.

Art. III. M. le président rappelle que le gouvernement propose la suppression de cet article, M. Tschoffen, rapp., déclare être d'accord et l'article III est supprimé, p. 1010.

Art. III*bis* nouveau proposé par amendement par le gouvernement. M. le président donne lecture de cette disposition, M. Tschoffen, rapp., déclare l'accepter et l'article III*bis* nouveau est adopté, p. 1010.

Art. IV. Adopté sans observations, p. 1010.

Art. V nouveau présenté par amendement par le gouvernement. M. le président donne lecture de cette disposition qui vient d'être présentée par M. Cocq, m. j., p. 1010. — M. Tschoffen, rapp., demande, ne pouvant improviser un avis sur une disposition qu'il n'a pas eu le temps d'examiner et afin que, au second vote on puisse éventuellement l'admettre, de réserver la disposition, M. Cocq, m. j., fait remarquer qu'il n'a été averti que le jour même par le département des finances de la présentation de cette disposition, p. 1010. — Observation de M. François, qui propose d'adopter provisoirement cet article, M. Tschoffen, rapp., estime qu'il n'y a pas d'inconvénient à le réserver, p. 1010. — M. le président déclare que l'article est réservé, p. 1010.

Disposition transitoire (article VI nouveau) proposée par amendement par M. Van Coillie. M. le président annonce que M. Vancoillie vient de présenter cet amendement et en donne lecture, p. 1010. — M. Cocq, m. j., demande que cet amendement soit également réservé et cette demande est admise, p. 1010.

Droit commercial. SOCIÉTÉS COMMERCIALES. *Institution, en droit commercial, des sociétés privées à responsabilité limitée. Discussion des articles (suite)*

M. le président annonce que l'examen en première lecture est terminé, que, conformément au règlement, le texte adopté au premier vote sera renvoyé à l'examen de la commission et que la date de la seconde lecture sera fixée ultérieurement, p. 1010. — M. Tschoffen, rapp., demande que le second vote n'ait pas lieu avant une quinzaine de jours afin de donner au rapporteur et à la commission le temps d'examiner les textes avant de les soumettre à nouveau au Sénat, p. 1010.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES.

Souscription et cession des parts sociales. — Cautionnements. — Proposition de loi étendant aux sociétés coopératives certaines dispositions des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Adopté sous le titre de « *Projet de loi revisant l'article 115 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales et l'article 27 de la loi sur le contrat d'emploi* ».

V. le n° 223 (session 1930-1931) du Sénat.

Doc. — N° 105. Rapport fait par M. Lebon. — Texte présenté par la commission de la justice, avec titre : « Projet de loi ayant pour objet la répression des abus des parts d'apport et parts bénéficiaires dans les sociétés coopératives ».

Ann. — La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à la commission de la justice, p. 224.

Rapporteur : M. Lebon.

Au moment où la discussion de ce projet va être abordée, M. le président annonce que la commission de la justice, d'accord avec les auteurs de la proposition, propose un texte nouveau et un nouvel intitulé, puis donne lecture de cet intitulé : « Projet de loi ayant pour objet la répression des abus des parts d'apport et parts bénéficiaires dans les sociétés coopératives ». — M. le président propose au Sénat de prendre le nouveau texte proposé par la commission comme base de la discussion et cette proposition est admise, p. 1291.

Discussion générale :

Discours de MM. Lebon (qui rappelle au Sénat que la proposition de M. Wauwermans à la Chambre, et le projet de M. Demets au Sénat, ont été fondus en une proposition de loi qui fait l'objet de la discussion, puis donne au Sénat les indications qu'il estime utiles pour élucider les parties du projet qui semblent devoir l'être), Cocq, m. j. (qui commence par déclarer qu'il lui semble inutile d'exposer au Sénat les motifs qui ont déterminé le dépôt des propositions en discussion, tout le monde sachant qu'elles ont pour but d'empêcher des abus trop fréquents que l'on peut considérer comme une sorte d'escroquerie au cautionnement, puis développe les motifs pour lesquels, si le gouvernement est d'accord sur le but poursuivi, il ne l'est pas entièrement sur les textes proposés par la commission, termine en déclarant que, en résumé, le gouvernement accepte les articles 2 et 3 avec les modifications qui y sont proposées par M. Lebon et propose la suppression de l'article 1er, puis suggère la remise du vote à la semaine suivante pour donner au Sénat le temps de la réflexion); Demets (qui estime que la proposition de suppression de l'article 1er détruit dans une certaine mesure l'économie du projet et développe les motifs pour lesquels il croit que l'opinion du ministre est basée sur un malentendu), Vinck (qui estime que si le texte proposé par le rapporteur ne donne pas pleine satisfaction, il semble pourtant nécessaire de rédiger le texte de façon que l'incessibilité des parts d'associés soit proclamée par la loi). M. Vinck demande, comme le ministre, que la discussion des articles soit remise à la semaine suivante, p. 1291 à 1293. — Interruptions de M. Cocq, m. j., p. 1293.

M. le président estime qu'il serait bon avant d'ajourner la suite de la discussion d'entendre encore l'avis de divers membres afin que le Sénat puisse disposer des éléments complets de réflexion et de discussion, p. 1293.

Reprise du débat : Discours de MM. Lebon, rapp. (qui estime que si l'on fait disparaître l'article 1er l'on fait disparaître la proposition de loi et le but poursuivi par la loi et développe les motifs pour lesquels il estime que l'article 1er est nécessaire), Cocq (qui déclare qu'il ne lui semble pas impossible que, avant la semaine suivante, on trouve une rédaction qui puisse concilier l'avis du gouvernement avec celui du rapporteur), p. 1293, 1294. — MM. Demets, Lebon, rapp., et Cocq, m. j., font diverses observations au sujet de la suite de la discussion, la discussion générale est close et l'examen des articles est remis à la semaine suivante, p. 1294.

Avant que la discussion des articles ne soit abordée, M. le président fait remarquer qu'un amendement comportant un article 2*bis* nouveau a été déposé par le gouvernement, et demande si le Sénat est d'accord pour aborder immédiatement l'examen des articles, p. 1300. — M. Volckaert estime que l'amendement venant seulement d'être distribué, il serait peut-être difficile de statuer immédiatement sur un texte qu'il n'a

Droit commercial. SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES. *Souscription et cession des parts sociales. Cautionnements.* Discussion générale (*suite*)

pas été possible d'étudier, M. Cocq, m. j., déclare qu'il a proposé ce texte afin de donner, ainsi qu'il l'avait promis, satisfaction à la commission de la justice, que M. Lebon, rapp., lui a marqué son accord et que, dans ces conditions, il pensait rencontrer également l'approbation du Sénat, M. Cocq, m. j., déclare pourtant ne pas s'opposer au renvoi à la semaine suivante, p. 1300. — M. Demets déclare que l'amendement proposé par le gouvernement répond exactement aux préoccupations des auteurs de la proposition primitive, estime donc que l'on pourrait voter immédiatement; M. Lebon, rapp., déclare être complètement d'accord sur l'amendement, estime donc que l'on peut passer au vote sans entrer dans de nouvelles discussions, puis fait des observations au sujet de l'ordre dans lequel l'on procédera au vote, p. 1300. — M. le président déclare être d'accord avec M. Lebon au sujet de la procédure à suivre pour le vote, et M. Cocq, m. j. marque l'accord du gouvernement, p. 1300. — M. Cocq, m. j., donne lecture du nouveau titre, M. Lebon déclare être d'accord, M. le président fait pourtant remarquer que le titre n'est pas tout à fait complet, un article 115*bis* étant ajouté et n'étant pas mentionné dans le nouvel intitulé, p. 1300. — Le nouvel intitulé est adopté; voyez pour cet intitulé le titre de la loi.

Discussion des articles :

Art. 1er. Supprimé à la proposition du gouvernement, p. 1300.

Art. 2. M. le président donne lecture du nouveau texte proposé par M. Lebon, rapp., pour cet article, texte qui est accepté par le gouvernement et l'article 2, qui devient l'article 1er, est adopté tel qu'il est proposé par M. Lebon, rapp., p. 1300.

Art. 2*bis* nouveau proposé par le gouvernement et auquel la commission se rallie; M. le président donne lecture du texte de cette disposition et l'article 2*bis*, qui devient l'article 2, ainsi rédigé, est adopté, p. 1301.

Art. 3. Adopté avec une modification proposée par le rapporteur d'accord avec le gouvernement, p. 1301.

Le Sénat décide de passer immédiatement à un second vote et les articles amendés sont définitivement adoptés, p. 1301.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 101 membres présents, p. 1301 (5 juillet 1932). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Droit fiscal.

FUSION DE SOCIÉTÉS. — V. Impôts.

Droit international. — V. Affaires étrangères.

Droit pénal.

FAUX MONNAYAGE.

Convention internationale. — V. Affaires étrangères : Droit international et public

Modification aux lois. — Projet de loi modifiant le Code pénal, la loi du 17 avril 1878, formant le titre préliminaire du Code de procédure pénale et la loi du 15 mars 1874.

V. les nos 223 (session 1930-1931) et 27 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 75. Rapport fait par M. Legrand.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 16 décembre 1931, p. 251. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Legrand, p. 685 (8 mars 1932).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 893 à 895.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 124 membres présents, p. 931 (26 avril 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

FRAUDES EN CE QUI CONCERNE LE COMMERCE DU CHARBON. — V. Commerce et industrie : Charbon.

Ducroire. — V. Commerce et industrie.

E

Eaux et forêts.

BOIS ET FORÊTS.

Loi de cadenas : Prorogation. — Projet de loi prorogeant les lois antérieures qui autorisent le gouvernement à s'opposer à l'exploitation excessive de certains bois et de certaines forêts appartenant à des particuliers.

Doc. — N° 15. Exposé des motifs et projet de loi.

N° 16. Rapport fait par M. Beauduin.

Eaux et forêts. BOIS ET FORÊTS. *Loi de cadenas : Prorogation* (*suite*)

Ann. — Dépôt de ce projet de loi par M. Van Dievoet, m. a., p. 97 (26 novembre 1930). — Observations de MM. Volckaert (qui déclare qu'il doit rester entendu que l'on discutera le mardi suivant le projet relatif au statut définitif, afin de respecter la décision prise par le Sénat), Hicguet (qui appuie ces observations), Van Dievoet, m. a. (qui déclare qu'il sera à la disposition du Sénat le mardi suivant pour discuter soit le projet définitif, soit la prorogation), p. 97.

Dépôt du rapport par M. Beauduin, p. 117 (1er décembre 1931). — M. Volckaert estime qu'il est inadmissible que l'on discute ce projet de prorogation alors que la discussion du statut définitif est en cours, M. Beauduin rapp., estime que ce projet, ainsi que le dit l'exposé des motifs, serait annulé par le vote d'un statut définitif, p. 118. — Il est fait diverses observations tant au sujet de l'opportunité de poursuivre la discussion du projet relatif au statut définitif qu'en ce qui concerne le renvoi de ce projet à la commission, et l'utilité, dans ce cas, de voter la loi de prorogation, par MM. Tschoffen, de Brouckere, Van Dievoet, m. a.; le baron van Zuylen, (rapporteur du projet définitif), le baron de Moffarts, Segers, pp. 118 à 120. — Interruptions de MM. François, Van Fleteren, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Dufrane, Hubert, Lekeu, le baron van Zuylen, de Brouckere, Clesse, Volckaert, pp. 119 et 120.

A la suite du dépôt par M. le baron van Zuylen, d'un rapport complémentaire sur le statut définitif de protection des bois et forêts, M. Mullie fait remarquer que le projet de loi de cadenas est inscrit à l'ordre du jour et propose, le ministre de l'agriculture lui ayant dit que si le statut définitif était incessamment voté par le Sénat, la Chambre pourrait peut-être voter encore ce projet avant le 1er janvier, de remettre l'examen de la loi de cadenas à une date ultérieure, p. 169. — La proposition de M. Mullie est admise; p. 169.

A la suite d'une communication de M. le président qui annonce qu'il semble certain que la Chambre pourra voter ce même jour la loi sur le statut définitif, M. François exprime l'espoir qu'il en soit ainsi, p. 297.

La Chambre ayant voté le statut définitif, M. le président propose le retrait pur et simple de la loi de cadenas et le Sénat marque son accord sur la proposition de M. le président, p. 310

Protection : Statut définitif. — Projet de loi relatif à la protection des bois et forêts appartenant à des particuliers.

V. les nos 83, 109, 111, 123 (session 1925-1926), 194 (session 1929-1930), 93 et 183 (session 1930-1931), du Sénat.

Doc. — N° 23. Troisième rapport complémentaire fait par le baron van Zuylen. Annexe : Texte présenté par la commission de l'agriculture.

Ann. — Au moment où la discussion sur ce projet va être ouverte, M. Van Dievoet, m. a., fait remarquer que, étant donné combien l'ordre du jour de la Chambre est chargé jusqu'au premier janvier, il semble impossible que le projet réglant le statut définitif soit voté par cette assemblée avant cette date, annonce donc que le gouvernement proposera la semaine suivante une prorogation de la loi temporaire et demande, en conséquence, l'ajournement du projet réglant le statut définitif, p. 18. — Observation de M. Van Fleteren, p. 18. — M. Volckaert déclare ne pouvoir se rallier à la proposition du ministre et développe les motifs de son opposition, p. 18, 19. — M. Van Dievoet, m. a., insiste sur sa proposition et déclare qu'il ne s'agit nullement d'un ajournement *sine die;* M. le baron van Zuylen, tout en admettant les motifs qui guident la proposition du ministre, demande que le projet soit examiné par le Sénat avant la fin de l'année, M. de Brouckere combat, à son tour, la proposition d'ajournement, M. Van Fleteren demande également qu'il n'y ait pas de remise, M. Clesse admet la remise, mais seulement jusqu'à la semaine suivante, p. 18, 19. — Interruptions de MM. Moyersoen, Van Fleteren, François, Van Dievoet, m. a., Van Roosbroeck, p. 19. — M. Van Fleteren déclare maintenir sa proposition de passer immédiatement à la discussion, M. Van Roosbroeck appuie cette proposition au nom de son groupe, p. 19. — M. le président met aux voix, par assis et levé, la proposition du gouvernement, p. 19. — M. Volckaert demande l'appel nominal, p. 19. — Il est fait diverses observations, tant au sujet des propositions en présence qu'au sujet de la demande d'appel nominal, par MM. Rutten, Van Fleteren, Volckaert, Laboulle, Segers, Moyersoen et le baron de Mévius, p. 19, 20. — MM. Segers et Moyersoen déclarant avoir depuis longtemps demandé la parole, M. le vice-président baron Descamps, accorde la parole à M. Moyersoen, p. 20. — M. Moyersoen déclare accepter la proposition de remise à huitaine, mais s'opposer à une nouvelle loi de cadenas, p. 20. — Interruptions de MM. François, Van Fleteren, Volckaert, Van Roosbroeck, le vicomte Berryer, p. 20. — M. le président annonce qu'il vient de recevoir une proposition d'ajournement à quinzaine, signée par M. Segers, p. 20. — M. Van Dievoet, m. a., prie le Sénat d'admettre la proposition de M. Segers, M. de

Eaux et forêts. BOIS ET FORÊTS. *Protection : Statut définitif (suite)*

Brouckere fait diverses observations en réponse au ministre et estime qu'il faudrait amender la proposition de M. Segers en fixant une date qui permette de voter le projet avant le 1er janvier dans les deux Chambres, p. 20, 21. — MM. Van Dievoet, m. a., et Van Fleteren font encore des observations, p. 20, 21. — M. de Brouckere propose de discuter le projet à une séance du matin de la semaine suivante, p. 21. — M. le président déclare qu'il va mettre aux voix la proposition la plus radicale qui est celle de M. Segers et que, subsidiairement, il mettra aux voix celle de M. de Brouckere; observations de M. de Brouckere, p. 21. — M. Van Fleteren demande l'appel nominal, p. 21. — La demande d'appel nominal étant régulièrement appuyée, il y est procédé et 64 membres seulement y prennent part, en conséquence, le Sénat n'est plus en nombre et M. le président déclare que le vote sera repris au début de la séance du lendemain, p. 21. — Observations de MM. Moyersoen et Volckaert, p. 21.

Au moment où le vote va être repris à la séance du lendemain, M. Vinck demande, certaines communications ayant été faites avant cette reprise si, au point de vue du règlement, cette manière de procéder peut être admise ou bien si le vote interrompu doit être repris dès l'ouverture de la séance, M. Van Belle estime qu'il en est bien ainsi, que l'article 28 du règlement est formel, p. 24. — M. le vice-président baron Descamps estime qu'il est d'usage qu'un certain nombre de communications soient faites au début de la séance, communications qui ne donnent lieu à aucune discussion et ne figurent même pas à l'ordre du jour, mais que le bureau examinera la question qui vient d'être soulevée, p. 24. — M. le président annonce que le vote va être repris sur la proposition de M. Segers tendant à l'ajournement à quinzaine, mais qu'il est entendu que, si cette proposition est rejetée, on procéderait au vote sur la proposition subsidiaire de M. de Brouckere, p. 24. — Le vote est repris et la proposition de remise à quinzaine est adoptée par 58 voix contre 45, p. 24.

A l'occasion du dépôt par M. Van Dievoet, m. a., du projet de loi prorogeant la loi temporaire, M. Volckaert rappelle la décision prise d'aborder ce projet définitif la semaine suivante, M. Hicguet estime que la décision prise doit être respectée, M. Van Dievoet, m. a., déclare qu'il sera à la disposition du Sénat le mardi suivant, à 2 heures, pour discuter le projet définitif ou le projet temporaire, comme il plaira au Sénat, p. 97. — M. Volckaert déclare que cela sera le statut définitif, selon la décision prise précédemment par le Sénat, p. 97.

Au moment où la discussion de ce projet va être abordée, M. le vice-président Lafontaine rappelle que ce projet a été déposé le 2 mars 1926, qu'il a fait, à la demande de l'assemblée, l'objet de trois rapports successifs, dont le dernier date du 9 juillet 1931, *Doc.* 193 (session 1930-1931), rappelle que, en annexe à ce dernier rapport, a paru un texte nouveau proposé par la commission de l'agriculture et propose pour éviter toute confusion dans la discussion de prendre ce nouveau texte comme base de la discussion, en décidant que tous les amendements présentés seraient rattachés à ce texte, p. 110. — Cette proposition est unanimement admise, p. 110. —

Discussion générale :

Discours de M. le baron van Zuylen, rapp., qui fait l'exposé du projet et commence par rappeler que la propriété forestière est de nature spéciale, qu'elle est d'utilité publique et intéresse, au premier chef, le pays tant au point de vue de la défense nationale qu'au point de vue de l'hygiène, de l'hydrologie et de l'esthétique, rappelle ensuite et les dévastations de l'ennemi et les autres motifs qui ont amené le directeur général des eaux et forêts, Crahay, et le ministre de l'agriculture, feu le regretté baron Ruzette, à faire voter et promulguer en 1921 la première loi de cadenas, puis termine son exposé, en priant le Sénat de voter le projet tel qu'il lui est soumis par la commission de l'agriculture, p. 110 à 114. — Interruption de M. Clesse, p. 113. — Discours de MM. Clesse (qui, en qualité de délégué de l'ancien « département des forêts », débaptisé en 1830 pour devenir la province de Luxembourg, développe certaines critiques, estimant que plusieurs articles demandent à être interprétés et modifiés, termine en parlant de la commission d'appel et de la composition du conseil supérieur des forêts et en déclarant que la loi de cadenas en vigueur qui reconnaissait l'administration forestière constituée de techniciens de premier ordre comme seule qualifiée était préférable, à son avis, au régime que l'on veut instituer), le baron Delvaux de Fenffe (qui, comme M. Clesse, en sa qualité de député du Luxembourg, critique le projet, fait remarquer qu'il substitue l'Etat à la libre volonté du propriétaire, dans la gestion des patrimoines forestiers privés, estime que le projet manque de mesure et termine en déclarant que, tel que le projet est présenté, on s'expose à nuire gravement aux intérêts forestiers que l'on prétend défendre et que le régime que l'on veut imposer poussera à substituer la culture

Eaux et forêts. BOIS ET FORÊTS. *Protection : Statut définitif (suite)*

au boisement, puis propose des amendements et le renvoi à la commission), Pierlot (qui déclare partager les idées du rapporteur quand il dit que les droits des propriétaires doivent être limités, mais estime que les dangers auxquels on voulait parer en limitant ce droit n'existent plus et qu'il craint que le projet en discussion n'amène un autre danger : l'ingérence de l'administration dans la gestion des propriétés; convie donc le Sénat à repousser le projet, p. 114 à 117. — Interruptions de MM. Van Dievoet, m. a., le comte de Brouchoven de Bergeyck, le baron van Zuylen, Volckaert, Clesse, François, p. 114 à 117.

A l'occasion du dépôt par M. Beauduin du rapport sur la prorogation de la loi de cadenas en ce qui concerne la protection des bois et forêts, il est fait diverses observations au sujet de la suite de la discussion du statut définitif ainsi qu'au sujet de la proposition de renvoi à la commission, introduite par le baron Delvaux de Fenffe. — MM. Volckaert, Beauduin, Tschoffen, de Brouckere, Van Dievoet, m. a., le baron van Zuylen, le baron de Moffarts, prennent part à ce débat, p. 118, 119. — M. Segers fait également diverses observations à ce sujet et critique le projet définitif qu'il estime être de nature à apporter un grave accroc au droit de propriété, p. 119, 120. — Interruptions de MM. François, Van Fleteren, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Dufrane, Hubert, Beauduin, Lekeu, le baron van Zuylen, Clesse, Volckaert, p. 118 à 120. — M. le président estime que l'avis général semble être que la discussion soit continuée sur le statut définitif, que si quelque contradiction apparaissait entre le texte soumis à discussion et les amendements présentés l'on statuerait sur la proposition de renvoi à la commission et déclare être d'avis que le Sénat pourrait facilement voter le projet définitif avant les vacances de Noël, p. 120.

Reprise de la discussion générale : M. le baron de Moffarts demande que le gouvernement fasse connaître son sentiment avant que d'autres orateurs prennent la parole, p. 120. — Discours de M. Van Dievoet, m. a., qui commence par déclarer qu'il renonce à présenter des amendements, estimant ceux-ci inutiles, mais attire néanmoins l'attention du Sénat sur deux points : 1° le système tendant à rendre la demande d'autorisation obligatoire; 2° les peines excessives; estime que l'on devrait bâtir la nouvelle loi sur les mêmes principes que ceux de la loi de cadenas, cette loi ayant donné de bons résultats, p. 120, 121. — Interruptions de MM. Vinck, Clesse, p. 120. — Discours de MM. Vinck (qui estime que le fait de faire dépendre le délit du fait que l'administration ait, oui ou non, informé les intéressés lui semble consacrer un principe juridique (ui serait une hérésie), le baron de Moffarts (qui remercie le ministre de ses déclarations, estime comme lui que la loi de cadenas qui a été appliquée pendant dix ans a donné de bons résultats, et estime qu'il y a un point important qui doit être réexaminé, celui de la commission d'appel), le baron van Zuylen, rapp. (qui défend le texte en discussion et fait remarquer que ce qui a fait écarter le principe de la loi de cadenas, c'est que l'intervention du ministre pouvait être tardive, estime que les pénalités prévues sont nécessaires), p. 121, 122. — Interruptions de M. Vinck, p. 121. — Discours de M. Van Dievoet, m. a., qui fait remarquer que les amendements présentés par le gouvernement, amendements qui ont été distribués le matin même aux députés, ne doivent être considérés que comme un seul amendement, le principe nouveau de l'article 1er ayant entraîné la mise en concordance des autres articles, déclare qu'il n'y a qu'une seule idée : l'autorisation d'exploiter qui faisait la base du projet en discussion étant par l'amendement remplacée par le principe qui était à la base du projet temporaire, c'est-à-dire le droit pour le ministre de l'agriculture de s'opposer aux coupes anormales et excessives, termine en estimant que la loi temporaire ayant donné satisfaction, il ne faut pas s'arrêter aux scrupules du comité de législation), le baron van Zuylen, rapp. (qui, la commission ne s'étant plus réunie depuis le dépôt par le ministre de ses nouveaux amendements, combat en son nom personnel ces amendements qui ne font que transformer en loi définitive la loi de cadenas et cite des exemples où, malgré la vigilance de l'administration forestière, l'opposition ministérielle est arrivée trop tard, termine en souhaitant que, en fin de compte, les opposants au projet de la commission reconnaîtront son bien-fondé et l'admettront), Vinck (qui attire l'attention du Sénat sur l'utilité du projet élaboré par la commission, sur le but poursuivi par le conseil supérieur des forêts, combat donc les amendements du ministre, et termine en souhaitant, vu l'importance considérable de l'objet en discussion, que l'assemblée se rallie au projet présenté par la commission, d'accord avec la commission supérieure des forêts et d'accord avec le comité de législation), p. 146 à 149. — Interruptions de MM. Clesse, Vinck, Van Dievoet, m. a., Volckaert, de Brouckere, p. 146 à 149. — Discours de MM. Pierlot (qui estime que les amendements du gouvernement présentent une sérieuse amélioration au projet qui avait été pris comme base de la discussion, déclare, en conséquence, retirer la motion d'ajournement qu'il avait introduite, mais annonce que son

Eaux et forêts. BOIS ET FORÊTS. *Protection : Statut définitif (suite)*

adhésion, ainsi que celle d'un certain nombre de membres du Sénat, est subordonnée à la condition que le propriétaire aura un droit de recours efficace et propose, à cet effet, un amendement dont il donne lecture), le baron de Moffarts (qui développe certaines observations se rapportant : 1° à la modification proposée par le gouvernement à l'article 1er, 2° à la modification proposée à l'article 3 en vue d'appliquer la loi aux petites propriétés, termine en appuyant l'amendement proposé par M. Pierlot en ce qui concerne l'appel), Clesse (qui exprime le regret que les amendements du gouvernement, amendements qui modifient toute l'économie du projet, aient été déposés si tardivement, puis rencontre certaines observations formulées par le baron de Moffarts avec lequel il se déclare d'accord), le baron Delvaux de Fenffe (qui estime que très habilement M. Van Dievoet, m. a., a voulu habiller l'inconstitutionnalité du projet en ce qui concerne l'expropriation, en déposant ses amendements, estime que le Sénat semble disposé à marcher dans cette voie et renonce donc à son opposition, puis discute la rançon demandée aux opposants en échange des concessions faites), Van Dievoet, m. a. (qui commence par expliquer l'attitude du gouvernement à l'égard des différentes questions qui ont été posées, puis déclare qu'il se rallie à l'amendement de M. Pierlot, mais que, avant le second vote il faudra que le délai d'appel soit examiné et accepte, à la demande du baron Delvaux de Fenffe, la suppression du § 3 de son amendement, en ce qui concerne l'affichage), le baron Descamps (qui commence par se déclarer d'accord au sujet des idées développées par M. Pierlot, mais suggère de recourir à l'arbitrage plutôt qu'à l'institution d'un organisme permanent qui ne fonctionnera peut-être pas), p. 150 à 154. — Interruptions de MM. Vinck, le baron van Zuylen, rapp., Clesse, Van Dievoet, m. a., Digneffe, le baron Delvaux de Fenffe, p. 150 à 153. — Discours de M. Van Dievoet, m. a., qui prie M. Descamps de présenter un texte en ce qui concerne l'arbitrage qu'il propose en émettant le doute qu'un arbitrage soit possible en la matière soumise à ce moment au Sénat), p. 154. — Interruptions de MM. Vinck, le comte de Broqueville, p. 154.

Discussion des articles :

Art. 1er. M. le président donne lecture du texte de l'amendement proposé par le gouvernement, p. 154.

Procédure à suivre pour la suite de la discussion.

M. Vinck propose d'ajourner le vote sur l'article 1er; M. Ligy demande la remise au mardi suivant de la discussion des articles; M. le baron Descamps suggère que la commission examine les amendements importants présentés par le gouvernement, la proposition de M. Pierlot et peut-être une indication d'arbitrage qu'il a lui-même formulée, p. 154. — M. Vinck insiste pour que l'examen du projet soit repris le mercredi en séance publique; M. le président demande à consulter au préalable le Sénat sur la proposition de renvoi à la commission; M. Ligy estime que le baron Descamps n'a pas voulu demander le renvoi à la commission, mais simplement la réunion de celle-ci afin qu'elle puisse, avant la reprise de la discussion, formuler éventuellement des observations; M. Van Dievoet, m. a., tout en déclarant qu'il ne connaît pas le règlement du Sénat, suggère que, afin de simplifier la situation, la commission propose un texte qui servirait alors de base à la discussion; M. Ligy fait remarquer que la proposition du ministre implique le renvoi à la commission, p. 154. — M. le président fait remarquer qu'il voulait déjà consulter le Sénat sur ce point, et le renvoi à la commission pour un examen d'ensemble des amendements présentés est décidé, p. 154.

M. le baron van Zuylen dépose le troisième rapport complémentaire sur ce projet de loi, p. 169. — M. Mullie demande, estimant difficile que le rapport soit imprimé et distribué pour le lendemain, que ce projet ne soit inscrit qu'à l'ordre du jour de la séance du jeudi; estime, à cette occasion, que la loi de cadenas, dont l'examen figure également à l'ordre du jour, devrait être remise à une date ultérieure, le ministre de l'agriculture lui ayant dit que, si le statut définitif était adopté incessamment par le Sénat, il serait peut-être possible de le faire voter également par la Chambre avant le 31 décembre, p. 169. — Les propositions de M. Mullie sont admises, p. 169.

Avant que la discussion ne soit reprise, M. le président attire l'attention du Sénat sur le fait que la commission de l'agriculture a présenté un nouveau projet complet qui est annexé au troisième rapport complémentaire et demande au Sénat s'il entend prendre ce nouveau texte comme base de la discussion, p. 194. — Le Sénat admet cette proposition, p. 194. — M. le président déclare que les amendements présentés par MM. le baron Delvaux de Fenffe et Pierlot feront partie de la discussion, ces amendements n'ayant pas été admis par la commission, et estime que les amendements présentés par le ministre de l'agriculture ne sont pas maintenus, ayant été incorporés dans le nouveau texte de la commission, p. 194. — M. Van Dievoet, m. a., déclare être d'accord, p. 194.

Eaux et forêts. BOIS ET FORÊTS. *Protection : Statut définitif (suite)*

Reprise de la discussion des articles :

Art. 1er. Discours de MM. le baron Delvaux de Fenffe (qui estime que le texte nouveau tel qu'il est présenté par la commission d'accord avec le gouvernement constitue une œuvre de conciliation, déclare qu'il a renoncé à ses amendements, estimant que la loi vaudra surtout si elle réunit une imposante majorité au Sénat; développe ensuite les motifs pour lesquels il prie ses collègues qui avaient une préférence pour le système de l'autorisation prévu dans le précédent projet de renoncer à leur opposition et de s'unir à ceux qui voteront la loi), Clesse (qui estime que le texte nouveau est inopérant, que le ministre, en substituant un autre texte à celui proposé par la commission, a sacrifié l'intérêt général à des intérêts particuliers, puis demande que l'on boise les terrils de charbonnages et que l'on applique dans cette question la loi du 12 août 1911), le baron van Zuylen, rapp. (qui estime que le nouveau texte soumis au Sénat est un texte transactionnel; déclare qu'il a longuement défendu devant le Sénat le système de l'autorisation et qu'il n'a rien à ajouter à ce qu'il a dit précédemment; que, pourtant, la commission a adopté le nouveau texte par 8 voix contre 2 et que celle-ci prie le Sénat d'admettre le texte nouveau qui lui est soumis, puis répond aux observations de M. Clesse concernant le boisement des terrils des charbonnages), Van Dievoet, m. a. (qui estime que, malgré certaines observations d'ordre plutôt théorique, on semble d'accord pour adopter le texte nouveau et transactionnel soumis à l'assemblée; déclare qu'il est prêt à réexaminer la question si le système de la loi de cadenas qui va être mis définitivement en application se révélait insuffisant; déclare ensuite que s'il a bien compris la portée du discours de M. Clesse, celui-ci impliquait le désir d'arriver à la socialisation complète des bois et forêts, que c'est là la raison pour laquelle le ministre de l'agriculture n'ose pas suivre jusqu'au bout M. Clesse; termine en attirant l'attention de l'assemblée sur le dernier article de la loi, qui décrète sa mise en vigueur dès le lendemain de sa publication au *Moniteur;* fait remarquer qu'il a proposé cet article afin de faire aboutir, selon le désir du Sénat, une loi définitive en temps utile), p. 194 à 197. — Interruptions de MM. Van Dievoet, m. a., Clesse, Damas, Ronvaux, Volckaert, François, Vinck, Hubert, p. 194 à 197. — L'article 1er est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 197.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 197.

Art. 3. M. le président rappelle que, à cet article, se rattache le premier des amendements présentés par M. le baron Delvaux de Fenffe, mais estime, d'après la déclaration qu'il a faite, que le baron Delvaux de Fenffe retire tous ses amendements, p. 199. — M. le baron Delvaux de Fenffe déclare qu'il en est bien ainsi, p. 199. — M. le baron van Zuylen, rapp., demande, au nom de la commission, que, au § 4 de cet article, le ministre fasse une déclaration pour affirmer que le droit d'opposition pourra s'appliquer aux bois feuillus d'une contenance de dix hectares au moins, p. 199. — L'article 3 est adopté, p. 199.

Art. 4 à 12. Adoptés sans observations, p. 199, 200.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 51 voix contre 2 (MM. Janssens (Edouard) et Schotmans) et 39 abstentions, p. 200 (10 décembre 1931). — Se sont abstenus : MM. Clesse, Damas, de Brouckere, De Bruyn, Demoulin, De Nauw, Dewaele, Diriken, Disière, François, Hans, Houben, Jauniaux, Joachim, Laboulle, Lalemand, Lebeau, Mertens (Corneille), Molet, Ohn, Paulsen, Quinchon, Ronvaux, Mme Spaak, MM. Spillemaeckers, Toch, Van Belle, Van Berckelaer, Vande Moortele, Van Fleteren, Van Roosbroeck, Van Vlaenderen, Verbrugge, Vinck, Volckaert, Barnich, Béosier, Cafonne et Casterman, p. 201. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants, p. 201.

M. Volckaert demande, le ministre ayant exprimé l'espoir que le statut définitif serait adopté par la Chambre avant le 1er janvier, que la loi de cadenas soit reportée à la fin de l'ordre du jour, et M. le président déclare qu'il en sera ainsi, p. 201.

COMPAGNIE INTERCOMMUNALE BRUXELLOISE DES EAUX : TITRES DE CETTE SOCIÉTÉ. — V. Finances : Emprunts.

Ecoles. — V. Enseignement.

Elections. — V. Lois électorales.

Ellignies lez-Frasnes. — V. Communes : Annexion de territoire : Anvaing.

Emission de bons du trésor. — V. Finances : Bons du trésor.

Emission d'emprunts à l'étranger. — V. Finances : Emprunts : Emprunts autorisés.

Emplois publics.

Projet de loi modifiant et complétant la loi du 3 août 1919 assurant la réintégration des Belges mobilisés dans les fonctions et emplois publics et facilitant aux mutilés, combattants, mobilisés, etc., l'admission aux fonctions et emplois publics.

V. les nos 311 (session 1927-1928), 180, 218, 230 (session 1928-1929) de la Chambre; 166 (session 1928-1929) du Sénat.

Doc. — N° 25. Rapport fait par le baron de Kerchove d'Exaerde. — Texte du projet soumis aux délibérations du Sénat.

Ann. — Dépôt du rapport par M. le baron de Kerchove d'Exaerde, p. 185 (9 décembre 1931).

Discussion générale :

Discours de MM. De Bruyn (qui se fait l'écho des doléances des anciens combattants que les lois voulaient protéger, se plaint particulièrement des agissements de la Société nationale des chemins de fer belges), Van Isacker, m. t. (qui déclare qu'il examinera les observations formulées par M. De Bruyn et qu'il y répondra au moment de la discussion de son budget), le baron de Kerchove d'Exaerde, rapp. (qui commence par faire un exposé des mesures législatives et administratives prises depuis 1919 dans l'irritante question des invalides, puis indique les buts poursuivis par le projet en discussion et les modifications qu'il apporte à la loi du 3 août 1919-21 juillet 1924, et termine en déclarant que la commission du Sénat a cru devoir se rallier au vœu des militaires mutilés et invalides de la guerre qui ont demandé le vote du projet sans aucune modification, estimant que ceux-ci y verront une manifestation de reconnaissance nationale pour les services rendus par eux à la patrie), p. 290, 291.

L'article unique est adopté sans observation, p. 291, 292.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 96 membres présents, p. 314 (23 décembre 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Employés.

INCESSIBILITÉ ET INSAISISSABILITÉ DE LEURS SALAIRES. — V. Commerce et industrie : Salaires des ouvriers.

PENSION DES EMPLOYÉS. — V. Assurances sociales : Employés.

Emprises. — V. Expropriations.

Emprunts. — V. 1° Finances. — 2° Colonie : Chemins de fer.

Enfance.

PROTECTION MORALE.

Projet de loi relatif à la protection morale de l'enfance.

V. les nos 37 (session 1925-1926), 190 (session 1930-1931) de la Chambre; le n° 148 (session 1930-1931) du Sénat.

Doc. — N° 73. Rapport fait par M. Legrand.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Legrand, p. 685 (8 mars 1932.)

Discussion générale :

Discours de MM. Van Fleteren (qui défend un amendement qu'il présente, afin d'éviter les abus de la loi en ce qui concerne les reproductions d'œuvres d'art publiques), Cocq, m. j. (qui estime que les abus signalés par M. Van Fleteren ne sont pas à craindre), Huisman Van den Nest (qui déclare qu'il retient la déclaration du ministre, estimant que l'amendement de M. Van Fleteren est inutile et déclare que, moyennant cette interprétation, il ne votera pas l'amendement de M. Van Fleteren), Gravez (qui défend un amendement qu'il a présenté, tendant à interdire les étalages immoraux, non seulement dans le voisinage des écoles, mais partout ailleurs), Rutten (qui exprime son regret que le rapporteur du projet, éloigné du Sénat par une indisposition, ne puisse répondre aux auteurs d'amendements, estime que le but du projet est nettement défini par une phrase du rapport de M. Legrand, qui indique la discrimination à faire et estime que c'est le laïcisme qui est le plus à craindre, approuve l'amendement de M. Gravez, mais estime qu'il serait préférable de voter les quelques dispositions transmises au Sénat par la Chambre, afin de parer au plus pressé et de rejeter l'amendement de M. Gravez en attendant le projet d'ensemble dont est saisi le conseil de législation), p. 895 à 897. — Interruptions de MM. François et Van Fleteren, p. 896, 897. — M. Cocq, m. j., appuie les observations du R. P. Rutten et prie le Sénat de ne pas admettre l'amendement de M. Gravez; M. Gravez défend à nouveau son amendement; le R. P. Rutten insiste pour que l'on se borne aux dispositions transmises par la Chambre; M. Van Dieren estime que l'on pourrait voter l'amendement immédiatement, p. 897.

Enfance. PROTECTION MORALE. *Projet de loi relatif à la protection morale de l'enfance* (*suite*)

Discussion de l'article unique :

M. le président rappelle le texte transmis par la Chambre et celui des amendements présentés par M. Gravez et par M. Van Fleteren, p. 897. — M. Van Fleteren déclare que, en présence des observations de M. Huisman Van den Nest et dans le cas où M. Cocq, m. j., déclarerait qu'il est d'accord au sujet du but de l'amendement, il retirerait son amendement; M. Cocq, m. j., déclare qu'il considère comme impossible que la reproduction d'une œuvre d'art aux environs d'une école entraîne des poursuites, mais qu'il ne peut prévoir les cas qui peuvent se présenter; M. Van Fleteren estime que, en présence des observations de M. Cocq, il doit maintenir son amendement, p. 897. — L'amendement de M. Van Fleteren est rejeté, p. 897. — L'amendement de M. Gravez est rejeté, p. 898. — L'article unique est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 898.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 81 voix contre 8 et 35 abstentions, p. 932 (26 avril 1932). — Se sont abstenus : M. Jauniaux, Joachim, Lafontaine, Lalemand, Lebeau, Lekeu, L. Matagne, Molet, Mousty, Ohn, Paulsen, Ronvaux, Solau, Mme Spaak, MM. Toch, Van Belle, Van Berckelaer, Vande Moortele, Van Roosbroeck, Van Vlaenderen, Vermeylen, Vinck, Volckaert, Barnich, Béosier, Calonne, Clesse, A. Cools, De Bruyn, Demoulin, De Nauw, Diriken, François, Fromont et Goffin, p. 932. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe. — V. Enseignement primaire : Obligation scolaire.

Enghien et Petit-Enghien. — V. Communes : Limites séparatives.

Enseignement.

ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ SUPÉRIEUR.

Régime linguistique : Conditions requises pour l'admission aux grades académiques. — Projet de loi complétant les dispositions de l'article 5 de la loi du 10 avril 1890-3 juillet 1891 sur la collation des grades académiques.

V. les nos 144 (session 1929-1930), 224 (session 1930-1931) du Sénat; les nos 12, 166, 185 et 256 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 143. Projet amendé par la Chambre des représentants. N° 146. Rapport fait par M. Rutten.

Discussion générale :

Ann. — Le R. P. Rutten, rapp., estime que, le Sénat ayant admis l'article 24 de la loi qui vient d'être adoptée sur le régime linguistique dans l'enseignement moyen et primaire, il n'y a plus de motifs pour que l'assemblée s'attarde à discuter le projet sur lequel la discussion vient d'être ouverte, et prie en conséquence le Sénat d'admettre ce projet sans discussion, p. 1352. — Personne ne demandant la parole, la discussion générale est close, p. 1352.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1352, 1353.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 98 voix contre 1 (M. Dierckx) et 2 abstentions, p. 1368 (12 juillet 1932). — Se sont abstenus : MM. le baron Casier et Segers, p. 1368. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi concernant l'étude des langues modernes dans l'enseignement moyen du degré supérieur.

Discussion générale :

Ann. — Discours du R. P. Rutten, rapp., qui commence par faire remarquer que le projet de loi en discussion a pour but d'établir entre le régime linguistique de l'enseignement moyen officiel et celui de l'enseignement moyen libre un parallélisme qui est souhaité par tous et qui a été, du reste, voulu par le législateur de 1910; développe ensuite, en réponse à des questions qui lui ont été posées, certaines considérations relatives aux droits des minorités et fait remarquer que le texte que la commission prie le Sénat d'adopter n'est qu'une mise au point rendue nécessaire par le projet que cette assemblée vient de voter en ce qui concerne l'enseignement moyen officiel; convie donc le Sénat à voter à l'unanimité le projet qui lui est soumis, p. 8, 9. — Interruptions de MM. Ronvaux, Digneffe et Jos. De Clercq, p. 8, 9. — Discours de MM. Lebon (qui commence par parler d'un incident personnel qui s'est produit entre lui et M. Dierckx par suite d'une interruption faite par celui-ci lors de la discussion du projet sur le régime linguistique dans l'enseignement moyen, puis estime que tout a été dit en ce qui concerne le projet en discussion lors de l'examen du projet voté au moment de la clôture de la session qui vient d'être close; se borne donc à émettre quelques brèves considérations au sujet de la différence qu'on veut faire exister entre la dispense dans l'enseignement libre et celle dans l'enseignement officiel), Dierckx (qui commence par répondre à l'incident personnel soulevé par M. Lebon et pose, à ce

Enseignement. ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ SUPÉRIEUR. *Projet de loi concernant l'étude des langues modernes dans l'enseignement moyen du degré supérieur.* Discussion générale (*suite*)

moment, une question au ministre et au rapporteur, afin de savoir ce qui a été prévu pour amener l'enseignement libre à respecter le statut linguistique dans la partie de l'enseignement libre qui ne conduit pas jusqu'à la rhétorique et l'université, et où les élèves ne sollicitent donc pas de diplôme de fin d'études moyennes), Lindekens (qui développe les motifs pour lesquels il estime que le projet récemment voté par le Sénat sur le régime linguistique dans l'enseignement moyen est un projet inutile, qu'il en est de même de celui en discussion; qu'il est nécessaire de faire une œuvre radicale et qu'il faut suivre le système du *Standaard;* termine en déclarant que lui et ses amis s'abstiendront au vote sur l'ensemble, étant convaincus qu'un jour le droit triomphera en Flandre), Rutten, rapp. (qui déclare qu'il répondra à M. Lebon lors de la discussion des articles, puis répond aux questions posées par M. Dierckx, et à M. Lindekens; déclare que la loi établit un régime de réciprocité entre les Wallons et les Flamands; que ce que le Sénat veut, c'est une Belgique unie; qu'il comprend l'attitude des frontistes, car quand ils n'auront plus de récriminations à faire sur le terrain linguistique, leur présence deviendra inutile à la Haute Assemblée; termine en demandant qu'on passe immédiatement à la discussion des articles), Petitjean, m. s. a. (qui situe le projet et exprime son étonnement de voir mettre en question des principes qui ont été votés par le Sénat, puis répond à M. Dierckx), p. 9 à 13. — Interruptions de MM. Rutten, rapp., Dierckx, Lebon, Van Dieren, Jos. De Clercq, Bossuyt, Digneffe, Van Overbergh, p. 9 à 13. — Discours de M. Dierckx (qui insiste sur les observations qu'il a faites concernant la différence existant en vertu de la loi en discussion entre l'enseignement libre et l'enseignement officiel et indique le moyen de remédier à cette situation, p. 13. — M. Petitjean, m. s. a., répond à M. Dierckx et fait remarquer que le projet n'a pour but que de protéger l'entrée dans les universités d'éléments qui, à tous les degrés de l'enseignement, auront été soumis aux prescriptions de la loi, p. 14. — Interruptions de MM. Van Dieren (qui propose le renvoi à la commission), Van Fleteren, p. 13, 14. — M. le président déclare que la discussion générale est close et met aux voix la proposition de M. Van Dieren tendant au renvoi à la commission, p. 14. — Cette proposition est rejetée par assis et levé, p. 14.

Avant que la discussion des articles ne soit abordée, M. le président propose de prendre le texte de la commission comme base de la discussion, et cette proposition est admise, p. 14.

Discussion des articles :

Art. 1er. Discours de MM. Van Dieren (qui fait diverses observations concernant le régime spécial appliqué à Bruxelles), le R. P. Rutten, rapp. (qui déclare qu'il a déjà longuement répondu à M. Van Dieren lors de la discussion du projet relatif au régime linguistique dans l'enseignement moyen, mais fait pourtant encore diverses observations; fait notamment remarquer que M. Van Dieren essaie vainement d'ameuter l'opinion publique), p. 14, 15. — L'article 1er est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 15.

Art. 2. Discours du R. P. Rutten, rapp., qui répond à ce moment aux observations faites par M. Lebon, qui tendaient à faire préciser dans la loi en quoi consisterait l'épreuve portant sur la seconde langue, p. 15. — L'article 2 est adopté, p. 15.

Art. 3. M. le président donne lecture d'un amendement présenté par M. Vermeylen, p. 15. — M. Vermeylen défend son amendement, qu'il estime avoir l'avantage d'introduire une garantie contre tout arbitraire de la part de l'administration, puis répond brièvement à des observations faites par MM. Lindekens et Dierckx; M. Rutten, rapp., déclarne ne pas faire d'opposition à l'amendement de M. Vermeylen, tout en estimant que cet amendement ne changera rien à la situation existante, puis prie ses collègues du groupe nationaliste flamand de prendre note de la réponse que leur a faite M. Vermeylen, p. 15, 16. — M. Vermeylen déclare maintenir son amendement; M. Petitjean, m. s. a., fait une observation, mais déclare se rallier à l'amendement, p. 15, 16. — L'amendement de M. Vermeylen est adopté et l'article 3, ainsi amendé, est adopté, p. 16.

Art. 4. Adopté sans observations, p. 16.

Art. 5. M. Van Dieren répète, à l'occasion de cet article, ses observations au sujet de l'agglomération bruxelloise; M. Jos. Declercq estime que si l'on suit M. Van Dieren, on doit voter une loi interdisant aux Wallons de venir demeurer dans l'agglomération bruxelloise, p. 16, 17. — M. Petitjean, m. s. a., répond par observations à M. Van Dieren et déclare que « demander » est une chose, « obtenir » en est une autre; le R. P. Rutten, rapp., en réponse à MM. Lebon et Dierckx, fait diverses observations concernant le régime différent appliqué à l'enseignement privé et à l'enseignement officiel, p. 17. — L'article 5 est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 17.

Art. 6. Le R. P. Rutten, rapp., indique au Sénat la portée de cet article et répond notamment à des observations de M. Lebon, p. 17. — Observations de M. François, p. 17.

Art. 7, 8 et 9. Adoptés sans observations, p. 17, 18.

Enseignement. ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ SUPÉRIEUR. *Projet de loi concernant l'étude des langues modernes dans l'enseignement moyen du degré supérieur.* Discussion des articles (*suite*)

Disposition additionnelle proposée par amendement par M. Rutten, rapp. M. le président propose de faire de cette disposition un article 10, et le R. P. Rutten, rapp., accepte cette proposition, p. 18. — M. le président donne lecture de l'article 10 et le R. P. Rutten, rapp., fait remarquer que c'est la reproduction exacte de la disposition admise dans le projet relatif à l'enseignement moyen, disposition qui devait être reprise dans le projet en discussion pour établir le parallélisme nécessaire, p. 18. — L'article 10 est adopté, p. 18.

M. le président fait remarquer que deux amendements seulement ont été admis et propose de passer immédiatement au second vote sur ces dispositions, p. 18. — Cette proposition est admise.

Les articles amendés sont immédiatement remis aux voix et sont définitivement adoptés, p. 18.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 8 et 3 abstentions, p. 18 (17 novembre 1931). — Se sont abstenus : MM. Gravez, Lindekens et Van Dieren, p. 18. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Degré supérieur pour filles. — Proposition de loi organisant, en Belgique, un enseignement moyen du degré supérieur pour jeunes filles (due à l'initiative de Mme Spaak et signée par Mme Spaak et M. Barnich).

Doc. — N° 107. Développements et proposition de loi.

Ann. — Dépôt, par Mme Spaak; de cette proposition de loi, p. 1108. La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à la commission des sciences et des arts, p. 1442.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Athénées pour jeunes gens et jeunes filles : Augmentation du nombre. — Projet de loi relatif à l'augmentation du nombre des établissements d'enseignement moyen de l'Etat.

V. le n° 210 (session 1930-1931) et 139 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 180. Projet transmis par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 13 juillet 1932, p. 1404. — Le projet est renvoyé à la commission des sciences et des arts.

ENSEIGNEMENT MOYEN ET PRIMAIRE.

Régime linguistique. — Projet de loi concernant le régime linguistique de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen.

V. les nos 165, 183, 188, 202, 236 (session 1931-1932) de la Chambre, ainsi que les sessions 1929-1930 et 1930-1931 du Sénat.

Doc. — N° 141. Projet amendé par la Chambre des représentants. N° 145. Rapport fait par M. Rutten.

Ann. — Motion d'ordre de M Van Dieren, qui proteste contre les intentions exprimées officieusement et tendant à ce que le projet sur le régime linguistique dans l'enseignement moyen et primaire qui vient d'être adopté par la Chambre soit rapporté dès le surlendemain samedi et soit inscrit à l'ordre du jour du mardi suivant; M Van Dieren demande que les membres du Sénat aient le temps d'examiner sérieusement cette importante question, p. 1294. — M. le président Magnette fait remarquer que le bureau ne peut que prendre acte des protestations de M. Van Dieren; déclare qu'il ne sait rien des projets qui viennent d'être signalés par M. Van Dieren, et que le bureau prendra les mesures nécessaires pour que le Sénat puisse librement régler l'ordre de ses travaux; M. Volckaert appuie la motion de M. Van Dieren et M. le président déclare l'incident clos, p. 1294.

Motion d'ordre de M. Rutten, rapp., qui, au nom de la commission des sciences et des arts, prie le Sénat de fixer au lendemain la discussion de ce projet, p. 1297. — M. Van Dieren s'oppose à cette demande et propose la fixation au surlendemain, p. 1298. — M. Van Fleteren appuie la demande de M. Van Dieren, p. 1298. — M. le président annonce qu'il va mettre les propositions en présence aux voix, en commençant par la proposition la plus radicale, celle de commencer le lendemain; la fixation au lendemain présentée par le R. P. Rutten, rapp., est adoptée, p. 1298. — M. le président propose de commencer le débat dès le lendemain matin, et cette proposition est admise, p. 1298. — M. Van Dieren proteste contre la fixation à la séance du lendemain matin, étant personnellement empêché d'être, à ce moment, présent au Sénat; M. Dierckx appuie les observations de M. Van Dieren, estimant qu'il ne faut pas que le Sénat paraisse entériner purement et simplement le projet transmis par la Chambre; le R. P. Rutten, rapp., déclare être d'accord pour ne commencer le débat que le lendemain après-midi et M. le président se rallie à la fixation à l'après-midi, p. 1298.

Enseignement. ENSEIGNEMENT MOYEN ET PRIMAIRE. *Régime linguistique (suite)*

Discussion générale :

Discours de M. Segers (qui commence par déclarer qu'il n'intervient pas dans ce débat comme président de la droite, mais strictement en son nom personnel; développe ensuite les motifs pour lesquels le projet intéresse surtout le pays flamand, attire l'attention sur le contraste entre le nouveau texte en discussion et celui voté au mois de novembre précédent par le Sénat, fait ressortir combien le projet admis par le Sénat était juste et équitable; développe ensuite les motifs pour lesquels il se demande si l'adoption du projet transmis par la Chambre pourra être considéré comme un vote d'apaisement et un vote national, ainsi que les motifs pour lesquels il se demande si le parlement comprend la véritable portée du projet soumis au Sénat, annonce qu'il s'abstiendra; termine pourtant en formulant le vœu que, si le projet est adopté, Flamands et Wallons soient assez forts, unis et résolus pour arriver par un effort collectif, malgré une minorité d'agitateurs, à une parfaite unité nationale), p. 1316 à 1321. — Interruptions de MM. Lekeu, Petitjean, m. s. a., Lindekens, Volckaert, Léon Matagne, Van Fleteren, Gravez, p. 1316 à 1321. — Discours du R. P. Rutten, rapp. (qui commence par déclarer une fois de plus que jamais la droite flamande ne voterait un projet qui tendrait à compromettre l'unité du pays, puis répond aux trois questions posées par M. Segers : 1° le projet rend-il impossible un enseignement approfondi de la langue française; 2° constitue-t-il une atteinte à la liberté d'enseignement; 3° apporte-t-il une innovation dangereuse au régime en vigueur pour l'homologation des diplômes; développe en même temps les motifs de ses préférences pour le projet qui avait été élaboré par le Sénat; termine en déclarant que, en présence des graves et émouvantes déclarations de MM. Renkin et Jaspar, il émettra un vote affirmatif), p. 1327 à 1329. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Dierckx, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Segers, Van Dieren, Van Overbergh, p. 1327 à 1329.

Motion d'ordre du R. P. Rutten, qui prie le Sénat de vouloir bien, tout le monde désirant en finir et l'ordre du jour de la semaine suivante étant très chargé, prolonger éventuellement la séance du lendemain, afin de terminer cette discussion, p. 1329. — La demande du R. P. Rutten est admise, p. 1329.

Au moment de la reprise de la discussion, le R. P. Rutten fait une rectification au *Compte rendu analytique* de la séance de la veille en ce qui concerne le discours qu'il a prononcé, p. 1333. — Observation de M. Hicguet, p. 1333. — M. le président déclare que les observations du R. P. Rutten tiendront lieu de rectification, p. 1333.

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. Lindekens (qui indique les motifs du mécontentement des nationalistes flamands en ce qui concerne ce projet et termine en déclarant que l'analyse de la loi en discussion démontre une fois de plus que l'Etat centralisateur ne peut résoudre la question flamande), Vermeylen (qui commente et critique le discours prononcé par M. Segers et termine en faisant remarquer que, contrairement à ce qui s'est passé à la Chambre, le parti socialiste flamand n'a pas présenté d'amendements, qu'il n'aura donc aucune raison de s'abstenir au vote; que, du reste, le projet en discussion étant, en somme, le projet primitivement élaboré par le Sénat, il estime que cette assemblée ne peut se déjuger et qu'il est, au surplus, grand temps que l'on termine la question du régime linguistique dans l'enseignement pour passer à des questions infiniment plus urgentes), Dierckx (qui commence, comme M. Segers, par déclarer qu'il parle en son nom personnel, ainsi qu'au nom de quelques-uns qui partagent son avis, puis développe les motifs pour lesquels il votera contre le projet, regrettant de n'avoir qu'une voix pour s'y opposer), le comte de la Barre d'Erquelinnes (qui commence par rendre hommage au travail accompli par le R. P. Rutten, rapp., puis expose les motifs pour lesquels il lui est impossible de se rallier au projet transmis par la Chambre), Petitjean, m. s. a. (qui commence par faire remarquer que le projet soumis aux délibérations du Sénat n'a quasi rien de commun avec le texte qui avait été élaboré par la commission de la Chambre et déclare qu'il tient à souligner que c'est grâce à ses efforts personnels qu'il est parvenu dans une large mesure à y réintroduire les idées qui avaient valu au projet du Sénat son immense majorité, puis examine rapidement quelques-unes des objections de principe qui ont été faites et y répond; termine en priant le Sénat de reconnaître l'effort qu'il a fait et d'émettre le même vote patriotique que celui qu'il avait émis sur le projet sorti des délibérations de la Haute Assemblée), p. 1333 à 1343. — Interruptions de MM. Segers, Dierckx, Van Dieren, le comte de la Barre d'Erquelinnes, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Rutten, rapp., Petitjean, m. s. a., Vermeylen, Huisman Van den Nest, François, Van Overbergh, Lindekens, p. 1336 à 1343.

Enseignement. ENSEIGNEMENT MOYEN ET PRIMAIRE. *Régime linguistique (suite)*

Discussion des articles :

CHAPITRE Ier. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

I. — *Région flamande, région wallonne et communes d'expression allemande.*

Art. 1er. M. le président rappelle des amendements présentés par M. Van Dieren, p. 1333. — Discours de M. Van Dieren (qui commence par user du droit dont il est généralement fait usage à l'article 1er et développe certaines considérations générales; critique la façon dont cette loi a dû être imposée morceau par morceau à ses adversaires, puis motive brièvement son amendement principal et son amendement subsidiaire et demande au ministre quelle sera la langue administrative dans les écoles primaires et moyennes), Petitjean, m. s. a. (qui déclare, en réponse à la question de M. Van Dieren, que la langue administrative sera le flamand dans la partie flamande du pays et fait remarquer que cette question est réglée par la loi sur l'emploi des langues en matière administrative), Rutten (qui fait remarquer à M. Van Dieren que ses amendements sont inconstitutionnels, la Constitution ne permettant pas d'imposer une langue quelconque dans les établissements qui ne demandent pas de subsides à l'Etat), p. 1343 à 1345. — M. Van Dieren proteste contre l'objection d'inconstitutionnalité développée par le R. P. Rutten, p. 1345. — Observations de MM. Petitjean, m. s. a., Van Fleteren, Jos. De Clercq, Lindekens, Dierckx, Van Overbergh, p. 1343 à 1345. — L'amendement principal et l'amendement subsidiaire de M. Van Dieren sont successivement rejetés, et l'article 1er est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre des représentants, p. 1345.

Art. 2. M. le président rappelle que M. Van Dieren propose, par amendement, de supprimer cet article, p. 1345. — M. Van Dieren motive sa proposition, p. 1345. — Interruptions de MM. Jos. De Clercq et Lindekens, p. 1345. — L'article 2 est adopté, ce qui entraîne la disparition de la proposition de M. Van Dieren, p. 1345.

Art. 3. M. le président donne lecture d'un amendement de M. Van Dieren, p. 1346. — M. Van Dieren défend son amendement; M. Lindekens l'appuie; le R. P. Rutten prie le Sénat de rejeter l'amendement et indique le motif de sa demande; M. Petitjean, m. s. a., motive et défend le texte transmis par la Chambre, p. 1346. — L'amendement de M. Van Dieren est rejeté et l'article 3 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1346.

Art. 4. Adopté sans observations, p. 1346, 1347.

II. — *Agglomération bruxelloise et frontière linguistique.*

Art. 5. M. le président donne lecture d'un amendement de M. Van Dieren, p. 1347. — M. Van Dieren défend son amendement, p. 1347. — L'amendement de M. Van Dieren est rejeté, et l'article 5 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1347.

Art. 6. M. le président rappelle que M. Van Dieren propose la suppression de cet article, p. 1347. — M. Van Dieren motive sa proposition, p. 1347. — Observation de M. Lindekens, p. 1347. — L'article 6 est adopté, ce qui entraîne la disparition de la proposition de M. Van Dieren, p. 1347.

III. — *Disposition commune.*

Art. 7. M. le président donne lecture d'un texte proposé par M. Van Dieren en remplacement de celui transmis par la Chambre, p. 1347, 1348. — M. Van Dieren défend son amendement; M. Petitjean, m. s. a., fait remarquer que M. Van Dieren fait erreur, son amendement allant à l'encontre de sa propre thèse, p. 1348. — L'amendement de M. Van Dieren est rejeté, et l'article 7 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1348.

CHAPITRE II. — ENSEIGNEMENT MOYEN.

A. Athénées et écoles moyennes.

I. — *Région flamande, région wallonne et communes d'expression allemande.*

Art. 8 et 9. Adoptés sans observations tels qu'ils ont été transmis par la Chambre, p. 1348.

Art. 10. M. Vermeylen profite de cet article pour déclarer que, selon lui, le bon enseignement du français ne dépend pas tant du nombre d'heures de cours que de la méthode et de la qualité du professeur et estime qu'il y a des mesures à prendre en ce qui concerne la formation de ces professeurs; M. Petitjean, m. s. a., se déclare d'accord avec M. Vermeylen; observation de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 1348. — L'article 10 est adopté, p. 1348.

Enseignement. ENSEIGNEMENT MOYEN ET PRIMAIRE. *Régime linguistique. Discussion des articles (suite)*

Art. 11. M. Van Dieren prie le ministre de définir la portée du mot « région », et M. Petitjean, m. s. a., déclare qu'il s'agit d'une région limitée, que c'est toujours l'esprit d'égalité des deux enseignements qui doit être le guide, p. 1349. — L'article 11 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1349.

II. — *Agglomération bruxelloise et frontière linguistique.*

Art. 12 et 13. Adoptés sans observations, p. 1349.

B. Sections préparatoires des écoles moyennes.

I. — *Région flamande, région wallonne et communes d'expression allemande.*

Art. 14 à 17. Adoptés sans observations, p. 1349.

II. — *Agglomération bruxelloise et frontière linguistique.*

Art. 18 à 20. Adoptés sans observations, p. 1349, 1350.

CHAPITRE III. — DISPOSITIONS DIVERSES.

Art. 21. Adopté sans observations, p. 1350.

Art. 22. M. Van Dieren, tout en déclarant qu'il n'a pas présenté d'amendement, fait remarquer que la proportion de 20 p. c. est trop minime, et M. Lindekens appuie cette observation, p. 1350. — M. Petitjean, m. s. a., fait remarquer que la proportion de 20 p. c. ne s'applique qu'aux villes importantes et indique le but du texte transmis par la Chambre, p. 1350. — L'article 22 est adopté, p. 1350.

Art. 23. Adopté sans observations, p. 1350.

Art. 24. M. le président rappelle que M. Van Dieren propose la suppression de cet article, p. 1350. — M. Van Dieren motive sa proposition et demande, dans le cas où elle ne serait pas adoptée, que l'on procède au vote par alinéa, p. 1350. — M. le président déclare qu'il ne peut mettre aux voix la proposition de suppression, mais que l'on peut voter par alinéa, p. 1350. — Les deux alinéas de l'article 24 sont successivement adoptés tels qu'ils ont été transmis par la Chambre, ainsi que l'ensemble de l'article 2, p. 1350, 1351.

Art. 25. Adopté sans observations, p. 1351.

Art. 26. M. le président donne lecture d'un texte proposé par M. Van Dieren en remplacement du texte transmis par la Chambre, p. 1351. — M. Van Dieren défend son amendement, et le R. P. Rutten met en doute les arguments développés par M. Van Dieren, puis déclare qu'il examinera la question soulevée par M. Van Dieren en ce qui concerne la délivrance des diplômes; observations de M. Mahieu, p. 1351. — L'amendement de M. Van Dieren est rejeté, et l'article 26 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1351.

Art. 27. Adopté sans observations, p. 1351.

Art. 28. Le R. P. Rutten, rapp., pose une question au ministre quant à l'application de l'article, et M. Petitjean, m. s. a., répond au R. P. Rutten; M. Van Dieren fait diverses observations, auxquelles M. Petitjean, m. s. a., répond, p. 1351, 1352. — Observation de M. Jos. De Clercq, p. 1352. — L'article 28 est adopté, p. 1352.

Art. 29. Adopté sans observations, p. 1352.

Le vote sur l'ensemble du projet de loi est fixé au mardi suivant, p. 1352.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 82 voix contre 25 et 13 abstentions, p. 1366 (12 juillet 1932). — Se sont abstenus : MM. Bicguet, Leduc, Leyniers, Ligy, Polet, Segers, le baron van Zuylen, Asou, le vicomte Berryer, le baron Casier, le baron de Dorlodot, le baron de Kerchove d'Exaerde et Du Bost, p. 1367. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Motion d'ordre de M. Lindekens, qui fait une rectification au *Compte rendu analytique* en ce qui concerne le discours qu'il a prononcé le 7 juillet, p. 1386. — M. le président déclare que l'observation de M. Lindekens tiendra lieu de rectification, p. 1386.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Ecoles gardiennes. — Projet de loi modifiant l'article 33 de la loi organique de l'enseignement primaire relatif aux écoles gardiennes.

V. les nos 79 et 203 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 65. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 131. Rapport fait par Mme Spaak.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 février 1932, p. 575. — Le projet est renvoyé à la commission des sciences et des arts.
Dépôt du rapport par Mme Spaak, p. 1234 (18 juin 1932).

Enseignement. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. *Ecoles gardiennes (suite)*

Discussion générale :

Discours de M. Huisman Van den Nest (qui expose la situation en ce qui concerne les écoles gardiennes, estime que l'amendement de M. Demets est inspiré du texte primitif et est empreint d'une grande modération, mais estime, d'autre part, que l'adoption de cet amendement entraînerait le renvoi du projet à la Chambre et prie, en conséquence, M. Demets de renoncer à son amendement, afin d'assurer le vote de cette loi qui, bien qu'imparfaite et incomplète, est urgente et constitue un progrès sur la situation existante, p. 1372. — M. Petitjean, m. s. a., déclare que le gouvernement n'accepte pas l'amendement de M. Demets, p. 1372. — Discours de M. Demets (qui tout en estimant que le projet ne répond que très imparfaitement au but proposé, et que l'on se trouve en présence d'une loi de façade, retire pourtant l'amendement qu'il avait proposé, se réservant de le représenter sous forme de proposition de loi), M. Petitjean, m. s. a. (qui répond au discours de M. Demets afin de protester contre le terme de loi de façade employé par lui et termine en déclarant que, certes, ce projet pourrait être amélioré mais qu'il prie le Sénat d'en faire l'expérience et de voter le projet tel qu'il est transmis par la Chambre afin d'éviter le retard qu'occasionnerait le renvoi à cette assemblée), p. 1372, 1373. — Interruption de M. Solau, p. 1372.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1373, 1374.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 105 voix contre 5, p. 1390 (13 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Ecoles gardiennes soumises à l'inspection de l'Etat : Conditions requises pour pouvoir y professer. — Projet de loi modifiant l'article 33, § 4, de la loi organique de l'enseignement primaire.

Doc. — N° 114. Exposé des motifs et projet de loi.
N° 132. Rapport fait par Mme Spaak. — Tableau relatif à l'enseignement gardien.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Petitjean, m. s. a., p. 1142 (15 juin 1932). — Le projet est renvoyé à la commission des sciences et des arts.
Dépôt du rapport par Mme Spaak, p. 1234 (28 juin 1932).
Après le vote des projets de loi sur le régime linguistique dans l'enseignement primaire et moyen, le R. P. Rutten, estimant que ce projet ne présente aucune difficulté et tous les sénateurs que ce projet intéresse étant présents, propose de procéder immédiatement à l'examen de cet objet, p. 1353. — M. le président fait remarquer au R. P. Rutten que M. Demets a proposé un amendement à ce projet, p. 1353. — Le R. P. Rutten déclare qu'il ignorait la présentation de cet amendement et qu'il retire sa demande, p. 1353. — M. Petitjean, m. s. a., déclare qu'il n'insiste pas non plus pour la discussion immédiate, p. 1353.

Discussion générale :

Discours de Mme Spaak, rapp., qui propose de dire que les situations acquises au 1er janvier juillet 1935 seront respectées alors que le projet mentionne la date du 1er juillet 1933, p. 1374. — M. Petitjean, m. s. a., déclare que la proposition de Mme Spaak doit être admise, la date de 1933 constituant une erreur purement matérielle dont il s'excuse et fait diverses observations à ce sujet, p. 1374. — Le Sénat est d'accord pour remplacer la date de 1933 par celle de 1935 p. 1374.

L'article unique, ainsi rédigé, est adopté sans observations, p. 1374.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 105 voix contre 5, p. 1390 (13 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Obligation scolaire. — Enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe. — Projet de loi portant modification de la loi du 15 mai 1929 relative à l'obligation scolaire des enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe et aux internats créés en vue d'assurer l'instruction primaire à ces enfants.

V. les nos 103 et 109 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 122. Projet transmis par la Chambre.
N° 199. Rapport fait par M. L. Matagne.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 12 juin 1932, p. 1204. — Le projet est renvoyé à la commission des sciences et des arts.
Dépôt du rapport par M. L. Matagne, p. 1573, 1574 (14 septembre 1932). — M. L. Matagne demande l'urgence, M. Renkin, p. m., déclare être d'accord, l'urgence est déclarée et M. L. Matagne donne lecture de son rapport, p. 1573, 1575.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1575.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 99 membres présents, p. 1577 (14 septembre 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Enseignement (*suite*)

MIEUX DOUÉS.

Projet de loi complétant l'article 1er de la loi organique des fonds des mieux doués.

V. les nos 120 et 228 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 140. Rapport fait par M. le vicomte du Bus de Warnaffe.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 22 juin 1932, p. 1204. — Le projet est renvoyé à la commission des sciences et des arts.

M. Petitjean, m. s. a., prie le Sénat d'examiner encore ce projet pendant la séance du 7 juillet, p. 1353.

Discussion générale :

Est entendu : M. Petitjean, m. s. a., qui explique le mécanisme de la loi et son but, M. Rutten déclare qu'aucune opposition ne s'est manifestée en commission, p. 1354.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1354.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 99 voix contre une (M. Dierckx) et une abstention, p. 1369 (12 juillet 1932). — S'est abstenu : M. le baron Casier, p. 1369. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Equilibre budgétaire. — V. Finances.

Erection de communes. — V. Communes.

Etablissements d'enseignement. — V. Enseignement.

Etrangers.

APPLICABILITÉ DE LA LÉGISLATION COLONIALE RÉGLANT LE CONTRAT D'EMPLOI. — V. Colonie : Contrat de travail.

Exception de jeu en matière d'opérations de bourse. — V. Droit commercial : Marchés à terme.

Exonération d'impôts. — V. Impôts.

Exploitation excessive des bois et forêts. — V. Eaux et forêts : Bois et forêts : Loi de cadenas.

Exportation (Bonne fin d'). — V. Commerce et Industrie : Ducroire gouvernemental.

Expropriations.

TERRAINS NON UTILISÉS PAR LES SERVICES PUBLICS : CESSION AUX ANCIENS PROPRIÉTAIRES.

Proposition de loi relative au remembrement et au lotissement des propriétés non bâties (due à l'initiative de M. Huisman Van den Nest).

Doc. — N° 22. Développements. — Annexe : Proposition de loi.

Ann. — Dépôt, par M. Huisman Van den Nest, de cette proposition de loi, p. 167.

La proposition de loi, appuyée par 4 membres, est prise en considération et renvoyée à la commission de la justice, p. 298 (23 décembre 1931).

F

Faux monnayage. — V. 1° Droit pénal : Faux monnayage; 2° Affaires étrangères : Monnaie : Convention internationale à ce sujet.

Femme belge épousant un étranger : Conservation de la nationalité belge. — V. Nationalité.

Fermages (Réduction de certains). — V. Agriculture : Mesures destinées à atténuer la crise agricole.

Finances.

BANQUE NATIONALE (CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LA). — V. plus loin : Convention, etc.

BONS DU TRÉSOR. — V. plus loin : 1° Plan Dawes. — 2° Emprunt et trésorerie.

Finances (*suite*)

BUDGETS. — V. la rubrique spéciale.

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS.

Nomination d'un membre de la commission de surveillance.

Ann. — Communication de M. le président qui annonce que le mandat de M. Leyniers comme membre de la commission de surveillance à la Caisse des dépôts et consignations vient à expiration le 31 décembre et propose de procéder à la nomination du titulaire de la place vacante au cours de la séance du jeudi suivant, p. 160. — Adhésion du Sénat.

M. le président rappelle cette nomination, p. 189.

Résultat du scrutin : M. Leyniers est proclamé membre de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, p. 197.

CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LA BANQUE NATIONALE ET RELATIVE A LA PERTE INFLIGÉE A LA BANQUE PAR L'ABANDON DE L'ÉTALON-OR PAR LA BANQUE D'ANGLETERRE.

Projet de loi autorisant le gouvernement à conclure une convention avec la Banque nationale de Belgique.

V. les nos 137 et 225 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 138. Projet transmis par la Chambre et texte de la convention.

N° 151. Rapport fait par le baron de Mévius.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 juin 1932, p. 1282. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. le baron de Mévius, p. 1321 (6 juillet 1932).

Discussion générale :

Discours de MM. le baron de Mévius, rapp. (qui fait remarquer que ce projet a beaucoup trop passionné certaines personnes et que d'énormes exagérations ont été commises, résume la portée exacte de la convention en discussion et termine en estimant qu'il peut, au nom de la commission, engager le Sénat à adopter purement et simplement le projet transmis par la Chambre), le baron de Dorlodot (qui développe les raisons pour lesquelles il estime la convention insuffisante et pour lesquelles il conviendrait qu'elle ne fût pas ratifiée avant d'avoir subi des modifications, termine en demandant le renvoi à la commission et en déclarant qu'il ne voit pas pourquoi, le projet étant resté cinq mois devant la Chambre, il ne pourrait sans que cela soit abusif, rester quelques semaines au Sénat pour un travail qu'il considère comme très important et duquel dépend l'avenir du crédit belge), p. 1386 à 1389 et 1392, 1393. — Interruptions de MM. le vicomte Simonis, le baron de Mévius, François, Van Dieren, Ronvaux, Lippens, Van Overbergh, Clesse, Ingenbleek, Dierckx, p. 1387 à 1389 et 1392, 1393. — Discours de MM. Renkin, p. m., m. f. (qui fait remarquer qu'il s'agit simplement dans le projet en discussion de régler la situation qui a été créée au mois de septembre 1931 par la chute de la livre sterling, défend le projet et termine en déclarant que M. le baron de Dorlodot peut être rassuré, que l'administration des finances ne perd pas de vue les questions qu'elle a traitées; que, si des mesures étaient à prendre, elle saurait les prendre en temps opportun, que, quelle que soit la charge qui pèse sur ses épaules en sa qualité de premier ministre et de ministre des finances, il saura faire ce qui sera nécessaire en vue de maintenir le crédit du pays et la stabilité de la monnaie du pays, qui ne sont, du reste, ni l'un ni l'autre, en danger), François (qui commence par déclarer que le groupe socialiste répondra à l'appel du premier ministre, ministre des finances, pour « clore » cette question, rappelle qu'il avait lui-même fait précédemment appel au ministre des finances, le baron Houtart, pour régler ce qu'il nommait « une querelle de ménage entre la Banque nationale et le gouvernement », déclare pourtant encore que le groupe socialiste ne peut laisser passer cette occasion de faire certaines observations au sujet de la convention en discussion ainsi qu'au sujet des rapports entre l'Etat et la Banque nationale et développe ses observations), Van Dieren (qui déclare notamment ne pas partager l'avis de M. François tendant à faire de la Banque nationale une banque d'Etat, puis développe les arguments déjà développés auparavant par M. Sap, tendant à prouver que la convention en discussion est insuffisante et doit être modifiée), Laboulle (qui estime que l'on traite une fois de plus le Sénat avec une complète désinvolture par la façon dont on lui demande de voter ce projet, estime qu'il y aurait lieu de renvoyer le projet à la commission, déclare que son groupe s'abstiendra au vote final; mais déclare également qu'il attache une grande importance à la question soulevée par M. le baron de Dorlodot et demande que l'on modifie la loi qui régit la Banque nationale afin que celle-ci ne puisse plus gager des billets sur

Finances. CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LA BANQUE NATIONALE ET RELATIVE A LA PERTE INFLIGÉE A LA BANQUE PAR L'ABANDON DE L'ÉTALON-OR PAR LA BANQUE D'ANGLETERRE. Discussion générale (*suite*)

d'autres billets), le baron de Mévius (qui répond aux observations qui ont été développées, fait remarquer que la proposition d'imposer à la Banque nationale le « Gold Bullion exchange » devrait faire l'objet d'un projet distinct qui n'a rien à voir avec le projet en discussion qu'il s'agit à ce moment de sauvegarder le crédit du grand institut d'émission belge, que ceci est une question d'équité et d'intérêt national, qu'il prie donc le Sénat de voter le projet ainsi que le lui propose la commission, p. 1393 à 1398. — Interruptions de MM. Volckaert, Van Overbergh, Van Dieren, Segers, François, Van Fleteren, le baron de Mévius, le baron de Dorlodot, Laboulle, p. 1394 à 1398. — M. le baron de Dorlodot déclare maintenir sa proposition de renvoi à la commission et demande que la convention ne soit acceptée qu'à condition que désormais il soit décidé que le « Golden exchange Standard » sera écarté de l'autorisation donnée à la Banque nationale; M. le baron de Mévius, rapp., fait remarquer que, après l'expérience qui a été faite, il n'y a plus de danger qu'on la renouvelle, car on connaît la sagesse avec laquelle la Banque nationale est gérée et persiste donc dans les conclusions de son rapport, p. 1398. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Lafontaine, p. 1398. — M. Van Fleteren déclare appuyer la proposition de renvoi faite par M. le baron de Dorlodot; M. le baron Descamps estime que le vote sur la proposition de renvoi à la commission devrait être remis au lendemain à trois heures. M. le président Magnette déclare qu'il allait faire la même proposition et propose de clore la discussion générale, p. 1398, 1399. — Ces propositions sont admises, p. 1399.

M. le président annonce qu'il va mettre aux voix la proposition de renvoi à la commission, p. 1410. — M. Renkin, p. m., m. f., prend la parole pour s'expliquer sur la proposition de renvoi, qu'il n'accepte pas et qu'il ne voit aucun motif pour admettre, puis afin de calmer les inquiétudes qui se sont fait jour donne lecture d'une lettre que vient de lui écrire M. L. Franck, gouverneur de la Banque nationale, lettre confirmant la conversation qu'il a eue avec le premier ministre, ministre des finances, affirmant que, dans l'avenir, la Banque nationale ne comprendra plus que de l'or métal dans la couverture qui lui est imposée par son statut organique, M. Renkin, p. m., m. f., estime que, en présence de la déclaration écrite de M. Franck, plus personne ne jugera utile de renvoyer le projet à la commission pour la question du « Gold Bullion Standard », p. 1410. — M. le baron de Dorlodot demande la parole, et M. le président Magnette, tout en estimant qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir à nouveau la discussion sur cette question, propose de donner encore la parole à l'auteur de la proposition de renvoi et au rapporteur, p. 1410. — Cette proposition est admise, p. 1410. — M. le baron de Mévius, rapp., insiste comme vient de le faire M. Renkin, p. m., m. f., pour que le Sénat vote le projet sans le renvoyer à la commission, estime qu'il est urgent et important de ramener la confiance et que, après le discours du premier ministre, tout le monde a ses apaisements, p. 1410. — M. le baron de Dorlodot exprime son regret de ne pouvoir répondre à l'appel du premier ministre et du rapporteur, car il lui est impossible de céder, pour une question de confiance, sur une question de principe, mais déclare pourtant que la déclaration du ministre étant catégorique en ce qui concerne l'abandon du « Gold exchange Standard » il n'insistera pas sur cette question, mais proteste parce qu'il n'a pas été répondu à la seconde partie de son discours, termine en déclarant qu'il retire sa proposition de renvoi, p. 1410, 1411. — Observations de MM. Van Overbergh, Jos. De Clercq, Ronvaux et Hicguet, p. 1410, 1411.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 1411.

M. le baron de Dorlodot demande la parole pour l'article 3; M. le président fait remarquer qu'il n'y a que deux articles dans le projet; M. le baron de Mévius, rapp., fait remarquer qu'il y a un article 3 dans la convention; M. le baron de Dorlodot déclare que c'est bien sur l'article 3 de la convention qu'il demande la parole; après avoir fait diverses observations afin de faire remarquer que les articles du projet sont adoptés, M. le président, après avoir obtenu l'accord du Sénat, accorde la parole à M. le baron de Dorlodot, vu les circonstances exceptionnelles dans lesquelles on se trouve, p. 1411. — Discours de M. le baron de Dorlodot qui, estimant que cet article n'est pas net, tout en répétant son désaccord sur le fond de l'article, fait diverses observations afin d'établir au sujet de l'article 3 de la convention les précisions indispensables, p. 1411, 1412. — M. Renkin, p. m., m. f., déclare qu'il n'y a pas de doute que, dans l'hypothèse envisagée par M. le baron de Dorlodot, la perte serait pour la banque, mais fait remarquer que, quant à la rédaction, il serait maladroit, dans des conventions de l'espèce, de révéler le détail des opérations, p. 1412.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 60 voix contre 4 (MM. Gravez, Lindekens, Van Dieren et le baron de Dorlodot) et 46 abstentions, p. 1412 (14 juillet 1932). — Se sont

Finances. CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LA BANQUE NATIONALE ET RELATIVE A LA PERTE INFLIGÉE A LA BANQUE PAR L'ABANDON DE L'ÉTALON-OR PAR LA BANQUE D'ANGLETERRE. Discussion générale (*suite*)

abstenus : MM. Dufrane, François, Fromont, Goffin, Hans, Henault, Houben, Joachim, Laboulle, Lafontaine, Lalemand, Lebeau, Longville, Matagne (Léon), Missiaen, Molet, Mousty, Ohn, Paulsen, Quinchon, Ronvaux, Solau, Mme Spaak, MM. Toch, Van Belle, Van Berckelaer, Vande Moortele, Van Fleteren, Van Roosbroeck, Van Vlaenderen, Verbrugge, Vercammen, Vinck, Volckaert, Barnich, Beosier, Clesse, Cools (Alfred), Damas, Danhier, De Bruyn, Demoulin, De Nauw, Dewaele, Diriken et Disière, p. 1413. — Le projet est soumis à la sanction royale.

COUR DES COMPTES.

Cahier d'observations.

Cahier d'observations soumises à la législature avec : 1° les comptes définitifs des budgets de l'Etat des exercices 1921 et 1922; 2° le compte des opérations du fonds d'amortissement de la dette publique pendant l'année 1930; 3° le compte général de la colonie pour l'année 1925, les comptes définitifs des budgets du Congo belge pour les exercices 1923 et 1924, ainsi que le compte du district urbain de Léopoldville pour ce dernier exercice; 4° les comptes généraux des territoires du Ruanda-Urundi pour les années 1920 à 1925.

Ann. — Transmis par M. le premier président de la Cour des comptes, p. 972.

Décès du président.

Annonce du décès de M. Loubris, président de la Cour des Comptes, p. 110.

Dissentiments entre la Cour des comptes et des départements ministériels.

Exposé du dissentiment qui s'est produit entre le collège de la Cour des comptes et le département de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale, à l'occasion de la pension conférée à un ancien délégué à l'inspection du travail.

Ann. — Transmis par la Cour des comptes, le 27 avril 1932, p. 938.

Exposé du dissentiment qui s'est produit entre le collège de la Cour des comptes et le ministère des sciences et des arts à propos de la liquidation de pensions prenant cours à des dates différentes pour des fonctions remplies simultanément.

Ann. — Transmis par la Cour des comptes, p. 972.

CRÉANCES COMMERCIALES SUR LA HONGRIE. — V. Affaires étrangères : Commerce et industrie.

CRÉANCES BELGES SUR DES PAYS CONTROLANT LEURS DEVISES. — V. Commerce et industrie.

DOMAINE.

Transactions immobilières consenties par l'Etat : Approbation. — Projet de loi domaniale.

V. les nos 282 et 299 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 182. Rapport fait par M. le baron de Mévius.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 13 juillet 1932, p. 1404. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. le baron de Mévius, p. 1413 (14 juillet 1932).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1442 à 1445.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1454 (19 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

EMPRUNTS.

Emprunt de 2 milliards pour compte commun de l'Etat et de la colonie. — Projet de loi autorisant le gouvernement à emprunter 2 milliards de francs pour compte commun de l'Etat et de la colonie du Congo belge.

V. les nos 134 et 146 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 70. Rapport fait par M. Moyersoen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 25 février 1932, p. 622. — M. le président fait remarquer l'urgence du projet et en propose le renvoi à la commission des finances, p. 622. — Cette proposition est admise.

Communication de M. le président qui prie l'assemblée d'aborder l'examen de ce projet au cours de la séance, p. 625.

L'urgence est déclarée et M. Moyersoen donne, dans les deux langues, lecture de son rapport, p. 628.

Finances. EMPRUNTS. *Emprunt de 2 milliards pour compte commun de l'Etat et de la colonie (suite)*

Discussion générale :

Discours de M. François (qui, au nom du groupe socialiste, indique les motifs pour lesquels ce groupe votera contre ce projet d'emprunt, estime notamment que l'on ne possède pas de renseignements précis et critique l'abandon, par la majorité, d'excellentes ressources qu'elle ne veut pas rétablir), Laboulle (qui fait une déclaration au nom du groupe socialiste, déclaration qui a surtout pour but de mettre en lumière le cynisme des procédés auxquels on a recours, mais déclare que le parti socialiste ne fera aucun geste et ne prononcera aucune parole de nature à influencer défavorablement les futurs souscripteurs de l'emprunt), Renkin, p. m., m. i. h., (qui répond brièvement aux observations présentées et précise certains points où des affirmations inexactes ont été produites), p. 628 à 630. — Interruptions de MM. Renkin, p. m., m. i. h., Arm. Huysmans, Beauduin, Segers, François, p. 629.

L'article unique est adopté sans observations, p. 630.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 72 voix contre 33 et 1 abstention, p. 630 (1er mars 1932). — S'est abstenu : M. Van Dieren, p. 630. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Garantie du gouvernement : Crédit communal : Emprunt émis à l'étranger. — Projet de loi autorisant le gouvernement à accorder la garantie de l'Etat à des emprunts à émettre à l'étranger par le Crédit communal.

V. les nos 307 et 308 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 194. Projet transmis par la Chambre.

N° 195. Rapport fait par M. le baron de Mévius.

Ann. — M. le président annonce que la Chambre des représentants vient de transmettre ce projet au Sénat et que le gouvernement demande l'urgence; observations de M. Renkin, p. m., m. f. (qui insiste sur l'urgence), Vinck (qui accepte l'urgence), Hicguet (au sujet de l'examen immédiat en commission), le président Magnette, p. 1530.

M. Hicguet propose d'examiner d'urgence ce projet et cette demande est admise, p. 1532. — M. le baron de Mévius donne lecture de son rapport et M. Moyersoen donne lecture de la traduction flamande du rapport, p. 1532.

Discussion générale :

Discours de MM. le baron de Mévius, rapp. (qui tient à ajouter à son rapport que, dans la pensée de la commission, il est entendu que le vote du projet en discussion maintient entier le droit pour le ministre des finances d'autoriser, le cas échéant, l'emprunt à lots envisagé par le Crédit communal), le chevalier Dessain (qui estime que l'on doit accepter l'offre qui est faite, mais conjure le gouvernement de permettre au Crédit communal de faire un emprunt à lots à l'intérieur du pays étant persuadé que cet emprunt aurait un plein succès), Vinck (qui s'associe d'une façon complète aux paroles qui viennent d'être prononcées par M. le chevalier Dessain, estimant que le gouvernement pourrait éventuellement profiter de l'offre faite dans le cas où il se trouverait dans l'obligation de contracter un emprunt à l'étranger), Renkin, p. m., m. f. qui commence par déclarer qu'il ne peut entrer dans le détail des négociations, que l'autorisation demandée lui est nécessaire, mais ne porte nullement atteinte au crédit du Crédit communal, qu'il verra encore les représentants du Crédit communal et qu'il espère trouver une solution qui conviendra à tout le monde), le baron de Dorlodot (qui déclare que, tout en étant partisan d'un emprunt qui est nécessaire aux communes, il s'abstiendra au vote sur ce projet pour les motifs qu'il a donnés la veille dans la discussion du projet de crédits supplémentaires), p. 1532, 1533.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1533.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 92 voix et 3 abstentions, p. 1533 (20 juillet 1932). — Se sont abstenus : MM. Van Dieren, le baron de Dorlodot et Gravez, p. 1533. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Régie des télégraphes et téléphones. — V. Télégraphes et téléphones : Régie.

EMPRUNTS AUTORISÉS.

Mode d'émission. — Projet de loi relatif à l'émission des emprunts autorisés.

V. les nos 248 et 249 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 139. Rapport fait par M. Moyersoen.

Finances. EMPRUNTS AUTORISÉS. *Mode d'émission (suite)*

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 23 juin 1932, p. 1230. — Le projet est renvoyé à la commission des finances. Dépôt du rapport par M. Moyersoen, p. 1285. — M. Moyersoen fait remarquer l'urgence du projet et demande à pouvoir donner lecture de son rapport, p. 1286. — L'urgence est déclarée et M. Moyersoen donne lecture de son rapport, p. 1286 (30 juin 1932).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1286.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 58 voix contre 39 et une abstention, p. 1290 (30 juin 1932). — S'est abstenu : M. Van Dieren, p. 1290. — Le projet est soumis à la sanction royale.

M. le président prie M. Van Dieren de faire connaître les motifs de son abstention sans faire de discours et insiste à ce sujet, p. 1290. — M. Van Dieren indique ses motifs d'abstention; MM. le vicomte Berryer, Moyersoen et Van Fleteren font des observations à ce sujet, p. 1290.

Titres de la Compagnie intercommunale des eaux : Remplacement des signatures par des griffes. — Proposition de loi autorisant la Compagnie intercommunale bruxelloise des eaux à remplacer par des griffes les signatures devant figurer sur les titres de ses emprunts (due à l'initiative de M. Huysmans et signé par MM. Huysmans et Lekeu), adoptée sous le titre de : *Proposition de loi autorisant la Société nationale des distributions d'eau et la Compagnie intercommunale bruxelloise des eaux à remplacer par des griffes les signatures devant figurer sur les titres de leurs emprunts.*

Doc. — N° 126. Développements et proposition de loi.

N° 136. Rapport fait par M. le baron de Mévius.

Ann. — Dépôt de cette proposition de loi par M. Arm. Huysmans, qui demande qu'elle soit examinée d'urgence, p. 1226. — La prise en considération est fixée au lendemain.

La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à l'examen de la commission des finances, p. 1244.

Dépôt du rapport par M. le baron de Mévius, p. 1252 (29 juin 1932). — M. le baron de Mévius signale l'urgence et demande à pouvoir donner lecture de son rapport, p. 1252. — L'urgence est déclarée et le baron de Mévius donne lecture de son rapport, p. 1252. — M. Jos. De Clercq donne lecture de la traduction flamande de ce rapport, p. 1252.

Au moment où la discussion générale va être ouverte, M. Carton, m. i. h., commence par rappeler qu'il a conseillé à M. Arm. Huysmans de faire de l'objet en discussion une proposition d'initiative parlementaire, mais estime qu'il serait prudent d'ajourner au lendemain l'examen de cet objet, afin d'éviter un précédent fâcheux et qu'aucune objection ne puisse naître postérieurement au vote, p. 1252. — M. Arm. Huysmans déclare qu'il ne s'oppose pas à la remise au lendemain, mais fait remarquer que sa proposition n'innove rien et que des précédents justifient la mesure qu'il propose, p. 1252. — M. le baron de Mévius déclare que la commission est d'accord sur la remise au lendemain, p. 1252.

Discussion générale :

Discours de M. Arm. Huysmans (qui propose d'étendre le bénéfice de la loi à la Société nationale des distributions d'eau, cette société se trouvant dans une situation semblable à celle de la Compagnie intercommunale bruxelloise des eaux, et fait remarquer que l'intitulé de la loi devra être modifié dans le cas où son amendement serait admis, et remercie bien vivement le ministre, le bureau du Sénat et le greffe, ainsi que la commission et M. le baron de Mévius, rapp., de la rapidité avec laquelle cette proposition est arrivée à être soumise au vote du Sénat, p. 1282. — M. Carton, m. i. h., déclare que le gouvernement accepte l'amendement présenté par M. Arm. Huysmans, p. 1282. — M. le baron de Mévius, rapp., déclare également l'accepter, p. 1283. — Observation de M. Van Fleteren, p. 1282, 1283. — M. le président indique la modification apportée à l'intitulé, et cette modification est admise, p. 1283.

Article unique. M. le président rappelle le texte primitivement proposé et celui de l'amendement présenté par M. Arm. Huysmans, p. 1283. — L'article est adopté tel qu'il est amendé par M. Arm. Huysmans, p. 1283.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 96 voix et une abstention, p. 1289 (30 juin 1931). — S'est abstenu : M. le duc d'Ursel, p. 1289. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

EMPRUNT ET TRÉSORERIE.

Projet de loi autorisant certaines opérations d'emprunt et de trésorerie.

V. les nos 315 et 318 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Finances. EMPRUNT ET TRÉSORERIE. *Projet de loi autorisant certaines opérations d'emprunt et de trésorerie (suite)*

Doc. — N° 196. Rapport fait par M. Ingenbleek. — Annexe I : Emploi du bon de trésor dans le passé. — Annexe II : Tableau relatif aux impôts directs et taxes y assimilées.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 septembre 1932, p. 1549. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Discussion générale :

Discours de MM. Renkin, p. m., m. f. (qui estime inutile de répéter devant le Sénat les explications contenues dans l'exposé des motifs et complétées par le commentaire qu'il en a fait à la Chambre des représentants; fait ensuite au Sénat un exposé de la situation; fait remarquer qu'elle n'est nullement catastrophique ainsi qu'ont voulu le faire croire certaines personnes, que la situation de la Belgique n'est pas plus grave que celle des autres pays, qu'elle est sérieuse, et déclare que, bien qu'on l'ait déjà taxé d'optimisme, il estime qu'il suffit de méthode et de sang-froid pour la régler; examine certaines critiques qui ont été formulées au sujet de sa gestion financière, et termine en faisant remarquer qu'il n'a jamais été question d'inflation et que, en temps de crise surtout, la discipline civique est le premier devoir), de Brouckere (qui commence par affirmer que si une campagne défaitiste se dessine, elle ne viendra certainement pas du côté socialiste; qu'il considère, du reste, personnellement, que la situation n'est nullement désespérée; recherche ensuite les causes de la situation dans laquelle on se trouve; préconise les mesures à prendre, et termine en déclarant que, pour arriver à rétablir l'équilibre, il faut un gouvernement courageux suivi par une majorité courageuse, et que, dans la grande tourmente, il estime que les pays qui se sauvent sont les pays de démocratie et de liberté), Ingenbleek, rapp. (rappelle que, dans son rapport, il a voulu réhabiliter le Bon du trésor et faire ressortir que le franc belge est dûment protégé par la loi; estime qu'il n'est plus nécessaire pour lui de revenir sur ces questions, puis fait part au Sénat de quelques réflexions que lui a suggérées la situation dans laquelle se trouve la trésorerie du pays; termine en faisant remarquer que le redressement financier doit comporter des mesures fiscales et un assainissement budgétaire qui risquent d'être impopulaires; que ce serait sans doute politique de reporter ces mesures jusqu'après les élections, mais que le devoir commande de les prendre sans retard et sans défaillance; qu'il faut donc prendre ses responsabilités et pratiquer au grand jour une gestion prudente et énergique; obéissant à des principes et excluant toute considération de personnes ou de programmes, souhaite donc que tous les hommes de bonne volonté se rapprochent dans un sentiment de solidarité nationale), p. 1550 à 1559. — Interruptions de MM. Van Dieren, Ingenbleek, rapp., Van Fleteren, Volckaert, Lekeu, Vinck, Van Belle, Van Roosbroeck, Van Overbergh, Dierckx, Moyersoen, Renkin, p. m., m. f., Digneffe, François, p. 1551 à 1558. — Discours de MM. Vinck (qui estime que, dans la situation où l'on se trouve, il faut qu'il soit question d'autres remèdes que du remède empirique et dangereux des bons du trésor; qu'il faut donc résoudre la vraie cause du mal : l'arrêt de l'activité économique, et défend, à cet effet, l'intérêt de la classe ouvrière à laquelle il demande qu'on donne du travail plutôt que des allocations de chômage), Moyersoen (qui commence par répondre à M. Vinck en ce qui concerne la question du chômage; estime que le remède préconisé par M. Vinck, l'exécution de travaux publics, ne donnerait de travail qu'à un nombre limité de chômeurs; estime qu'il faudrait instituer une commission qui étudierait la question de la productivité des allocations de chômage; répond ensuite à M. Ingenbleek, rapp., en ce qui concerne la critique qu'il a faite de la gestion du cabinet Theunis, au pouvoir de 1920 à 1926, cabinet dont il faisait partie, puis répond aux affirmations faites par M. de Brouckere tendant à dire que, en matière d'impôts, on avait surchargé les pauvres et dégrevé les riches; termine en souhaitant que le gouvernement puisse bientôt, malgré que ce soit une tâche ingrate, tenir sa promesse de rétablir les finances du pays), Barnich (qui déclare être d'accord avec les critiques générales formulées par M. de Brouckere, mais estime que des précisions supplémentaires doivent être apportées (en ce qui concerne la position du gouvernement dans l'assainissement des finances du pays), vis-à-vis de sa majorité; s'explique, comme mandataire de la classe ouvrière, sur l'inquiétude que lui cause le désarroi qui règne au sein de la majorité, estimant que ce désarroi peut avoir les plus graves conséquences pour ceux qu'il représente; et termine en formulant le vœu que les démocrates chrétiens disent aux réactionnaires du parti catholique : « Vous ne toucherez pas aux droits acquis et sacrés de la classe ouvrière »), p. 1562 à 1569. — Interruptions de MM. Hicguet, François, Dufrane, Van Fleteren, Van Dieren, de Brouckere, Laboulle, Volckaert, Casterman, Renkin, p. m., m. f. (qui déclare qu'il apportera des chiffres au Sénat pour détruire la légende odieuse créée au sujet des dégrèvements d'impôts), Van Roosbroeck, J.-J. De Clercq, Clesse, Segers, Van Overbergh, Lekeu, p. 1562 à 1569.

Finances. EMPRUNT ET TRÉSORERIE. *Projet de loi autorisant certaines opérations d'emprunt et de trésorerie (suite)*

M. le président fait remarquer à ce moment qu'il y a encore sept orateurs inscrits, déclare que, d'après ce qui lui a été dit, ces orateurs comptent borner à cinq minutes la durée de leurs discours, M. le président insiste pour qu'il en soit ainsi et rappelle au Sénat qu'il a décidé de terminer la discussion pendant la séance en cours, p. 1569.

Reprise de la discussion générale : Discours de M. Digneffe (qui commence par déclarer qu'il lui semble que, après le rapport de M. Ingenbleek, comme après le discours prononcé par M. Renkin, p. m., m. f., le Sénat peut voter sans arrière-pensée un projet qui ne tend qu'à résoudre un problème de trésorerie, commente le discours de M. de Brouckere et traite la question des dégrèvements d'impôts en citant notamment certaines statistiques, s'élève ensuite contre l'utopie « Etat-Providence », termine en exprimant le regret que, parmi l'élite qui se consacre si pleinement au développement économique du pays, il ne s'en trouve pas qui consacrent au moins une partie de leur temps à la politique afin de défendre les intérêts bien entendus de la nation), p. 1569 à 1573. — Interruptions de MM. Lekeu, Volckaert, Van Belle, Van Fleteren, Van Overbergh, Lippens, le comte de la Barre d'Erquelinnes, François, Paulsen, p. 1569 à 1572. — M. Renkin, p. m., m. f., rappelle que la Chambre des représentants, consciente de l'urgence du projet en discussion, l'a voté en une séance, rappelle que le Sénat, sous l'empire du même sentiment, a décidé la veille de terminer le débat pendant la séance en cours et insiste pour qu'il en soit ainsi, p. 1573. — Observation de M. Van Fleteren, p. 1573. — Motion d'ordre de M. Segers, qui déclare que, ému par l'appel qui vient d'être adressé au Sénat par M. Renkin, p. m., m. f., il est prêt à renoncer à la parole, pourvu que les autres orateurs encore inscrits veuillent bien suivre son exemple, tient pourtant à faire remarquer au Sénat qu'il aurait quelque raison d'intervenir après la manière dont il a été personnellement mis en cause par M. Barnich et ayant également le désir de répondre à certains points du discours de M. de Brouckere, p. 1573. — Observations de MM. François et Renkin, p. m., m. f., p. 1573. — M. de Brouckere déclare qu'il est disposé à renoncer à la parole après l'appel du premier ministre, dans le cas où ceci serait nécessaire, pour permettre au Sénat de terminer ce même jour, mais tient à faire remarquer qu'il a demandé la parole une seconde fois dans ce débat afin de répondre à M. Moyersoen, celui-ci ayant profité de ce qu'il ne l'interrogeait pas pour considérer son argumentation comme sans réplique, p. 1573. — M. Van Belle proteste contre la proposition d'épuiser le débat ce même jour, estimant qu'il faut entendre les membres inscrits et en faisant remarquer que si le gouvernement a demandé l'urgence, il n'a pas insisté sur l'urgence pour « le jour même », p. 1573. — Observations de M. Segers, p. 1573. — A la suite de cet échange de vues, M. le président estime que le Sénat doit décider s'il veut en terminer aujourd'hui ou s'il veut revenir le lendemain, p. 1573. — M. de Brouckere répète que puisqu'il y a un important intérêt national à terminer les projets financiers ce même jour, il ne s'y oppose pas, M. Vinck se déclare d'accord avec M. de Brouckere et propose même de prolonger la séance jusqu'à épuisement de l'ordre du jour, p. 1573. — M. Segers appuie cette proposition, p. 1573. — Observation de M. Van Fleteren, p. 1573. — M. le président déclare close la discussion générale, p. 1573.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1573, 1574.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 50 et 3 abstentions, p. 1574 (14 septembre 1932). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot, Demets et Van Dieren, p. 1574. — Le projet est soumis à la sanction royale.

EQUILIBRE BUDGÉTAIRE.

Projet de loi établissant des mesures temporaires destinées à maintenir l'équilibre budgétaire.

V. les n°s 136 et 159 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 80. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 83. Rapport fait par M. Moyersoen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 17 mars 1932, p. 819. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Rapporteur : M. Moyersoen.

Discussion générale.

Discours de Mme Spaak, qui commence par protester contre la façon dont est organisé le travail parlementaire, cite comme exemple que, au moment même où se déroule la discussion très intéressante du projet en cours, il y a une réunion de la commission de l'intérieur et demande comment il est possible de s'arranger quand on s'intéresse aux deux questions, puis déclare qu'elle aurait voulu faire connaître son avis sur le dernier emprunt au moment de la discussion du projet qui le

Finances. EQUILIBRE BUDGÉTAIRE. *Projet de loi établissant des mesures temporaires destinées à maintenir l'équilibre budgétaire.* Discussion générale (*suite*)

concernait, que, en ayant été empêchée par des circonstances pénibles indépendantes de sa volonté, elle profite de la discussion en cours pour développer ses critiques sur les conditions de cet emprunt, puis critique également l'augmentation des droits sur les produits de première nécessité, alors que tant de familles ouvrières sont dans la misère par suite de la crise), Vancoillie (qui, tout en déclarant que les observations qu'il a à présenter concernent plutôt la discussion des articles, annonce que, pour gagner du temps, il les expose pendant la discussion générale; se félicite des décisions prises pour les familles nombreuses, parle de la question de la réduction des traitements par les communes, ainsi que de la réduction des dépenses libres des administrations communales, puis de la question de la taxe professionnelle et demande que l'on soit indulgent dans l'application des amendes et termine en demandant un dégrèvement de taxe sur les huiles en faveur de l'industrie du jute), Renkin, p. m. (qui répond à M. Vancoillie), le baron de Mévius (qui parle des réductions de pensions en ce qui concerne les petits pensionnés, puis traite la question de l'élevage des chevaux de pur sang et de demi-sang et des courses de chevaux et termine en faisant ressortir le montant des sacrifices que l'on demande à l'industrie brassicole), Hicguet (qui estime que la confiance doit être maintenue à tout prix, déclare que le programme du gouvernement a l'agrément de son groupe, estime que le temps manque pour un examen critique approfondi, qu'il faut donc parer au plus pressé et que, dans le but de marquer sa confiance au gouvernement, il votera le projet tel qu'il est transmis par la Chambre, demande, en terminant, que, en ce qui concerne les chevrons de front, le gouvernement déclare qu'il appliquera immédiatement les dispositions de l'article 10 autorisant le ministre des finances à apporter, sur avis conforme du conseil des ministres, certaines atténuations aux dispositions restrictives du projet), Laboulle (qui commence par rappeler la déclaration faite par la minorité du Sénat lors du vote du projet d'emprunt, puis développe les motifs pour lesquels il considère que la situation dans laquelle on se trouve est due aux dégrèvements massifs faits en 1930, rappelle ensuite les déclarations faites par MM. Van Overbergh et Dierckx, termine les observations qu'il désire présenter à ce moment en parlant des lois sociales et en déclarant que le gouvernement n'échappera pas à l'assurance généralisée contre le chômage), François (qui commence par déclarer qu'il ne se fait aucune illusion sur la portée pratique des brèves paroles qu'il va prononcer, mais tient pourtant à développer certaines critiques au sujet de l'imprécision des chiffres avancés par le gouvernement, termine en déclarant que, selon lui, la question qui devrait être posée est une coordination, non pas seulement de la matière budgétaire, mais de l'ensemble des points de vue du problème qui s'ouvre devant le pays, estime donc qu'il faut négliger les questions de détail tel que le projet en discussion et laisser la majorité prendre ses responsabilités), De Bruyn (qui déclare que, devant les observations déjà présentées, particulièrement celles présentées par M. Laboulle, il peut être très bref, critique pourtant les dégrèvements qui ont été opérés, dégrèvements qu'il estime avoir surtout profité aux riches, estime encore que le projet en discussion est une véritable piperie, que l'on devrait tenir compte du véritable prix de la vie et défend, dans ce domaine, l'amendement qu'il a présenté, termine en protestant contre les procédés de la Société nationale des chemins de fer envers la partie flamande du pays), p. 844 à 854. — Interruptions de MM. Moyersoen, Van Overbergh, le vicomte Berryer, Renkin, p. m., m. f., Hicguet, François, Mme Spaak, MM. le baron de Mévius, J. De Clercq, p. 845 à 853. — M. Laboulle reprend et termine son discours, parle particulièrement de la question des droits de douane, critique les réductions de salaires et termine en citant des paroles prononcées en 1894 par Jaurès : « il n'y a pas de secret pour arrêter l'universel effort du prolétariat vers le bien-être »), Mullie (qui commence par appuyer certaines des observations faites par M. Laboulle en ce qui concerne une direction générale du commerce intérieur, s'associe à certaines autres observations présentées, attire ensuite l'attention du ministre sur la situation de certaines communes, notamment dans la Flandre occidentale, termine en parlant de la taxation de la bière et des vins ainsi que du droit d'accise sur le tabac), p. 856 à 858. — Interruption de M. le baron de Dorlodot, p. 857.

MM. François et Moyersoen, rapp., font à ce moment des observations au sujet de la suite de la discussion et de la possibilité de terminer le projet en discussion ce même jour, M. le président prie MM. les sénateurs de rester en séance afin de pouvoir voter et l'assemblée décide de terminer ce jour-là la discussion, p. 858.

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. Moyersoen, rapp. (qui commence par indiquer les causes du déséquilibre budgétaire, puis signale les mesures prises, parle ensuite des abus auxquels il faut porter remède, fait remarquer que, en opérant le dégrèvement de 1930, le gouvernement n'a fait qu'exécuter la promesse faite en 1926 quant à la durée des mesures exceptionnelles prises à ce moment,

Finances. EQUILIBRE BUDGÉTAIRE. *Projet de loi établissant des mesures temporaires destinées à maintenir l'équilibre budgétaire.* Discussion générale (*suite*)

déclare que les dégrèvements ont surtout favorisé le petit contribuable, fait remarquer que la supertaxe rapporte en période de prospérité, mais ne produit rien pendant une crise et déclare que, s'il est désagréable de voter des impôts, de réduire des traitements, la majorité prendra, à cet égard, ses responsabilités), le baron de Dorlodot (qui, estimant que l'on ne peut envisager le renvoi du projet à la Chambre, se contente de demander que l'on rétablisse le plus rapidement possible et en quelque sorte par priorité les chevrons de front des anciens combattants), Jauniaux (qui demande, étant donnée la compression dont les budgets vont être l'objet, que l'entièreté des subsides destinés aux mutualités soit maintenue pour 1932, leur diminution sans préavis étant de nature à amener un désastre financier dans ces organismes), Demets (qui défend à son tour les droits des anciens combattants en matière de chevrons de front), p. 859 à 862. — Interruptions de MM. François, Danhier, Vinck, Hénault, Van Fleteren, Laboulle, Jos. De Clercq, Mme Spaak, p. 859 à 861. — Discours de M. Renkin, p. m., m. f. (qui répond brièvement aux observations prononcées, termine en déclarant que si le gouvernement demande aux Chambres le vote de ce projet, c'est parce qu'il estime qu'il est nécessaire à l'équilibre budgétaire et qu'il croit l'assurer, cet équilibre devant être un élément de renaissance de la confiance du public, confiance nécessaire à la solution de la crise, p. 862, 863. — Interruptions de M. François, p. 862, 863.

Discussion des articles.

Art. 1er. M. le président rappelle le texte transmis par la Chambre ainsi que le texte d'un amendement et d'un amendement subsidiaire présenté par M. De Bruyn et celui d'un amendement présenté par Mme Spaak, p. 863, 864. — Discours de M. Bossuyt, qui demande l'interprétation exacte du § 2 en ce qui concerne la réduction du traitement des agents mariés jouissant d'un traitement de moins de 20,000 francs et indique l'interprétation qu'il donne lui-même à ce paragraphe, p. 864. — M. Renkin, p. m., m. f., et Moyersoen déclarent être d'accord sur cette interprétation, p. 864. — L'amendement de M. De Bruyn, ainsi que son amendement subsidiaire, sont successivement rejetés, p. 864. — Discours de Mme Spaak qui justifie son amendement, p. 864. — L'amendement de Mme Spaak est rejeté et l'article 1er est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre des représentants, p. 864.

Art. 2. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'amendements présentés : 1° par M. De Bruyn : texte remplaçant celui transmis par la Chambre; 2° par MM. De Bruyn e Toch, p. 864, 865. — M. Renkin, p. m., m. f., déclare qu'il examinera avec attention la situation de certains agents temporaires de la Société nationale des chemins de fer en pays flamand, M. De Bruyn remercie le ministre, déclare que son amendement principal vient à disparaître par suite du rejet de l'amendement qu'il avait présenté à l'article 1er, puis motive l'amendement qu'il a présenté avec M. Toch, p. 865. — Observations de MM. Jos. De Clercq et Moyersoen, p. 865. — L'amendement subsidiaire présenté par MM. De Bruyn et Toch est rejeté et l'article 2 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 865.

Art. 3. M. le président rappelle que M. De Bruyn propose la suppression de cet article, p. 865. — M. De Bruyn fait remarquer que sa proposition vient également à disparaître par suite du rejet de son amendement à l'article 1er, p. 865. — M. le président rappelle que Mme Spaak propose la suppression du 3°, Mme Spaak défend son amendement, p. 865. — L'amendement de Mme Spaak est rejeté et l'article 3 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 865.

Art. 4. M. le président déclare que l'amendement présenté par M. De Bruyn venant à disparaître, il met aux voix l'article 4 tel qu'il est transmis par la Chambre et l'article est adopté, p. 865.

Art. 5. M. Moyersoen, rapp., répond à l'occasion de cet article à la question posée pendant la discussion générale par M. Van Coillie, au sujet des droits des administrations communales en ce qui concerne la réduction des traitements des fonctionnaires de ces administrations, p. 865. — L'article 5 est adopté, p. 866.

Art. 6 et 7. Adoptés sans observations, p. 866.

Art. 7*bis* proposé par Mme Spaak et M. François, M. le président donne lecture de cette disposition qui n'est pas adoptée, p. 866.

Art. 8. Adopté sans observations, p. 866.

Art. 9. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre, de celui d'un amendement présenté par MM. Vande Moortele, Fromont et Diriken, et de celui d'un amendement présenté par M. Gravez, p. 866 à 868. — Discours de M. Laboulle (qui renouvelle la question qu'il a posée pendant la discussion générale au sujet de l'application de l'arrêté royal de 1er février stipulant que les nouveaux droits prescrits par arrêté royal doivent être ratifiés par les

Finances. EQUILIBRE BUDGÉTAIRE. *Projet de loi établissant des mesures temporaires destinées à maintenir l'équilibre budgétaire.* Discussion des articles (*suite*)

Chambres), Renkin, p. m., m. f. (qui répond à M. Laboulle et déclare qu'il y a en effet de nouveaux droits qui doivent être ratifiés par les Chambres et que le projet est à ce moment soumis à la Chambre des représentants), Vande Moortele (qui déclare que, à la suite d'une conversation qu'il a eu avec M. Renkin, p. m., m. f., il retire l'amendement qu'il avait présenté, cet amendement n'ayant pas de raison d'être, les tabacs n'étant pas visés par le projet en discussion, p. 868. — M. Laboulle insiste sur la question qu'il a posée, la réponse du ministre ne lui ayant pas donné satisfaction, p. 868. — M. Renkin, p. m., m. f., déclare, à nouveau, que le projet portant ratification des nouveaux droits est soumis à l'approbation de la Chambre, p. 868. — L'amendement présenté par M. Gravez est rejeté, p. 868. — L'article 9 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 868.

Art. 10 et 11. Adoptés sans observations, p. 868.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 70 voix contre 37 et 2 abstentions, p. 869 (22 mars 1932). — Se sont abstenus : MM. Lebon et Paulsen, p. 869. — Le projet est soumis à la sanction royale.

FINANCES COMMUNALES. — V. Interpellations au nom de M. Dochen.

FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE.

Compte des opérations du fonds d'amortissement de la dette publique pour l'année 1930.

Ann. — Transmis par M. le premier président de la Cour des comptes, p. 349.

FONDS SPÉCIAL DE PRÉVISION MONÉTAIRE. — V. Budget des voies et moyens.

IMPOTS. — V. la rubrique spéciale.

LETTRE DE CHANGE ET BILLET A ORDRE. — V. 1° Affaires étrangères : Droit commercial. — 2° Droit commercial.

PLAN DAWES.

Bons du trésor. — Projet de loi relatif à l'émission de bons du trésor.

V. les n°s 43 et 79 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 32. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° . Rapport fait par M. Moyersoen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 23 décembre 1931, p. 307. — Le projet est renvoyé à la commission et la procédure d'urgence est décidée, p. 308.

L'urgence étant déclarée, M. Moyersoen donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 311 (23 décembre 1931).

Discussion générale :

Discours de M. Vinck (qui, tout en ne récriminant pas contre la personne du ministre, exprime sa stupéfaction de voir recourir à l'émission de bons du trésor, et développe les motifs pour lesquels il estime que c'est le régime capitaliste qui a amené la situation existante); M. le baron de Dorlodot (qui prie M. Vinck de déposer le plus tôt possible un projet dans lequel il dira comment il organisera les règlements entre les deux pays), le baron Houtart, m. f., qui répond à M. Vinck, (déclare qu'il n' a rien à ajouter au rapport de M. Moyersoen en ce qui concerne le projet en discussion, et demande à terminer la séance et l'année en laissant de côté les divergences politiques qui ressortent particulièrement dans le discours qui vient d'être prononcé par M. Vinck et en insistant pour que l'union de tous les partis se fasse dans un but essentiellement national, estime que l'on doit en arriver à abaisser le taux du loyer de l'argent), Laboulle (qui demande si les 300 millions pour les chômeurs sont compris dans l'emprunt en discussion), p. 311, 312. — M. le baron Houtart, m. f. (déclare que ces 300 millions doivent être déduits des bons du trésor qu'il se propose d'émettre), p. 312. — Interruptions de MM. de Brouckere, Vinck, le baron de Dorlodot, Van Roosbroeck et François, p. 311, 212.

L'article unique est adopté sans observations, p. 312.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 63 voix contre 41, p. 313 (23 décembre 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

REVENUS. — V. Impôts.

Flamand.

ENSEIGNEMENT.

Régime linguistique. — V. Enseignement moyen et primaire : Régime linguistique.

Flamand (*suite*)

FLAMAND DANS LES ADMINISTRATIONS. — V. Organisation administrative.

Fonctions et emplois publics. — V. Emplois publics.

Fonds des mieux doués. — V. Enseignement : Mieux doués.

Fonds national de la mutualité. — V. Assurances sociales : Mutualité.

Fonds spécial de prévision monétaire. — V. Budget des voies et moyens.

Forêts. — V. Eaux et forêts.

France. — V. Affaires étrangères.

Fraudes dans le commerce du charbon. — V. Commerce et industrie : Charbon.

Froment (Valorisation du). — V. Agriculture : Mesures en vue d'atténuer la crise : Valorisation du froment.

Fusion de sociétés. — V. Impôts.

Garantie de l'Etat pour un emprunt à émettre à l'étranger. — V. Finances : Emprunt : Garantie du gouvernement : Crédit communal.

Grades académiques : Admission. — V. Enseignement : Enseignement moyen du degré supérieur : Régime linguistique.

Guerre.

BLESSÉS ET MALADES DANS LES ARMÉES EN CAMPAGNE ET PRISONNIERS DE GUERRE. — V. Affaires étrangères : Guerre.

COMBATTANTS.

Chevrons de front. — Projet de loi complétant la loi du 25 août 1919 relative à l'octroi des chevrons de front.

V. les n°s 160 et 190 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 98. Rapport fait par M. Demets.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 4 mai 1932, p. 972. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Dépôt du rapport par M. Demets, p. 1015 (25 mai 1932).

Discussion générale :

Discours de MM. Van Cauteren (qui déclare qu'il ne déposera pas d'amendement tendant à obtenir un effet rétroactif, mais estime pourtant que, le projet consacrant la reconnaissance d'un droit, l'effet rétroactif devrait être accordé, proteste ensuite contre les conditions trop sévères auxquelles est subordonnée l'obtention du chevron de front des prisonniers de guerre, demande que l'on se montre aussi large que possible), Demets, rapp. (qui défend le projet tel qu'il est transmis par la Chambre, estimant que le chevron de front n'est pas une récompense de bravoure, mais une attestation de présence au front, estime, tout en considérant que la loi ne doit pas avoir une interprétation étriquée, qu'il faut cependant en préciser l'interprétation pendant la discussion en cours), De Bruyn (qui, ne voulant pas retarder le vote de la loi, ne dépose pas d'amendement, mais demande que les anciens combattants soient le plus tôt possible dotés d'un statut complet, signale ensuite le cas des cheminots détachés par ordre de l'autorité militaire pour être mis à la disposition de l'armée anglaise, puis demande que des formulaires soient envoyés aux organisations d'anciens combattants immédiatement après la promulgation de la loi), Arbeydt (qui proteste contre les conditions trop radicales auxquelles est soumisé l'obtention du chevron accordé aux prisonniers de guerre et défend l'amendement qu'il a présenté avec MM. Gravez et Lebon, afin de modifier les conditions exigées), Gravez (qui défend à son tour l'amendement qu'il a présenté avec MM. Arbeydt et Lebon et insiste pour que l'on dote sans retard les anciens combattants d'un statut définitif, déclare, en terminant, qu'il votera néanmoins le projet), p. 1174 à 1178. — Interruptions de MM. Lindekens, Gravez, p. 1174 à 1178. — Discours de MM. Pierlot (qui indique la direction large dans laquelle il voudrait voir orienter la jurisprudence des commissions chargées d'examiner l'octroi du chevron accordé aux prisonniers de guerre, estime que cette direction sera donnée par les déclarations que va faire le ministre de la défense nationale), p. 1179, 1180. — Interruptions de MM. Van Dieren, Gravez, p. 1180. — Discours de M. Crokaert, m. d. n. (qui déclare qu'il entre dans plus de détails qu'il n'en avait eu

Guerre. COMBATTANTS. *Chevrons de front (suite)*

l'intention, étant donnée l'ampleur imprévue prise par le débat, commence par définir ce qu'est le chevron de front, estime que, bien que des exceptions aient été apportées aux principes fondamentaux depuis la guerre, il faut s'en tenir pourtant au principe du chevron de front, indique la jurisprudence qui sera suivie, déclare qu'il se refuse de répondre en ce qui concerne les cas spéciaux et termine en priant le Sénat de ne pas admettre les amendements qui sont présentés et d'adopter le projet tel qu'il a été transmis par la Chambre), p. 1180, 1181. — Interruptions de MM. Moyersoen, p. 1180. — Discours de MM. Demets, rapp. (qui estime que, d'après la jurisprudence qui vient d'être définie par le ministre, on obtient des satisfactions importantes et prie le Sénat d'admettre le projet tel qu'il a été voté par la Chambre), Lebon (qui commente le discours qui vient d'être prononcé par le ministre, le critique, défend en conséquence l'amendement qu'il a présenté avec MM. Aerbeydt et Gravez et prie le Sénat d'admettre cet amendement), p. 1181, 1182. — Interruptions de MM. Crokaert, m. d. n., Demets, rapp., Pierlot, p. 1181, 1182.

Discussion des articles :

Art. 1er. M. le président donne lecture du texte du projet ainsi que de l'amendement présenté par MM. Gravez, Aerbeydt et Lebon, p. 1182, 1183. — M. Gravez demande l'appel nominal et cette demande est régulièrement appuyée. L'amendement de MM. Gravez, Aerbeydt et Lebon est rejeté par 77 voix contre 12 et 1 abstention, p. 1183. — S'est abstenu : M. De Bruyn, p. 1183. — L'article 1er est adopté tel qu'il a été transmis par la Chambre des représentants, p. 1183.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 1183.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 83 membres présents, p. 1183 (21 juin 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Réduction de la rente. — V. Finances : Equilibre budgétaire.

DOMMAGES DE GUERRE.

Réparation : Mode de fixation du montant de la créance du sinistré. — Projet de loi portant interprétation des lois coordonnées par arrêté royal du 6 septembre 1921 sur la réparation des dommages de guerre.

V. les nos 138 et 198 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 124. Rapport fait par M. Joseph De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 juin 1932, p. 1062. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Jos. De Clercq, p. 1217 (23 juin 1932).

Discussion générale :

Discours de MM. le baron de Dorlodot (qui signale le préjudice causé aux intéressés par le mode de règlement par titres en remplacement du règlement en espèces), Missiaen (qui déclare que le gouvernement rachète ces titres en bourse en dessous de leur valeur nominale et les remploie pour payer les intéressés en les évaluant à leur valeur nominale), Jos. De Clercq, rapp. (qui fait observer que la remarque faite par M. le baron de Dorlodot est peut-être fondée, mais ne se rattache nullement au projet en discussion), p. 1283. — Interruptions de MM. Van Dieren et Moyersoen, p. 1283. — M. le baron de Dorlodot déclare qu'il a saisi l'occasion qui se présentait pour signaler une injustice, p. 1283. — Discours de MM. Carton, m. i. h. (qui commence par faire remarquer que les observations de M. le baron de Dorlodot n'ont rien à voir avec le projet en discussion, rappelle que dix ans auparavant il a, avec M. Digneffe, signalé le danger qui pourrait se présenter pour les derniers bénéficiaires, par suite de la dépréciation des indemnités, fait remarquer qu'il est impossible pour le gouvernement de suivre l'interprétation de la Cour de cassation, qui déclare que les sinistrés doivent être payés en francs-or, ceci entraînant l'Etat dans des décaissements ruineux et prie le Sénat d'admettre le projet tel qu'il lui est transmis par la Chambre), p. 1283. — Discours de MM. Digneffe (qui demande que dans les cas où la bonne foi des intéressés, qui n'ont pu exécuter qu'avec retard les reconstructions, est établie, l'Etat examine ce qu'il y a lieu de faire), le baron de Dorlodot (qui annonce qu'il ne votera pas le projet, celui-ci étant la consécration légale du paiement en monnaie de singe), Moyersoen (qui estime que l'arrêt de la Cour de cassation est contraire aux intentions du législateur), Van Dieren (qui déclare qu'il émettra un vote négatif pour les mêmes motifs que ceux développés par M. le baron de Dorlodot), Jos. De Clercq (qui estime que si l'on admettait la thèse soutenue par MM. le baron de Dorlodot et Van Dieren, ce serait rayer de la Constitution le droit d'interprétation accordé au parlement, puis défend le projet); Legrand (qui développe les motifs pour lesquels il estime qu'il ne faut pas hésiter à voter le projet), Demets (qui, en opposition aux observations développées par M. Legrand relativement aux indemnités de

Guerre. DOMMAGES DE GUERRE. *Réparation : Mode de fixation du montant de la créance du sinistré (suite)*

remploi, déclare, de science personnelle, que l'indemnité de remploi a été refusée à des commerçants pour des marchandises qu'ils devaient remplacer, l'indemnité qui leur a été accordée étant la valeur de 1914), Carton, m. i. h. (qui indique les motifs pour lesquels, tout en estimant que la justice absolue n'a pas été rendue, on se trouve devant une loi indispensable si l'on ne veut pas accentuer l'injustice et ruiner les finances publiques), p. 1283 à 1285. — Interruptions de MM. Van Roosbroeck, Segers, Lindekens, le baron de Dorlodot, Moyersoen, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Van Dieren, Ronvaux, Demets, p. 1284, 1285.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1285.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 87 voix contre 4 (MM. Lindekens, Van Dieren, le baron de Dorlodot et Demets), p. 1290 (30 juin 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Territoires rédimés : accord avec la France. — V. Affaires étrangères : Guerre.

PAIEMENT DES RÉPARATIONS : DÉCLARATIONS DU CHANCELIER BRUNING A CE SUJET. — V. Interpellations, au nom de M. le baron de Dorlodot.

H

Habitations à bon marché.

CONSTRUCTION : ENCOURAGEMENT.

Remise temporaire de la contribution foncière. — Projet de loi portant prorogation de la loi du 10 juin 1928 encourageant la construction de nouvelles habitations par la remise temporaire de la contribution foncière.

V. les nos 108 et 201 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 193. Projet transmis par la Chambre.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 19 juillet 1932, p. 1506. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Hamme. — V. Communes : Limites séparatives.

Hongrie (créances commerciales : règlement). — V. Affaires étrangères : Commerce et industrie : Créances commerciales.

Huit heures dans l'industrie du bâtiment. — V. Interpellations, aux noms de MM. Hans et Van Belle.

Hygiène et santé.

ALCOOLISME. — V. Alcool.

ORDRE DES MÉDECINS ET CHAMBRES DES PROFESSIONS MÉDICALES. — V. Art de guérir.

SERUM ANTIDIPHTÉRIQUE (CONVENTION RELATIVE AU). — V. Affaires étrangères : Hygiène.

I

Importation : majoration de la taxe dans certains cas. — V. Impôts : Taxe de transmission.

Impôts.

ALCOOL. — V. la rubrique spéciale.

AUTOMOBILES.

Convention avec la France. — Projet de loi approuvant la convention entre la Belgique et la France en vue d'éviter les doubles impositions en ce qui concerne la circulation des véhicules automobiles. — V. plus loin : Impôts directs.

CONTRIBUTION FONCIÈRE : REMISE EN FAVEUR DE CEUX QUI CONSTRUISENT UNE HABITATION A BON MARCHÉ. — V. Habitations à bon marché : Construction.

CONVENTIONS AVEC LE GRAND-DUCHÉ, LA FRANCE ET L'ITALIE.

Projet de loi approuvant les conventions bilatérales conclues à Bruxelles avec le grand-duché de Luxembourg, la France et l'Italie dans le but d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts directs et de régler certaines autres questions en matière fiscale. — V. Affaires étrangères : Impôts.

Impôts (*suite*)

DOUANES ET ACCISES.

Alcool. — V. la rubrique spéciale.

Arrangement entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la France. — V. Affaires étrangères : Douanes.

Droits supplémentaires pour certaines catégories de tissus et de meubles. — Projet de loi relatif au tarif des douanes.

V. les nos 286 et 296 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 186. Rapport fait par M. Joseph De Clercq.

Discussion générale :

Ann. — Discours de M. Laboulle, qui, tout en ne voulant pas être accusé de chercher querelle au premier ministre, lui pose deux questions au sujet du délai apporté à soumettre au parlement l'approbation des mesures qui ont été prises; M. Laboulle rappelle à cette occasion des questions qu'il a précédemment posées à M. Renkin à ce sujet et la réponse de celui-ci; termine en déclarant que le retard apporté au dépôt du projet en discussion milite encore contre l'octroi de pouvoirs extraordinaires au gouvernement, celui-ci ne respectant pas les conditions auxquelles l'approbation des dispositions qu'il prend sont subordonnées, p. 1449. — M. Renkin, p. m., déclare que le mot « immédiatement » signifie « tout de suite », mais que, dans la pratique des affaires, des délais s'imposent toujours, mais promet pourtant à M. Laboulle que, dans l'avenir, les projets de ratification seront déposés aussi rapidement que faire se pourra, p. 1450.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1450.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 67 voix contre 46 et une abstention, p. 1455 (19 juillet 1932). — S'est abstenu : M. le baron de Moffarts, p. 1455. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Sucres. — Projet de loi concernant les droits d'accise et de douane sur les sucres.

V. les nos 243 et 280 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 176. Rapport fait par M. Limage.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies des finances et de l'agriculture.

Dépôt du rapport par M. Limage, p. 1390 (13 février 1932).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1433, 1434.

M. Huisman Van den Nest demande que le vote sur ce projet ne soit pas groupé et que l'on procède à un vote séparé. M. le président déclare qu'il en sera ainsi, p. 1455.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 62 voix contre 49, p. 1455 (19 juillet 1932). Le projet est soumis à la sanction royale.

DROITS DE DOUANES, D'ACCISE ET TAXES DE CONSOMMATION.

Projet de loi modifiant le tarif des douanes, ainsi que certains droits d'accise et revisant des droits et taxes de consommation.

V. les nos 26, 78 et 100 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 77. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 79. Rapport fait par M. Mullie.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 9 mars 1932, p. 709. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies des finances et de l'agriculture.

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 753 (15 mars 1932).

M. Van Dievoet demande que ce projet soit inscrit à l'ordre du jour du surlendemain matin jeudi et cette demande est admise, p. 771.

Discussion générale :

Discours de MM. Huisman Van den Nest (qui développe les motifs pour lesquels il estime que la Belgique ne peut s'engager dans la voie du protectionnisme, déclare, en conséquence, qu'il ne votera pas affirmativement sur le projet en discussion et termine en exprimant le vœu que ses collègues comprennent qu'il n'est poussé que par la préoccupation de l'intérêt général du pays), Mullie (qui combat le discours de M. Huisman Van den Nest et développe le but du projet qui n'a pour but que d'assurer à l'agriculture la même protection relative que celle donnée à l'industrie et termine en exprimant le vœu que le Sénat tout entier donne son adhésion au projet qui lui est soumis), p. 800 à 806. — Interruptions de MM. Van Dievoet, m. a., Hicguet, Mullie, Jabon, Ferminne, Limage, Leyniers, G. Jansen, François, le baron van Zuylen, Huisman Van den Nest, le baron de Dorlodot, Solau, Mme Spaak, p. 800 à 806. — Discours de M. Van Dievoet, m. a. (qui commence par faire remarquer que le projet en discussion n'a pas seulement un but économique, mais a également un but fiscal, qu'il ne concerne pas exclusivement l'agriculture, qu'il a été présenté par le ministre des finances et le ministre de l'agriculture, que M. Renkin, p. m., m. f., retenu à la Chambre des représentants l'a chargé de défendre ce projet devant la haute assemblée, que l'opinion qu'il exprime ne sera pas seulement l'avis du ministre de l'agriculture, mais sera correspondante à l'attitude adoptée par le gouvernement sur les différentes questions visées par le projet, puis défend le projet et répond notamment au discours de M. Huisman Van den Nest), p. 806, 807. — Interruptions de Mme Spaak et de MM. Van Fleteren, Hicguet, Limage, Vande Moortele, p. 806, 807. — Discours de M. Vande Moortele (qui intervient dans la discussion pour traiter la question du tabac), p. 807 à 809. — Interruptions de MM. Van Dievoet, m. a., Jos. De Clercq, p. 808, 809. — M. Lindekens déclare renoncer à la parole, p. 809.

Discussion des articles.

Art. 1er. Discours de M. François (qui déclare avoir demandé à ajouter quelques mots à la discussion générale à l'occasion de l'article 1er, afin de préciser l'attitude du groupe socialiste sur le projet en discussion, attire en conséquence, au nom de son groupe, l'attention du Sénat sur les périls menaçant les intérêts vitaux de la Belgique et déclare que c'est dans le but de réagir contre ces dangers que le groupe socialiste émettra un vote négatif), Van Dievoet, m. a. (qui commence par déclarer qu'il ne reviendra pas, à la suite du discours de M. François, sur les considérations générales qu'il a émises à la séance du matin, lors de son précédent discours, mais répond au discours de M. Vande Moortele en ce qui concerne les tabacs, p. 810 à 812. — Interruptions de MM. Limage, Mullie et Vande Moortele, p. 812. — L'article 1er est adopté, p. 812.

Art. 2 à 11. Adoptés sans observations, p. 812.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 64 voix contre 36 et une abstention, p. 814 (17 mars 1932). — S'est abstenu : M. Duchateau, p. 814. — Le projet est soumis à la sanction royale.

EQUILIBRE BUDGÉTAIRE. — V. Finances.

EXONÉRATION.

Dispense d'assujettissement aux impositions provinciales et communales pour le personnel des vicinaux. — Projet de loi établissant pour la Société nationale des chemins de fer vicinaux la dispense d'assujettissement aux impositions provinciales et communales pour le personnel employé à son exploitation.

V. les nos 270 (session 1930-1931) et 23 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 64. Rapport fait par M. le baron de Kerchove d'Exaerde.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, p. 251 (16 décembre 1931). — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur et de l'hygiène.

Dépôt du rapport par M. le baron de Kerchove d'Exaerde, p. 580 (23 février 1932).

Discussion générale :

Discours de M. le baron de Kerchove d'Exaerde, rapp., qui fait remarquer que le projet soumis au Sénat constitue uniquement une interprétation de l'article 11 de la loi du 24 juillet 1885 sur la Société nationale des chemins de fer vicinaux et que le gouvernement l'a proposé, après certains conflits, afin d'écarter, par un texte de loi, tout doute sur le droit de la Société nationale des chemins de fer vicinaux à l'exonération, p. 625.

L'article unique est adopté sans observations, p. 625.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 103 voix et une abstention, p. 625 (1er mars 1932). — S'est abstenu : M. Digneffe, p. 625. — Le projet est soumis à la sanction royale.

FUSION DE SOCIÉTÉS.

Projet de loi apportant des modifications aux lois sur les droits d'enregistrement et de transcription et sur les impôts sur les revenus en matière de fusion de sociétés.

V. les nos 229 et 270 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 162. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 185. Rapport fait par M. Jos. De Clercq.

Impôts. FUSION DE SOCIÉTÉS. *Projet de loi apportant des modifications aux lois sur les droits d'enregistrement et de transcription et sur les impôts sur les revenus en matière de fusion de sociétés* (*suite*)

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 7 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1442.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1454 (19 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

IMPOTS DIRECTS.

Doubles impositions sur la circulation des automobiles : Accord avec la France. — V. Affaires étrangères : Impôts : Double imposition.

Doubles impositions en matière d'impôts directs et règlement de questions fiscales. — Convention avec le Grand-Duché de Luxembourg, la France et l'Italie. — V. Affaires étrangères : Impôts : Double imposition.

Doubles impositions : Mise en vigueur à une date antérieure à celle prévue dans les conventions. — Projet de loi autorisant le gouvernement à fixer la mise en vigueur de certaines dispositions des conventions sur les doubles impositions, signées avec la France, le 16 mai 1931, et avec l'Italie, le 11 juillet 1931, à une date antérieure à celles prévues aux articles 17 de ces conventions.

V. les nos 259 et 273 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 168. Rapport fait par M. le baron van Zuylen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. le baron van Zuylen, p. 1357 (12 juillet 1932).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1419.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1459 (19 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

REVENUS.

Fusion de sociétés. — V. plus haut la sous-rubrique : Fusion de sociétés.

REVENUS, BREVETS D'INVENTION, MARQUES DE FABRIQUE ET DE COMMERCE, DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

Projet de loi modifiant les lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus ainsi que les lois concernant les brevets d'invention, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industriels et la propriété industrielle en général.

V. les nos 89, 125, 196 et 264 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 155. Projet transmis par la Chambre.

N° 188. Rapport fait par M. Moyersoen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Moyersoen, p. 1413 (14 juillet 1932).

Pas de discussion générale.

Discussion des articles :

Art. 1er. M. Mullie proteste contre la disposition prévoyant que la revision cadastrale des propriétés non bâties est postposée à deux ans (1934), fait remarquer que, en 1933, beaucoup de parcelles de terre seront en jachère, et demande comment en ce cas l'on appliquera l'impôt foncier, M. Ferminne pose une question similaire et M. Carton, m. i. h., déclare que dans les cas cités par MM. Mullie et Ferminne l'impôt sera proportionnel, p. 1434, 1435. — M. Carton, m. i. h. fait remarquer, au moment où il répond à ces questions, que l'article 13 visé par MM. Mullie et Ferminne n'est pas en discussion, mais qu'il a pourtant répondu à la question posée, p. 1435. — Observations de MM. Beauduin, Van Overbergh, p. 1435. — L'article 1er est adopté, p. 1435.

Art. 2. M. le président donne lecture d'un amendement présenté par M. Mullie, p. 1435. — M. Mullie défend son amendement, M. Moyersoen, rapp., indique les motifs pour lesquels il estime que l'on peut s'en tenir au texte du gouvernement, p. 1436. — M. Mullie combat les observations formulées par M. Moyersoen en opposition avec son amendement, M. Carton, m. i. h., déclare que le gouvernement ne peut accepter l'amendement de M. Mullie et motive son opposition, p. 1436. —

Impôts. REVENUS, BREVETS D'INVENTION, MARQUES DE FABRIQUE ET DE COMMERCE, DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE. *Projet de loi modifiant les lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus, etc.* (*suite*)

L'amendement de M. Mullie est rejeté et l'article 2 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre des représentants, p. 1437.

Art. 3 et 4. Adoptés sans observations, p. 1437.

Art. 5. MM. Demets, le vicomte Simonis et Moyersoen, rapp., et Dochen font diverses observations au sujet de l'interprétation et de l'application de cet article et M. Carton, m. i. h., répond à ces observations, p. 1437 à 1439. — Interruption de M. François, p. 1439. — M. Demets déclare qu'il vote contre cet article, p. 1439. — L'article 5 est adopté, p. 1439.

Art. 6 à 10. Adoptés sans observations, p. 1439, 1440.

Art. 11. Discours de M. Huisman Van den Nest, qui se fait l'écho des critiques violentes du monde commercial et industriel au sujet de l'organisation du dépôt des marques de fabrique et termine en priant le ministre de prendre des dispositions pour améliorer ce service, p. 1440. — L'article 11 est adopté, p. 1440.

Art. 12, 13 et 14. Adoptés sans observations, p. 1441.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 67 voix contre 46 et une abstention, p. 1455 (19 juillet 1932). — S'est abstenu : M. le baron de Moffarts, p. 1455. — Le projet est soumis à la sanction royale.

TAXE DE TRANSMISSION A L'IMPORTATION : MAJORATION DANS CERTAINS CAS ET DANS CERTAINES LIMITES.

Projet de loi autorisant le gouvernement à majorer, dans certains cas et dans certaines limites, le taux de la taxe de transmission à l'importation.

V. les nos 221 et 227 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 112. Rapport fait par M. Mullie.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 9 juin 1932, p. 1130. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt, par M. Mullie, du rapport sur ce projet de loi, p. 1135 (14 juin 1932). — M. Mullie, rapp., fait remarquer la grande urgence du projet et demande que la discussion en soit fixée au lendemain, p. 1135. — Observations de MM. Volckaert (qui estime qu'il importe que les sénateurs puissent juger d'après le document imprimé du rapport), Mullie, rapp., (qui renouvelle sa demande), Lebon (qui demande si l'examen de ce projet interrompra la discussion du projet sur l'emploi des langues), p. 1135. — M. le président Magnette indique les motifs d'urgence, p. 1135. — Observations de M. Dierckx, p. 1135. — La discussion est fixée au lendemain.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1142.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 60 voix contre 43 et 4 abstentions, p. 1146 (15 juin 1932). — Se sont abstenus : MM. Huisman Van den Nest, Segers, le comte de la Barre d'Erquelinnes et Magnette, p. 1146. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Improbation d'une décision du conseil provincial de la Flandre orientale en ce qui concerne la durée du travail pour les travaux publics. — V. Interpellations au nom de MM. De Bruyn et Toch.

Incidents d'Anvers. — V. Motions d'ordre : 1° au nom de M. Digneffe; 2° au nom de M. Van Dieren.

Incinération.

Projet de loi concernant l'incinération facultative des cadavres humains.

V. les nos 131 (session extraordinaire 1925), 82 (session 1929-1930) et 191 (1930-1931) du Sénat.

Doc. — N° 44. Rapport fait par M. Asou.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Asou, p. 361 (20 janvier 1932). Motion d'ordre de M. Asou, rapp. (qui demande que le Sénat fixe la discussion au jeudi suivant), p. 660. — Observations diverses de MM. Moyersoen (qui rappelle que les budgets devraient avoir la priorité), le baron de Dorlodot, Van Fleteren, le président, Volckaert (qui déclare que le groupe socialiste est d'accord avec M. Asou), Jos. De Clercq, p. 660, 661. — A la proposition de M. le président, le projet est porté à l'ordre du jour du jeudi suivant, p. 661.

Avant d'ouvrir la discussion générale, M. le président Magnette prie les orateurs de condenser le plus possible leurs observations, estimant que, malgré l'importance de la question, celle-ci a déjà été discutée à fond et depuis longtemps, non

Incinération. *Projet de loi concernant l'incinération facultative des cadavres humains (suite)*

seulement dans les assemblées délibérantes, mais dans la presse quotidienne, croit ne pas s'avancer en disant que les opinions sont faites, que, en conséquence, les discours qui seraient prononcés ne changeraient pas grand'chose aux convictions qui sont arrêtées, prie donc le Sénat de tenir compte, vu l'ordre du jour très chargé devant lequel il se trouve, de donner la meilleure suite possible aux observations qu'il vient de faire, p. 722.

Discussion générale :

Discours de M. Cocq, m. j. (qui déclare que l'attitude prise à la Chambre par le gouvernement, qui a voulu laisser à chacun de ses membres la faculté de se prononcer selon ses convictions n'a pas varié depuis le vote du projet par la Chambre, puis rappelle les rétroactes du projet qui remonte à près d'un quart de siècle), p. 722, 723. — Discours de MM. Asou, rapp. (qui rappelle, à son tour, non seulement les rétroactes du projet en discussion mais les rétroactes plus anciens de la question de l'incinération, fait ensuite remarquer que le texte soumis aux délibérations du Sénat semble tenir compte de toutes les conditions et précautions nécessaires, ne discute pas l'objection la plus grave : l'objection religieuse, mais déclare qu'il ne peut admettre que tout en repoussant pour eux-mêmes la crémation, ils la refusent à ceux qui en sont partisans), Rutten (qui commence par annoncer qu'il estime que personne ne s'étonnera de lui entendre déclarer que les membres de la droite ne peuvent donner leur adhésion à la proposition de loi transmise par la Chambre, estime que la droite pourrait s'en tenir à cette simple déclaration, qui est dictée par des motifs de conscience, tient cependant à rendre hommage au souci qu'a eu le rapporteur d'éviter tout ce qui aurait pu froisser les convictions de ses collègues catholiques, mais estime pourtant qu'il convient de rencontrer les arguments présentés par le rapporteur à l'appui de ses conclusions, qui tendent à l'adoption du projet, puis développe ses arguments), L. Matagne (qui commence par déclarer que la gauche socialiste sera unanime à appuyer le projet, puis développe des arguments à l'appui de l'incinération et termine en déclarant que la foi sincère mérite le plus grand respect, que ce n'est donc certainement pas la haine de Dieu qui guide l'opinion des gauches parlementaires), Lindekens (qui déclare que pour les catholiques nationalistes flamands l'incinération est bien une question de religion, estime que le parti catholique officiel qui gouverne avec le parti libéral doit sentir l'affront que lui fait le parti libéral en lui imposant ce projet, puis développe les motifs pour lesquels il estime que en minant dans le peuple la croyance à la résurrection de la chair on veut lui faciliter la voie au matérialisme qui doit conduire vers le libéralisme et le socialisme athéiste), p. 723 à 729. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Jos. De Clercq, Lippens, Vinck, Van Overbergh, Ronvaux, Van Dieren, Van Roosbroeck, Dufrane, p. 724 à 729. — M. Vinck déclare renoncer à la parole, p. 729.

Discussion des articles :

Art. 1er. M. le président donne lecture du texte de cet article, p. 729. — M. Van Overbergh demande l'appel nominal, et cette demande est régulièrement appuyée, p. 729. — L'article 1er est adopté par 70 voix contre 68 et 3 abstentions, p. 729. — Se sont abstenus : MM. Jabon, G. Jansen et Lippens, p. 729.

Art. 2. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre, p. 729, 730. — M. Tschoffen dépose avec M. Moyersoen un amendement tendant à remplacer les deux premiers paragraphes et donne lecture de cet amendement, p. 730. — M. le président demande si l'amendement est appuyé, et un grand nombre de membres de la droite l'appuient, p. 730. — Discussion : Discours de M. Tschoffen (qui défend son amendement; M. Cocq, m. j., tout en ne voulant pas prendre position dans le débat, rappelle ce qui s'est pasé à la Chambre et pourquoi cette assemblée a admis le texte qu'elle a transmis au Sénat, termine son discours en attirant l'attention du Sénat sur le point de savoir s'il ne serait pas préférable d'adopter le texte transmis par la Chambre, car, en adoptant l'amendement, qui entraînerait le renvoi à cette assemblée, l'irritant débat sur l'incinération serait prolongé de plusieurs semaines), p. 730, 731. — Interruptions de MM. Dierckx, Van Fleteren, Tschoffen (qui fait remarquer à M. Cocq, m. j., que l'amendement qu'il propose avec M. Moyersoen n'est pas le même que celui présenté à la Chambre par la section centrale, que M. Cocq fait donc erreur en identifiant l'un à l'autre), Segers, Casterman, p. 730, 731. — Discours de M. Moyersoen (qui fait remarquer que M. Cocq est dans l'erreur en déclarant que l'article 2 n'a pas fait l'objet d'un débat à la Chambre, et appuie les observations faites par M. Tschoffen, déclare que l'amendement qu'il présente avec M. Tschoffen a précisément été rédigé en tenant compte du débat de la Chambre et qu'il ne vise pas l'établissement de cimetières privés, puis motive à son tour l'amendement), Dierckx (qui fait remarquer à

Incinération. *Projet de loi concernant l'incinération facultative des cadavres humains (suite)*

M. Moyersoen que son amendement prouve qu'il est en contradiction avec lui-même et développe les motifs pour lesquels il prie le Sénat de rejeter cet amendement), p. 731. — M. Moyersoen fait remarquer que l'amendement tend uniquement à ce que les frais de la crémation soient supportés par les familles qui veulent y recourir, p. 731. — Observations de MM. Dierckx, Van Fleteren, Vinck, p. 731. — M. Van Overbergh demande l'appel nominal sur l'amendement de MM. Tschoffen et Moyersoen; cette demande étant régulièrement appuyée, il est procédé à l'appel nominal, et l'amendement est rejeté par 69 voix contre 67 et une abstention, p. 731. — S'est abstenu : M. Lippens, p. 732. — L'article 2 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre des représentants, p. 732.

Art. 4 à 9. Adoptés sans observations, p. 732, 733.

M. le président annonce qu'il va être procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet; M. Laboulle fait remarquer que, par suite du bruit qui règne dans la salle, on ne sait sur quoi on vote, p. 733. — M. le président Magnette déclare qu'il n'admet pas le reproche de M. Laboulle, et s'adresse du reste à l'assemblée entière pour faire remarquer la peine qu'il doit se donner pour obtenir le silence dans les moments où c'est indispensable, notamment pendant les votes, et profite de cette occasion pour rappeler au Sénat que voter est une chose extrêmement importante et qu'il est nécessaire de pouvoir répondre à temps et autrement que par un simple mouvement de tête comme certains membres le font parfois, p. 733.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 69 voix contre 68 et 2 abstentions, p. 733 (10 mars 1932). — Se sont abstenus : MM. G. Jansen et Lippens, p. 733. — Observations de MM. Van Roosbroeck, Moyersoen, Lallemand, p. 733. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Incessibilité des salaires et appointements. — V. Droit civil : Salaires et appointements. Portion cessible ou saisissable.

Indigénat. — V. 1° Naturalisations. — 2° Nationalité.

Industrie. — V. Commerce et industrie.

I. N. R. — V. Radiophonie.

Insaisissabilité des salaires. — V. Droit civil : Salaires.

Inspection des mines. — V. Mines.

Interpellations.

INSCRIPTION DES INTERPELLATIONS A L'ORDRE DU JOUR.

Ann. — M. Van Fleteren, par motion d'ordre, fait remarquer qu'un libellé d'interpellation assez long et mentionnant les noms de certaines personnes figure pendant un temps indéterminé à l'ordre du jour; M. Van Fleteren suggère de ne l'inscrire qu'au moment où la discussion de l'interpellation sera fixée, p. 24. — M. le président déclare que les précédents réglementaires sont que, une fois qu'une interpellation est annoncée, elle doit être mentionnée à l'ordre du jour, mais qu'il a été admis qu'elle n'y paraisse qu'une fois et n'y soit réinscrite que le jour où la discussion en est fixée; M. le président estime que cette façon de procéder sera de nature à donner satisfaction, et le Sénat marque son accord, p. 24.

DISCUSSION DES INTERPELLATIONS.

Barnich.

Ann. — Adressée à M. le ministre des transports par M. Barnich sur l'inexistence, alors que le pays traverse une crise grave, d'une politique des transports conforme aux contingences économiques. Demande d'interpellation, p. 585. — M. Barnich développe son interpellation et fait l'ébauche de ce qui, à son avis, constituerait une politique gouvernementale des transports, p. 696 à 700. — Interruptions de MM. Van Isacker, m. t., Lippens, p. 697 à 700. — Discours de MM. François (qui se contente d'ajouter à l'exposé si judicieux de M. Barnich quelques observations concernant spécialement les transports par route, et demande une coordination des moyens de transport), Mullie (qui ne suit pas l'exemple de M. François, lequel a préféré faire des suggestions, et développe des critiques au sujet des tarifs appliqués aux transports agricoles, particulièrement en ce qui concerne les matières premières pour l'agriculture), Van Dieren (qui critique les agissements de la Société nationale des chemins de fer belges, dénonce notamment la concurrence déloyale faite par les chemins de fer à la batellerie belge et déclare que la Société nationale accorde délibérément des diminutions de tarif dans la partie wallonne, alors que peu

de tarifs exceptionnels sont prévus en faveur du pays flamand; demande que la part qui leur revient soit accordée aux Flamands), p. 660 à 662. — Interruptions de MM. François, Van Isacker, m. t., p. 701. — Discours de M. Van Isacker, m. t. (qui répond à l'interpellation), p. 702 à 706. — Interruptions de MM. Barnich, Van Dieren, Beauduin, Segers, François, Moyersoen, De Bruyn, p. 702 à 706. — Discours de M. Barnich (qui répond au discours du ministre, estime que celui-ci a peu ou point répondu aux questions qu'il lui a posées, qu'il n'a nullement exposé ses principes en matière de politique des transports, que le ministre ne tient nullement compte, ni à ce moment de crise, ni en d'autres temps des besoins de l'agriculture et des industries vitales, tout en constatant la bonne volonté du ministre), p. 707. — Interruption de M. Van Isacker, m. t. p., p. 707. — L'interpellation est close, p. 707.

Beauduin.

Ann. — Adressée au gouvernement par M. Beauduin, au sujet de l'application de l'accord belgo-luxembourgeois relatif au régime des alcools. Demande d'interpellation, p. 350.

de Brouckere.

Ann. — Adressée à M. le ministre de la justice par M. de Brouckere, au sujet de l'activité, en Belgique, de policiers dépendant de gouvernements étrangers. Demande d'interpellation, p. 240. — M. de Brouckere annonce qu'il s'est mis d'accord avec le ministre de la justice pour que l'interpellation soit discutée immédiatement après les vacances de Noël, p. 240. — M. le président annonce que M. le ministre de la justice et M. de Brouckere se sont mis d'accord pour que cette interpellation soit discutée au cours de la séance du 27 janvier et déclare qu'elle est portée à l'ordre du jour de cette séance, p. 371. — Assentiment du Sénat. — M. de Brouckere développe son interpellation et demande à pouvoir faire insérer des documents à l'appui du bien-fondé de son interpellation aux *Annales parlementaires*, documents prouvant que l'homme dont il vient de décrire l'activité est bien le même sous des passeports lui donnant des noms différents, p. 401 à 405. (Voyez l'annexe jointe aux *Annales* de la séance du 27 janvier 1932.) — M. Cocq, m. j., répond à l'interpellation, déclare que le gouvernement est au courant de l'affaire développée avec son talent habituel par M. de Brouckere, indique l'article de la loi de 1927 qui n'a pas permis au gouvernement de procéder contre Salvatore Addis à une mesure d'expulsion, ainsi que les motifs pour lesquels cet homme doit rester à la disposition de la justice belge pour répondre à la prévention de bigamie; que, à l'issue de cette affaire, le gouvernement aura à s'occuper de la demande d'extradition dont Addis fait l'objet, p. 405, 406. — Interruptions de MM. Van Dieren, Lekeu, le baron de Dorlodot, Volckaert, Dufrane, p. 403 à 406. — L'interpellation est close, p. 406.

De Bruyn.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale par M. De Bruyn, sur le refus, de la part du Fonds national de crise, de prendre en considération les demandes de prorogation introduites par différentes sections de la caisse de chômage du syndicat national des agents des chemins de fer, postes, télégraphes et téléphones. Demande d'interpellation, p. 1230.

De Bruyn et Toch.

Ann. — Adressée au gouvernement par MM. De Bruyn et Toch au sujet de l'improbation de la décision du conseil provincial de la Flandre orientale instituant la semaine de quarante heures pour les travaux publics. Demande d'interpellation, p. 298. — M. Toch développe son interpellation, explique comment, selon lui, la mesure prise par le gouvernement est de nature à empêcher les ouvriers de reprendre confiance, alors que les travailleurs éprouvés ont droit à toute sa sollicitude, p. 519, 520. — Discours de M. Renkin, p. m., m. i. h. (qui répond à l'interpellation, rappelle notamment que M. Heyman, m. i. t. p. s., a développé devant la Chambre, au moment ou les interpellations sur la crise ont été longuement discutées, les motifs pour lesquels le gouvernement ne considère pas la semaine de quarante heures, telle qu'elle est préconisées, comme un remède à la dite crise, p. 520. — Discours de M. De Bruyn, qui développe à son tour l'interpellation en réponse au ministre et termine en déclarant que, si le gouvernement ne veut pas s'engager à agir, son parti dira aux chômeurs qu'ils n'ont rien à attendre du gouvernement en fonctions, p. 520, 521. — L'interpellation est close, p. 521.

de Dorlodot (baron).

Ann. — Adressée à M. le premier ministre et à M. le ministre des affaires étrangères, par M. de Dorlodot, sur la situation créée à la Belgique par les déclarations faites par M. le chancelier Brüning au sujet des paiements des réparations. Demande d'interpellation, p. 350. — M. le président annonce que

M. le baron de Dorlodot demande l'urgence, p. 350. — M. Renkin, p. m., déclare que le gouvernement ne peut accepter un débat sur la prochaine conférence de Lausanne, rappelle que sa position dans le problème est connue et a déjà été développée maintes fois, que, à l'occasion de la récente proposition du moratoire faite par M. Hoover, il a affirmé les droits de la Belgique, et que le gouvernement ne saurait renoncer à ces droits tout en étant disposé à examiner les aménagements que la crise que l'on traverse pourrait rendre nécessaire, p. 350. — M. le baron de Dorlodot insiste sur l'urgence et motive sa demande, cite notamment des chiffres produits par M. de Brouckere, p. 350, 351. — Interruptions de MM. Lekeu et de de Brouckere, p. 350, 351. — M. Hymans, m. a. ét., déclare qu'il ne va répondre aux arguments produits par M. le baron de Dorlodot pour motiver sa demande d'urgence, celui-ci ayant fait le procès des gouvernements qui se sont succédé en Belgique depuis la guerre, ce qui tend à une discussion sur l'ensemble de la politique étrangère depuis les dix dernières années, constate que cette politique a été approuvée constamment par le parlement, fait remarquer que des conversations sont engagées entre les gouvernements, que ces conversations sont très délicates et portent sur de graves problèmes, estime donc qu'il y aurait de graves inconvénients à les discuter en séance publique à ce moment, fait donc appel à la sagesse et la maturité du Sénat pour que le débat demandé par M. le baron de Dorlodot soit ajourné, estime que personne à la haute assemblée, ni le baron de Dorlodot lui-même, auquel il fait appel, ne doute de la loyale volonté du gouvernement de défendre fermement les droits de la Belgique, p. 251. — M. le baron de Dorlodot insiste pour que le Sénat se prononce sur sa demande d'urgence et cette demande est repoussée par assis et levé, p. 231.

Demets.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale par M. Demets au sujet du retard apporté à la liquidation de subsides dus aux fédérations mutualistes. Demande d'interpellation, p. 1298. — Motion d'ordre de M. Demets, qui annonce que les crédits supplémentaires qui viennent d'être votés permettant de liquider les subsides dus aux fédérations mutualistes, l'objet de son interpellation vient à disparaître, il retire celle-ci, mais exprime pourtant son regret du retard qui a été apporté à l'occasion de la liquidation de ces subsides, p. 1456.

Dochen.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'intérieur par M. Dochen sur la situation difficile créée à bon nombre de communes par la circulaire de son département, du 18 février écoulé, envoyée à MM. les gouverneurs de province. Demande d'interpellation, p. 624. — Discours de M. Dochen (qui développe son interpellation et donne notamment lecture du passage de la circulaire qui est incriminé par lui), p. 678, 679. — Interruptions de M. Henricot, p. 679. — Discours de MM. le baron de Mévius (qui, au nom de la province de Namur, proteste, à son tour, contre cette circulaire), le baron Delvaux de Fenffe (qui fait remarquer l'importance de la question soulevée par M. Dochen, cette question touchant les règles profondes qui doivent être suivies par le département de l'intérieur et de l'hygiène dans l'administration des provinces et des communes, estime que cette interpellation permet d'un autre côté d'attirer l'attention sur certaines réformes utiles à opérer, signale ensuite ces questions en ce qui concerne la province de Luxembourg, et termine en suggérant à M. Carton, qui vient de prendre le portefeuille de l'intérieur et de l'hygiène, d'appeler des délégués de la province en son cabinet afin de rechercher avec eux les moyens de sortir notamment de leurs difficultés financières); Vinck (qui estime que la circulaire en question donnera vraisemblablement lieu à une autre interpellation, cette circulaire constituant une atteinte à l'autonomie communale et estime que le gouvernement ne peut plus se permettre de pareilles atteintes aux droits des communes), p. 679 à 682. — Interruptions de MM. Hicguet, François, Carton, m. i. h., Huisman Van den Nest, Leurquin, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Arm. Huysmans, p. 679 à 682. — M. Huisman Van den Nest déclare que n'ayant rien à ajouter aux observations qui ont été faites par les orateurs qui l'ont précédé, notamment à celles développées par M. Vinck, il renonce à la parole, p. 682.— Discours de M. Verheyden (qui insiste avec M. Dochen pour que le ministre répartisse sur un certain nombre d'années le paiement des arriérés réclamés), p. 682. — Discours de M. Carton, m. i. h., qui répond à l'interpellation, p. 682 à 684. — Interruptions de MM. Volckaert, Arm. Huysmans, Vinck, Hicguet, Casterman, Huisman Van den Nest, p. 683. — Discours de M. Hicguet (qui commence par constater que le discours de M. Carton, m. i. h., a singulièrement modifié l'atmosphère du débat, ce discours ayant atténué la mauvaise impression produite par la circulaire, puis donne lecture d'une circullaire du gouverneur de la province de Namur qui semble

Interpellations. DISCUSSION DES INTERPELLATIONS. *Dochen (suite)*.

indiquer la solution qui s'impose), p. 684. — Interruptions de M. Petitjean, m. s. a., p. 684. — Discours de MM. Petitjean, m. s. a. (qui répond, à son tour, en ce qui le concerne, à l'interpellation), Arm. Huysmans (qui, sans toucher au fond du débat sur lequel il estime que tout a été dit, développe les motifs pour lesquels il ne peut admettre que le gouvernement soit sans reproche dans cette affaire), le baron Delvaux de Fenffe (qui commence par souligner le bon accueil fait par M. Carton, m. i. h., à l'interpellation, puis attire l'attention du ministre sur l'ignorance dans laquelle se trouvent les communes du montant de ce qu'elles doivent pour les pensions de vieillesse, ainsi que sur la situation des provinces, qui n'est pas moins difficile que celle des communes, notamment dans la province de Luxembourg, situation qu'il vient du reste déjà de signaler), p. 685 à 687. — Interruptions de MM. Hicguet, le chevalier Dessain, Petitjean, m. s. a., p. 685, 686. — M. le président donne lecture d'un ordre du jour présenté par MM. Dochen, Vinck, le baron Delvaux de Fenffe et Huisman Van den Nest comme conclusion à l'interpellation, p. 687. — M. Van Overbergh demande à connaître l'opinion du gouvernement au sujet de cet ordre du jour, p. 687. — M. Carton, m. i. h., déclare que le gouvernement ne voit aucun inconvénient à son adoption, p. 687. — L'ordre du jour est adopté, à l'unanimité, par assis et levé, p. 687.

Hannick.

Ann. — Adressée à M. le ministre de la défense nationale par M. Hannick, au sujet d'une récente adjudication pour la fourniture de tissus khaki pour l'armée (20 lots de 5,000 mètres au total 100,000 mètres), adjugée à l'établissement pénitentiaire de l'Etat, à Turnhout. Demande d'interpellation, p. 678.

Hans et Van Belle.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale par MM. Hans et Van Belle, sur l'application de la loi des huit heures dans l'industrie du bâtiment. Demande d'interpellation, p. 919.

Lindekens.

Ann. — Adressée à M. le ministre de la défense nationale par M. Lindekens sur le veto mis par le ministre au mariage projeté du lieutenant de réserve Louis Ryckeboer, docteur en droit à Bruxelles, avec Mlle Van Vinckenray, de Maeseyck, veto qui a été notifié à l'hôtel de ville de Maeseyck trois jours avant celui fixé pour le mariage, soit le 24 octobre dernier. Demande d'interpellation, p. 8. — M. Lindekens développe son interpellation, p. 252 à 255. — Interruptions de M. Van Dieren, p. 253. — Discours de MM. Lebon, Dens (qui répond à l'interpellation), Vinck, p. 255 à 260. — Interruptions de MM. Lindekens, Van Dieren, Vinck, Hubert, Van Fleteren, Hicguet, Volckaert, Van Overbergh, Hans, Lebon, le baron van Zuylen, Waucquez, de Brouckere, Demets, Dens, m. d. n., p. 255 à 260. — M. le président donne lecture d'un ordre du jour qui vient d'être présenté par M. Van Dieren, p. 260. — M. Dens, m. d. n., fait remarquer que cet ordre du jour n'est pas recevable. Le Sénat ne pouvant pas se prononcer contre l'application d'une loi et que, si l'on veut retirer au gouvernement le droit de se prononcer sur l'opportunité des mariages des officiers en activité, il faut que l'on dépose une proposition de loi qui permette d'examiner la question dans son ensemble, p. 260. — M. Lebon déclare que les observations de M. Dens, m. d. n., sont exactes, mais que l'on peut critiquer un acte du gouvernement, p. 260. — M. le vice-président Lafontaine estime que les observations du ministre sont fondées, p. 260. — Discours de MM. Lindekens et Van Dieren, p. 260, 261. — M. Segers développe les motifs pour lesquels, bien qu'il ait eu l'intention de présenter l'ordre du jour pur et simple en opposition à celui de M. Van Dieren, il y a certaines questions qui l'empêchent de le faire, notamment qu'il faut donner au débat sa véritable signification; c'est-à-dire qu'il s'agit d'un cas de discipline dans l'armée, estime que, dans ces conditions, l'ordre du jour pur et simple ne serait pas recevable, l'ordre du jour de M. Van Dieren se prononçant contre le droit du ministre d'appliquer la loi, p. 261. — M. Van Dieren déclare qu'il est inutile de discuter son premier ordre du jour car il vient d'en déposer un autre, p. 261. — Observations de M. Segers, p. 261. — M. le président donne lecture en français et en flamand du nouvel ordre du jour présenté par M. Van Dieren, p. 261, 262. — M. Segers estime que cette fois l'ordre du jour est recevable, mais fait remarquer que M. Van Dieren a aggravé son cas en y faisant entrer des considérations politiques, puis oppose l'ordre du jour pur et simple à celui de M. Van Dieren, p. 262. — M. le président déclare que l'ordre du jour pur et simple a la priorité et met cet ordre du jour aux voix, p. 262. — M. Van Dieren demande l'appel nominal, M. le président déclare que la demande d'appel nominal ne peut plus être admise, le vote étant commencé, p. 262. — L'ordre du jour pur et simple proposé par M. Segers est adopté par assis et levé, p. 262.

Interpellations. DISCUSSION DES INTERPELLATIONS (*suite*)

Mullie.

Ann. — Adressée au gouvernement par M. Mullie, sur les mesures qu'il aurait prises en conséquence des dispositions prévues aux articles 5 et 12 de l'accord commercial du 23 janvier 1928 entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la France. Demande d'interpellation, p. 24. — A la demande de M. Mullie, son interpellation est jointe à la discussion générale du budget des affaires étrangères, p. 525. — V. donc pour les développements par M. Mullie et la réponse du ministre, la rubrique : Budgets : Budget des affaires étrangères pour 1932.

Ronvaux.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale par M. Ronvaux sur : 1° le retard apporté à la liquidation des allocations aux bénéficiaires de la loi du 1er décembre 1928, estropiés et mutilés; 2° le retard apporté à la liquidation des arriérés de pensions de vieillesse à ceux pourvus d'un titre revisé; 3° la lenteur apportée à l'examen des dossiers de ceux qui, sous l'empire de l'ancienne loi, avaient introduit une requête en vue de l'obtention de la pension de vieillesse et à qui elle fut refusée en raison des dispositions de la dite loi. Demande d'interpellation, p. 926. — M. Ronvaux développe son interpellation, p. 994, 995. — Interruptions de MM. Hicguet, De Bruyn, Heyman, m. i. t. p. s., Bossuyt, p. 994, 995. — Discours de M. Heyman, m. i. t. p. s., qui répond successivement aux trois points différents de l'interpellation de M. Ronvaux; remercie M. Ronvaux d'avoir élargi le débat et saisit, en conséquence, cette occasion de s'expliquer sur la position générale du problème des pensions de vieillesse, p. 995 à 1001. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Hicguet, Ronvaux, Casterman, Leyniers, le comte de la Barre d'Erquelinnes, De Bruyn, Beauduin, François, Digneffe, De Nauw, Van Belle, Bossuyt, Van Overbergh, p. 995 à 1001. — Discours de M. De Bruyn (qui traite particulièrement la question du retard apporté au paiement des pensions de vieillesse), p. 1001, 1002. — Interruptions de MM. François, Bossuyt, Casterman, Heyman, m. i. t. p. s., Van Overbergh, Beauduin, Van Belle, p. 1001, 1002. — M. Lalemand pose une question au ministre au sujet de la suspension des jetons de présence des membres d'une commission d'appel, et M. Heyman, m. i. t. p. s., déclare qu'il lui est impossible de répondre au pied levé à cette question, p. 1002. — Discours de M. Ronvaux, qui répond à celui du ministre et termine en insistant pour que des mesures soient prises une fois pour toutes afin que le retard apporté au paiement des pensions de vieillesse ne se reproduise plus, p. 1002. — Interruptions de MM. Van Overbergh et Hicguet, p. 1002. — L'interpellation est close, p. 1002.

Toch. — V. De Bruyn et Toch.

Van Belle. — V. Hans et Van Belle.

Vande Moortele.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale par M. Vande Moortele, au sujet de l'application des arrêtés royaux des 2 juillet et 18 août 1932. Demande d'interpellation, p. 1549. — M. le président annonce que M. Vande Moortele demande l'urgence, et fait des observations à ce sujet; M. Vande Moortele insiste sur l'urgence; observations de MM. le président (qui invoque le règlement), Lekeu (qui appuie la demande d'urgence), Heyman, m. i. t. p. s. (qui déclare être disposé, après examen des projets financiers, à répondre aux questions de M. Vande Moortele), p. 1549, 1550. — L'interpellation est portée à la suite de l'ordre du jour, p. 1550. — M. Vande Moortele développe son interpellation, puis profite de l'occasion pour faire remarquer le grand travail qu'occasionne aux secrétaires des syndicats l'application de l'arrêté royal qui accorde aux ouvriers chômeurs depuis au moins un mois la faculté de conserver leurs droits à la pension par le versement de 4 à 5 francs par mois, et demande que les syndicats soient déchargés de tous ces travaux d'écriture, qui sont, en vérité, effectués pour l'Etat, p. 1578, 1579. — Interruptions de MM. Heyman, m. i. t. p. s., De Bruyn, p. 1579. — M. Heyman, m. i. t. p. s., commence par faire remarquer à M. Vande Moortele qu'il ne peut répondre à la partie de son discours qui traite un objet étranger à son interpellation; estime que M. Vande Moortele aurait dû, pour une partie de son interpellation, s'adresser au ministre de l'intérieur, puis répond aux points de l'interpellation qui concernent son département, et termine en déclarant qu'il estime que la réponse qu'il vient de faire justifie pleinement l'attitude du gouvernement, p. 1579 à 1581. — Interruptions de MM. de Brouckere, Jauniaux, Ronvaux, François, de Brouckere, Rutten, Dewaele, Solau, Nolf, p. 1579 à 1581. — Discours de MM. Vinck, Rutten et Longville, p. 1581. — M. Heyman, m. i. t. p. s., fait encore certaines observations en ce qui concerne les mesures à prendre par les communes relativement aux chômeurs, p. 1581. — M. François déclare renoncer à la parole, p. 1581. — L'interpellation est close, p. 1581.

Interpellations. DISCUSSION DES INTERPELLATIONS (*suite*)

Vinck.

Ann. — 1° Adressée à M. le ministre de l'intérieur et de l'hygiène par M. Vinck, au sujet du refus d'approbation du budget de la province de Brabant. Demande d'interpellation, p. 406. — M. Vinck développe son interpellation et termine en estimant que les administrations publiques doivent, au lieu de diminuer leur programme de travaux, les augmenter, afin de suppléer, à ce moment de crise, à l'insuffisance des initiatives privées, p. 521, 522. — Interruption de M. Digneffe, p. 520. — Discours de M. Renkin, p. m., m. i. h, qui répond à l'interpellation et termine en déclarant qu'il est nécessaire que, comme l'Etat, les pouvoirs subordonnés prennent des mesures afin d'éviter le danger nouveau occasionné par la situation financière de ces pouvoirs subordonnés, p. 522. — Interruptions de M. Volckaert, p. 522. — Discours de M. Vinck, qui répond à celui du ministre, et termine en le priant d'examiner avec bienveillance toute solution qui pourrait être efficace, p. 522, 523. — Interruptions de MM. Van Belle, Volckaert, Hubert, le baron de Mévius, p. 523. — M. Renkin, p. m., m. i. h., répond brièvement au dernier discours de M. Vinck et déclare que, ainsi qu'on ne peut en douter, sa bienveillance personnelle est acquise aux autorités provinciales et communales, p. 523, 524. — Interruptions de MM. Vinck et Volckaert, p. 523. — L'interpellation est close, p. 524.

2° Adressée au premier ministre par M. Vinck, sur l'erreur commise par le gouvernement en arrêtant les travaux qui peuvent diminuer le chômage et sur la nécessité d'échapper à l'influence des grandes banques qui pratiquent et prêchent le chômage, le malthusianisme des capitaux provenant de l'épargne nationale. Demande d'interpellation, p. 1356. — Observation de MM. Vinck et Lekeu au sujet de la fixation, p. 1356.

Intervention de l'Etat dans le renouvellement de voitures à voyageurs de la Société nationale des Chemins de fer. — V. Chemins de fer.

Invalides de guerre. — V. Emplois publics.

Invalidité et vieillesse (Convention avec les Pays-Bas). — V. Affaires étrangères : Assurances sociales.

J

Jeunes filles : Organisation d'un enseignement moyen du degré supérieur. — V. Enseignement : Enseignement moyen.

Jeux et paris (Exception de jeu en matière d'opérations de bourse). — V. Droit commercial : Marchés à terme.

Justices de paix. — V. Organisation judiciaire : Compétence.

K

Kivu (Chemins de fer du). — V. Colonie : Chemins de fer.

L

Langues.

EMPLOI DES LANGUES EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE. — V. Organisation administrative.

RÉGIME LINGUISTIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT. — V. Enseignement moyen et primaire.

Lettres de change (Convention y relative). — V. Affaires étrangères : Droit commercial.

Limites séparatives des communes. — V. Communes.

Liste des membres du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

Lithuanie (Convention avec la). — V. Affaires étrangères : Droit international privé et public.

Loi de cadenas. — V. Eaux et forêts : Bois et forêts.

Lois électorales.

ELECTIONS PROVINCIALES.

Projet de loi fixant la composition, jusqu'au mois de mai 1933, *du corps électoral pour les élections provinciales.*

V. les n^{os} 292, 295 et 302 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 184. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 191. Rapport fait par M. Ligy.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 1456 (19 juillet 1932).
Pas de discussion générale.
L'article unique est adopté sans observations, p. 1542.
L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 82 membres présents, p. 1543 (20 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

ELECTIONS COMMUNALES.

Adaptation à ces élections de certaines réformes admises pour les élections législatives. — Projet de loi portant revision des lois coordonnées sur les élections communales et des articles 26 *et* 241 *du Code électoral.*

V. les n^{os} 246 et 276 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 160. Projet transmis par la Chambre.
N° 183. Rapport fait par M. Ligy.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 juillet 1932, p. 1332. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur et de l'hygiène.
Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 1413 (14 juillet 1932).
Les articles sont adoptés sans observations, p. 1427 à 1430.
L'ensemble du projet de loi est adopté par l'unanimité des 117 membres présents, p. 1454 (19 juillet 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

VÉRIFICATION DE POUVOIRS. — V. Chambres législatives-Sénat.

Lotissement des propriétés non bâties. — V. Expropriations : Terrains non utilisés par les services publics : Cession aux anciens propriétaires.

M

Magistrats chargés des fonctions d'administrateur ou d'adjoint à l'administrateur de la sûreté publique. — V. Pensions.

Magistrats coloniaux. — V. Organisation judiciaire.

Malades et blessés dans les armées en campagne. — V. Affaires étrangères : Guerre.

Marchandises neuves (Vente de). — V. Commerce et industrie : Ventes publiques, en détail, de marchandises neuves.

Marchés à terme (Exception de jeu en matière d'opérations de bourse). — V. Droit commercial.

Mariage des officiers. — V. Interpellations au nom de M. Lindekens.

Marine.

SAUVETAGE MARITIME.

Accidents du travail aux sauveteurs volontaires et pension de de retraite. — Projet de loi assurant aux sauveteurs volontaires une pension de retraite par limite d'âge et la réparation des dommages résultant des accidents du travail.

V. les n^{s} 19, 226 (session 1930-1931) et 189 (session 1931-1932) de la Chambre.

Doc. — N° 103. Projet transmis par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 2 juin 1932, p. 1062. — Le projet est renvoyé à la commission des transports.

Marques de fabrique et de commerce. — V. Impôts : Revenus, brevets d'invention, marques de fabrique, etc.

Médecins (Ordre des). — V. Art de guérir.

Melsele. — V. Communes : Limites séparatives : Beveren-Waes et Melsele.

Merxem. — V. Communes : Limites séparatives : Deurne et Merxem.

Mesure en vue d'atténuer la crise agricole. — V. Agriculture.

Meubles (Droits sur certaines catégories de). — V. Impôts : Douanes : Droits supplémentaires sur certaines catégories de tissus et de meubles.

Mieux doués. — V. Enseignement.

Miliciens refusant le service militaire. — V. Armée : Milice.

Mines.

DÉGATS MINIERS.

Extension de compétence des juges de paix. — V. Organisation judiciaire : Compétence : Juges de paix.

INSPECTION : DÉLÉGUÉS OUVRIERS : PENSION : SUPPRESSION DU MINIMUM D'ANNÉES DE SERVICE.

Projet de loi complétant l'article 12 de la loi du 16 août 1927 qui a modifié et complété la loi du 11 avril 1897, instituant des délégués ouvriers à l'inspection des mines de houille.

Doc. — N° 52. Projet transmis par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 4 février 1932, p. 485. — Le projet est renvoyé à la commission de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale, p. 485.

Ministres.

Remaniement ministériel du 22 février 1932.

M. Renkin, p. m., est déchargé du portefeuille de l'intérieur et de l'hygiène et est chargé du portefeuille des finances.

La démission de M. Houtart de ses fonctions de ministre des finances est acceptée et M. Carton est nommé ministre de l'intérieur et de l'hygiène.

Le cabinet présidé par M. Renkin est démissionnaire le 18 mai 1932.

La démission de M. Van Caenegem, ministre des travaux publics, de M. Van Isacker, ministre des transports, et de M. Dens, ministre de la défense nationale, est acceptée par arrêté royal du 23 mai, et M. Crokaert est, à sa demande, par arrêté de la même date, déchargé de ses fonctions de ministre des colonies.

Nouveau cabinet présidé par M. Renkin et formé le 23 mai 1932 :

Premier ministre et ministre des finances : M. Renkin. — Ministre des affaires étrangères : M. Hymans. — Ministre de la justice : M. Cocq. — Ministre de l'intérieur et de l'hygiène : M. Carton. — Ministre des sciences et des arts : M. Petitjean. — Ministre de l'agriculture : M. Van Dievoet. — Ministre des travaux publics : M. Sap. — Ministre de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale : M. Heyman. — Ministre des transports : M. Forthomme. — Ministre de la défense nationale : M. Crokaert. — Ministre des colonies : M. Tschoffen. — Ministre des postes, télégraphes et téléphones : M. Bovesse.

Le cabinet présidé par M. Renkin est démissionnaire le 22 octobre 1932.

Nouveau cabinet présidé par M. le comte de Broqueville et formé le 22 octobre 1932 :

Premier ministre, ministre de l'agriculture et des classes moyennes : M. le comte de Broqueville. — Ministre des affaires étrangères : M. Hymans. — Ministre de la justice : M. Janson. — Minisrte de la défense nationale : M. Theunis. — Ministre de l'intérieur et de l'hygiène : M. le vicomte Poullet. — Ministre des finances : M. Jaspar. — Ministre des sciences et des arts : M. Lippens. — Ministre des travaux publics : M. Sap. — Ministre de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale : M. Heyman. — Ministre des transports : M. Forthomme. — Ministre des colonies : M. Tschoffen. — Ministre des postes, télégraphes et téléphones : M. Bovesse.

Mobilisés (Réintégration dans les emplois publics et admission). — V. Emplois publics.

Motions d'ordre.

Asou.

Ann. — 1° Demande que le projet sur l'incinération soit porté à l'ordre du jour du jeudi suivant, p. 660.

2° Annonce que des pourparlers sont engagés entre M. Petitjean, m. s. a., M. Leduc et lui-même au sujet de l'arrangement à l'amiable que pourrait avoir la question des tableaux de Tournai et, espérant, vu la bonne volonté qui se manifeste de part et d'autre, que l'on arrivera à une solution satisfaisante, propose la remise à huitaine de la discussion de la suite de la proposition de loi sur cet objet, p. 685.

Berryer.

Ann. — Proteste contre la remise, par décision du bureau, d'une réunion de commission et contre la façon dont il a été averti de cette remise, p. 812.

Bossuyt.

Ann. — Attire l'attention sur certaines mesures défavorables prises à l'égard des ouvriers frontaliers en ce qui concerne les allocations familiales, mesures prises par la Caisse de compensation du nord de la France et par la Fédération patronale des Chambres lainières de Roubaix-Tourcoing; prie le ministre des affaires étrangères d'insister auprès du gouvernement français pour que l'injustice soit réparée, p. 1369. — V. pour le surplus : Affaires étrangères : Assurances sociales.

Crokaert.

Ann. — Ayant été retenu absent de la Chambre la veille, s'explique au sujet d'un incident soulevé par M. Dochen relativement à la communication d'un dossier, p. 1317. — V. éventuellement : Colonie : Budgets : Budget métropolitain.

Demets.

Ann. — A la suite du vote de crédits supplémentaires, déclare retirer une interpellation relative au retard apporté à la liquidation des subsides dus aux fédérations mutualistes, p. 1298.

de Spot.

Ann. — Se plaint de certaines entraves apportées à la circulation, entraves qu'il estime être parfois exagérées à dessein, notamment au pont du Pélican, à Nieuport, p. 305.

Dewaele.

Ann. — Fait une rectification aux *Annales parlementaires* en ce qui concerne une décision prise par le fonds de crise relativement aux suppléments à payer aux chômeurs par les caisses dont les fonds sont épuisés et une promesse faite par le ministre à ce sujet, p. 189. — M. le président déclare que cette motion tiendra lieu de rectification et d'addition, p. 189.

Digneffe.

Ann. — 1° Déclare qu'il avait eu l'intention d'interpeller le gouvernement au sujet des incidents qui ont marqué, le dimanche précédent le défilé des Fraternelles à Anvers, estimant que cette affaire mérite d'être examinée par le parlement, mais que, étant donnés les graves sujets de préoccupation du moment, il ne veut pas demander à prendre d'urgence le temps du Sénat, mais exprime le vœu que le ministre veuille bien établir le dossier complet de l'affaire, afin d'être en état quand le moment sera venu d'édifier le parlement sur la nature et la portée des événements qui se sont produits à Anvers et sur la conclusion à en tirer, p. 1252. — Observation de M. Lebon, p. 1252. — M. Carton, m. i. h., déclare être à la disposition du parlement et du Sénat, immédiatement, si celui-ci le désire, p. 1252. — M. le président déclare l'incident clos, p. 1252.

2° A la suite des événements qui se sont produits à Anvers, lors du défilé des Fraternelles, demande si le bureau du Sénat ne pourrait faire part à la Chambre de son désir de voir la Chambre voter le plus promptement possible le projet de loi dont elle est saisie ayant pour objet de réprimer les outrages au drapeau et aux armes du royaume, puis annonce qu'il avait eu le désir d'interpeller M. Carton, m. i. h., au sujet des incidents d'Anvers, espère que, à la suite de la discussion à la Chambre de l'interpellation annoncée par M. Mundeleer, son interpellation deviendra inutile, p. 1296. — M. Van Fleteren attire l'attention du Sénat sur la partie de la motion de M. Digneffe demandant que le bureau du Sénat intervienne auprès de la Chambre, estimant que le Sénat n'est pas qualifié pour demander à la Chambre de régler ses travaux de telle ou telle manière, p. 1297. — M. le président Magnette, tout en déclarant que M. Digneffe a le droit d'exprimer son opinion en toute liberté, lui fait remarquer que les deux Chambres ont toujours, ce qui est à leur honneur, éprouvé le plus

vif scrupule à se mêler réciproquement de leurs travaux, estime que la Chambre et son bureau tiendront compte des observations qui viennent d'être présentées par M. Digneffe, mais déclare qu'il ne peut être permis ni au président, ni au bureau du Sénat, de faire une communication officielle de ce genre à l'autre assemblée, p. 1297. — Discours de M. Van Dieren, qui fait diverses observations au sujet des événements qui se sont produits à Anvers comme au sujet des paroles prononcées par M. Digneffe, p. 1297. — M. Digneffe déclare qu'il est trop respectueux des institutions parlementaires pour pouvoir être suspecté de vouloir faire adresser une injonction à la Chambre, qu'il s'est simplement permis d'exprimer un désir, puis déclare que, très sincèrement, il estime qu'il importe, dans l'intérêt supérieur du pays, que le gouvernement soit armé de pouvoirs qu'il ne possède pas, p. 1297. — M. Van Dieren demande la parole et M. le président déclare que le Sénat entendra encore M. Asou, puis que l'incident sera clos, p. 1297. — M. Asou fait remarquer que la commission de la justice a été saisie plusieurs années auparavant d'un projet similaire et que M. le baron Meyers avait été nommé rapporteur, M. le baron Meyers fait remarquer que la commission a été dessaisie par le dépôt, à la Chambre, du projet similaire, p. 1297. — M. le président déclare l'incident clos, p. 1297.

Voyez éventuellement plus loin une motion d'ordre de M. Van Dieren.

Dufrane.

Ann. — Proteste au sujet du retard apporté par certains départements ministériels à répondre à des questions qu'il a posées; rappelle les dispositions réglementaires relatives aux réponses aux questions et demande que, à l'avenir, ces dispositions réglementaires soient observées, p. 1317.

François.

Ann. — Pendant la discussion du budget des finances, fait remarquer que le Sénat vient de recevoir un amendement présenté par le gouvernement et tendant à augmenter le budget de plus de 7 millions; déclare qu'il s'agit de payer des intérêts moratoires pour le trop perçu; exprime le vœu que le gouvernement puisse expliquer qu'il s'agit vraiment là de rectifier une situation imprévue, p. 448.

Hénault.

Ann. — Venant d'apprendre que la commission de l'agriculture est convoquée pour le lendemain matin, afin d'examiner sa proposition de loi relative à la protection du froment, ainsi que les projets à but similaire, proteste contre cette convocation hâtive, les membres du Sénat n'ayant pas eu encore le temps d'examiner les projets présentés par le gouvernement, p. 1322.

Lafontaine.

Ann. — Etant donné que la discussion du budget des finances, en cours devant le Sénat, fait comprendre combien seraient utiles les allégements financiers provenant du désarmement, propose d'envoyer aux délégués belges, à ce moment à Genève, un vœu dont il donne lecture, p. 461. — V. pour le surplus, la rubrique : Affaires étrangères : Conférence de Genève préparatoire au désarmement.

Lindekens.

Ann. — Fait une rectification au *Compte rendu analytique*, en ce qui concerne le discours qu'il a prononcé, le 7 juillet, pendant l'examen du projet relatif au régime linguistique de l'enseignement primaire et moyen, p. 1386.

Mertens.

Ann. — Renouvelle la demande d'urgence qu'il a faite la veille pour la proposition de loi relative à l'incessibilité et à l'insaisissabilité du salaire des ouvriers, p. 468.

Meyers (*baron*).

Ann. — A la suite de la discussion qui s'est produite la veille au sujet du projet relatif aux dégâts miniers, annonce qu'il propose, d'accord avec le gouvernement, un nouveau texte qui semble devoir amener un accord, puis donne lecture de ce texte; déclare qu'il croit pouvoir affirmer que si ce projet est voté le jour même par le Sénat, il pourra l'être ce même jour ou le lendemain par la Chambre, p. 1389, 1390.

Mullie.

Ann. — Annonce que la commission de l'agriculture l'a prié de faire connaître au Sénat la décision qu'elle a prise d'ajourner l'examen de certains projets et propositions de loi comportant des mesures destinées à atténuer la crise agricole, p. 1369. — Prie le Sénat de décider que le projet relatif à la réduction temporaire de certains fermages sera examiné par les commissions réunies de l'agriculture et de la justice et que ce projet sera voté incessamment, p. 1369.

Rutten.

Ann. — Au nom de la commission des sciences et des arts, prie le Sénat de fixer au lendemain la discussion du projet relatif au régime linguistique dans l'enseignement primaire et moyen, p. 1297. — Par une nouvelle motion, prie le Sénat de vouloir bien, tout le monde désirant en finir, prolonger éventuellement la séance du lendemain, afin de terminer cette discussion, p. 1329.

Segers.

Ann. — 1° Propose, M. Hymans, m. a. ét., devant se trouver à Genève la semaine suivante, et la discussion du budget des affaires étrangères venant justement en ordre utile à ce moment, d'en remettre la discussion à huitaine ou même à une date ultérieure afin que le ministre des affaires étrangères puisse être présent, p. 427.

2° Déclare que, pour déférer au désir de M. Renkin, p. m., m. f., il est prêt à renoncer à la parole dans la discussion du projet d'emprunt et de trésorerie, pourvu que les autres orateurs suivent son exemple; tient cependant à faire remarquer au Sénat qu'il aurait quelque raison d'intervenir, après la manière dont il a été mis en cause par M. Barnich et ayant également le désir de répondre à certains points du discours de M. de Brouckere, p. 1573.

Tschoffen.

Ann. — Fait remarquer qu'il part pour l'Afrique le jeudi suivant, 9 juillet, et prie le Sénat d'inscrire à son ordre du jour du mardi 7 juillet des projets relatifs aux finances de la colonie, p. 1325.

Vande Moortele.

Ann. — Tout en s'excusant de n'avoir pu être présent à la séance du matin pour la discussion du budget de l'intérieur et de l'hygiène, prie le ministre de donner au Sénat quelques renseignements au sujet de la décision prise par le conseil des ministres qui a été tenu la veille au soir relativementà à des modifications à apporter aux indemnités de chômage, p. 1230. — Observations de M. Carton, m. i. h., et de M. le président, p. 1230.

Van Dieren.

Ann. — 1° Pendant la discussion du budget de la défense nationale, proteste contre l'inexactitude d'une réponse donnée par le ministre à des observations de M. Beckers relatives à une manifestation de l'ignorance de la langue flamande, de la part d'un officier, devant le conseil de guerre d'Anvers, p. 406.

2° A l'occasion de la discussion de la déclaration ministérielle, demande qu'un ministre parlant le flamand assiste à la séance du lendemain pour la discussion de cette déclaration; profite de cette occasion pour faire remarquer que le cabinet est tombé sur la question linguistique, p. 1030.

3° Proteste contre les intentions exprimées officieusement et tendant à ce que le projet sur le régime linguistique dans l'enseignement moyen et primaire, qui vient d'être adopté par la Chambre, soit rapporté dès le surlendemain, samedi, et soit inscrit à l'ordre du jour du mardi suivant; demande que les membres du Sénat aient le temps d'examiner sérieusement cette importante question, p. 1294.

4° A la suite d'une motion d'ordre de M. Digneffe au sujet des incidents d'Anvers à l'occasion du défilé des Fraternelles, proteste parce que des jeunes gens de 16 et 17 ans ont été arrêtés et sont déjà condamnés alors que les fauteurs des désordres de Dixmude, en 1930, n'ont pas encore été condamnés, p. 1297. — M. le président déclare que la motion de M. Van Dieren consitue non une motion, mais une interpellation et qu'il ne peut lui permettre de continuer, p. 1297. — M. Van Dieren déclare qu'il a dit ce qu'il avait à dire et M. le président Magnette déclare qu'il regrette que M. Van Dieren ait présenté ses observations par motion d'ordre et de n'avoir pu l'empêcher de le faire sous cette forme, p. 1297.

Van Fleteren.

Ann. — 1° Fait remarquer qu'un libellé d'interpellation, assez long et mentionnant les noms de certaines personnes, figure pendant un temps indéterminé à l'ordre du jour; suggère de ne l'inscrire qu'au moment où la discussion de l'interpellation sera fixée, p. 24. — V. pour le surplus la rubrique : Interpellations. Inscription des interpellations à l'ordre du jour.

2° Attire l'attention du Sénat sur les conditions difficiles dans lesquelles se fait le travail des commissions, celles-ci siégeant aux mêmes heures que celles consacrées aux séances publiques; cite l'exemple qui vient de se produire : une commission qui siégeait depuis une demi-heure a été appelée pour participer à un vote et le ministre, qui y assistait, prié d'assister au débat qui va s'ouvrir, p. 1112. — V. pour le surplus la rubrique : Chambres législatives : Sénat : Travaux du Sénat.

Motions d'ordre. *Van Fleteren (suite)*

3° Propose de limiter à dix minutes le temps de parole dans la discussion des articles du projet de loi relatif à l'emploi des langues en matière administrative, p. 1147.

4° Propose, au nom de la commission, de déclarer close la discussion générale du projet relatif aux professions médicales, quitte à réserver à M. Gravez, qui en a fait la demande expresse, l'autorisation de développer quelques considérations générales à l'occasion de l'article 1er; déclare être d'accord avec le rapporteur pour prier le président d'admettre la proposition de clôture, p. 1246. — Par une nouvelle motion, propose que la commission se réunisse d'urgence pour réexaminer le projet et que ceux qui s'intéressent plus spécialement au projet soient présents à cette réunion, p. 1262.

5° Propose l'ajournement du projet relatif à l'exception de jeu en matière d'opérations de bourse et développe les motifs pour lesquels il demande le renvoi à la commission, p. 1405.

6° Fait remarquer l'intérêt que présente la question des mesures extraordinaires à prendre en faveur des chômeurs, en ce qui concerne les loyers et prie le gouvernement de saisir le Sénat d'un projet de loi dès la rentrée de novembre, p. 1550.

7° Au moment où le Sénat tient, en septembre, des réunions extraordinaires pour certains projets d'ordre financier, demande que le projet relatif à la réduction de certains fermages soit porté à l'ordre du jour, p. 1550.

Van Overbergh.

Ann. — Fait deux rectifications au discours qu'il a prononcé pendant la discussion de la déclaration ministérielle : déficit du moratoire Hoover et bons de la Reichsbahn, p. 1065.

van Zuylen (baron).

Ann. — Exprime sa surprise d'avoir, la veille au soir, constaté que son nom n'était pas mentionné comme ayant pris part au vote sur le projet portant érection de la commune de Weywertz, ce projet ayant été rejeté par parité de voix; demande, dans ces conditions, si cette proposition de loi, acceptée par la Chambre, ne devrait pas être acceptée par le Sénat, le vote qu'il a émis étant affirmatif, p. 1333. — V. Communes : Erections : Weywertz.

Volckaert.

Ann. — 1° Demande que, à l'avenir, le renouvellement des délégués du Sénat figure à l'ordre du jour et que, avant la date fixée par le Sénat pour la désignation au conseil colonial, le bureau se réunisse en vue d'examiner la situation; rappelle les déclarations faites par MM. Digneffe et Dierckx en ce qui concerne la désignation d'un délégué socialiste à ce conseil, p. 123.

2° Demande qu'au projet sur le roulage qui vient d'être ajourné l'on rattache une proposition concernant le transport des gros chariots qui, souvent mal éclairés, causent de graves accidents, p. 167.

3° Fait remarquer qu'un amendement assez important a été proposé par la commission au projet relatif à la compétence des juges de paix en matière de dégâts miniers; propose la remise du débat au mardi suivant, afin de trouver un terrain d'entente et de pouvoir ainsi écourter la discussion, p. 1299.

4° Propose, l'heure fixée pour le vote sur l'ensemble du projet relatif aux armes et munitions étant arrivée et ce projet n'ayant donné lieu à aucune observation, de réserver ce vote pour le moment où l'on pourra le voter en le groupant à d'autres projets qui n'ont pas donné lieu à discussion, p. 1413.

5° Demande que l'on procède, pendant la séance en cours (jeudi 14 juillet), à la discussion sur la prise en considération des demandes de naturalisation transmises par la Chambre, p. 1413. — V. pour le surplus la rubrique : Naturalisations.

6° Prie le ministre de confirmer devant le Sénat la déclaration qu'il a faite à la Chambre tendant à affirmer que toutes les pensions de vieillesse seront payées pour le lendemain 15 septembre; annonce qu'il vient de recevoir une communication signée par un millier de vieux pensionnés de Jolimont, qui demandent, dans le cas où tout ne pourrait être réglé pour le lendemain, s'il ne serait pas possible, en attendant, de payer les pensions sur le régime ancien; attire l'attention sur les situations poignantes qui se présentent et prie M. Renkin, p. m., de permettre à M. Heyman, m. i. t. p. s., de répondre à sa motion, p. 1567. — V. pour le surplus : Assurances sociales : Pensions de vieillesse : Paiement de ces pensions.

Munitions. — V. Armes et munitions.

Mutilés (Admission aux emplois publics et réintégration). — V. Emplois publics.

Mutualité. — V. Assurances sociales.

N

Nationalité.

Femme belge épousant un étranger. Déclaration à faire en vue de la conservation de la nationalité belge. — Projet de loi concernant l'acquisition, la perte et le recouvrement de la nationalité.

V. les nos 196 (session 1930-1931), 77 et 156 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 81. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 173. Rapport fait par M. Ligy.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 17 mars 1932, p. 843. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 1357 (12 juillet 1932).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1425 à 1427.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 67 voix contre 46 et 1 abstention, p. 1455 (19 juillet 1932). — S'est abstenu : M. le baron de Moffarts, p. 1455. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Naturalisations.

PROJETS DE LOI CONFÉRANT LA NATURALISATION TRANSMIS PAR LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, LE 16 JUILLET 1931.

Grande naturalisation avec dispense du droit d'enregistrement, grande naturalisation et naturalisation ordinaire.

Doc. — N° 7. Rapport fait par M. le comte de la Barre d'Erquelinnes (ce rapport conclut à l'adoption de la majorité des demandes, propose le rejet de certaines autres demandes, tend au renvoi à la Chambre des représentants de certains projets et réserve certains dossiers au sujet desquels des renseignements complémentaires ont été demandés avant de conclure définitivement). Ce document comprend une table alphabétique des pétitionnaires.

N° 31. Nouveau rapport de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes sur : Une grande naturalisation, une naturalisation ordinaire avec dispense du droit d'enregistrement, une demande dont la commission propose le rejet.

Ann. — Dépôt des rapports par M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 35 (18 novembre 1931).

Communication de M. le président, qui propose de fixer au mercredi 9 décembre, à 3 heures, le scrutin sur la prise en considération, p. 135. — Observations de M. Volckaert, qui présente quelques considérations au sujet des demandes qui ont été transmises par la Chambre, et demande que la commission fasse diligence pour que toutes les demandes puissent recevoir en même temps leur solution, p. 135.

M. le président Magnette rappelle au Sénat que 23 feuilletons de naturalisation lui sont soumis et que les nos 1 à 20 de ces feuilletons concernent des demandes de naturalisation dont la commission propose l'adoption, que les nos 21 et 22 mentionnent des demandes dont la commission propose le rejet, et que le n° 23 comprend des demandes au sujet desquelles la commission du Sénat propose des modifications aux projets transmis par la Chambre; M. le président rappelle ensuite la procédure à suivre pour le vote, p. 187. — M. Volckaert fait diverses observations au sujet des feuilletons 21 et 22, dont la commission propose le rejet, estimant que le gouvernement d'abord, puis la Chambre, ne devraient pas laisser passer les demandes de naturalisation qui ne sont pas légalement recevables, p. 187. — M. le président déclare que les autorités compétentes tiendront certainement compte des objections qui viennent d'être formulées par M. Volckaert, p. 187. — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., le baron du Four, de Brouckere, le président Magnette, Moyersoen et Volckaert font diverses observations au sujet de la procédure à suivre pour le vote sur les feuilletons 21, 22 et 23, dont la commission propose, ou le rejet ou la modification, p. 187, 188. — M. de Brouckere ayant proposé de passer, en premier lieu, au vote sur les feuilletons dont la commission propose l'admission, M. le président Magnette propose d'admettre cette proposition, p. 188. — M. L. Matagne marque son accord, p. 188.

Il est procédé au scrutin secret sur les feuilletons 1 à 20, conférant la grande naturalisation, avec dispense du droit d'enregistrement, la grande naturalisation et la naturalisation ordinaire, p. 188. — M. le président annonce que toutes les demandes ont été prises en considération, p. 194. — V. l'annexe à la séance du 10 décembre, p. 203 à 220.

Les projets de loi conférant ces naturalisations sont successivement adoptés, p. 197, 198.

L'ensemble des projets est adopté par 85 voix contre 6 (le comte de Brouchoven de Bergeyck, le baron d'Huart, le duc d'Ursel, Hicguet, Leurquin et le baron Casier), p. 198 (10 décembre 1931).

Naturalisations. PROJETS DE LOI CONFÉRANT LA NATURALISATION TRANSMIS PAR LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, LE 16 JUILLET 1931. *Grande naturalisation avec dispense du droit d'enregistrement, etc. (suite)*

Avant qu'il ne soit procédé au vote sur les feuilletons 21, 22 et 23, M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., indique la procédure qu'il suggère au Sénat de suivre pour les votes sur ces feuilletons; M. le président marque son accord et le Sénat admet la proposition du rapporteur, p. 188. — Il est procédé au vote par scrutin secret sur ces trois feuilletons, p. 188. M. le président annonce que les demandes figurant au feuilleton 23 sont prises en considération, p. 194. — V. pour ces deux feuilletons l'annexe à la séance du 10 décembre, p. 221.

Les projets de loi conférant la naturalisation aux personnes figurant au feuilleton n° 23 (naturalisations dont la commission propose la modification) sont adoptés, p. 198, 199.

L'ensemble de ces projets de loi est adopté par 90 voix contre 4 (MM. le baron d'Huart, le duc d'Ursel, Hicguet et Leurquin), p. 199.

Les feuilletons 21 et 22 ne sont pas pris en considération, d'après la proposition de la commission. — V. pour ces deux feuilletons l'annexe à la séance du 10 décembre 1931, p. 221.

M. le président annonce le retrait de certaines demandes de naturalisation qui avaient été adoptées par la Chambre le 16 juillet 1931, et annonce le décès de M. Schweiner, dont la naturalisation avait été admise par la Chambre à la même date, p. 350.

Demandes qui avaient été réservées :

Dépôt, par M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, du rapport sur certaines demandes de naturalisation, p. 282 (22 décembre 1931). — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes remercie à cette occasion les services du greffe, et particulièrement MM. Maes, Van Elderen et Bracn, pour l'aide qu'ils ont apportée à la commission dans l'examen des demandes de naturalisation; M. le président joint ses félicitations à celles de M. le rapporteur, p. 282.

M. le président rappelle que le Sénat est saisi de rapports sur diverses demandes de naturalisation dont les projets de loi ont été transmis par la Chambre des représentants et propose de fixer le scrutin pour la prise en considération au lendemain, à 3 heures, p. 350. — La proposition de M. le président est admise, p. 350.

Avant qu'il ne soit procédé au scrutin secret pour le vote sur ces projets de naturalisation, M. le vice-président Du Bost rappelle les termes de l'article 64 du règlement et indique au Sénat la procédure qui doit être suivie pour le vote, p. 362. — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., étant données les hésitations qui se sont produites lors du dernier vote sur des naturalisations, fait remarquer au Sénat qu'il se trouve devant trois feuilletons : 1° contenant une demande de grande naturalisation; 2° contenant le nom d'une personne qui demande la naturalisation ordinaire avec dispense du droit d'enregistrement; 3° contenant le nom d'une personne qui demande la naturalisation ordinaire; que, pour ces trois cas, la commission propose l'admission; que, pour la demande contenue au feuilleton 4, la commission propose à l'unanimité le rejet de cette demande; fait également remarquer la procédure à suivre pour le vote, p. 362. — Il est procédé au vote par scrutin secret, p. 362.

M. le président annonce que les feuilletons 1, 2 et 3 ont été pris en considération et que la demande au feuilleton 4 a été rejetée, p. 366. — V., pour le résultat du scrutin, l'annexe à la fin de la séance du 21 janvier, p. 384.

Les projets de loi formant les demandes des feuilletons 1, 2 et 3, conférant la grande naturalisation, la naturalisation ordinaire avec dispense des droits d'enregistrement et la naturalisation ordinaire sont adoptés, p. 376.

L'ensemble de ces projets de loi est adopté par 79 voix vontre 10, p. 377 (21 janvier 1932).

PROJETS DE LOI CONFÉRANT LA NATURALISATION, TRANSMIS PAR LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, LE 16 JUIN 1932.

Grande naturalisation avec dispense du droit d'enregistrement, grande naturalisation et naturalisation ordinaire.

Doc. — N° 113. Demandes dont les projets de loi sont soumis à la Chambre des représentants. — Liste alphabétique des pétitionnaires.

N° 156. Rapport fait par M. le comte de la Barre d'Erquelinnes sur ces demandes.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, p. 1172.

Dépôt du rapport par M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 1329.

Motion d'ordre de M. Volckaert, qui demande qu'on procède pendant la séance en cours, jeudi 14 juillet, sur la prise en considération des demandes de naturalisation qui ont été transmises par la Chambre, p. 1413. — Une discussion se produit au sujet de la demande de M. Volckaert; M. Segers fait remarquer que la Chambre a transmis 417 demandes de

Naturalisations. PROJETS DE LOI CONFÉRANT LA NATURALISATION TRANSMIS PAR LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, LE 16 JUIN 1932. *Grande naturalisation avec dispense du droit d'enregistrement, etc. (suite)*

naturalisation; déclare que la naturalisation est une grande faveur; estime qu'il faut se montrer très circonspect avant de l'accorder; demande, en conséquence, qu'on laisse au Sénat le temps d'étudier ces demandes et la remise au mois de novembre; M. Hicguet s'associe, au nom du groupe libéral, à la demande de M. Segers; M. Volckaert attire l'attention du Sénat sur la manière dont travaille la commission des naturalisations et propose de modifier le règlement, puis insiste sur l'urgence des demandes qui viennent d'être transmises, p. 1413, 1414. — Observations de MM. Volckaert, le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., le vicomte Berryer, Hubert, Lippens, le vicomte du Bus de Warnaffe, Van Overbergh, p. 1413, 1414. — M. le président estime que les observations de M. Volckaert tendant à établir une nouvelle jurisprudence en ce qui concerne les naturalisations est très intéressante, mais déclare que le moment est inopportun pour les examiner et qu'il faut que le Sénat s'en tienne à prendre une décision sur les deux propositions en présence : celle de M. Volckaert, tendant au vote immédiat, et celle de M. Segers, tendant à l'ajournement au mois de novembre, p. 1414. — Discours de M. Vinck, qui prie le Sénat de ne pas suivre M. Segers, et développe des arguments afin d'obtenir le vote immédiat, p. 1414, 1415. — Interruptions de MM. Hubert, Segers, Volckaert, p. 1414, 1415. — Le Sénat demandant qu'on passe au vote, M. le président fait remarquer qu'il y a encore trois orateurs inscrits, et prie l'assemblée de les laisser parler, p. 1415. — Discours de M. le baron Descamps, président de la commission des naturalisations, qui estime que, si un nombre considérable de sénateurs demandent l'ajournement afin de pouvoir examiner les dossiers, il est difficile de le leur refuser, mais attire l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à une réforme en ce qui concerne la procédure suivie pour l'examen des naturalisations dans les deux Chambres; M. Van Berckelaer proteste contre les observations faites par M. Segers en ce qui concerne les personnes d'un certain âge, qui ne demanderaient la naturalisation, selon lui, que pour obtenir la pension de vieillesse, p. 1415. — Interruptions de MM. Volckaert, Van Fleteren, Dufrane, p. 1415. — M. Segers déclare renoncer à la parole, p. 1415.

M. le président met aux voix la proposition de M. Volckaert tendant à procéder au cours de la séance au vote sur la prise en considération, et cette proposition est rejetée par assis et levé, p. 1415.

Avant de mettre aux voix la proposition de M. Segers, M. le président le prie d'en préciser les termes, p. 1415. — M. Segers déclare qu'il propose la remise au mois de novembre et exprime le vœu que la commission des naturalisations cherche dans l'intervalle à réaliser l'unité de jurisprudence qui vient d'être préconisée et estime qu'elle pourra alors reprendre l'examen des bulletins soumis au Sénat, p. 1415. — M. Volckaert demande l'appel nominal sur la proposition de M. Segers, p. 1415. — Observation de M. Van Overbergh, p. 1415. — M. le président Magnette fait remarquer qu'on ne discute pas une demande d'appel nominal, celui-ci étant de droit lorsqu'il est régulièrement demandé, p. 1415. — La proposition d'ajournement de M. Segers est adoptée par 53 voix contre 44, p. 1416.

Naturalisations ordinaires.

Ann. — Retrait de demandes : Sartori et Slabbers : Annonce de ce retrait, p. 1549.

Nomination des anciens magistrats coloniaux dans la magistrature de la métropole. — V. Organisation judiciaire : Magistrats coloniaux.

Notariat.

COMPÉTENCE TERRITORIALE DES NOTAIRES.

Projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1927 sur la compétence territoriale des notaires.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 22 juin 1932, p. 1204. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

O

Objecteurs de conscience. — V. Armée : Milice.

Obligation scolaire. — V. Enseignement primaire.

Opérations de Bourse (Exception de jeu). — V. Droit commercial : Marchés à terme.

Ordre des médecins. — V. Art de guérir.

Organisation administrative.

LANGUES.

Projet de loi relatif à l'emploi des langues en matière administrative.

V. les nos 197 (session 1930-1931), 67 et 140 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 71. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 100. Rapport fait par M. Van Hoestenberghe. — Annexe I : Texte adopté par la Chambre des représentants. — Annexe II : Amendements présentés par MM. Huysmans et Dierckx.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 2 mars 1932, p. 656. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur et de l'hygiène.

Discussion générale :

Ann. — Discours de M. Van Hoestenberghe, rapp. (qui fait un exposé sommaire des principales dispositions de ce projet, afin de passer en revue et de mettre en relief les différents régimes linguistiques qui sont instaurés par la loi nouvelle, ainsi que les amendements proposés à ces dispositions), Arm. Huysmans (qui commence par déclarer qu'il considère le rapport comme infiniment plus clair que le projet lui-même et développe les motifs pour lesquels le projet ne répond nullement à son idéal de simple citoyen belge, attaché au libre choix et au libre usage des deux langues nationales, ennemi de toute contrainte, respectueux du libre développement des deux cultures nationales et hostile à tout ce qui peut, même en apparence, nuire à l'unité belge; termine en déclarant que ce projet ne répond pas à l'esprit de conciliation, ni au sentiment national qui eussent dû l'inspirer, particulièrement en ce qui concerne l'agglomération bruxelloise), p. 1113 à 1119. — Interruptions de MM. Van Dieren, Segers, Carton, m. i. h., Van Fleteren, Van Hoestenberghe, Lebon, Van Overbergh, Dierckx, le vicomte Berryer, Jos. De Clercq, Digneffe, Rutten, p. 1114 à 1119. — Discours de M. Vermeylen (qui, en quelques mots, engage le Sénat et, en particulier ses amis de la gauche socialiste, à admettre le projet tel qu'il est transmis par la Chambre, en repoussant tous les amendements qui y sont présentés, estime qu'il est même un peu choquant de prolonger des débats sur des détails qui ne se rapportent pas à des points essentiels de l'organisation du statut linguistique), Dierckx (qui, en son nom personnel, bien qu'ayant l'impression qu'il se trouve devant un parti pris et un accord tacite et, tout en estimant son effort inutile, développe les critiques et les craintes que lui inspirent les dispositions du projet, fait remarquer que la loi scolaire si soigneusement élaborée par le Sénat n'a pas été admise par la Chambre et engage le Sénat à examiner soigneusement le projet d'organisation administrative en discussion, plutôt que de l'admettre d'urgence sans examen sérieux), Lindekens (qui critique le projet, estimant qu'il ne donne nullement satisfaction aux Flamands et déclare une fois de plus que, seule, la séparation administrative donnerait satisfaction aux légitimes revendications de la Flandre, termine en exprimant le vœu que, graduellement, le Flamand se rende compte de l'opposition qu'il y a entre les intérêts flamands et les intérêts belges et que alors naisse la Flandre libre), Ohn (qui signale l'émotion provoquée par le projet en discussion dans la région de langue allemande, déclare qu'il ne propose pas d'amendements, estimant que c'est le gouvernement qui doit prendre l'initiative des mesures à prendre pour rendre justice aux droits des citoyens de langue allemande), Lebon (qui commence par développer certains commentaires relatifs aux débats auxquels la question linguistique vient de donner lieu, répond en particulier au discours qui vient d'être prononcé par M. Huysmans et termine en souhaitant que le bons sens flamand fasse éclater aux yeux de tous la différence entre le chemin pratique de relèvement des droits des Flamands et la voie des chimères, des troubles et des guerres civiles), Van Hoestenberghe, rapp. (qui, tout en annonçant que le discours qui vient d'être prononcé par M. Lebon lui permet d'être très bref, relève à son tour deux des critiques développées par M. Huysmans, notamment en ce qui concerne l'appréciation émise par celui-ci tendant à affirmer que le projet en discussion nuira à l'unité du pays et tend à la flamandisation de Bruxelles), p. 1130 à 1138. — Rectification au discours de M. Lebon, p. 1172. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Vermeylen, Arm. Huysmans, Van Dieren, Barnich, Clesse, Laboulle, Segers, Dierckx, le comte de la Barre d'Erquelinnes, le baron de Mévius, Carton, m. i. h., Van Overbergh, Huisman Van den Nest, p. 1131 à 1138. — Discours de MM. le baron de Moffarts (qui, bien que les déclarations faites par M. Vermeylen au nom du groupe socialiste et par M. Lebon au nom de la droite flamande, annonçant que ces groupes rejetteraient tous les amendements et voteraient le projet, ne laissent aucun doute quant au résultat final de la discussion en cours, indique les motifs pour lesquels il ne pourra pas émettre un vote affirmatf si le projet n'est pas amendé), Carton, m. i. h. (qui

Organisation administrative. LANGUES. *Projet de loi relatif à l'emploi des langues en matière administrative. Discussion générale (suite)*

défend le projet, en indique les principes et souhaite que dans les dispositions votées et l'esprit dans lequel il semble qu'elles soient comprises naisse l'aurore de temps nouveaux qui, loin d'affaiblir l'unité du pays, la consolideront en consacrant la défaite de ceux qui veulent à ce moment sa ruine), p. 1142 à 1146. — Interruptions de Mme Spaak et de MM. Segers, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Hicguet, Van Fleteren, Van Dieren, Volckaert, Van Overbergh, Arm. Huysmans, Jos. De Clercq, p. 1144 à 1146.

Motion d'ordre de M. Van Fleteren, qui propose de limiter le temps de parole à dix minutes pour la discussion des articles et annonce qu'il fait cette proposition après avoir consulté un auteur d'amendement qui s'est rallié à sa suggestion, p. 1147. — M. Segers fait remarquer qu'il n'a pas pris la parole dans la discussion générale, estimant plus pratique d'exposer son avis à l'article 4, qui est l'article le plus essentiel du projet et qu'il tient à disposer de plus de dix minutes pour défendre l'amendement qu'il y présente, p. 1147. — M. Van Fleteren insiste sur sa proposition de limitation, p. 1147. — Observations de MM. le duc d'Ursel, Hicguet, Arm. Huysmans, Dierckx, Volckaert, p. 1147. — M. le président estime que la protestation de M. Segers doit être prise en considération, celui-ci s'étant abstenu de prendre la parole pendant la discussion générale, alors qu'aucune limitation n'était proposée, prie M. Van Fleteren de ne pas insister et estime que sa proposition pourra être reprise ultérieurement dans le cas où la discussion se prolongerait trop, p. 1147. — Le Sénat marque son accord avec M. le président, p. 1147.

Discussion des articles et vote sur l'ensemble :

Art. 1er. Adopté sans observations, p. 1147.

Art. 2. M. le président propose de voter par paragraphes et cette proposition est admise, p. 1147. — § 1er. M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté par MM. Arm. Huysmans et Dierckx au § 1er, p. 1147. — M. Arm. Huysmans défend son amendement, tout en déclarant qu'il ne se fait aucune illusion sur le sort des amendements qu'il a présentés avec M. Dierckx, p. 1147, 1148. — MM. Carton, m. i. h., et Van Hoestenberghe, rapp., déclarent que le mot « ou » que MM. Arm. Huysmans et Dierckx proposent de remplacer par le mot « et » a, dans le texte du projet, la même signification que le mot « et », p. 1148. — M. Van Overbergh rappelle que l'amendement a déjà été rejeté en commission, p. 1148. — M. Dierckx, à la suite des observations du ministre et du rapporteur, estime qu'il faut se résigner à voter les textes proposés, mais attire pourtant l'attention sur leur mauvaise rédaction, p. 1148. — Observation de M. Van Hoestenberghe, rapp., p. 1148. — Le § 1er est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1148. — §§ 2 et 3. Adoptés sans observations, p. 1148. — § 4. M. le président rappelle un amendement présenté par MM. Arm. Huysmans et Dierckx, p. 1148. — M. Dierckx défend son amendement, p. 1148, 1149. — M. Van Hoestenberghe, rapp., défend le texte transmis par la Chambre, p. 1149. — L'amendement de MM. Arm. Huysmans et Dierckx est rejeté et le § 4 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1149. — § 5. M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté par MM. Arm. Huysmans et Dierckx, p. 1149. — Discours de MM. Arm. Huysmans (qui défend l'amendement), Vinck (qui, tout en admettant le bien-fondé de certaines observations qui viennent d'être faites par M. Arm. Huysmans, estime qu'il est pourtant préférable de ne pas renvoyer le projet à la Chambre et annonce que le groupe socialiste n'admettra pas l'amendement, voulant éviter de retarder le vote du projet), Van Hoestenberghe, rapp. (qui combat l'amendement et défend le texte transmis par la Chambre), Dierckx (qui défend l'amendement, en indique la portée en attirant l'attention du Sénat sur les dispositions de l'article 3), p. 1149, 1150. — Interruptions de MM. le vicomte Berryer, Segers et Arm. Huysmans, p. 1149, 1150. — M. Dierckx demande l'appel nominal et cette demande est régulièrement appuyée, p. 1150, 1151. — L'amendement présenté par MM. Arm. Huysmans et Dierckx est rejeté par 67 voix contre 21 et 2 abstentions, p. 1151. — Se sont abstenus : MM. Hicguet et le comte de Brouchoven de Bergeyck, p. 1151. — Le § 5 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1151.

Art. 3. M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté par MM. Arm. Huysmans et Dierckx, p. 1151. — M. Dierckx déclare qu'il a motivé cet amendement à l'occasion du § 5 de l'article 2, p. 1151. — L'amendement présenté par MM. Arm. Huysmans et Dierckx est rejeté et l'article 3 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1151.

Art. 4, § 1er. M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté par MM. Arm. Huysmans et Dierckx, p. 1151. — Discours de MM. Arm. Huysmans (qui défend l'amendement qu'il présente avec M. Dierckx), Dierckx (qui défend à son tour cet amendement), Van Hoestenberghe, rapp. (qui le combat, p. 1151, 1152. — Interruptions de MM. Jos. De Clercq, Arm. Huysmans, Digneffe et Van Overbergh, 1152. — L'amendement de MM. Arm. Huysmans et Dierckx est rejeté et le

Organisation administrative. LANGUES. *Projet de loi relatif à l'emploi des langues en matière administrative. Discussion des articles (suite)*

§ 1er est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1152. — § 2. Adopté sans observations, p. 1152. — § 3. M. le président rappelle le texte d'amendements présentés : 1° par M. Van Dieren, 2° par MM. Huysmans et Dierckx, 3° par M. Segers, p. 1152. — Discours de MM. Van Dieren (qui défend l'amendement qu'il a présenté estimant que la loi en discussion va trop loin ou pas assez loin et qu'il serait préférable de se hater d'arriver à la séparation administrative), Van Hoestenberghe, rapp (qui défend le texte du projet étant défenseur de l'unité du pays), p. 1153, 1154. — Interruptions de MM. le chevalier Dessain, Segers, Dierckx, Jos. De Clercq, Lindekens, p. 1153, 1154. — M. le président propose, vu l'importance des dispositions de l'article 4, de réserver les votes pour le lendemain et cette proposition est admise, p. 1154. — Discours de MM. Dierckx (qui défend son amendement qu'il a présenté avec M. Arm. Huysmans, ainsi que la solution bilingue, termine en déclarant qu'il ne veut à aucun prix du régime administratif proposé par le projet, estimant que celui-ci ne créera que du désarroi et étant bien près dans ces conditions de considérer qu'une franche séparation administrative serait presque préférable), Van Hoestenberghe, rapp. (qui développe les motifs pour lesquels il ne pourra pas admettre l'amendement de MM. Dierckx et Arm. Huysmans et pour lesquels il préfère le texte présenté par le gouvernement et transmis par la Chambre), p. 1154 à 1156. — Interruptions de MM. Van Dieren, Dierckx, Leurquin, Arm. Huysmans, p. 1154 à 1156. — Discours de MM. Segers (qui développe à l'occasion de cet article, le plus important du projet, ses critiques d'ensemble sur le régime proposé, et demande notamment que l'on n'exige pas la connaissance des deux langues dès l'entrée dans l'administration, estime que la séparation administrative est en germe dans l'article 4 et défend la solution transactionnelle qu'il propose par son amendement), Van Hoestenberghe, rapp. (qui commente l'amendement de M. Segers, déclare que, pour ce qui concerne le principe, il se rangerait volontiers aux côtés de M. Segers, comme aux côtés de MM. Arm. Huysmans et Dierckx, mais que pour les motifs qu'il a développés la veille il votera contre les amendements qu'ils ont proposés, termine en estimant que la loi fait ce qu'elle peut, que c'est aux fonctionnaires eux-mêmes de faire le reste), Carton, m. i. h. (qui exprime son regret que l'important amendement présenté par M. Segers ait été présenté aussi tardivement, puis, tout en estimant qu'il aurait été bon d'admettre cet amendement dans la loi, estime que M. Segers dramatise un peu les choses et développe les motifs pour lesquels il estime qu'il faudrait que le projet fût voté tel qu'il est transmis par la Chambre afin de donner une solution rapide à cette question à un moment ou d'autres préoccupations exceptionnellement graves doivent retenir l'attention de tous), Lebon (qui développe les motifs pour lesquels il estime que l'amendement de M. Segers ne vaut pas un renvoi à la Chambre et appuie les observations de M. Van Hoestenberghe tendant à estimer que l'avenir soit laissé à l'effort volontaire des fonctionnaires plutôt qu'à la contrainte), p. 1158 à 1161. — Interruptions de MM. Lebon, Carton, m. i. h., Dierckx, Van Dieren, Van Overbergh, Arm. Huysmans, Jos. De Clercq, Segers, p. 1158 à 1161. — M. le président fait à ce moment remarquer qu'il y a encore trois orateurs inscrits et exprime le vœu que l'on puisse sans plus de retard procéder au vote sur l'article 4, qui est évidemment très important, mais a déjà été longuement discuté, p. 1161. — Reprise du débat : Discours de MM. Rutten (qui, vu le désir du Sénat de passer au vote, se contente de motiver brièvement le vote qu'il va émettre), Dierckx (qui estime qu'il est préférable de retarder quelque peu le vote de la loi et d'admettre des amendements que l'on est d'accord pour considérer comme utiles, répond ensuite brièvement au rapporteur et au ministre), Vermeylen (qui réfute certaines paroles prononcées par M. Segers, notamment celles où M. Segers a cité l'avis de M. Vermeylen et déclare en terminant qu'il se refuse à voter l'amendement présenté par M. Segers quel que soit l'avantage qu'il puisse y voir), p. 1161, 1162. — Interruptions de MM. Volckaert, Segers, Van Overbergh, Van Fleteren, Van Dieren, p. 1162. — M. le président rappelle que la Chambre a décidé d'examiner toutes les dispositions de l'article 4 et de réserver les votes, p. 1162. — M. le président rappelle le texte d'amendements de MM. Arm Huysmans et Dierckx au § 1er, cet amendement est rejeté et le § 1er est adopté tel qu'il figure au projet, p. 1162. — Le § 2, qui fait l'objet d'aucun amendement est ensuite adopté, p. 1162. — M. le président rappelle que au § 3 se rattachent des amendements de M. Van Dieren, de MM. Arm. Huysmans et Dierckx et de M. Segers, p. 1163. — L'amendement de M. Van Dieren est rejeté par assis et levé, p. 1163. — M. le président rappelle le texte de l'amendement de MM. Arm. Huysmans et Dierckx, M. Arm. Huysmans déclare que son groupe renonce à demander l'appel nominal sur l'amendement qu'il présente avec M. Dierckx, mais qu'il le réclamera sur l'amendement de M. Segers, p. 1163. — L'amendement de MM. Arm. Huysmans et Dierckx est rejeté par assis et levé, p. 1163. — M. le président rappelle les termes de l'amendement présenté par M. Segers, p. 1163. — Cet amendement est rejeté par 77 voix contre 26 et 7 abstentions, p. 1163. — Se sont abstenus : MM. Lindekens, Van Dieren, le baron de Kerchove d'Exaerde, le comte de la Barre d'Erquelinnes, le baron de Moffarts, le baron de Stenault de Waerbeeck et Gravez, p. 1163. — Le § 3 est adopté tel qu'il est tranmis par la Chambre, p. 1163. — § 4. Adopté sans observations, p. 1164.

Art. 5. M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté par M. Van Dieren, p. 1174. — M. Van Dieren défend son amendement; M. Van Hoestenberghe, rapp., indique les motifs pour lesquels il estime que l'amendement de M. Van Dieren est inutile, p. 1164. — L'amendement de M. Van Dieren est rejeté et l'article 5 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1164.

Art. 6. Les §§ 1er, 2 et 3 sont adoptés sans observations, p. 1164. — M. le président rappelle un amendement présenté par MM. Huysmans et Dierckx au § 4, p. 1165. — M. Arm. Huysmans, tout en ne doutant pas du rejet de son amendement en indique le but et la portée, p. 1165. — M. Van Hoestenberghe, rapp., prie le Sénat de ne pas admettre l'amendement et indique les motifs de son opposition, p. 1165. — L'amendement est rejeté et le § 4 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1165.

Art. 7. M. le président rappelle un amendement présenté par M. Van Dieren, p. 1165. — M. Van Dieren défend son amendement, M. Van Hoestenberghe, rapp., le combat, p. 1165. — L'amendement de M. Van Dieren est rejeté et l'article 7 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1165.

Art. 8. M. le président rappelle des amendements présentés par MM. Arm. Huysmans et Dierckx : 1° au § 2 : 2° tendant à ajouter un § 3, p. 1165. — M. Arm. Huysmans déclare renoncer à l'amendement qu'il présente avec M. Dierckx au § 2, mais maintenir celui ajoutant un § 3 à l'article, p. 1166. — Le paragraphe additionnel proposé par MM. Arm. Huysmans et Dierckx n'est pas adopté et l'article 8 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1166.

Art. 9. § 1er. M. le président rappelle les termes d'amendements présentés : 1° par MM. Arm. Huysmans et Dierckx; 2° par M. Van Dieren, p. 1166. — M. Arm. Huysmans motive cet amendement, M. Van Hoestenberghe, rapp., tout en reconnaissant que l'amendement proposé constitue une rectification de texte qui rendrait celui-ci infiniment plus correcte, estime que, comme il ne peut exister de confusion par suite du texte proposé, il convie le Sénat à ne pas admettre l'amendement, p. 1166. — L'amendement de MM. Arm. Huysmans et Dierckx est rejeté, p. 1166. — M. Van Dieren défend son amendement, M. Van Hoestenberghe indique les motifs pour lesquels cet amendement ne doit pas être admis, p. 1166. — L'amendement de M. Van Dieren est rejeté et le § 1er est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1166. — § 2. M. le président rappelle un amendement présenté par MM. Arm. Huysmans et Dierckx, p. 1166. — M. Arm. Huysmans combat le texte transmis par la Chambre et défend son amendement tout en ne doutant pas qu'il soit rejeté; M. Van Hoestenberghe, rapp., indique les motifs pour lesquels il estime que l'amendement de M. Arm. Huysmans et Dierckx ne doit pas être accepté, p. 1166, 1167. — Observations de MM. Van Dieren et Arm. Huysmans, p. 1167. — L'amendement de MM. Huysmans et Dierckx est rejeté et le § 2 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1167. — § 3. M. le président donne lecture d'un amendement présenté par MM. Arm. Huysmans et Dierckx; M. Arm. Huysmans estime qu'il est inutile de défendre cet amendement, son sort étant décidé d'avance, p. 1167. — L'amendement est rejeté et le § 3 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1167. — § 4. M. le président donne lecture d'un amendement présenté par M. Van Dieren. M. Van Dieren défend son amendement, M. Van Hoestenberghe, rapp., indique les motifs pour lesquels il estime que cet amendement est inutile et l'amendement de M. Van Dieren est rejeté, p. 1167. — Le § 4 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1167. — § 5 adopté sans observations, p. 1167. — § 6. M. le président rappelle un amendement présenté par MM. Arm. Huysmans et Dierckx, p. 1167, 1168. — M. Arm. Huysmans estime, étant donné les votes antérieurs, inutile de défendre cet amendement, p. 1168. — L'amendement est rejeté et le § 6 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1168. — § 7. Adopté sans observations, p. 1168.

Art. 10. Adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1168.

Art. 11. M. Lebon pose une question à M. Carton, m. i. h., en ce qui concerne la Cour des comptes et M. Carton, m. i. h., déclare que ni le gouvernement, ni la Chambre ne veulent, par la loi en discussion, modifier le statut organique de la Cour des comptes. M. Van Dieren proteste contre la déclaration faite par le ministre, p. 1168. — MM. Lebon, Van Dieren et Carton, m. i. h., font encore diverses observations à ce sujet, p. 1168. — L'article 11 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1168.

Art. 12. Adopté sans observations tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1168.

Organisation administrative. LANGUES. *Projet de loi relatif à l'emploi des langues en matière administrative. Discussion des articles (suite)*

Art. 13. M. le président donne lecture d'amendements présentés par M. Van Dieren, p. 1168, 1169. — Discours de MM. Van Dieren (qui examine brièvement l'article 13 et défend ses amendements, qu'il juge absolument nécessaires), Van Hoestenberghe, rapp. (qui se déclare d'accord avec M. Van Dieren quant à la nécessité de voir la loi rigoureusement appliquée, mais estime que les sanctions prévues dans le projet sont suffisantes), Carton, m. i. h. (qui, après le discours de M. Van Hoestenberghe, rapp., déclare qu'il se borne à rappeler les dispositions du § 4 de l'article en discussion et déclare que l'application de la loi doit correspondre aux intentions qui l'ont inspirée et que, dans la mesure où les circonstances feront qu'il sera personnellement appelé à veiller à l'exécution de la loi, il s'en acquittera en toute loyauté), p. 1169, 1170. — Interruptions de MM. Carton, m. i. h., Mahieu, le chevalier Dessain, Van Overbergh, p. 1169, 1170. — Les amendements de M. Van Dieren sont rejetés, et l'article 13 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1170.

Art. 13*bis*, proposé par amendement par M. Van Dieren. M. le président donne lecture de cette disposition, p. 1170, 1171. — M. Van Dieren défend sa proposition et fait diverses observations, notamment sur la précipitation avec laquelle cette loi est examinée par le Sénat, p. 1171. — L'amendement (art. 13*bis*) proposé par M. Van Dieren est rejeté, p. 1171.

Art. 14. M. Digneffe prononce, à l'occasion de cet article, un discours pour motiver son vote sur l'ensemble de la loi, p. 1171. — M. Van Hoestenberghe, rapp., proteste contre le discours de M. Digneffe et tient à déclarer que les Flamands qui vont voter cette loi sont d'aussi bons Belges que M. Digneffe lui-même, p. 1171. — M. Digneffe déclare ne pas contester l'affirmation de M. Van Hoestenberghe, mais estime que beaucoup de Flamands ont peur des extrémistes, p. 1171. — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes motive son vote négatif, p. 1171, 1172. — L'article 14 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1172.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 93 voix contre 14 et 18 abstentions, p. 1178 (21 juin 1932). — Se sont abstenus : MM. Van Belle, Van Dieren, le vicomte Berryer, le baron Casier, Damas, Danhier, le baron de Dorlodot, le baron d'Huart, Dufrane, le duc d'Ursel, Gravez, Henault, Laboulle, Lindekens, Ohn, Pierlot, Quinchon et Segers, p. 1178. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Invalides, etc. : Réintégration dans les emplois publics. — V. Emplois publics.

Organisation judiciaire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE ET PROCÉDURE GRATUITE. — V. Procédure civile.

COUR DE CASSATION.

Place de conseiller vacante : présentation de candidats.

Doc. — N° 94. Liste des candidats présentés par la Cour de cassation pour la place de conseiller, vacante à la dite Cour par suite du décès de M. de le Court.

Décès de M. de le Court.

Ann. — Annonce du décès de M. le conseiller Emile de le Court, p. 872.

Décès de M. Charles, Raymond.

Ann. — M. Goddyn, premier président de la Cour de cassation, fait part au Sénat du décès de M. Charles, Raymond, conseiller honoraire à la Cour de cassation, p. 1012.

Présentation de candidats.

Ann. — Liste des présentations faites par la Cour de cassation pour la place vacante par suite du décès de M. le conseiller de le Court, p. 972. — M. le président annonce que le Sénat doit procéder à son tour à la formation d'une liste des candidats dont la présentation lui est attribuée, propose de faire ces présentations au cours d'une séance ultérieure, puis indique les noms des pétitionnaires demandant les suffrages du Sénat, p. 972, 973.

Présentation de deux candidats : Composition du bureau des scrutateurs, p. 1014.

MM. Vitry et Louveaux sont proclamés respectivement premier et second candidat pour la place vacante par suite du décès de M. de le Court, p. 1015.

Organisation judiciaire (*suite*)

COMPÉTENCE.

Juges de paix. — Extension de compétence en matière de dégâts miniers. — Projet de loi modifiant la compétence des juges de paix et celle des tribunaux de première instance en matière d'actions en réparation des dommages causés par les travaux exécutés dans les mines.

V. les n^{os} 83 et 177 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 92. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 119. Rapport fait par M. le baron Meyers. Projet présenté par la commission de la justice.

N° 192. Projet réamendé par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 4 mai 1932, p. 972. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. le baron Meyers, p. 1184 (21 juin 1932).

Discussion générale :

Discours de MM. Cocq, m. j. (qui indique les motifs pour lesquels il estime que le Sénat, dans le même esprit transactionnel que celui de la Chambre, devrait voter le projet tel qu'il lui est transmis par cette assemblée), Meyers, rapp. (qui développe les motifs pour lesquels il se trouve, à regret, obligé de prier le Sénat de se rallier plutôt au projet de la commission, qui reprend le texte primitif proposé par le gouvernement), Croquet (qui commence par déclarer qu'il considère comme mauvais le projet voté par la Chambre; que, selon lui, le projet primitivement présenté par le gouvernement était meilleur, puis indique des modifications qu'il voudrait voir apporter; propose notamment la création d'une jurisprudence avec le concours du corps des mines; estime que toutes ces questions devraient être examinées en commission et propose que le projet lui soit renvoyé, p. 1286 à 1289. — Interruptions de MM. le comte de Brouchoven de Bergeyck, le baron Meyers, rapp., Demoulin, Hicguet, p. 1288, 1289. — M. le président demande si M. Croquet réclame formellement le renvoi à la commission, et M. Croquet déclare qu'il demande ce renvoi pour une mise au point, p. 1289. — M. Cocq, m. j., déclare qu'il laisse évidemment le Sénat juge de savoir si la proposition de renvoi de M. Croquet doit être admise, fait remarquer que le projet du gouvernement n'a pas été adopté par la Chambre dans sa forme primitive et déclare que, s'il défend devant le Sénat le projet de la Chambre, c'est dans le but d'arriver à une solution rapide; souhaite donc que le renvoi ne soit pas admis, p. 1289.

M. le président met aux voix la proposition de renvoi, et cette proposition est rejetée, p. 1289.

M. le président annonce que la discussion générale est close, et avant que l'on ne passe à la discussion des articles, fait remarquer qu'au texte de l'article 1er la commission propose un autre texte, qui formerait, en somme, la substance du projet, et propose une procédure pour le vote afin d'épargner du temps au Sénat, p. 1289. — Observations de M. Van Overbergh, p. 1289. — M. Volckaert demande, un assez grand nombre de sénateurs étant indécis sur le vote qu'ils ont à émettre, que le vote soit remis, afin de leur donner le temps de relire les observations présentées avant de se prononcer, p. 1289. — M. le président Magnette se déclare d'accord avec M. Volckaert pour la remise de l'examen des articles; M. Vinck appuie la demande de remise, p. 1289. — Le Sénat admet la remise de la discussion des articles au mardi suivant, p. 1289.

Motion d'ordre de M. Volckaert, qui fait remarquer, le projet venant en ordre utile, qu'un amendement assez important est proposé par la commission; M. Volckaert propose la remise au mardi suivant, afin de trouver un terrain d'entente et de pouvoir écourter le débat, p. 1299. — M. le baron Meyers, rapp., rappelle qu'il a déjà indiqué au Sénat les motifs pour lesquels la commission de la justice n'a pu se rallier au projet de la Chambre, considérant ce projet comme dangereux; déclare qu'il estime que la proposition de M. Croquet tendant au renvoi à la commission était sage; se rallie à la proposition de M. Volckaert et attire l'attention du Sénat sur la gravité du vote qu'il sera appelé à émettre, p. 1300. — M. Meyers déclare encore que M. Cocq, m. j., consent à l'ajournement au mardi suivant, p. 1300.

Au moment où cette discussion va être reprise, M. Digneffe propose, étant données les divergences de vues qui se sont manifestées au cours de la discussion générale, de renvoyer le projet à l'examen de la commission, p. 1370. — M. le baron Meyers, rapp., déclare qu'il ne pourrait se rallier à ce projet et appuie la proposition de renvoi à la commission introduite par M. Digneffe, p. 1370. — Discours de MM. Volckaert (qui déclare qu'il était hésitant mais que, s'étant informé auprès de personnes compétentes, il prie le Sénat de voter le projet

Organisation judiciaire. COMPÉTENCE. *Juges de paix. Extension de compétence en matière de dégâts miniers. Discussion générale (suite)*

sans plus de retard), Van Dievoet, m. a. (qui, en l'absence du ministre compétent, indique le but du projet et insiste pour qu'on le vote, estime que l'on pourrait peut-être diminuer le taux de la compétence, mais demande que l'on accepte le principe), Digneffe (qui déclare n'avoir aucun désir de retarder le vote du projet, mais demande le renvoi vu les intérêts graves et délicats à déterminer, intérêts qu'il semble utile d'étudier davantage), le baron Meyers, rapp. (qui déclare que, si le gouvernement était d'accord avec les propositions de la commission quant au taux de compétence, il ne verrait pas d'inconvénient à déférer au désir du gouvernement de voir ce projet être voté au cours de la session), Vinck (qui développe les motifs pour lesquels il demande que le projet soit admis par le Sénat tel qu'il a été transmis par la Chambre, cette assemblée l'ayant sérieusement étudié), J. De Clercq (qui suggère que l'on adopte pour le projet en discussion la décision qui a été prise pour la législation exceptionnelle en matière de loyers : possibilité d'interjeter appel des décisions du juge de paix, mais que, en appel, le ministère d'un avoué soit facultatif), p. 1370, 1371. — M. Volckaert fait remarquer que la proposition de M. Jos. De Clercq exigerait le renvoi à la Chambre, p. 1371.

M. le président demande si le Sénat va se prononcer immédiatement sur la proposition de renvoi, p. 1371. — Il est fait diverses observations à ce sujet par MM. Huisman Van den Nest, Digneffe, Volckaert, le baron Meyers, rapp., Van Fleteren, Du Bost, et le président Magnette, p. 1371, 1372. — Le Sénat admet la proposition faite par M. Huisman Van den Nest tendant à procéder le lendemain, à 1 heure, sur la proposition de renvoi à la commission, p. 1371.

Motion d'ordre de M. le baron Meyers, rapp., qui, à la suite de la discussion qui s'est produite la veille, annonce qu'il propose, d'accord avec le gouvernement, un nouveau texte qui semble devoir amener un accord, puis donne lecture de ce texte, M. le baron Meyers, rapp., déclare qu'il croit pouvoir affirmer que si ce projet est voté ce même jour par le Sénat, il pourra l'être, sinon le même jour, au moins le lendemain par la Chambre, p. 1389, 1390.

M. le président Magnette fait remarquer à M. le baron Meyers, rapp., qu'il s'agit plutôt d'un dépôt d'amendements que d'une motion d'ordre et que ceci viendra mieux à son heure au moment où l'on en viendra à la proposition de renvoi de M. Digneffe, p. 1390.

Au moment où la proposition de renvoi doit être soumise au vote, M. le président rappelle la déclaration qui a été faite précédemment par M. le baron Meyers, rapp., annonçant un amendement qui a fait l'objet d'un accord entre les groupes du Sénat, M. le baron Meyers, rapp., annonce que M. Digneffe retire sa demande de renvoi à la commission, p. 1390. — Le Sénat décide donc de passer à l'examen des articles, p. 1390.

Discussion des articles :

Art. 1er. M. Cocq, m. j., fait remarquer que l'on est arrivé à une transaction sur les bases qui ont été indiquées par le rapporteur; M. Volckaert rappelle que le groupe socialiste avait décidé de voter le texte transmis par la Chambre, déclare pourtant que si le ministre ou le rapporteur peuvent confirmer qu'un accord est intervenu avec MM. Brunet et Falony à la Chambre, le groupe socialiste examinerait s'il peut admettre le texte amendé, M. Lindekens fait des observations au sujet des méthodes employées lorsqu'il y a divergences de vues entre les deux assemblées législatives, p. 1391. — M. Cocq, m. j., fait remarquer que, étant retenu à la Chambre la veille c'est M. Van Dievoet, m. a., qui l'a remplacé au Sénat pour l'examen du projet en cours, que celui-ci pourra donc indiquer au Sénat le résultat de ses négociations, M. Van Dievoet, m. a., tout en déclarant qu'il n'est pas d'usage de faire état de conversations particulières, estime qu'il peut dire que les députés des régions minières avec lesquels il s'est entretenu n'ont pas trouvé d'inconvénient à adopter les modifications proposées, que, d'autre part, M. le président de la Chambre a bien voulu lui dire que si le projet était modifié au Sénat par suite d'un accord entre les divers groupes, il pourrait être voté à la Chambre immédiatement, à condition qu'une nouvelle discussion ne se produise pas, M. Van Belle déclare ne pas se rallier à l'amendement proposé et estime indispensable de voter le projet tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1391. — M. le président donne lecture du texte tel qu'il est amendé et l'art. 1er, ainsi amendé, est adopté par assis et levé, p. 1391. — M. Van Fleteren demande par combien de voix cette disposition a été adoptée, p. 1392. — M. le président Magnette fait remarquer que ce renseignement n'est généralement pas donné, déclare pourtant, dans le but de donner satisfaction, que l'article amendé a été adopté par 52 voix contre 48. — M. Van Fleteren déclare que ce n'est pas par méfiance qu'il a demandé ce renseignement, mais dans le but, si l'écart de voix avait été très réduit, de demander l'appel nominal, p. 1392. — M. le président déclare que s'il y avait eu le moindre doute, il aurait lui-même eu recours à l'appel nominal, mais que, ayant été à quatre pour faire le dénombrement, il était inutile d'avoir recours à aucune mesure complémentaire, p. 1392.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 1392.

Le Sénat décide de passer immédiatement au second vote de l'article 1er amendé et cet article est définitivement adopté, p. 1392.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 113 membres, présents, p. 1392 (13 juillet 1932). — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

Transmis, amendé, par la Chambre des représentants, le 19 juillet 1932, p. 1506. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

JUGES DE PAIX.

Extension de compétence en matière de dégâts miniers. — V. plus haut : Compétence.

MAGISTRATS (ANCIENS) CHARGÉS DE FONCTIONS PERMANENTES AUX ADMINISTRATIONS CENTRALES DE L'ÉTAT. — V. Pensions.

MAGISTRATS COLONIAUX.

Projet de loi relatif à la nomination des anciens magistrats coloniaux dans la magistrature de la métropole.

V. le n° 59 (session 1927-1928) du Sénat.

Doc. — N° 93. Amendements présentés par le gouvernement. Note justificative et texte des amendements.

N° 117. Rapport fait par MM. Leyniers et Ligy. — Amendement du gouvernement à l'article 2.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 1164 (16 juin 1932).

M. Tschoffen, m. c., prie le Sénat d'aborder immédiatement l'examen de ce projet sur lequel il pense qu'il y aura accord unanime, p. 1309. — M. le président déclare qu'il n'y a aucun orateur inscrit dans la discussion générale et estime que la commission s'est unanimement ralliée à l'amendement proposé par le gouvernement, p. 1309. — M. Ligy, rapp., confirme l'accord de la commission, non seulement sur le projet, mais sur l'amendement du gouvernement, p. 1309. — M. le président estime que, dans ces conditions, le débat peut être entamé immédiatement, p. 1309.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations avec l'amendement proposé par le gouvernement à l'article 2, p. 1309, 1310.

L'article amendé est immédiatement remis aux voix et est définitivement adopté, p. 1310.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 115 voix contre une (M. Paulsen), p. 1322 (6 juillet 1932). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE. — *Modification de compétence en matière de dégâts miniers.* — V. plus haut : Compétence.

Ouvriers. Portion cessible ou saisissable de leurs salaires. — V. Commerce et industrie : Salaires.

Ouvriers frontaliers : Droit aux allocations familiales. — V. Affaires étrangères : Assurances sociales : Allocations familiales. — Motion d'ordre de M. Bossuyt à ce sujet.

P

Paiement des réparations : Déclarations du chancelier Brüning à ce sujet. — V. Interpellations au nom de M. le baron de Dorlodot.

Palais des beaux-arts (Emprunt du). — V. 1° Budgets : Budget des voies et moyens. — 2° Sciences, arts et lettres.

Pays-Bas (Convention relative à l'assurance invalidité-vieillesse). — V. Affaires étrangères : Assurances sociales.

Pensions.

EMPLOYÉS. — V. Assurances sociales.

DÉLÉGUÉS OUVRIERS A L'INSPECTION DES MINES.

Nombre d'années de service requis pour la pension. — V. Mines : Inspection des mines.

INVALIDITÉ ET VIEILLESSE.

Convention avec les Pays-Bas. — V. Affaires étrangères : Assurances sociales.

Pensions (*suite*)

PENSION A Mme BOIS D'ENGHIEN, VEUVE DE M. HENRY, GOUVERNEUR GÉNÉRAL HONORAIRE DU CONGO BELGE.

Projet de loi accordant, à charge du trésor, une pension viagère à la dame Bois d'Enghien, veuve de M. Henry, gouverneur général honoraire du Congo belge.

V. le n° 198 (session 1930-1931) du Sénat.

Doc. — N° 26. Rapport fait par M. Leyniers.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 196 (10 décembre 1931).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 279.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 86 voix contre 2, p. 279 (22 décembre 1931). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

MAGISTRATS (ANCIENS) CHARGÉS DES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR OU ADJOINT A L'ADMINISTRATEUR DE LA SURETÉ PUBLIQUE.

Projet de loi réglant, au point de vue de la pension de retraite, la situation d'anciens magistrats chargés des fonctions d'administrateur ou adjoint à l'administrateur de la sûreté publique. — Adopté, le 9 décembre 1931, sous le titre de « Projet de loi réglant, au point de vue de la pension de retraite, la situation d'anciens magistrats chargés de fonctions permanentes aux administrations centrales de l'Etat ».

V. le n° 217 (session 1930-1931) du Sénat.

Doc. — N° 19. Rapport fait par M. le baron Meyers.

N° 111. Projet amendé par la Chambre des représentants.

N° 172. Rapport fait par M. le baron Meyers sur le texte amendé par la Chambre. — Amendements présentés par la commission de la justice.

Ann. — Dépôt du rapport par M. le baron Meyers, p. 134 (2 décembre 1931).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 170.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 104 membres présents, p. 186 (9 décembre 1931). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Transmis, amendé, par la Chambre des représentants, le 9 juin 1932, p. 1130. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. le baron Meyers, p. 1357 (12 juillet 1932).

Discussion générale :

Discours de MM. Segers (qui tente de combattre le projet amendé par la commission, estimant que la modification apportée au projet par le Sénat constitue une injustice, et propose un amendement tendant à rétablir la disposition votée par la Chambre étendant l'application de la loi à tous les anciens magistrats chargés d'une fonction permanente aux administrations centrales), Cocq, m. j. (qui déclare que le gouvernement l'a chargé de combattre la proposition de M. Segers à cause des conséquences financières que son admission entraînerait, et prie donc le Sénat de se rallier aux conclusions du rapport de M. Meyers), Jos. De Clercq (qui appuie les observations de M. Segers; estime que la question devrait être examinée d'une façon plus approfondie, et suggère, si le gouvernement n'insiste pas très vivement pour que le projet soit voté avant que le Sénat ne parte en vacances, que le projet soit ajourné à la prochaine session), p. 1424, 1425. — Observation de M. le baron de Kerchove d'Exaerde, p. 1424. — M. Segers estime que, ainsi que vient de le dire M. Jos. De Clercq, la question n'a pas été examinée à fond par la commission, celle-ci n'ayant pas vu que la disposition proposée ne s'appliquerait qu'en 1945, et appuie, en conséquence, la proposition d'ajournement, p. 1425. — M. Cocq, m. j., déclare qu'il ne peut que réclamer le rétablissement du projet primitif; que, quant au renvoi en commission, il ne prendra pas parti, laissant le Sénat, s'il juge ne pas être assez éclairé, décider comme il lui plaira, p. 1425. — M. Segers rappelle l'avis émis par M. Janson, approuvant la commission de la Chambre, et MM. Hicguet et Digneffe appuient la demande de renvoi à la commission, p. 1425. — M. le président déclare que le Sénat statuera pendant sa séance de l'après-midi, p. 1425. — M. Segers, avant qu'il ne soit procédé au vote sur sa proposition, rappelle ce qui s'est passé à la séance du matin; M. Renkin, p. m., m. f., demande le renvoi à la commission et le renvoi est ordonné, p. 1453.

PENSIONS MILITAIRES.

Chevrons de front. — V. Guerre : Combattants.

PENSIONS DE VIEILLESSE. — V. Assurances sociales.

PERSONNEL DES COMMUNES. — V. Communes : Personnel.

Pensions (*suite*)

RÉDUCTION DE 10 P. C. — V. Finances : Equilibre budgétaire.

SAUVETEURS VOLONTAIRES. — V. Marine : Sauvetage maritime.

Personnel des communes. — V. Communes.

Personnel des vicinaux : Dispense d'assujettissement aux impositions provinciales et communales. — V. Impôts : Exonération.

Perte de la nationalité. — V. Nationalité.

Pétitions.

Pétitions sur lesquelles la commission a statué.

Doc. — N° 61. Feuilleton n° 1.

Plan Dawes. — V. Finances.

Pleins pouvoirs. — V. Budgets : Crédits supplémentaires : Discussion générale : Notamment le discours de M. Renkin, p. m., m. f.

Police du roulage. — V. Roulage.

Policiers étrangers en Belgique (Activité de). — V. Interpellations au nom de M. de Brouckere.

Politique du gouvernement.

NOUVEAU CABINET PRÉSIDÉ PAR M. RENKIN ET RECONSTITUÉ LE 23 MAI 1932.

Ann. — Déclaration du gouvernement après ce remaniement ministériel.

M. Hymans, m. a. ét., donne lecture au Sénat de la déclaration ministérielle, qui commence par annoncer que les incidents gouvernementaux qui viennent de se dénouer ne modifient en rien la politique générale du gouvernement telle qu'elle fut exposée dans la déclaration ministérielle du 11 juin 1931, p. 1013. — Interruptions de MM. Volckaert et Van Fleteren, p. 1013, 1014. — M. le président Magnette fait remarquer à M. Van Fleteren que la discussion n'a pas encore commencé, et M. Van Fleteren déclare qu'il n'a fait qu'une réflexion à haute voix, p. 1014. — M. Heyman, m. i. t. p. s., donne lecture en flamand de la déclaration, p. 1014.

Discussion de la déclaration :

Discours de MM. Van Overbergh (qui développe les motifs pour lesquels il engage ses amis à voter la confiance au gouvernement, celui-ci s'étant engagé notamment à faire aboutir rapidement les réformes linguistiques, à ne pas toucher à la base ni à la structure essentielle de la législation sociale et à pratiquer une bonne politique financière; à ces directives financières, M. Van Overbergh en ajoute trois : règlement du conflit avec la Banque nationale, émission rapide de la deuxième tranche de l'emprunt de deux milliards, et, enfin, aucune inflation, n'importe sous quel prétexte, puis s'élève contre la campagne de pessimisme), Lafontaine (qui commence par déclarer que le discours que vient de prononcer M. Van Overbergh facilite beaucoup sa tâche, celui-ci ayant traité les différents points qu'il comptait lui-même développer, et M. Van Overbergh les ayant envisagés de la même manière que lui, bien qu'il n'aurait pas conclu à la confiance au gouvernement, puis traite le problème qui va être soulevé à Lausanne, et développe l'avis et l'attitude du parti socialiste international dans cette question, attitude qu'ils chercheront par tous leurs efforts à faire triompher), Segers (qui commence par faire remarquer que la déclaration donne aux membres des deux Chambres l'occasion d'exprimer leur sentiment au sujet des conditions dans lesquelles s'est déroulée la récente crise ministérielle; déplore les conditions dans lesquelles la crise est née; estime qu'elle eût pu être évitée si la Chambre des représentants avait tenu compte du concours de bonne volonté qu'on avait apporté au Sénat dans la solution du problème des langues dans l'enseignement; estime qu'il est du devoir de son groupe d'exprimer immédiatement et clairement son opinion sur la situation créée par la crise et attire l'attention sur le problème qui se pose en ce qui concerne l'enseignement libre; traite ensuite la question des relations extérieures, notamment en ce qui concerne les négociations récentes avec les Pays-Bas et l'échec rencontré par la Belgique; parle ensuite des questions plus graves qui vont être traitées à Lausanne et à Genève; termine en faisant écho à M. Van Overbergh en ce qui concerne le problème financier et celui du chômage), p. 1018 à 1030. — Rectification au discours de M. Van Overbergh, p. 1046. — Interruptions de MM. François, Volckaert, Van Fleteren, le baron de Dorlodot, Van Berckelaer, Renkin, p. m., m. f., Van Belle, J. De Clercq, Ronvaux, Casterman, Digneffe, Van Dieren, Beauduin, le baron

Politique du gouvernement. NOUVEAU CABINET PRÉSIDÉ PAR M. RENKIN ET RECONSTITUÉ LE 23 MAI 1932. Discussion de la déclaration (*suite*)

Casier, Hymans, m. a. ét., Van Overbergh, Mertens, Dierckx, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Lafontaine, p. 1018 à 1030. — M. le président Magnette estime que, vu l'heure avancée, il est impossible de terminer le débat sur la déclaration ministérielle ce même jour et propose d'en remettre la suite au lendemain; M. Renkin, p. m., m. f., prie le Sénat de décider que, en tout état de cause, le débat sera terminé le lendemain, p. 1030. — Observation de M. Volckaert, p. 1030.

M. Van Dieren demande par motion d'ordre qu'un ministre parlant le flamand assiste à la séance du lendemain; en profite pour faire remarquer que le cabinet est tombé sur la question linguistique, p. 1030.

M. le président Magnette constate l'accord de la Haute Assemblée pour terminer la discussion le lendemain, quitte à remettre le vote à la séance du jeudi, s'il y avait lieu, p. 1030.

Reprise du débat : Discours de M. Van Dieren (qui commence par faire remarquer que la déclaration ministérielle ne contient rien, que le gouvernement qui vient d'être reconstitué a glissé sur une pelure flamande; que ce ne sera pas la dernière fois; développe ensuite certaines considérations sur la situation dans laquelle se trouve le cabinet), p. 1031 à 1035. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Dierckx, Van Fleteren, Van Berckelaer, Lindekens, François, Segers, Toch, Vande Moortele, Missiaen, Lafontaine, p. 1031 à 1035.

Pendant le discours de M. Van Dieren, M. le président le prie d'abréger ses observations, puis, avant de donner la parole à M. Hicguet, fait remarquer qu'il y a encore six orateurs inscrits, et insiste pour qu'ils condensent leurs observations le plus possible, afin que la décision prise de terminer le débat ce jour même puisse être respectée, p. 1034, 1035.

Reprise du débat. Discours de MM. Hicguet (qui déclare qu'il ne parlera pas de la question linguistique, se réservant de faire ceci au moment où le projet, à ce moment devant la Chambre, reviendra au Sénat; se borne donc à indiquer quelle sera son attitude et celle de ses amis libéraux vis-à-vis du gouvernement qui vient d'être reconstitué, exprime le regret que cause à son parti le départ de M. Dens, la gauche libérale du Sénat ne possédant plus de représentant au sein du cabinet et rend hommage à la personnalité de M. Dens, puis fait en son nom personnel deux réserves relativement au progarmme du nouveau cabinet : 1° en ce qui concerne le projet sur les fermages; 2° en ce qui concerne l'autonomie communale dans la question des travaux publics destinés à combattre le chômage), p. 1035. — Discours de M. Renkin, p. m., m. f. (qui commence par déclarer que l'ampleur qu'a pris le débat l'a un peu surpris, fait remarquer que le motif de la crise est très clair, ayant résulté d'un désaccord qui sest produit entre les deux groupes de la majorité sur la portée des engagements pris lors de la constitution du gouvernement qu'il préside, rappelle ensuite la première phrase de la déclaration qui annonce que rien n'est changé dans la politique générale du gouvernement telle quelle fut exposée en juin 1931, répond ensuite brièvement aux discours de M. Van Overbergh et de M. Lafontaine), p. 1035 à 1037. — Interruptions de MM. Volckaert, Van Fleteren, Van Dieren, Leurquin, Digneffe, Beauduin, François, Van Overbergh, Hymans, m. a. ét., Huisman Van den Nest, p. 1035 à 1037. — Discours de MM. le baron de Dorlodot (qui commence par estimer, contrairement à l'avis qui vient d'être émis par M. Renkin, p. m., m. f., que, du moment qu'il y a déclaration ministérielle, il y a matière à discussion, estime ensuite qu'il y a lieu, selon lui, d'en finir avant les vacances avec la question flamande, ce qui sera facilité par les discours de MM. Huysmans et Vandervelde, qui ont éclairé la majorité sur le jeu de l'opposition, déclare ensuite qu'il y a des questions plus graves à solutionner, puis commente l'attitude antérieure des Allemands et examine la situation, termine en déclarant que le remède à la situation est la lutte contre la politique socialiste dans l'intérêt bien entendu des classes ouvrières à laquelle il veut rendre du travail), Mullie (qui commence par déclarer qu'il a la plus complète confiance dans le gouverenment qui se présente devant le Sénat, estime pourtant qu'il peut se permettre, à cette occasion, de parler de la crise agricole ainsi que du chômage et développe certaines considérations à ce sujet et préconise la création d'un haut commissariat du travail), p. 1037 à 1040. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Volckaert, Ronvaux, Van Belle, Clesse, Digneffe, François, Damas, Lafontaine, Missiaen, Leurquin, Carnoy, Van Overbergh, le baron van Zuylen, p. 1037 à 1040.

M. le président donne lecture d'un ordre du jour de confiance présenté par MM. Segers et Hicguet, p. 1040.

M. le président Magnette reppelle la décision prise par le Sénat de terminer le débat ce jour-là et annonce que l'on procédera le lendemain au vote sur l'ordre du jour qui vient d'être présenté, p. 1040.

Reprise de la discussion de la déclaration : Discours de MM. Mertens (qui fait quelques observations, et, bien qu'il compte émettre un vote négatif sur la confiance, espère que ces observations retiendront l'attention du Sénat : observations concernant les pensions, les indemnités de chômage et le placement, dont la déclaration annonce la réorganisation, appuie ensuite la proposition de M. Mullie concernant la création d'une commission paritaire de la main-d'œuvre étrangère, puis traite la question de la situation internationale et de la conférence de Lausanne, cite en terminant une décision du conseil de la Société des nations en ce qui concerne le problème de la production et du commerce international), Gravez (qui s'étonne que, après les paroles prononcées au cours de la crise par M. Renkin, p. m., « que le pays perdait son sang par de nombreuses blessures, les ministres ne trouvent que des moyens de fortune, lesquels ne remédient pas au chômage »; cite de nombreux travaux qui pourraient être accomplis, termine en estimant que, parmi ces blessures saignantes, il y a celle de l'amnistie, et que le système belge centralisateur mourra de ces blessures), Ferminne (qui commence par estimer que l'agriculture se réjouit des mesures préconisées par la déclaration ministérielle et que le groupe agricole votera la confiance, exprime le regret que le gouvernement n'ait pas appliqué ces mesures, notamment la revalorisation des céréales dès 1931 et souligne à nouveau l'urgence de venir en aide à l'agriculture tout en escomptant la diligence du gouvernement), Dierckx (qui indique les motifs pour lesquels il votera la confiance, estimant qu'avant la crise ministérielle le gouvernement a loyalement tenu ses engagements, mais rappelle qu'il avait tout mis en œuvre pour doter le gouvernement de bases stables et solides, développe certaines observations en ce qui concerne le régime linguistique de l'enseignement et termine en traitant, au point de vue financier, la question des abus qu'il faut supprimer et demande que les réformes commencent au haut de l'échelle), p. 1040 à 1046. — Interruptions de MM. Moyersoen, Carnoy, Lindekens, Van Overbergh, Van Belle, Lafontaine, Leurquin, Vande Moortele, Digneffe, Clesse, Volckaert, le baron de Dorlodot, Van Fleteren, p. 1040 à 1046. — Discours de M. Van Dievoet, m. a. (qui, à la demande de M. Renkin, p. m., et au nom du gouvernement, donne une brève réponse aux orateurs qui ont traité la question agricole, déclare que le gouvernement n'a pas encore arrêté le texte définitif des projets, mais que, la question étant déjà très avancée, le gouvernement tâchera d'aboutir avant les vacances), p. 1046.

M. le président Magnette annonce que plus aucun orateur n'étant inscrit la discussion est close et qu'il sera procédé le lendemain à 15 heures au vote sur l'ordre du jour présenté, p. 1046.

L'ordre du jour de confiance présenté par MM. Segers et Hicguet est adopté par 74 voix contre 48 et 1 abstention, p. 1050 (2 juin 1932). — S'est abstenu : M. Jabon, p. 1051.

Motion d'ordre de M. Van Overbergh, qui fait deux rectifications au discours qu'il a prononcé (p. 1019 et 1020) : Déficit du moratoire Hoover et bons de la Reichsbahn, p. 1065. — M. le président annonce que la déclaration de M. Van Overbergh tiendra lieu de rectification, p. 1065.

Port des armes. — V. Armes et munitions.

Postes.

TARIFS ET CONDITIONS DE TRANSFORT.

Projet de loi modifiant la loi postale du 30 *mai* 1879.

V. les n°s 197 et 233 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 133. Rapport fait par M. de Spot.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 22 juin 1932, p. 1204. — Le projet est renvoyé à la commission des postes, télégraphes et téléphones.

Dépôt du rapport par M. de Spot, p. 1237 (28 juin 1932).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1245.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 119 membres présents, p. 1251 (29 juin 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Président du Sénat.

Ann. — Pour les observations et propositions faites par le président concernant la fixation de l'ordre du jour, voyez, à moins d'un débat spécial, la rubrique : Chambres législatives-Sénat.

M. le baron Descamps, doyen d'âge, prononce un discours, donne lecture au Sénat d'une lettre de M. Magnette, exprimant son regret de ce qu'il lui soit impossible, pour motifs de santé, d'assister à la séance d'ouverture du Sénat; M. le baron Descamps exprime les vœux pour le prompt rétablissement de M. Magnette, p. 3.

M. Magnette est réélu, par acclamations, président du Sénat, p. 4.

Président du Sénat (*suite*)

M. Lafontaine est réélu, par acclamations, premier vice-président du Sénat, p. 4.

M. le baron Descamps est réélu, par acclamations, deuxième vice-président du Sénat, p. 4.

M. Du Bost est réélu, par acclamations, troisième vice-président du Sénat, p. 4.

Allocution de M. le président Magnette qui, retenu par la maladie au moment de l'ouverture de la session, exprime sa gratitude pour les témoignages de sympathie dont il a été l'objet, félicite l'assemblée pour le travail important déjà accompli en ce qui concerne les budgets, puis remercie les vice-présidents et particulièrement M. le baron Descamps, vice-président, doyen d'âge, qui ont assumé pendant son absence la tâche de présider les travaux du Sénat, p. 160.

Fixation de l'ordre du jour : fait diverses communications au Sénat quant à l'ordre du jour de ses prochaines séances, quant à l'examen des budgets en commission, quant à la constitution des bureaux des commissions, p. 6. — Répond aux observations de M. Volckaert en ce qui concerne l'examen des petits projets et la présence du gouvernement, p. 6.

Projet de loi relatif à la protection des bois et forêts : statut définitif. Le vote sur la proposition de remise à quinzaine ayant dû être ajourné, le Sénat n'étant plus en nombre, et M. Vinck demandant, au moment où ce vote va être repris si, certaines communications ayant été faites avant la reprise du vote, cette manière de procéder était conforme au règlement, estime qu'il est d'usage qu'un certain nombre de communications soient faites au début de la séance, communications qui ne donnent lieu à aucune discussion et ne figurent pas même à l'ordre du jour, mais que le bureau examinera la question qui vient d'être soulevée, p. 24. — Annonce que le vote va être repris sur la proposition de M. Segers tendant à l'ajournement à quinzaine, mais qu'il est entendu que, si cette proposition était rejetée, on procéderait au vote sur la proposition subsidiaire de M. de Brouckere, p. 24. — Au moment où la discussion générale va être abordée, fait une communication au sujet de la procédure à suivre, p. 110. — A la suite d'un débat au sujet de la suite de la discussion, estime que l'avis général semble être que cette discussion soit continuée sur le statut définitif, que, si quelque contradiction apparaissait entre le texte soumis à discussion et les amendements présentés, on statuerait sur la proposition de renvoi à la commission qui a été faite; déclare être d'avis que le Sénat pourrait facilement voter le projet définitif avant les vacances de Noël, p. 120. — Au moment de la discussion des articles, la remise étant proposée, demande à consulter au préalable le Sénat sur la proposition de renvoi à la commission, p. 154. — A la suite de diverses observations, fait remarquer qu'il voulait déjà consulter le Sénat sur le point du renvoi à la commission, p. 154. — Avant que la discussion ne soit reprise, attire l'attention du Sénat sur le fait que la commission de l'agriculture a présenté un nouveau projet complet qui est annexé au troisième rapport complémentaire et demande au Sénat s'il entend prendre ce nouveau texte comme base de la discussion, p. 194. — Cette proposition ayant été admise, déclare que les amendements présentés par MM. le baron Delvaux de Fenffe et Pierlot feront partie de la discussion, ces amendements n'ayant pas été admis par la commission; estime que les amendements présentés par le ministre de l'agriculture ne sont pas maintenus, ayant été incorporés dans le nouveau texte de la commission, p. 194.

Interpellations : inscription à l'ordre du jour. M. Van Fleteren faisant remarquer, par motion d'ordre, qu'un libellé d'interpellation assez long et mentionnant les noms de certaines personnes a figuré à l'ordre du jour pendant un temps indéterminé, et suggérant de ne l'inscrire qu'au moment de la fixation de discussion, déclare que les précédents réglementaires sont que, une fois que l'interpellation est annoncée, elle doit être mentionnée à l'ordre du jour, mais qu'il a été admis qu'elle n'y paraisse qu'une fois et n'y soit réinscrite que le jour où la discussion en est fixée; estime que cette façon de procéder sera de nature à donner satisfaction, p. 24.

Budget de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale pour 1932. Discussion générale. Observations au sujet de la suite de cette discussion, p. 66. — Propose, vu l'heure avancée, de réserver la discussion sur l'article 19 pour la séance du mardi suivant, mais de terminer la discussion générale et d'examiner les autres articles sur lesquels il y a des orateurs inscrits, p. 106, 107. — Estime que les articles réservés du budget ne devront être discutés qu'après le projet sur les bois et forêts, p. 107.

Proposition de loi prorgeant certaines dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer. Observations à l'occasion d'une demande d'urgence, p. 110. — Estime que la demande de M. Ligy, rapp., tendant à porter cet objet à l'ordre du jour du mardi suivant pourrait être admise, p. 233. — Avant l'ouverture de la discussion, fait remarquer que le rapport de la commission, présenté par M. Ligy, conclut au rejet de la proposition de loi primitivement présentée, proposition à laquelle la commission substitue un texte nouveau qui est annexé au rapport, propose au Sénat de prendre ce nouveau

Président du Sénat (*suite*)

texte comme base de la discussion, p. 270. — Fait remarquer l'urgence du projet qui doit être adopté, le cas échéant, le jour même par le Sénat, afin de permettre à la Chambre des représentants de le voter également avant de se séparer pour les vacances de Noël, p. 270.

Conseil colonial : Motion d'ordre de M. Volckaert, qui demande que, à l'avenir, le renouvellement des délégués du Sénat figure à l'ordre du jour et que, avant la date fixée par le Sénat pour la désignation au conseil colonial, le bureau se réunisse en vue d'examiner la situation, estime que la demande de M. Volckaert est susceptible d'être agréée, mais demande que, avant la réunion du bureau, les trois groupes se concertent, p. 123. — Fait encore des observations au sujet de la date de la réunion des présidents de groupes, p. 123.

Annonce la démission de M. Dubois, directeur de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers, de ses fonctions de délégué du Sénat au conseil colonial, rappelle que le Sénat doit pourvoir également au remplacement de M. Cabra et propose de procéder à cette double élection le mardi suivant, à 3 heures, p. 755.

Proposition de loi complétant les lois du 1er avril 1899 et du 1er août 1924 sur la police du roulage. M. Hans, insistant sur l'urgence de cette proposition de loi et demandant qu'elle soit fixée au mardi 8 décembre, fait remarquer que M. Van Caenegem, m. t. p., lui a annoncé qu'il avait une communication à faire au début de ce projet et estime que l'on devrait attendre cette communication pour prendre une décision, p. 155. — Fait remarquer que l'on aborde le fond du débat et demande que l'on se borne à examiner les différentes propositions en présence, p. 165. — Fait remarquer que le Sénat discute depuis une heure sur le point de savoir si, oui ou non, il discutera, déclare qu'il va donner la parole à MM. Van Fleteren et Hans, rapp., qui sont inscrits, après quoi il mettra aux voix les différentes propositions, p. 166. — Au début de la séance du 2 février, rappelle la décision prise par le Sénat d'aborder ce projet le mardi suivant 9 février, fait remarquer que la commission chargée de l'examen du projet doit encore se réunir le jeudi suivant et estime que celle-ci devant examiner de nouveaux textes, il serait difficile que le Sénat fût saisi en temps opportun du rapport complémentaire, p. 438. — M. le baron Boël, proposant de fixer la discussion au dernier mardi de février, estime prudent de ne pas fixer de date, p. 438. — Annonce que, selon le règlement, le projet sera, avant le second vote, renvoyé à l'examen d'une commission compétente et que le vote en seconde lecture aura lieu au cours d'une séance ultérieure, p. 555. — Au cours de la séance du 23 décembre, ce projet venant en ordre utile, estime qu'il ne devrait guère donner lieu à discussion et pourrait être abordé, mais, venant d'apprendre que M. Asou a déposé des amendements et que le gouvernement en a déposé également, demande si M. le baron Boël, président de la commission, ne jugerait pas préférable de soumettre ces amendements à la commission et remettre le second vote au lendemain, p. 581. — Vote en seconde lecture. Art. 8. Estime, pendant le débat, qu'il existe une certaine confusion, l'amendement présenté par M. Demets et celui présenté par le baron de Dorlodot ne se rapportant pas au même paragraphe et donne une nouvelle lecture, à cette occasion, des dispositions en présence, déclare que le règlement permet, en ce cas, la présentation de nouveaux amendements, p. 601, 602. — Observations au sujet de la procédure à suivre pour le vote, p. 603.

Projet de loi modifiant les lois d'organisation judiciaire, de compétence et de procédure. Reprise de la discussion des articles. Art. 18. Cet article étant adopté, fait remarquer que ce vote entraîne le rejet du projet transmis par la Chambre et relatif à l'abrogation pure et simple de l'article 15 du Code de procédure civile, p. 158.

Allocution de M. Magnette qui, retenu par la maladie au moment de l'ouverture de la session, exprime sa gratitude pour les témoignages de sympathie dont il a été l'objet, félicite l'assemblée pour le travail important déjà accompli en ce qui concerne les budgets, puis remercie les vice-présidents, et tout particulièrement M. le baron Descamps, vice-président doyen d'âge, qui ont assumé pendant son absence la tâche de présider les travaux du Sénat, p. 160.

Budget des dotations pour 1932. Fait remarquer que l'ordre du jour appelle la discussion de ce budget, mais estime que, le bureau n'ayant pu encore examiner la question de la dotation sénatoriale, il y a lieu d'ajourner la discussion, p. 169.

Naturalisations : Observations au sujet de la procédure à suivre pour le vote, la commission proposant le rejet ou la modification de certains feuilletons transmis par la Chambre, p. 187. — A l'occasion du dépôt d'un rapport sur ces naturalisations, joint ses remerciements et ses félicitations à ceux de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., pour l'aide apportée par la questure, et particulièrement par MM. Maes, Van Elderen et Braem, aux travaux de la commission, p. 282. — Rappelle que le Sénat est saisi de rapports sur les demandes de naturalisation dont les projets de loi ont été transmis par la Chambre et ont donné lieu à une enquête complémentaire, puis propose de fixer le scrutin pour la prise en considération

Président du Sénat (*suite*)

au lendemain, à 3 heures, p. 350. — Avant qu'il ne soit procédé au scrutin, rappelle les termes de l'article 64 du règlement et indique au Sénat la procédure à suivre pour le vote, p. 362.

Interpellation de M. Lindekens relative au mariage des officiers. Estime fondées les observations faites par M. Dens, m. d. n., à l'occasion de l'ordre du jour présenté par M. Van Dieren et que le ministre estime non recevable, p. 260. — Déclare que l'ordre du jour pur et simple opposé au nouvel ordre du jour de M. Van Dieren a la priorité et met cet ordre du jour aux voix, p. 262. — M. Van Dieren demandant l'appel nominal, déclare que cette demande ne peut plus être admise, le vote étant commencé, p. 262.

Annonce au Sénat le décès de M. Golenvaux, sénateur coopté, et prononce un dscours à cette occasion, p. 268.

Budget des sciences et des arts pour 1932. Observations au sujet de la suite de la discussion, p. 280.

Votes par appel nominal : Propose de ne procéder qu'à un seul vote sur le budget des sciences et des arts et sur les budgets des voies et moyens et de la dette publique qui ont été adoptés à la séance du matin, p. 307.

Vacances de nouvel-an. Observations au sujet de la date de la rentrée, p. 314.

Annonce le décès de M. Spillemaekers, sénateur d'Anvers, et prononce un discours à cette occasion, p. 347.

Budget de la défense nationale pour 1932. M. Van Dieren protestant, par motion d'ordre, contre la réponse faite par le ministre à des observations de M. Beckers, déclare que le ministre jugera s'il doit répondre à M. Van Dieren, mais lui fait remarquer qu'il ne s'agit pas là d'une motion d'ordre, que c'est une rentrée dans la discussion générale du budget et que M. Van Dieren aurait, par conséquent, dû se faire inscrire au lieu de parler avant les autres orateurs inscrits, p. 406.

Motion d'ordre de M. Lafontaine, qui propose d'envoyer aux délégués belges, en ce moment à la conférence du désarmement, à Genève, un vœu dont il donne lecture, fait remarquer que ce vœu constitue une adresse dont la discussion est soumise à l'article 68 du règlement et déclare qu'il y a lieu de nommer une commission qui serait présidée par le président du Sénat et composée de quatre membres, propose que les groupes se mettent immédiatement d'accord pour désigner les membres qui les représenterait, puis, M. Moyersoen demandant dans quelle proportion les groupes seront représentés, déclare que le règlement n'indique aucune proportion, propose que la droite désigne deux membres, la gauche libérale un membre et la gauche socialiste un membre, p. 461. — Déclare la commission composée et estime que M. Lafontaine, auteur de la motion, doit être admis, à ce titre, à prendre part à la délibération, p. 461. — Annonce que la commission constituée la veille s'est réunie le matin, rappelle la compositon de cette commission, annonce qu'elle a longuement discuté les textes proposés, qu'elle est parvenue à un accord unanime sur un texte dont il donne lecture, p. 476. — Ce texte étant adopté, annonce que ce vœu sera transmis à la délégation belge qui en fera part à la Société des nations et à son conseil, p. 476.

Travaux du Sénat : Fait une communication au Sénat, le 4 février, relativement aux travaux de l'assemblée, commence par rappeler que M. Hymans, m. a. ét., étant retenu pour quelques jours encore à Genève par la conférence préparatoire au désarmement, la discussion du budget des affaires étrangères doit être encore remise à une date indéterminée, fait remarquer, d'autre part, qu'il convient de hâter les travaux du Sénat, insiste pour que les commissions achèvent leurs travaux sur certains budgets qu'il indique et afin que les rapports sur ces budgets soient déposés, puis attire l'attention de l'assemblée sur l'arriéré législatif imposant devant lequel le Sénat se trouve, donne lecture d'un certain nombre des objets en souffrance et demande instamment aux présidents des commissions et aux rapporteurs d'accomplir l'effort nécessaire pour que les projets qu'il vient de citer ne subissent plus de nouveaux retards, p. 477.

Accident mortel au charbonnage de Monceau-Fontaine, à Marchienne. Discours : Adresse aux victimes et à leurs familles les condoléances du Sénat et exprime, au nom de l'assemblée, son admiration aux sauveteurs qui se sont dévoués à cette occasion, p. 483, 484.

Budget des finances et interpellation de M. Beauduin sur la question des alcools luxembourgeois. Avant la reprise de la discussion, invite les orateurs qui prendront encore la parole à limiter le plus possible leurs observations, p. 486.

Fixation de l'ordre du jour : Prie le Sénat de consacrer les séances du lendemain, mercredi 17 février, et du surlendemain, 18 février, à la discussion du budget des affaires étrangères, M. Hymans, m. a. ét., pouvant être présent; demande que le Sénat tienne une séance le jeudi matin, afin d'examiner le projet sur la circulation routière, puis propose à l'assemblée de passer immédiatement à l'examen de la proposition de loi de M. Asou, interprétative de l'arrêté royal du 25 novembre 1815, et d'en remettre éventuellement la suite au mardi suivant, p. 525.

Président du Sénat (*suite*)

Proposition de loi interprétative de l'arrêté royal du 25 novembre 1815 (tableaux de Tournai). Proposition faite par M. Van Fleteren et tendant à ajourner le vote afin d'éviter un conflit. Déclare qu'il devra consulter le Sénat sur cette proposition, p. 585. — M. Petitjean, m. s. a., ayant proposé la remise à quinzaine, déclare (en réponse à M. Volckaert, qui craint qu'une remise aussi lointaine ne fasse recommencer la discussion) que ceci ne peut se produire, la discussion étant définitivement close et le vote seul étant réservé; que, ou bien une entente interviendra et que la proposition sera retirée, ou bien qu'on ne s'entendra pas et que le Sénat sera alors appelé à se prononcer, p. 596. — A l'occasion d'une motion d'ordre de M. Asou, qui demande, un arrangement à l'amiable étant en bonne voie d'accomplissement, la remise du débat à huitaine, estime que le Sénat sera heureux d'apprendre que cette affaire semble s'arranger et que, dans ces conditions, il ne verra aucun inconvénient à la remise, p. 685. — Applaudit, au nom du Sénat, à l'accord intervenu, en formant des vœux pour la grandeur artistique de la ville de Tournai, dont les intérêts ont été si bien défendus par MM. Asou et Leduc, p. 856.

Budgets : Au cours de la séance du mardi 1er mars, attire l'attention du Sénat sur la nécessité de terminer, avant les vacances de Pâques, la discussion et le vote de tous les budgets qui lui sont transmis par la Chambre des représentants, et propose diverses mesures à cet effet, p. 630.

Projet de loi portant revision de la législation sur les services publics d'autobus et d'autocars. Discussion des articles. Art. 7. M. Van Dieren demandant que le vote sur cet article soit réservé et faisant diverses observations, fait remarquer que la demande de M. Van Dieren constitue un amendement, puisqu'elle entraîne la supression d'un alinéa, p. 674.

A la fin de la séance du jeudi 3 mars, fait remarquer qu'il y a encore quatorze orateurs inscrits dans le débat en cours sur le budget de l'agriculture; rappelle qu'il y a deux interpellations à l'ordre du jour de la semaine suivante et, estimant qu'il sera sans doute nécessaire que le Sénat tienne une ou deux séances le matin de cette semaine, prie l'assemblée d'autoriser le bureau à la convoquer en séances du matin, s'il le juge nécessaire, p. 676.

Budget de l'agriculture pour 1932. Discussion générale. Fait diverses observations au sujet de la suite de la discussion et propose que le Sénat décide de siéger le jeudi matin et, éventuellement, le mardi matin de la semaine suivante, p. 694. — M. Van Fleteren proposant de limiter le temps de parole, estime que l'heure est trop avancée pour prendre une décision et que cela se décidera au moment de la reprise de la discussion, p. 694. — Sans vouloir porter atteinte aux droits des membres du Sénat, attire l'attention des orateurs inscrits sur l'utilité qu'il y aurait à ce qu'ils condensent leurs observations, p. 709, 710. — M. Huisman Van den Nest protestant parce qu'aucun membre du gouvernement n'est présent et proposant de surseoir à la réouverture du débat, fait remarquer que le Sénat a le droit strict d'ouvrir la discussion et que la Constitution lui donne, le cas échéant, le droit de requérir la présence du ministre, p. 710. — M. Huisman Van den Nest insistant sur sa demande, estime qu'il n'est pas de la dignité du Sénat d'attendre indéfiniment l'arrivée du ministre et déclare qu'il ne voit aucune raison valable pour ne pas continuer immédiatement l'examen du budget, p. 710.

Annonce au Sénat le décès de M. Aristide Briand, et donne lecture du télégramme de condoléances qu'il a adressé, au nom de l'assemblée, au président du Sénat français, p. 678. — Donne lecture au Sénat du télégramme de remerciements que lui a adressé le président du Sénat français, p. 722.

Projet de loi concernant l'incinération facultative de cadavres humains. Avant d'ouvrir la discussion générale, prie les orateurs de condenser le plus possible leurs observations, estimant que, malgré l'importance de la question, celle-ci a déjà été discutée à fond et depuis longtemps, non seulement dans les assemblées délibérantes, mais dans la presse quotidienne; croit ne pas s'avancer en disant que les opinions sont faites; que, en conséquence, les discours qui seraient prononcés ne changeraient pas grand'chose aux convictions qui sont arrêtées; prie donc le Sénat de tenir compte, vu l'ordre du jour très chargé devant lequel il se trouve, de donner la meilleure suite possible aux observations qu'il vient de faire, p. 722. — Annonce qu'il va être procédé au vote sur l'ensemble et, M. Laboulle faisant remarquer que, par suite du bruit qui règne dans la salle, on ne sait sur quoi on vote, déclare qu'il n'admet pas le reproche de M. Laboulle et s'adresse à l'assemblée entière pour faire remarquer la peine qu'il doit se donner pour obtenir le silence dans les moments où c'est indispensable, notamment pendant les votes, et profite de cette occasion pour rappeler au Sénat que voter est une chose extrêmement importante et qu'il est nécessaire de pouvoir répondre à temps et autrement que par un simple mouvement de tête, comme certains membres le font parfois, p. 733.

Fixation de l'ordre du jour : Pendant la discussion générale du budget extraordinaire, consulte le Sénat sur le point de savoir s'il serait utile de siéger le lendemain matin, jeudi 17 mars, le budget de la justice, inscrit à l'ordre du jour de cette

Président du Sénat (*suite*)

séance, ne pouvant être abordé à ce moment, le ministre lui ayant fait savoir qu'il se trouvait dans l'impossibilité d'être présent, p. 785. — Mme Spaak faisant remarquer qu'il y a, le lendemain, une importante réunion de commission, qui devrait donc éventuellement être décommandée, lui fait observer qu'une séance du matin était prévue et que les séances publiques doivent primer les réunions de commissions, p. 785. — M. Van Fleteren demandant si le bureau peut prendre sur lui de décommander la réunion de commission annoncée, déclare que rien ne s'y oppose, p. 785. — M. le vicomte Berryer protestant contre la remise de la séance de la commission et contre la manière dont il en fut averti, fait remarquer que, aux termes de l'article 60 du règlement, les commissions se réunissent sur convocation de leur président ou à l'initiative du président du Sénat et que, à la fin de la séance de la veille, il a été fait usage de ce droit, à la suite de motions de Mme Spaak et de M. Van Fleteren; déclare qu'on avait préalablement décidé que la séance serait prolongée et que, si M. le vicomte Berryer avait été présent, il aurait pu présenter des observations, p. 812. — Déclare l'incident clos, p. 813.

Budget extraordinaire pour 1932. Discussion générale. Fait des observations au sujet de la fin de ce débat et de l'éventualité, si la discussion générale peut être terminée pendant la séance en cours, de permettre aux orateurs qui le désirent de présenter encore des observations d'ordre général à l'occasion de l'article 1er, p. 818.

Vacances de Pâques : M. le vice-président baron Descamps annonçant au Sénat qu'il compte lui proposer de s'ajourner du 22 mars au 26 avril, M. Hicguet déclare que M. Magnette, président, l'a chargé de dire au Sénat qu'il désirait que celui-ci ne s'ajournât que jusqu'au 19 avril, p. 858.

Projets de loi portant : 1° création de l'ordre des médecins; 2° institution de chambres des professions médicales. Au moment où la discussion de ces projets va être abordée, rappelle que le Sénat a décidé, dans sa séance du 18 juin 1930, d'ajourner l'examen de cette question, au moment du dépôt, par M. Baels, du projet sur l'institution de chambres des professions médicales, ainsi que le renvoi de ce projet à l'examen de la commission et de l'hygiène; rappelle ensuite que le rapport complémentaire a été distribué récemment et que ce rapport conclut à l'adoption d'un texte nouveau portant comme titre : Institution de Chambres des pharmaciens, des dentistes et des vétérinaires, p. 898. — Estime qu'il conviendra au Sénat de prendre pour base de la discussion le nouveau texte proposé par la commission et de n'ouvrir qu'une discussion générale sur ces deux projets, ceux-ci ayant une certaine connexité, p. 898. — Observations au sujet de la suite de la discussion, p. 926. — Le renvoi à la commission étant proposé, ne s'oppose pas à ce renvoi, mais tient à faire remarquer au Sénat que les procédés de discussion employés ne lui semblent pas extrêmement heureux; que, le projet n'étant pas nouveau, il semble que les sénateurs devraient avoir eu le temps de présenter leurs amendements pendant l'examen en commission, cette commission ayant beaucoup travaillé et M. le baron Delvaux de Fenffe ayant élaboré un rapport remarquable, qui lui a valu de nombreuses félicitations auxquelles il tient à joindre les siennes; exprime le vœu que, dans d'autres circonstances, tous les membres du Sénat qui s'intéressent à un projet prennent part à son étude avant le débat public, p. 961. — M. Beauduin demandant si la discussion générale est déclarée close, malgré le renvoi à la commission, déclare que c'est le Sénat qui doit décider dans quelles conditions le projet reviendra devant lui, p. 961. — Déclare, à la suite des observations émises, que le projet reviendra dans son intégralité, mais qu'il doit être entendu que les orateurs ne répéteront pas ce qui a été dit antérieurement, p. 961. — La clôture de la discussion générale étant prononcée, estime que, du moment qu'il y a opposition, il est difficile d'admettre cette proposition, p. 1246. — Fait diverses observations au sujet du texte qui servira de base à la discussion et au sujet des amendements qui avaient été présentés, p. 1247. — Discussion des articles du projet portant création de l'ordre des médecins. Art. 4, § 1er. Observations au sujet de l'interprétation, p. 1260. — Fait remarquer qu'il est impossible que la discussion se poursuive dans ces conditions, déclare que les observations qui viennent d'être présentées auraient dû l'être en commission, où les amendements auraient également dû être présentés, personne ne pouvant comprendre la portée exacte des modifications proposées; estime que la méthode de travail suivie est détestable; s'élève contre celle-ci de toute son énergie, p. 1262. — A la suite de diverses observations, fait remarquer que les membres du Sénat ont le droit d'apprécier et de discuter le travail des commissions, mais estime que cette fois l'on a dépassé la mesure, p. 1262, 1263. — Art. 5. A la suite d'observations de M. Dierckx et de M. Jauniaux, prie le Sénat de ne pas créer d'incidents personnels et estime que les mots employés par M. Dierckx n'ont atteint personnellement aucun membre de l'assemblée, ni son président, p. 1263. — Art. 7. M. Jauniaux demandant si c'est à cet article que se rattache la proposition du ministre, disant que le conseil supérieur peut être consulté par les conseils de l'ordre, estime que cette question devra être reprise lorsqu'on examinera les attributions des différents conseils, p. 1264.

Président du Sénat (*suite*)

Annonce au Sénat le décès de M. Martens, sénateur provincial de la Flandre occidentale, et prononce un discours à cette occasion, p. 911, 912.

Projet de loi instituant des sociétés privées à responsabilité limitée. Discussion générale : A l'occasion d'une proposition de renvoi à la commission, fait diverses observations et estime qu'il est difficile de déterminer le temps qui devra être consacré aux autres projets à l'ordre du jour, ainsi que le désire M. Tschoffen, rapp., p. 931. — M. Du Bost ayant demandé que, dans le cas où le renvoi à la commission ne serait pas ordonné, un tableau synoptique des amendements soit publié, déclare qu'il est tout prêt à donner satisfaction à la demande formulée par M. Du Bost, mais prie l'assemblée de ne plus déposer d'amendements au cours de la discussion, ce qui bouleverse souvent toute l'économie d'un projet et oblige au renvoi à la commission dans des conditions défavorables, p. 931. — Discussion des articles : Art. 1er. Art. 103bis. M. Vancoillie proposant de discuter simultanément les articles 103bis et 103ter, estime que cette procédure ne ferait que compliquer les choses, p. 982.

Fixation de l'ordre du jour : A la fin de la séance du jeudi 28 avril, prie l'assemblée d'autoriser le bureau à fixer la date et l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sénat, certains débats en cours à la Chambre rendant impossible la fixation immédiate, p. 967.

Assassinat du président de la République française, M. Paul Doumer : Prononce un discours à cette occasion, donne lecture du télégramme de sympathie et de condoléance qu'il a adressé, au nom du Sénat, au président du Sénat français, et de la réponse qui lui a été adressée par ce dernier, 969, 970.

Déclaration du gouvernement après la reconstitution du cabinet présidé par M. Renkin, le 23 mai : A la suite d'une observation de M. Van Fleteren, lui fait remarquer que la discussion n'est pas entamée, p. 1014. — Estime que, vu l'heure avancée, il est impossible de terminer le débat sur la déclaration ministérielle ce même jour et propose d'en remettre la suite au lendemain, p. 1030. — Constate l'accord de la haute assemblée pour terminer la discussion le lendemain, quitte à remettre le vote à la séance du jeudi, s'il y a lieu, p. 1030. — Pendant le discours de M. Van Dieren, le prie de condenser ses observations, puis, avant de donner la parole à M. Hicguet, fait remarquer qu'il y a encore six orateurs inscrits et insiste pour qu'ils résument leurs observations le plus possible, afin que la décision prise de terminer les débats ce jour-là puisse être respectée, p. 1034, 1035.

Budget des transports pour 1932. Discussion générale : Pendant le discours de M. Waucquez, au moment où celui-ci va aborder la question de la jonction Nord-Midi, insiste pour que ce débat spécial ne reprenne pas sur de nouveaux faits, p. 1053. — Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, fait remarquer qu'il y a encore douze orateurs inscrits et propose, en conséquence, au Sénat de siéger le lendemain matin et de prolonger éventuellement la séance de l'après-midi, afin d'épuiser la discussion de ce budget, p. 1082.

Projet de loi tendant à obtenir un régime définitif de tarification uniforme sur tous les chemins de fer belges. Observations au sujet de la fixation de la discussion, p. 1085.

Travaux du Sénat : Motion d'ordre de M. Van Fleteren, qui souligne les inconvénients qui résultent du fait que les réunions des commissions ont lieu aux mêmes heures que celles des séances publiques. Déclare que le bureau tiendra compte des observations qui viennent d'être faites par M. Van Fleteren, mais fait remarquer que le bureau a déjà insisté à plusieurs reprises pour que les commissions se réunissent à d'autres heures que celles des séances publiques sans avoir obtenu beaucoup de succès, car souvent, lorsque les commissions sont convoquées le matin, les membres ne se trouvent pas en nombre suffisant; fait, du reste, également remarquer que les travaux des commissions ne dépendent pas du bureau du Sénat, mais bien des présidents et bureaux de ces commissions; signale cependant l'inconvénient grave qui existe : lorsque l'on désire formellement qu'un projet soit examiné par une commission nombreuse, on n'a pas d'autre moyen que de la réunir pendant la séance publique; remercie M. Van Fleteren de lui avoir fourni l'occasion de faire cette remarque, p. 1112, 1113. — Résume les observations qui viennent d'être faites, estime que la proposition de M. Van Fleteren tendant à retarder l'heure des séances publiques est très intéressante; se déclare tout à fait d'accord avec M. Volckaert en ce qui concerne le peu d'assiduité des sénateurs à participer aux travaux de l'assemblée; exprime le regret que le ministre des transports ne soit pas présent pour examiner la demande de M. Digneffe au sujet des communications à assurer pour faciliter les choses aux sénateurs de province; déclare que le bureau et lui-même entretiendront le ministre de la question soulevée et termine en rappelant que, en ce qui concerne l'observation faite par M. J. De Clercq, il est déjà intervenu à diverses reprises pour faire remarquer les inconvénients du dépôt d'amendements à la dernière minute, et annonce que le bureau s'en occupera dans le sens d'une modification au règlement, p. 1113.

Président du Sénat (*suite*)

Projet de loi autorisant le gouvernement à majorer, dans certains cas et dans certaines limites, le taux de la taxe de transmission à l'importation. L'urgence étant demandée par le rapporteur, appuie et motive cette demande, p. 1135.

Manifestation en l'honneur de M. le baron Descamps, vice-président du Sénat, à l'occasion de l'anniversaire de quarante années de travail sénatorial. Discours, p. 1138, 1139.

Projet de loi relatif à l'emploi des langues en matière administrative. La limitation du temps de parole à dix minutes étant proposée pour la discussion des articles, et M. Segers protestant contre cette mesure, estime que la protestation de ce dernier doit être prise en considération, celui-ci s'étant abstenu de prendre la parole pendant la discussion générale, alors qu'aucune limitation n'était proposée, et prie M. Van Fleteren de ne pas insister et estime que sa proposition pourra être reprise ultérieurement, dans le cas où la discussion se prolongerait trop, p. 1147.

Fixation de l'ordre du jour : Fait diverses observations et communications à l'assemblée au sujet des objets qui pourront être discutés pendant la semaine du 21-23 juin, p. 1172.

Budget de l'intérieur et de l'hygiène pour 1932. Discussion générale. Annonce qu'il y a encore six orateurs inscrits et estime, certains orateurs n'étant pas présents, qu'il n'est pas possible de maintenir la décision prise de clore la discussion générale en cours à la fin de cette même séance; propose donc de tenir une séance du matin le mardi suivant 28 juin pour achever l'examen du budget, le vote étant réservé à l'après-midi, p. 1218. — M. Vande Moortele demandant, par motion d'ordre, des renseignements au sujet d'une décision qui aurait été prise la veille au conseil des ministres, et M. Carton, m. i. h., faisant remarquer que cette demande ne constitue pas une motion d'ordre, fait à son tour remarquer à M. Vande Moortele que son intervention ne peut être considérée comme une motion d'ordre; déclare que le ministre répondra s'il le juge opportun, mais souligne que l'on ne peut, sous forme de motion d'ordre, interpeller ou poser des questions en s'écartant du règlement, p. 1230. — Des observations ayant été faites au sujet de l'interruption de la discussion de ce budget, prononce un discours afin d'expliquer au Sénat comment les choses se sont passées; déclare que, tout en donnant raison à M. Beauduin, qui a estimé qu'il ne convient pas d'interrompre une discussion en cours, il a déféré au désir du gouvernement, lequel considérait nécessaire le vote immédiat de la convention avec la Hongrie, et que, d'après les prévisions, cette convention ne devait donner lieu à aucun débat; fait remarquer que c'est M. Barnich qui a déjoué les prévisions, p. 1237.

Projet de loi approuvant la convention avec la Hongrie pour le règlement des créances commerciales. Fait diverses observations en réponse à celles qui ont été faites au sujet de la procédure suivie pour l'examen de ce projet, ainsi qu'en ce qui concerne son examen en commission, p. 1236, 1237.

Projet de loi modifiant la compétence des juges de paix en matière de dégâts miniers. Annonce que la discussion générale est close, fait remarquer que, au texte de l'art. 1er, la commission propose un autre texte qui formerait en somme la substance du projet et propose une procédure afin d'épargner du temps au Sénat, p. 1289. — Déclare être d'accord avec M. Volckaert pour la remise de l'examen des articles, p. 1289. — Observations au sujet de la décision à prendre en ce qui concerne la proposition de renvoi à la commission, p. 1371, 1372. — Fait remarquer qu'un amendement annoncé par M. le baron Meyers, rapp., viendra mieux à son heure au moment où s'ouvrira la discussion des articles, p. 1390. — Discussion des articles. Art. 1er. Cet article, amendé, ayant été adopté par assis et levé, et M. Van Fleteren demandant par combien de voix, déclare que ce renseignement n'est généralement pas donné; déclare pourtant que l'article amendé a été adopté par 52 voix contre 48, p. 1392. — M. Van Fleteren déclarant n'avoir demandé ce renseignement qu'en vue de demander l'appel nominal, le cas échéant, déclare que s'il y avait eu le moindre doute, il aurait lui-même eu recours à l'appel nominal, mais que quatre personnes ayant fait le dénombrement, toute mesure complémentaire était inutile, p. 1392.

Projet de loi relatif au régime linguistique dans l'enseignement primaire et moyen. M. Van Dieren protestant, par motion d'ordre, contre la procédure ultra-rapide employée pour la mise en discussion de ce projet, fait remarquer que le bureau ne peut que prendre acte des protestations de M. Van Dieren; déclare qu'il ne sait rien des projets qui viennent d'être signalés par lui et que le bureau prendra les mesures nécessaires pour que le Sénat puisse librement régler l'ordre de ses travaux, p. 1294. — Annonce qu'il va mettre aux voix les propositions en présence pour la fixation de la discussion et fait certaines observations et une proposition au sujet de cette fixation, p. 1298.

Motion d'ordre de M. Digneffe qui suggère, à la suite des incidents d'Anvers, que le bureau du Sénat prie la Chambre de hâter l'examen du projet de loi relatif aux outrages au drapeau et aux armes du royaume : Tout en déclarant que M. Digneffe a le droit d'exprimer son opinion en toute liberté, lui fait remarquer que les deux Chambres ont toujours, ce qui est leur honneur, éprouvé le plus vif scrupule à se mêler réciproquement de leurs travaux respectifs; estime que la Chambre et son bureau tiendront compte des observations qui viennent d'être présentées par M. Digneffe, mais déclare qu'il ne peut être permis, ni au président ni au bureau du Sénat, de faire une communication officielle de ce genre à l'autre assemblée, p. 1297. — A la suite d'une motion d'ordre de M. Van Dieren, relative aux incidents d'Anvers et à ceux de Dixmude, en 1930, déclare que cette motion constitue une interpellation et qu'il ne peut lui permettre de continuer, p. 1297. — Déclare qu'il regrette que M. Van Dieren ait présenté ses observations par motion d'ordre, n'ayant pu l'empêcher de le faire sous cette forme, p. 1297.

Proposition de loi étendant aux sociétés coopératives certaines dispositions des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Déclare être d'accord avec M. Lebon, rapp., au sujet de la procédure à suivre pour le vote, p. 1300. — M. Cocq, m. j., donnant lecture du nouveau titre, fait remarquer que le titre n'est pas encore tout à fait complet, un article 115*bis* étant ajouté et n'étant pas mentionné dans le nouvel intitulé, p. 1300.

Questions : Motion d'ordre de M. Dufrane au sujet du retard apporté par certains départements ministériels à répondre aux questions posées par les membres du parlement. Déclare que le ministre compétent tiendra assurément compte des observations faites par M. Dufrane, mais estime qu'il serait utile, vu les nombreuses questions qui sont posées, de rappeler parfois au ministre les dispositions de l'article 32 du règlement qui fait une obligation de répondre aux questions dans un délai déterminé, p. 1316

I. N. R. Désignation de membres du comité de gestion : Incident au sujet des candidats présentés. Fait diverses observations, puis, M. Hieguet proposant d'élire le baron Van den Bosch par acclamations, déclare qu'il n'est pas possible d'admettre la proposition de M. Hieguet et met aux voix la proposition de procéder immédiatement au scrutin, p. 1326.

Budgets du Congo et chemin de fer du Kivu. M. le baron de Dorlodot protestant contre une demande de M. Tschoffen tendant à ce que l'on vote d'urgence les projets, estimant que l'on devrait donner la préférence aux projets intéressant l'agriculture, fait remarquer que l'agriculture ne souffrira nullement de la décision qui vient d'être prise, le Sénat étant décidé à épuiser cette question comme toutes celles qui figurent à son ordre du jour, p. 1326.

Projet de loi tendant à l'érection en commune du hameau de Weywertz. Ce projet ayant été rejeté par parité de voix, et M. le baron van Zuylen déclarant, par motion d'ordre, avoir émis un vote affirmatif, vote qui n'a pas été acté, estime que la question soulevée par cette erreur est grave et prie le Sénat de charger son bureau de l'examiner et de faire un rapport, p. 1333. — A la suite de plusieurs observations, déclare l'incident clos, mais annonce que le bureau s'occupera de cette question, cette erreur étant la seconde qui se produit au cours de la session, p. 1333.

Motion d'ordre de M. Bossuyt au sujet de mesures défavorables prises, en ce qui concerne les allocations familiales, à l'égard des ouvriers frontaliers travaillant dans le Nord de la France. Fait remarquer à M. Bossuyt qu'il ne s'agit pas d'une motion d'ordre mais d'une véritable interpellation; déclare que si l'objet de son intervention n'avait pas, dans les circonstances actuelles, signalé un cas intéressant, il ne lui aurait pas permis de continuer; prie le Sénat de prendre les observations qu'il vient de faire en sérieuse considération et demande que l'on s'abstienne dans l'avenir de développer, sous forme de motions d'ordre, de véritables interpellations, surtout lorsque les ministres compétents ne sont pas présents, p. 1370.

Projet de loi relatif à une convention entre le gouvernement et la Banque Nationale. M. le baron Descamps proposant la remise au lendemain du vote sur la proposition de renvoi à la commission, déclare qu'il allait faire la même proposition et estime que l'on pourrait clore la discussion générale, p. 1398, 1399. — M. le baron de Dorlodot demandant encore la parole, tout en estimant qu'il n'y a pas lieu de rouvrir à nouveau la discussion, propose de donner encore la parole à l'auteur de la proposition de renvoi et au rapporteur, p. 1410. — Après avoir obtenu l'accord du Sénat, accorde la parole à M. le baron de Dorlodot, vu les circonstances exceptionnelles dans lesquelles l'on se trouve, p. 1411.

Projet de loi relatif à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions. Fait diverses observations et propositions au sujet de l'examen de ce projet, p. 1399. — Observations au sujet de la procédure pour le vote, p. 1413.

Fixation de l'ordre du jour : A la fin de la séance du mercredi 13 juillet, estimant que la Chambre transmettra le lendemain un certain nombre de projets de loi au Sénat, annonce qu'il

Président du Sénat (*suite*)

proposera le lendemain d'autoriser le bureau à convoquer la Haute Assemblée pour le mardi ou le mercredi suivant, au besoin le matin et l'après-midi, p. 1402. — Croit pouvoir dès ce moment annoncer au Sénat que le gouvernement, d'accord avec de nombreux membres de l'assemblée, notamment avec son président, a décidé de ne pas clore la session mais de suspendre simplement les travaux du parlement, de façon à pouvoir, éventuellement, réunir celui-ci d'urgence, p. 1402. — A la fin de la séance du 14 juillet, rappelle qu'il a demandé l'autorisation de convoquer le Sénat la semaine suivante, le mardi et le mercredi matin et après-midi, tout en envisageant la possibilité de terminer le mardi, p. 1418.

Projet de loi concernant l'exception de jeu en matière d'opérations de bourse. M. Van Fleteren ayant exprimé l'intention de proposer, par motion d'ordre, l'ajournement du projet, estime que M. Van Fleteren pourrait développer sa motion, étant entendu que le vote n'aurait pas lieu avant 3 heures, p. 1405.

Demandes de naturalisation transmises par la Chambre. M. Volckaert proposant la discussion d'urgence de la prise en considération et des modifications à la jurisprudence en matière de naturalisation et M. Segers proposant l'ajournement au mois de novembre, estime que les observations de M. Volckaert tendant à établir une nouvelle jurisprudence en ce qui concerne les naturalisations sont très intéressantes, mais déclare le moment inopportun pour les examiner et estime qu'il faut que le Sénat s'en tienne à prendre une décision sur les deux propositions en présence, p. 1414. — Prie M. Segers de préciser les termes de sa proposition, p. 1415. — A la suite d'observations de M. Van Overbergh, fait remarquer que l'on ne discute pas une demande d'appel nominal, celui-ci étant de droit lorsqu'il est régulièrement demandé, p. 1415.

Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi relative aux pensions de vieillesse. Avant que la discussion ne soit reprise, à la séance de l'après-midi du 20 juillet, afin de pouvoir satisfaire au désir exprimé par un grand nombre de sénateurs et tendant à ce que le Sénat termine ses travaux à la fin de la séance en cours, prie les orateurs encore inscrits d'abréger dans toute la mesure possible les observations qu'ils ont encore à présenter; fait remarquer que, si important et si inntéressant que soit le projet, il a déjà fait l'objet d'une sérieuse discussion pendant la séance du matin, p. 1518. — Discussion des articles. Art. 4. Signale au Sénat et au ministre une rectification de forme qui devrait être apportée à la rédaction, p. 1521. — M. Moyersoen suggérant une modification, lui fait remarquer que sa proposition constituerait un amendement qui entraînerait le renvoi à la Chambre, p. 1521.

Projet de loi autorisant le gouvernement à accorder la garantie de l'Etat à des emprunts à émettre par le Crédit communal de Belgique. Annonce que la Chambre transmet ce projet au Sénat et fait des observations au sujet de la procédure proposée pour l'examen en commission, p. 1530.

Fixation de l'ordre du jour (20 juillet). Observations au sujet de la suite des travaux et du groupement des votes : Estime qu'il faut maintenir la décision prise de se séparer ce jour-là et fait remarquer qu'il a prévu que la séance serait prolongée, p. 1532.

Projet de loi relatif au paiement des marchandises provenant de pays ayant établi un contrôle des devises. Discussion générale. Fait diverses observations et rappelle que le Sénat a pris la décision de terminer ses travaux ce même jour et qu'il tient à ce que cette décision soit respectée, p. 1537.

Au moment où le Sénat va se séparer pour les vacances d'été, M. Segers demande, au nom de l'assemblée, à pouvoir adresser à M. le président Magnette les remercîments les plus vifs pour le dévouement, le tact et le talent avec lesquels il a présidé les travaux du Sénat pendant la session qui s'achève, p. 1543. — M. Vinck s'associe, au nom de son groupe, aux paroles qui viennent d'être prononcées par M. Segers, p. 1543. — M. le président Magnette prononce un discours afin de remercier des paroles élogieuses qui lui ont été adressées, félicite à son tour le Sénat du soin, de la dignité et de la correction qu'il a montrés pendant les débats importants qui ont eu lieu pendant la session de 1931-1932, puis rend hommage au personnel du Sénat, p. 1543.

Annonce à l'assemblée le décès de MM. les sénateurs Libbrecht et G. Jansen et prononce un discours à cette occasion, p. 1546.

Interpellation de M. Vande Moortele au sujet des arrêtés royaux des 2 juillet et 18 août 1932. Annonce que M. Vande Moortele demande l'urgence, fait des observations à ce sujet et rappelle que, d'après le règlement, la demande doit être adressée au bureau, après accord préalable avec le ministre interpellé, p. 1549.

Projet de loi autorisant certaines opérations d'emprunt et de trésorerie. Discussion générale. Pendant la deuxième séance de discussion, fait remarquer qu'il y a encore 7 orateurs inscrits, déclare que, d'après ce qui lui a été dit, ces orateurs comptent borner à cinq minutes la durée de leurs discours; insiste pour qu'il en soit ainsi et rappelle que le Sénat a décidé de terminer la discussion pendant la séance en cours, p. 1569. — Après une motion de M. Segers relative à la clôture du débat et après un échange de vues a ce sujet, déclare que le Sénat doit en décider lui même, p. 1573.

Projet de loi autorisant la conclusion à l'étranger de l'emprunt à contracter par la régie des télégraphes et des téléphones.

Président du Sénat (*suite*)

Après le vote des articles, M. le baron de Dorlodot déclarant qu'il avait demandé la parole à l'article 1er, fait remarquer que les articles sont votés et exprime son regret au baron de Dorlodot, p. 1576. — M. le baron de Dorlodot demandant la parole pour un rappel au règlement, déclare qu'il pourra développer ses observations en motivant son abstention, p. 1576. — Accorde la parole au baron de Dorlodot, p. 1576.

RECTIFICATION. — A la rubrique Chambres législatives-Sénat : Bureau définitif, lire : **M. Du Bost** est réélu par acclamations 3e vice-président, et non M. Ryckmans est réélu 3e vice-président.

Prisonniers de guerre : Convention à leur sujet. — V. Affaires étrangères : Guerre.

Procédure civile.

ASSISTANCE JUDICIAIRE ET PROCÉDURE GRATUITE.

Projet de loi modifiant l'article 38, 2° *et* 3°, *de la loi du* 29 *juin* 1929 *sur l'assistance judiciaire et la procédure gratuite.*

Doc. — N° 20. Exposé des motifs et projet de loi.

N° 85. Rapport fait par M. Ligy.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Cocq, m. j., p. 155 (3 décembre 1931). — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 859 (22 mars 1932).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 895.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 124 membres présents, p. 931 (26 avril 1932). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET PROCÉDURE.

Projet de loi modifiant les lois d'organisation judiciaire, de compétence et de procédure.

V. les documents nos 291 et 318 (session de 1926-1927), et 125, 239 (session de 1927-1928) de la Chambre, ainsi que les nos 238 (session de 1925-1926), 156 et 208 (session de 1926-1927) et 160, 171 (session de 1927-1928) du Sénat.

V. pour le rapport de M. Ligy le n° 94 de la session de 1930-1931 du Sénat et pour des amendements présentés par le gouvernement à l'article 8, le n° 105 de la même session.

Ann. — Ce projet n'a pas donné lieu à discussion générale.

Les articles 1 à 7 ont été adoptés sans observations; l'article 8 est discuté et à la proposition de M. Janson, alors ministre de la justice, la discussion est ensuite remise à une séance ultérieure. Voyez éventuellement les pages 83 et 84 de la *Table des Matières*, des *Documents* et *Annales* du Sénat, session de 1930-1931.

Reprise de la discussion de l'article 8. Reconvention, garantie, litispendance, connexité. M. le président rappelle le texte de la proposition de loi et le texte d'un amendement présenté par le gouvernement, p. 155. — Discours de M. Ligy (qui fait diverses observations et cite certains exemples au sujet des règles à suivre par le tribunal civil dans le cas où le litige qui lui est soumis serait de nature commerciale et estime, en terminant, qu'il n'est pas nécessaire de préciser par un texte l'observation de principes constants, appliqués sans exception et qu'il est inutile de prévoir une modification au texte soumis au Sénat, texte auquel il espère que l'assemblée va se rallier, p. 155, 156. — L'amendement proposé par le gouvernement est adopté, et l'article 8, ainsi amendé, est adopté, p. 156.

Art. 9 à 17. Adoptés sans observations, p. 157.

Art. 18. M. le président donne lecture du texte de la proposition de loi, p. 158. — M. Ligy, rapp., prie la Chambre de joindre à la discussion de l'article 18 qui concerne les péremptions d'instance en justice de paix, la discussion du projet transmis par la Chambre et prévoyant l'abrogation de l'article 15 du Code de procédure civile (proposition due à l'initiative de M. Sinzot), M. Ligy cite en opposition à l'abrogation pure et simple de cet article 15 les avis émis, les avis donnés par de hautes autorités judiciaires et, au nom de la commission de la justice prie, en conséquence, le Sénat de ne pas ratifier le texte transmis par la Chambre et de se rallier à la proposition de la commission modifiant l'article 15 du Code de procédure civile), p. 158. — M. Cocq, m. j., se rallie à la proposition de la commission et l'article 18 est adopté, p. 158. — M. le président fait remarquer que ce vote entraîne le rejet du projet transmis par la Chambre, p. 158. — Voyez éventuellement ce projet.

L'article 8, amendé, est immédiatement remis aux voix et est définitivement adopté, p. 158.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 110 voix et une abstention, p. 167 (8 décembre 1931). — S'est abstenu : M. Legrand, p. 167. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Procédure gratuite. — V. Procédure civile : Assistance judiciaire et procédure gratuite.

Projets et propositions de loi dont le Sénat est saisi. — V. Chambres législatives-Sénat.

Propriété industrielle. — V. Impôts : Revenus, brevets d'invention, marques de fabrique, etc.

Propriétés non bâties : lotissement. — V. Expropriations : Terrains non utilisés par les services publics : Cession aux anciens propriétaires.

Protection morale de l'enfance. — V. Enfance.

Protection des bois et forêts. — V. Eaux et forêts.

Provinces.

BRABANT : REFUS D'APPROBATION DU BUDGET. — V. Interpellations au nom de M. Vinck.

ELECTIONS PROVINCIALES. — V. Lois électorales.

IMPOSITIONS PROVINCIALES : DISPENSE POUR LE PERSONEL DES VICINAUX. — V. Impôts : Exonération.

LIMITES SÉPARATIVES.

Flandre orientale et Anvers. — Projet de loi modifiant les limites des communes de Hamme et de Weert, ainsi que celles des provinces de Flandre orientale et d'Anvers. — V. Communes, Limites séparatives : Hamme et Weert.

Q

Questions.

Observations de M. Vande Moortele au sujet de la réponse peu satisfaisante qu'il a obtenue à une question qu'il a posée au ministre des transports, M. Van Isacker. — V. Budgets : Budget des transports, discours de M. Vande Moortele, p. 1075.

Retard apporté aux réponses faites aux questions.

Ann. — M. Dufrane proteste, par motion d'ordre, au sujet du retard apporté par certains départements ministériels à répondre à des questions qu'il a posées, rappelle les dispositions réglementaires relatives aux Réponses aux Questions et demande que, à l'avenir ces dispositions réglementaires soient observées, p. 1317. — M. le président Magnette déclare que le ministre compétent tiendra assurément compte des observations faites par M. Dufrane, mais estime qu'il serait utile, vu les nombreuses questions qui sont posées, de rappeler parfois au ministre les dispositions de l'article 32 du règlement qui fait une obligation de répondre aux questions dans un délai déterminé, p. 1316. — M. Dufrane déclare qu'il tiendra compte de la suggestion qui vient d'être faite par M. le président, mais déclare qu'il a voulu développer sa protestation en séance publique, p. 1317.

Pour les questions et les réponses aux questions voyez le recueil spécial des questions.

R

Radiophonie.

INSTITUT NATIONAL DE RADIODIFFUSION.

Conseil de gestion. — Désignation de trois membres.

Ann. — M. le président annonce qu'aucune candidature n'est présentée en opposition aux membres sortants : MM. Kuypers, Philippson et le baron Firmin van den Bosch, p. 1322. — Il est procédé au scrutin et M. le président annonce qu'il sera donné connaissance du résultat de ce scrutin au cours de la séance, p. 1322.

M. le président donne le résultat du scrutin et annonce que MM. Kuypers et Philippson obtiennent la majorité absolue que leur mandat sont renouvelés pour un terme de six ans, mais qu'il y a ballottage entre M. Firmin Van den Bosch et M. Charles du Bus de Warnaffe. M. le président demande si le Sénat est d'accord pour procéder immédiatement au scrutin de ballottage, p. 1326. — M. Segers déclare qu'il est autorisé à dire au Sénat que M. Charles du Bus de Warnaffe n'est pas candidat et propose, en conséquence de remettre le vote au mercredi suivant. M. Segers fait remarquer que l'on a fait confiance aux groupes et qu'il a été constaté que le nom du candidat du groupe catholique a été biffé sur 48 bulletins, ce qui constitue un fait grave et anormal, p. 1326. — Une discussion se produit à l'occasion du discours de M. Segers et du vote qui vient de se produire : MM. Hicguet, François, Van Roosbroeck, Van Fleteren, Volckaert, Huisman-Van den Nest, Segers, Vinck, le vicomte du Bus de Warnaffe font diverses observations, p. 1326. — M. Hicguet propose d'élire le baron F. Vanden Bosch par acclamations, M. le président déclare qu'il n'est pas possible d'admettre la proposition de M. Hicguet, et met aux voix la proposition de procéder immédiatement au scrutin, p. 1326. — Cette proposition est adoptée et il est procédé au scrutin, p. 1326. — M. le président communique au Sénat le résultat du scrutin et M. le baron Firmin Van den Bosch ayant obtenu 63 suffrages, est donc réélu pour un terme de six ans en qualité de membre du conseil de gestion de l'I. N. R., p. 1329.

Rapport et documents relatifs à la gestion et à l'activité de l'Institut national belge de radiodiffusion pendant l'exercice écoulé.

Ann. — Déposé par M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones, p. 1356.

Recouvrement de la nationalité. — V. Nationalité.

Régie des télégraphes et téléphones. — V. Télégraphes et téléphones.

Régime linguistique dans l'enseignement. — V. Enseignement.

Réglement du Sénat. — V. Chambres législatives : Sénat : Règlement.

Règlement judiciaire (Traités de conciliation, d'arbitrage et de). — V. Affaires étrangères : Droit international public.

Régularisations. — V. Budgets : Crédits supplémentaires, etc.

Réintégration dans les fonctions et emplois publics, en ce qui concerne les combattants, mobilisés, etc. — V. Emplois publics.

Réparation des dommages causés par les travaux exécutés dans les mines. — V. Organisation judiciaire.

Réparation des dommages de guerre. — V. 1° Guerre. — 2° Affaires étrangères : Guerre.

Réparations (Paiement des). — V. Interpellations au nom de M. le baron de Dorlodot.

Responsabilité des sociétés privées. — V. Droit commercial : Sociétés commerciales.

Revenus. — V. Impôts.

Roulage.

AUTOMOBILES.

Convention avec la France en vue d'éviter les doubles impositions. V. Impôts : Impôts directs : Doubles impositions.

POLICE DU ROULAGE.

Proposition de loi complétant les lois des 1er août 1899 et 1er août 1924 sur la police du roulage (due à l'initiative de M. Demets).

V. les nos 8 et 200 (session 1930-1931) du Sénat.

Doc. — N° 51. Rapport complémentaire fait par M. Hans. — Texte nouveau présenté par la commission des travaux publics. — Annexe : Erratum.

N° 62. Amendements présentés par le gouvernement.

N° 63. Texte adopté par le Sénat au premier vote.

N° 66. Rapport complémentaire fait par M. Hans. — Amendements présentés par la commission au texte adopté au premier vote.

Roulage. POLICE DU ROULAGE. *Proposition de loi complétant les lois des 1er août 1899 et 1er août 1924 sur la police du roulage (suite)*

Fixation du débat :

Ann. — M. Hans, rapp., fait remarquer l'importance et l'urgence de cette proposition de loi; fait remarquer que de très nombreux amendements y ont été présentés, et demande que la discussion en soit fixée au mardi après-midi 8 décembre, p. 155. — M. le président fait remarquer que M. Van Caenegem, m. t. p., lui a annoncé qu'il avait une communication à faire au début de ce projet, et estime qu'on devrait attendre cette communication pour prendre une décision, p. 155. — M. Van Belle estime que le projet pourrait, malgré cela, être inscrit à l'ordre du jour du mardi, et cette proposition est admise, p. 155.

Projet nouveau proposé par la commission d'accord avec l'auteur de la proposition de loi :

Au moment où la discussion va être abordée, M. le président annonce que, la commission des travaux publics ayant estimé que la proposition initiale donnait une solution imparfaite au problème qui lui était soumis, a rédigé un projet nouveau : « Sur la circulation des véhicules automobiles », et propose, l'auteur étant d'accord avec la commission sur le texte que celle-ci présente, de prendre le projet de loi de la commission comme base de la délibération, et la proposition de M. le président est admise, p. 160, 161.

Discussion générale et proposition d'ajournement :

Discours de M. Van Caenegem, m. t. p., qui, d'accord avec ses collègues de la défense nationale et de la justice, fait une déclaration au cours de laquelle il expose les motifs pour lesquels il demande l'ajournement du projet et propose la constitution d'un comité extraparlementaire placé sous l'égide de la commission sénatoriale, comité qui comprendrait des délégués des départements intéressés ainsi que la commission permanente de la circulation, p. 161, 162. — Interruptions de MM. Volckaert, Lippens, Digneffe, Dufrane, Demets, Ronvaux, p. 161, 162. — Discours de MM. Hans, rapp. (qui développe les motifs pour lesquels, contrairement à la demande de M. Van Caenegem, m. t. p., il insiste pour que la discussion de ce projet soit abordée immédiatement), Lippens (qui, tout en admettant la remise du projet, afin d'examiner les budgets en premier lieu, ne peut se décider à admettre le renvoi en commission, comme le propose ministre, estimant qu'on ne peut ajourner à des temps indéterminés un objet nécessaire à la sécurité du public; en abordant brièvement le fond du projet, développe les motifs pour lesquels il propose de l'examiner à des séances du matin), p. 162 à 165. — Interruptions de MM. Van Caenegem, m. t. p., Van Dieren, Volckaert, Barnich, Van Fleteren, p. 162 à 165. — M. le président fait remarquer qu'on aborde le fond du débat et demande qu'on se borne à examiner les différentes propositions en présence, p. 165.

M. Van Caenegem, m. t. p., fait remarquer que le premier ministre va probablement faire au Sénat la même proposition que celle qui, à la demande du gouvernement, a été adoptée à la Chambre : c'est-à-dire qu'il ne soit plus tenu de séances du matin, p. 165. — Observations de MM. Volckaert et Van Fleteren à ce sujet, p. 165.

Reprise de l'examen de la proposition d'ajournement : Discours de MM. Van Belle (qui estime que le gouvernement se dérobe au dernier moment à la discussion d'un projet dont la nécessité n'est pas contestable, et convie le Sénat à rejeter la proposition d'ajournement), de Brouckere (qui critique l'attitude du gouvernement et le dépôt tardif des amendements qu'il présente), Tschoffen (qui déclare ne pouvoir se rallier ni à l'ajournement ni à l'encommissionnement proposé par le ministre, mais, en tenant compte que le projet n'a pas été suffisamment examiné par les ministères compétents, propose de ne pas aborder immédiatement la discussion, mais de la maintenir à l'ordre du jour, afin que le problème soit résolu avant les vacances de Pâques), Van Caenegem, m. t. p. (qui déclare admettre la proposition de M. Tschoffen, sous réserve d'en entretenir son collègue de la justice), le baron Descamps (qui déplore les propositions successives d'ajournement de projets élaborés par les commissions du Sénat et qui propose, en faisant à son tour remarquer l'urgence de la question, l'ajournement à deux mois, c'est-à-dire à février), p. 165, 166. — Interruptions de MM. Van Dieren, Vinck, Van Caenegem, m. t. p., Volckaert, Ronvaux, p. 165, 166. — M. le président fait remarquer que le Sénat discute depuis une heure sur le point de savoir si, oui ou non, il discutera; déclare qu'il va donner la parole à MM. Van Fleteren et Hans, rapp., qui sont inscrits, après quoi il mettra aux voix les différentes propositions, p. 166. — Discours de M. Van Fleteren (qui demande, vu les nombreux amendements présentés, qu'on renvoie le projet à la commission, mais que le délai de fixation à deux mois soit le délai maximum), Hans, rapp. (qui déclare accepter la remise au deuxième mardi de février), p. 166, 167. — Observation de M. Vinck, p. 167.

Roulage. POLICE DU ROULAGE. *Proposition de loi complétant les lois des 1er août 1899 et 1er août 1924 sur la police du roulage (suite)*

La proposition de remise au deuxième mardi de février est unanimement admise et la proposition de M. Van Fleteren tendant au renvoi à la commission est également admise par le Sénat, p. 167.

Motion d'ordre de M. Volckaert :

M. Volckaert demande, par motion d'ordre, qu'au projet qui vient d'être ajourné soit rattaché une proposition concernant le transport des gros chariots, qui, souvent mal éclairés, causent de graves accidents, p. 167. — M. Van Caenegem, m. t. p., fait remarquer que ceci est un argument de plus pour l'ajournement, p. 167.

Fixation de la discussion :

Au début de la séance du 2 février, M. le président rappelle la décision prise par le Sénat d'aborder ce projet le mardi suivant, 9 février; fait remarquer au Sénat que la commission chargée de l'examen du projet doit se réunir le jeudi suivant, et estime que, celle-ci devant encore examiner de nouveaux textes, il serait difficile que le Sénat fût saisi en temps opportun du rapport complémentaire, p. 438. — M. le baron Boël, en sa qualité de président de la commission des travaux publics, déclare que la commission a fait preuve d'une grande activité, ayant, ainsi que les fonctionnaires, travaillé même pendant les vacances de Noël; que les questions du permis de conduire et de l'assurance obligatoire ont pris beaucoup de temps, mais que, le rapport étant prêt, la commission convoquée pour entendre la lecture du rapport et procéder, éventuellement, à son adoption, il prie le Sénat de fixer cette discussion au dernier mardi de février; M. le président Magnette estime qu'il serait prudent de ne pas fixer de date; M. le baron Boël insiste sur sa demande et la discussion est fixée au dernier mardi de février, p. 438.

Rapport complémentaire :

Dépôt, par M. Hans, du rapport complémentaire sur cette proposition de loi, p. 468 (4 février 1932). — M. le président estime que la discussion pourra être abordée le mardi suivant, p. 469. — Assentiment du Sénat.

Nouveau titre et texte à prendre pour base de la discussion :

Avant d'ouvrir la discussion générale, M. le président Magnette fait remarquer que le nouveau texte proposé par la commission, texte qui est annexé au rapport complémentaire, comporte un nouveau titre : « Projet de loi sur la police de la circulation routière »; M. le président fait remarquer encore que ce nouveau texte a été rédigé d'accord avec les ministres compétents; le Sénat décide de prendre ce nouveau texte comme base de la discussion et M. le président déclare que, en conséquence de cette décision, les amendements déposés au texte primitif viennent à disparaître, p. 504. — M. le président annonce également au Sénat que M. Van Caenegem, m. t. p., étant souffrant, c'est M. Cocq, m. j., qui le remplacera pendant la discussion générale, p. 504.

Discussion générale :

Discours de M. le baron Boël (qui commence par prier le Sénat d'excuser certaines erreurs qui se sont glissées dans les textes distribués au Sénat, par suite de la façon hâtive dont ils ont été imprimés, et rappelle que les modifications à y apporter ont dû être distribuées le matin même aux membres de l'assemblée, puis, à la demande de la commission et de son rapporteur, M. Hans, développe, en sa qualité de président de la commission, les directives qui ont été suivies dans l'élaboration du nouveau texte soumis aux délibérations du Sénat; estime que ce texte remédie aux lacunes existantes et rendra légale une police de la circulation qui doit s'imposer à tous les usagers de la route, y compris les piétons), p. 504 à 506. — Discours de M. Hans, rapp. (qui déclare qu'il n'exposera pas l'économie du projet, qui a pu être examiné, dans ses phases successives, par tous les sénateurs, mais attire l'attention de l'assemblée sur le fait que les dispositions proposées existent dans les lois en vigueur à l'étranger; que la commission n'a donc rien innové, mais a uniquement adapté un règlement désuet et incomplet aux exigences de la circulation moderne, telles que les a reconnues l'Europe occidentale tout entière; estime, en terminant, qu'en adoptant les textes qui lui sont proposés, la Haute Assemblée rendra à la collectivité un énorme service, la mettant à l'abri des graves dangers que fait subir la circulation automobile non contrôlée, tout en favorisant l'essor de l'industrie automobile et de la circulation), p. 506 à 508. — Discours de MM. Demets (qui développe notamment les motifs pour lesquels il estime que le problème de la circulation est un problème d'éducation; qui insiste pour qu'on fasse l'éducation des écoliers en cette matière et pour que des leçons de circulation soient données dans toutes les écoles normales; défend notamment l'obligation du permis de conduire; estime ensuite que le paiement immédiat de l'amende sera un véritable progrès; approuve la possibilité de prendre des arrêtés pour

Roulage. POLICE DU ROULAGE. *Proposition de loi complétant les lois des 1er août 1899 et 1er août 1924 sur la police du roulage (suite)*

réglementer éventuellement la circulation des piétons, et combat la limitation à 12 tonnes du poids des véhicules, puis termine en souhaitant l'adoption du projet), le duc d'Ursel (qui, tout en approuvant qu'on ait laissé à des arrêtés royaux le soin de régler de façon souple des questions relevant d'une technique en pleine évolution, critique que la commission ait attendu d'être en possession du texte de ces futurs arrêtés royaux avant de déposer son rapport; estime que ceci a l'inconvénient d'inciter le Sénat à discuter des textes de loi établis en concordance avec d'autres textes qu'il ne connaît pas et qu'il n'a même pas le droit de connaître, puis examine successivement les différents points du projet, notamment celui du permis de conduire; exprime, en terminant, le vœu que ceux qui auront à mettre les choses au point, après le vote de la loi, veuillent bien communiquer le texte de l'arrêté royal aux organismes compétents et qu'ils tiendront compte des remarques qui leur seront faites par ces organismes), Volckaert (qui se félicite en pensant que le projet va être voté par le Sénat, et rappelle que, plus de vingt-cinq ans auparavant, une proposition sur le roulage avait été présentée par M. Magnette; qu'elle avait fait l'objet d'un rapport de M. Braun, puis était devenue caduque par suite d'une dissolution; défend particulièrement la question de l'assurance obligatoire; cite des exemples à l'appui de ses observations et termine en se joignant aux membres de la commission pour que le projet soit voté au plus tôt par les deux Chambres), le baron de Dorlodot (qui demande qu'on précise les dispositions des articles 4 et 7 en ce qui concerne le degré de responsabilité du propriétaire du véhicule qui sera cause d'un accident), Lebon (qui appuie les considérations émises par M. le baron de Dorlodot et demande, à cette occasion, qu'on précise les responsabilités du propriétaire, mal définies, selon lui, notamment aux articles 3 et 4, puis fait diverses observations au sujet de l'article 7), le comte de Brouchoven de Bergeyck (qui, estimant que tout a été dit, que les discours prononcés et le remarquable rapport de M. Hans ont jeté une lumière suffisante sur le projet, se contente de demander un éclaircissement en ce qui concerne l'article 6 relativement à l'assurance obligatoire), p. 508 à 515. — Rectification au discours de M. le duc d'Ursel et à l'interruption de M. le baron Boël, p. 555. — MM. le baron Boël, Hans, rapp., et Demets répondent brièvement aux observations de MM. le baron de Dorlodot, Lebon et le comte de Brouchoven de Bergeyck, p. 513 à 515. — Interruptions de MM. François, Volckaert, Dierckx, le baron Boël, Van Fleteren, Lippens, le duc d'Ursel, le baron de Dorlodot, p. 508 à 515. — Rectification aux observations de M. le baron Boël, p. 555. — M. le président déclare la discussion générale close et annonce qu'on devra attendre le rétablissement de M. le ministre des transports pour aborder la discussion des articles, p. 515.

Projet servant de base à la discussion :

Avant que la discussion des articles ne soit abordée, M. le baron Boël déclare que la commission des travaux publics était dessaisie du projet, qu'elle n'a donc pas pu proposer de nouveaux amendements, mais que, au cours d'une réunion entre le président de la commission et le rapporteur, ceux-ci se sont mis d'accord sur les amendements proposés par le gouvernement, M. le président déclare que c'est le projet de la commission qui sert de base à la discussion, p. 544.

Discussion des articles :

Art. 1er. M. le président donne lecture du texte de la commission, p. 544. — Discours de M. le comte de Brouchoven de Bergeyck, qui déclare qu'il se rallie au projet, qu'il approuve le permis de conduire et l'assurance obligatoire, estime qu'il faudrait une sanction civile pour ceux qui ne seraient pas assurés), Van Caenegem, m. t. (qui déclare que cette clause sera insérée dans le règlement général), Digneffe (qui se félicite de l'introduction du permis de conduire, mais demande que l'on prenne des mesures pour ne pas entraver l'entrée en Belgique de touristes étrangers), le vicomte Berryer (qui salue l'introduction du sens unique, qui demande que l'on réglemente la circulation des cyclistes et se déclare partisan de la peine de prison pour les récidivistes), le duc d'Ursel (qui estime que les points soulevés par le vicomte Berryer sont déjà inscrits dans la loi), p. 544 à 546. — Interruptions de MM. Volckaert, le baron Boël, Van Caenegem, m. t. p., le baron de Mévius, le duc d'Ursel, Van Belle, Ronvaux, le comte de Brouchoven de Bergeyck, p. 544 à 546. — Discours de MM. le comte de Brouchoven de Bergeyck (qui estime qu'il existe une certaine confusion au sujet des observations, qu'il considère comme très judicieuses, faites par le vicomte Berryer et pense que cette confusion vient de ce que le Sénat ne connaît pas le texte de l'arrêté royal, puis se rallie aux observations faites par M. Digneffe en ce qui concerne les touristes étrangers), le baron de Mévius (qui appuie les observations de M. le vicomte Berryer en ce qui concerne les cyclistes, estime que ceux-ci devraient être contraints de porter une lumière à l'arrière de leur machine), Digneffe (qui estime que, dans les campagnes, il faudrait organiser une

Roulage. POLICE DU ROULAGE. *Proposition de loi complétant les lois des 1er août 1899 et 1er août 1924 sur la police du roulage (suite)*

surveillance par une police mobile), p. 546. — Interruptions de MM. Van Caenegem, m. t. p., Hans, rapp., Volckaert, p. 546. — L'article 1er est adopté, p. 546.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 546.

Art. 3. M. le président donne lecture du texte de la commission, p. 546. — M. Cocq, m. j., demande à développer à ce moment les amendements qu'il présente aux divers articles du projet, p. 547. — M. le duc d'Ursel le prie de ne les développer qu'au fur et à mesure que les articles seront mis en discussion, p. 547. — M. Cocq, m. j., défère au désir de M. le duc d'Ursel et développe son amendement à l'article 3, M. le duc d'Ursel donne lecture d'un amendement qu'il présente, p. 457. — M. le baron Boël, Van Caenegem, m. t. p., le comte de Brouchoven de Bergeyck, Hans, rapp., le duc d'Ursel, font diverses observations au sujet du permis de conduire en ce qui concerne les étrangers, p. 547. — M. le duc d'Ursel déclare retirer son amendement, p. 547. — M. Lebon fait remarquer que l'arrêté royal ne fait qu'interpréter la loi, que c'est à la législature qu'il appartient de fixer la portée des textes et indique le sens dans lequel l'amendement du gouvernement doit être accueilli, p. 547. — L'amendement du gouvernement est adopté et l'ensemble de l'article 3 ainsi amendé est adopté, p. 547.

Art. 4. M. le président donne lecture du texte de la commission et rappelle un amendement du gouvernement tendant à supprimer le mot « réglementaires » au premier alinéa, p. 547. — M. le baron de Dorlodot fait diverses observations au sujet de la responsabilité du propriétaire en ce qui concerne le permis de conduire de son chauffeur, p. 547, 548. — Observations de MM. Van Caenegem, m. t. p., François, Hans, rapp., le comte de Brouchoven de Bergeyck, le baron de Mévius, Van Belle, p. 547, 548. — M. Van Caenegem, m. t. p., fait une déclaration interprétative en ce qui concerne l'article 4 et fait remarquer que le gouvernement a déposé des amendements à l'article 7 et à l'article 11 en vue de prévoir simplement des peines de police pour les infractions à l'article 4, p. 548. — L'amendement du gouvernement est adopté et l'ensemble de l'article 4, ainsi amendé, est adopté, p. 548. — MM. Leyniers, Van Caenegem, m. t. p., le comte de la Barre d'Erquelinnes, Cocq, m. j., le duc d'Ursel et le baron Boël font encore diverses observations en ce qui concerne le degré de responsabilité des patrons propriétaires de véhicules automobiles, p. 548. — L'amendement du gouvernement est adopté et l'ensemble de l'article 4, ainsi amendé, est adopté, p. 548.

Art. 5. Adopté sans observations, p. 548, 549.

Art. 6. M. le président rappelle le texte de la commission et un amendement présenté par M. le duc d'Ursel, p. 549. — M. Volckaert soulève la question des personnes transportées le dimanche par des camions industriels au point de vue de l'assurance, p. 549. — Observations de MM. Jos. De Clercq, le duc d'Ursel, le comte de la Barre d'Erquelinnes, le baron Boël, Lebon, le baron de Mévius, Van Caenegem, m. t. p., François à ce sujet, p. 549. — M. le duc d'Ursel maintient son amendement et M. Van Caenegem, m. t. p., déclare que le gouvernement s'y rallie, p. 549. — M. le baron de Dorlodot fait encore diverses observations dans le but que le propriétaire sache nettement ce qu'il doit faire et ce que la police d'assurance doit contenir pour être en règle avec la loi, puis fait encore des observations au sujet de l'automobiliste étranger venant passer quelques jours en Belgique, p. 549, 550. — Observations à ce sujet : MM. Van Caenegem, m. t. p., Jos. De Clercq, Volckaert, p. 549, 550. — L'article 6 est adopté avec l'amendement de M. le duc d'Ursel, p. 550.

Art. 7. M. le président rappelle le texte de la commission ainsi qu'un amendement proposé par le gouvernement, p. 550. — M. Cocq, m. j., motive l'amendement du gouvernement qui tend à la suppression du 3° de cet article, p. 550. — Observations de MM. le comte de Brouchoven de Bergeyck, le duc d'Ursel et le baron de Dorlodot, p. 550. — L'amendement du gouvernement est adopté ainsi que l'ensemble de l'article 7, ainsi amendé, p. 550.

Art. 8. M. le président donne lecture du texte de la commission, d'une nouvelle rédaction proposée par M. le duc d'Ursel et d'un amendement proposé par le gouvernement, p. 550, 551. — M. le duc d'Ursel motive ses amendements, M. Cocq, m. j., motive les amendements du gouvernement, M. le baron Boël, président de la commission, déclare que la responsabilité du retard des amendements du gouvernement est un peu de la faute de la commission, p. 551, 552. — Interruptions de MM. Van Belle, le baron Boël, p. 552. — M. le duc d'Ursel déclare se rallier à la manière de voir du gouvernement et laisser tomber la partie de son amendement concernant les excès de vitesse, mais estime que le gouvernement est trop indulgent pour le coupable en état d'ivresse, p. 552. — MM. François, Cocq, m. j., Lebon, le comte de Brouchoven de Bergeyck, le duc d'Ursel, le baron de Dorlodot, Volckaert, Van Caenegem, m. t. p., Jos. De Clercq font encore diverses observations, p. 552, 553. — L'amendement de M. le duc d'Ursel est adopté et l'article 8 ainsi amendé est adopté, p. 553.

Roulage. POLICE DU ROULAGE. *Proposition de loi complétant les lois des 1er août 1899 et 1er août 1924 sur la police du roulage (suite)*

Art. 9 et 10. Adoptés sans observations, p. 553, 554.

Art. 11. M. le président donne lecture du texte de la commission et d'amendements présentés par le gouvernement, p. 554. — M. Cocq, m. j., indique la portée des amendements du gouvernement, p. 554. — M. le duc d'Ursel demande pourquoi le taux des amendes n'est pas indiqué au taux exact sans multiplication, p. 554. — M. Cocq, m. j., estime qu'il faut que la loi en discussion soit en harmonie avec les dispositions légales existantes, p. 554. — Observations de MM. Hans, le duc d'Ursel et le baron de Mévius, p. 554. — L'article 11 est adopté avec les amendements du gouvernement, p. 554.

Art. 12 et 13. Adoptés sans observations, p. 554.

At. 14. M. le baron de Mévius suggère, à l'occasion de cet article, que certaines personnes, honorablement connues, aient le droit d'aider à la surveillance des routes, p. 554, 555. — Observations à ce sujet par le comte de la Barre d'Erquelinnes, Jos. De Clercq, Volckaert, le duc d'Ursel, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Van Caenegem, m. t. p., le baron Boël, Ronvaux, p. 554, 555. — L'article 14 est adopté, p. 555.

Art. 15, 16 et 17. Adoptés sans observations, p. 555.

Art. 18. M. le baron Noël fait diverses observations et suggestions en réponse aux questions soulevées relativement à la manière dont il serait procédé pendant la période transitoire, p. 555. — M. Van Caenegem, m. t. p., estime que la solution préconisée par le baron Boël est bonne, p. 555. — L'article 18 est adopté, p. 555.

M. le président annonce que selon le règlement le projet sera, avant le second vote, renvoyé à l'examen d'une commission compétente et que le vote en seconde lecture aura lieu au cours d'une séance ultérieure, p. 555.

Au cours de la séance du 23 février, M. le président annonce que l'ordre du jour appelle l'examen de ce projet, estime que s'il ne devait guère donner lieu à discussion il pourrait être abordé, mais venant d'apprendre que M. Asou a déposé des amendements et que le gouvernement en a déposé un également, demande si M. Boël, président de la commission, ne jugerait pas préférable de soumettre ces amendements à la commission et remettre le second vote au lendemain, p. 581. — M. le baron Noël déclare que la commission s'est réunie et qu'elle est d'accord sur les amendements, mais accepte la remise au lendemain, afin que ses collègues puissent prendre connaissance du rapport et des amendements, p. 581. — Le Sénat admet la remise, p. 581.

Avant que le Sénat n'aborde la seconde lecture, M. Hans donne lecture : 1° des amendements présentés par M. Asou et estime que ces amendements sont devenus inutiles; 2° du rapport et des amendements proposés par la commission, p. 597, 598. — M. Asou déclare que les amendements qu'il a proposés étaient justifiés par des considérations émises par le Touring Club, mais déclare, à la suite des explications données par le rapporteur, être d'accord avec lui et retirer ses amendements, p. 597.

Second vote des articles amendés :

Art. 3. M. le comte de la Barre d'Erquelinnes demande, au nom de M. Pierlot (retenu éloigné du Sénat par un deuil), certaines dispositions spéciales en faveur des invalides de guerre, M. Van Caenegem, m. t. p., déclare ne pouvoir admettre la demande tendant à ce que les invalides conduisant une voiture depuis un an obtiennent d'office le permis de conduire, mais admettre l'adjonction d'un membre de la commission de prothèse de l'O. N. I. G. à la commission chargée de décerner le permis de conduire, p. 598. — L'article 1er est définitivement adopté, p. 598.

Art. 4. M. Demets pose une question en ce qui concerne la responsabilité du patron au sujet de l'état de santé de son chauffeur et M. Van Caenegem, m. t. p., déclare qu'il a donné une réponse dans le sens indiqué par M. Demets au cours de la discussion, p. 599. — L'article 4 est définitivement adopté, p. 599.

Art. 6. Définitivement adopté tel qu'il a été amendé, p. 599.

Art. 7. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote d'un amendement proposé par la commission au § 3 et rappelle que la commission propose la suppression du 5°, p. 599. — Les amendements de la commission sont adoptés, p. 599. — M. le président rappelle que, en conséquence de l'adoption de sa proposition tendant à supprimer le 5°, la commission propose une nouvelle rédaction pour le § 2 et donne lecture de cette nouvelle rédaction, p. 599. — M. Lebon demande que l'on ne supprime pas le mot « infractions », estimant que cela change le sens, M. Cocq, m. j., estime qu'il vaudrait mieux maintenir ce mot, même au prix d'une répétition, M. le baron Boël fait certaines observations, mais déclare être d'accord, p. 599, 600. — L'amendement proposé par la commission est adopté, p. 600. — L'ensemble de l'article 7, ainsi amendé, est définitivement adopté, p. 600.

Art. 8. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote ainsi que d'amendements de la commission, p. 600. — M. Demets propose de remplacer au sixième alinéa le mot « devra » par le mot « pourra », estimant que cela donnera un ton plus modéré à la loi qui n'a pas pour but de persécuter

Roulage. POLICE DU ROULAGE. *Proposition de loi complétant les lois des 1er août 1899 et 1er août 1924 sur la police du roulage (suite)*

les usagers de la route, mais bien de les protéger contre les abus, M. le baron Boël fait remarquer que la commission a été unanime à proposer le mot « pourra », que c'est d'après un amendement de M. le duc d'Ursel que le mot « devra » a été adopté par le Sénat, M. le baron de Dorlodot appuie la proposition de M. Demets et M. Cocq, m. j., déclare être d'accord, p. 600. — Un débat se produit au sujet de la définition du terme « en état d'ivresse » : Discours de MM. Demets, Volckaert, Lebon, le baron Boël, le baron de Dorlodot (qui propose de substituer le mot « pourra » au mot « devra » au § 4), Arm. Huysmans, Jos. De Clercq, Legrand, p. 601 à 603. — Observations de MM. le baron de Dorlodot, le baron de Mévius, Demets, Huisman Van den Nest, Van Overbergh, Cocq, m. j., Arm. Huysmans, Hans, rapp., Legrand, Volckaert, p. 601 à 603. — Pendant ce débat, M. le président estime qu'il existe une certaine confusion, l'amendement présenté par M. Demets et celui présenté par le baron de Dorlodot ne se rapportant pas au même paragraphe, M. le président donne une nouvelle lecture à cette occasion des dispositions en présence et déclare que le règlement permet en ce cas la présentation de nouveaux amendements, fait ensuite des observations au sujet de la procédure à suivre pour le vote, p. 601, 603. — M. Moyersoen propose un amendement au § 4, afin de rendre le texte plus clair et estimant qu'il ne peut être maintenu dans sa rédaction admise en première lecture, p. 603. — Observation de M. Lebon, p. 603. — M. Cocq, m. j., déclare admettre la proposition de M. Moyersoen, p. 603. — M. le président donne lecture de cet amendement, qui est adopté, p. 603. — M. Demets déclare ne pas insister sur son amendement, p. 603. — L'amendement de la commission est adopté et l'ensemble de l'article 8 est définitivement adopté tel qu'il vient d'être amendé, p. 603.

Art. 11. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote, p. 603. — M. Lebon indique une rectification qui doit être faite au texte flamand, p. 603. — M. le président donne lecture d'amendements proposés par la commission et ces amendements sont adoptés, p. 603 ,604. — M. Demets estime qu'il y a lieu de préciser que l'amende de 50 francs indiquée à cet article ne sera pas multipliée par 7 et M. Cocq, m. j., déclare qu'il ne peut être question de la multiplier, p. 604. — L'article 11 est définitivement adopté tel qu'il a été amendé, p. 604.

Les autres articles n'ont pas été amendés.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 87 voix contre 4 (MM. Bruneel de la Warande, le comte de la Barre d'Erquelinnes, le baron Delvaux de Fenffe et le baron de Moffarts), p. 615 (25 février 1932). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

S

Salaires des employés.

PORTION CESSIBLE OU SAISISSABLE.

Proposition de loi relative à l'incessibilité et à l'insaisissabilité des salaires des ouvriers et des appointements des employés et commis. — V. Commerce et industrie : Salaires des ouvriers.

Sauvetage maritime. — V. Marine.

Sciences et arts.

INTERPRÉTATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 25 NOVEMBRE 1815.

Proposition de loi interprétative de l'arrêté royal du 25 novembre 1815 (due à l'initiative de M. Asou).

Doc. — N° 9. Développements et proposition de loi.

N° 49. Rapport fait par M. le vicomte du Bus de Warnaffe.

Ann. — Dépôt, par M. Asou, de cette proposition de loi, p. 60.

La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et est renvoyée à la commission des sciences et des arts, p. 110.

Dépôt du rapport par M. le vicomte du Bus de Warnaffe, p. 466 (3 février 1932).

Discussion générale :

Discours de M. Asou (qui rappelle les rétroactes de la question de la restitution des tableaux de Rubens et Jordaens par le musée de Bruxelles à la ville de Tournai et développe à nouveau devant le Sénat le bien-fondé de la réclamation qui a donné lieu à sa proposition de loi), p. 525, 526. — Discours de M. Huisman Van den Nest (qui développe les motifs pour lesquels la proposition de loi de M. Asou est inconstitutionnelle, pourquoi une injonction ne peut avoir lieu de pouvoir à pouvoir, le pouvoir législatif ne pouvant lui-même faire des actes administratifs), p. 526 à 530. — Interruptions de MM. Asou, Du Bost, Despret, Petitjean, m. s. a., Van Overbergh, Leduc, p. 527 à 529. — M. Huisman Van den Nest reprend et termine son discours, commence par citer la conclusion de la brochure publiée par M. Leduc, afin de

Sciences et arts. INTERPRÉTATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 25 NOVEMBRE 1815. *Proposition de loi interprétative. Discussion générale (suite)*

réfuter les arguments du vicomte Terlinden, puis développe les motifs pour lesquels il estime qu'il ne faut pas séparer les œuvres réclamées par la ville de Tournai de leur ensemble, estimant que l'on inaugurerait, en envoyant les tableaux à Tournai, une politique artistique dont on ne trouverait l'équivalent dans aucun pays, p. 576, 577. — Discours de M. Despret (qui commence par rappeler les rétroactes de la question depuis le transport, en 1794, des tableaux à Paris, puis développe les motifs pour lesquels il estime qu'il est impossible que le Sénat admette la proposition de loi de M. Asou, la haute assemblée ne pouvant donner des ordres au ministre des sciences et des arts, celui-ci étant, dans l'espèce, dans la plénitude de ses pouvoirs ayant été saisi par la ville de Tournai d'une demande basée sur un droit civique et ayant donné à cette demande la solution qu'il a cru devoir lui donner, que, par conséquent, le parlement ne peut se substituer au chef du pouvoir exécutif, que la ville de Tournai n'a donc pas d'autre moyen à sa disposition que le recours au Roi), p. 577 à 580. — Interruptions de MM. le baron de Dorlodot, Leduc, Petitjean, m. s. a., Volckaert, François, Asou, le baron Descamps, Huisman Van den Nest, Van Fleteren, p. 577 à 580. — Discours de M. Petitjean, m. s. a. (qui commence par déclarer qu'il prend la parole au milieu du débat afin de permettre à M. Leduc de répondre éventuellement à la thèse qu'il compte défendre devant le Sénat, déclare ensuite qu'il n'entre nullement dans sa pensée de contrecarrer le développement du musée du Tournai ni de défendre son opinion par égoïsme bruxellois, mais attire l'attention du Sénat sur le danger qu'il y aurait, au point de vue juridique, à entrer dans la voie indiquée par M. Asou, termine en félicitant M. Asou de l'œuvre entreprise par Tournai pour donner à son musée tout l'effet utile, assure qu'il voudrait l'aider, mais voudrait aussi que M. Asou ne parlât pas comme Shylock et ne dise pas : « Ce sont ces deux morceaux-là qu'il me faut »), Vermeylen (qui déclare que, n'étant pas juriste, il va simplement exposer son point de vue, engage les Tournaisiens à considérer que leur proposition de loi peut avoir des conséquences graves, puis, tout en n'étant pas partisan de la centralisation, estime qu'il est préférable que les deux œuvres visées, qui sont parmi les plus remarquables de Rubens et Jordaens, soient admirées par des milliers de personnes à Bruxelles plutôt que par un nombre plus restreint à Tournai et suggère que, en compensation des tableaux réclamés, le ministre offre à Tournai, outre la décoration de son musée, un lot plus important d'œuvres que celui qui a précédemment été offert par M. Vauthier, m. s. a.), Van Fleteren (qui suggère, M. Asou ayant trouvé une certaine satisfaction dans la déclaration ministérielle, que l'on suspende le vote pour donner aux deux parties la possibilité d'arriver à une solution et ne pas provoquer, dans les circonstances graves de l'heure, un conflit entre le parlement et le gouvernement), p. 581, 585. — Interruptions de MM. Leduc, Goffin, Asou, François, Jos. De Clercq, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Huisman Van den Nest, Van Fleteren, Rutten, p. 582 à 584. — M. Huisman Van den Nest estime que la proposition de M. Van Fleteren est prématurée, la discussion n'étant pas terminée, p. 585.

M. Van Fleteren fait remarquer que la discussion va être terminée et qu'il a fait sa proposition à ce moment, afin que le Sénat soit encore en nombre, p. 585. — MM. Hubert, Huisman Van den Nest et François insistent pour que la discussion soit continuée avant que l'on ne statue sur la proposition de M. Asou, p. 585. — M. le président déclare que la proposition devra être soumise au Sénat, mais que les deux orateurs encore inscrits prendront d'abord la parole, p. 585.

Reprise de la discussion générale :

Discours de M. Leduc (qui ne refait pas devant le Sénat l'historique des faits qui ont amené le dépôt de la proposition de loi de M. Asou, ayant à deux reprises envoyé cet historique aux membres des deux Chambres, puis développe les arguments qu'il oppose aux discours prononcés et à la question d'inconstitutionnalité et termine en insistant pour que l'on rende, à la ville d'art qu'est Tournai, tout son lustre en lui restituant les tableaux visés par la discussion), p. 585 à 588 et 589 à 594. — Interruptions de MM. Despret, Van Overbergh, Petitjean, m. s. a., Huisman Van den Nest, Casterman, le vicomte du Bus de Warnaffe, Hubert, Asou, Van Fleteren, p. 585 à 593. — Discours de M. Volckaert (qui émet l'opinion que, plus on discutera la question au point de vue juridique, moins on comprendra, puis développe les motifs pour lesquels il estime, personnellement, que l'on doit rendre les tableaux à Tournai, termine en déclarant que, à son avis, le musée de Tournai peut amener en Belgique de nombreux visiteurs des départements du Nord et du Pas-de-Calais), p. 596. — M. le président rappelle la proposition faite par M. Van Fleteren et tendant à ajourner le vote afin d'éviter un conflit, que M. Petitjean, m. s. a., a proposé la remise à quinzaine et demande si le Sénat admet ces propositions, p. 596. — — M. Volckaert demande si une remise aussi lointaine ne risque pas de faire recommencer la discussion; M. le président Magnette déclare que ceci ne se peut pas, la discussion étant définitivement close et le vote seul étant réservé, que, ou bien une entente interviendra, et la proposition sera retirée, ou bien on ne s'entendra pas et le Sénat sera alors appelé à se prononcer; M. Van Overbergh demande l'avis du gouvernement, p. 596. — M. Petitjean, m. s. a., commence par faire remarquer que la solution présentée telle qu'elle l'a été par M. Volckaert est un peu naïve, puis déclare qu'il est désirable qu'il ne naisse pas un conflit d'attributions à propos d'une question de procédure très grave, en ce sens qu'elle ne vise pas uniquement la restitution de deux tableaux, prie donc l'assemblée de se rallier à la proposition de remise de M. Van Fleteren, afin de lui donner le temps de rechercher, en toute bonne volonté, un terrain d'entente, p. 596, 597. — Observation de M. Volckaert, p. 597. — Le Sénat admet la proposition de M. Van Fleteren et le vote est, éventuellement, remis à quinzaine, p. 597.

Arrangement à l'amiable.

Motion d'ordre de M. Asou, qui annonce que des pourparlers sont engagés entre M. Petitjean, m. s. a., Leduc et lui-même, au sujet de l'arrangement à l'amiable que pourrait avoir la question des tableaux de Tournai, et, espérant, vu la bonne volonté qui se manifeste de part et d'autre, que l'on arrivera à une solution satisfaisante, propose la remise à huitaine de la discussion, p. 685. — M. le président estime que le Sénat est heureux d'apprendre que cette affaire est en bonne voie d'arrangement et que, dans ces conditions, le Sénat ne verra aucun inconvénient à la remise, p. 685. — M. François propose la remise à quinzaine ou après les vacances de Pâques, p. 685. — M. Petitjean, m. s. a., demande, dans le cas où le Sénat aurait l'intention de siéger la semaine avant Pâques, que l'on remette à quinzaine et cette demande est unanimement admise, p. 685.

M. Asou fait une déclaration par laquelle il annonce que, bien que persistant à croire que les réclamations de la ville de Tournai étaient justifiées, la discussion à laquelle sa proposition de loi a donné lieu ayant démontré que cette proposition soulevait des questions juridiques délicates et menaçait de provoquer entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif un conflit que les difficultés de l'heure rendait particulièrement inopportun, déclare que, répondant aux dispositions conciliantes de M. Petitjean, m. s. a., ils sont, M. Leduc et lui-même, entrés en pourparlers avec lui, que ces pourparlers ont abouti, que les compensations obtenues étant de nature à donner satisfaction à la ville de Tournai, il annonce, d'accord avec M. Leduc et les autres signataires de la proposition de loi, que celle-ci est retirée, p. 855. — Discours de M. Petitjean, qui déclare que le gouvernement, en tant que pouvoir exécutif, n'entend, dans la dite question des tableaux de Tournai, n'abandonner ni son point de vue ni sa liberté de disposition des biens nationaux, que, cependant, répondant à l'effort de la ville de Tournai pour y créer un centre d'art, il a voulu, en quelque sorte, en compléter les collections en y déposant un certain nombre d'œuvres d'art sur le choix desquelles il a pu se mettre d'accord avec la ville de Tournai, et termine en déclarant que le gouvernement est heureux de constater que le conflit est aplani, p. 856. — Discours de M. Leduc, qui déclare, au nom de la ville de Tournai, qu'elle renonce à toute prétention au dépôt dans son musée des beaux-arts des tableaux : *L'Adoration des Mages*, de Rubens, et le *Saint-Martin*, de Jordaens, moyennant le dépôt au musée de cette ville d'un certain nombre de tableaux, dont il donne la liste, puis commente la déclaration faite par M. Asou à l'occasion de l'annonce du retrait de la proposition de loi, p. 856. — M. le vice-président baron Descamps applaudit au nom du Sénat à l'accord intervenu en formant des vœux pour la grandeur artistique de la ville de Tournai, dont les intérêts ont été si bien défendus par MM. Asou et Leduc, p. 856.

Secrétaires du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Bureau définitif.

Semaine de quarante heures aux travaux publics. — V. Interpellations au nom de MM. De Bruyn et Toch.

Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

Sérum antidiphtérique (Convention relative au). — V. Affaires étrangères : Hygiène.

Service militaire. — V. Armée : Milice.

Services publics d'autobus et d'autocars. — V. Transports.

Société nationale des chemins de fer. — V. Chemins de fer.

Sociétés.. — V. Impôts : Fusion de sociétés.

Sociétés commerciales. — V. Droit commercial.

Sociétés coopératives. — V. Droit commercial : Sociétés commerciales.

Sociétés mutualistes (Subsides aux). — V. Interpellations au nom de M. Demets.

Sous-officiers. — V. Armée.

Sucres. — V. Impôts : Douanes et accises.

Sûreté publique (Magistrats chargés de fonctions d'administrateur). — V. Pensions : Magistrats, etc.

Syndicat national des agents des chemins de fer, postes, télégraphes, etc. — Intervention auprès du fonds de crise. — V. Interpellations au nom de M. De Bruyn.

T

Tableaux restitués à la ville de Tournai. — V. Sciences, arts et lettres : Interprétation de l'arrêté royal du 25 novembre 1815.

Tarifs des chemins de fer. — V. Chemins de fer.

Tarifs postaux. — V. Postes.

Taxes. — V. Impôts.

Télégraphes et téléphones.

RÉGIE.

Bilans et comptes de profits et pertes 1930-1931 *et* 1931-1932. — *Bilans et comptes de profits et pertes de la régie des télégraphes et téléphones pour la période du* 1er *novembre* 1930 *au* 28 *février* 1931 *et pour l'exercice* 1931-1932. *Observations du comité de surveillance. Réponse du ministre et rapport de gestion.*

Ann. — Dépôt de ces documents par M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones, p. 1404.

Comptes pour l'exercice 1932-1933. — *Projet de loi relatif aux comptes de la régie des télégraphes et des téléphones pour l'exercice financier* 1932-1933.

V. les nos 21, 65 et 126 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 57. Projet transmis par la Chambre des représentants. Tableaux.

N° 68. Rapport fait par M. de Spot.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 11 février 1932, p. 518. — Le projet est renvoyé à la commission des postes, télégraphes et téléphones.

M. de Spot donne, en français et en flamand, lecture de son rapport, p. 594.

Discussion générale :

Discours de M. Bovesse, m. p. t. t. (qui commence par déclarer qu'il est un peu pris au dépourvu par la discussion de ce projet, puis répond brièvement aux observations présentées dans son rapport par M. de Spot : 1° relativement à un amendement qu'il admet avoir été déposé un peu tardivement par le gouvernement et qui a pour but, en ce qui concerne son département, la solution de la crise; 2° aux travaux de la régie des télégraphes et téléphones, p. 594. — Interruption de M. Volckaert, p. 594. — Discours de M. De Bruyn (qui, vu la nécessité de voter ce projet avant le 1er mars, expose brièvement comment il estime que, malgré les charges très lourdes qui pèsent sur elle, la régie se comporte très honorablement en cette période de crise, mais qu'elle est loin d'avoir été traitée par l'État comme elle aurait dû l'être; termine en souhaitant, dans l'intérêt du personnel, qu'il faut occuper, que tous les travaux qui peuvent l'être soient confiés au personnel de la régie), p. 594, 595. — Discours de M. Bovesse (qui répond brièvement au discours de M. De Bruyn), p. 595.

Les articles du compte de prévision sont adoptés sans observations, p. 595. — Voyez l'annexe à la fin de la séance du 24 février 1932, p. 605 à 607.

L'article unique contenant le projet de loi est adopté, p. 595.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 58 voix contre 45 et 2 abstentions, p. 596 (24 février 1932). — Se sont abstenus : MM. Segers et de Spot, p. 596. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Emprunt à contracter à l'étranger. — Projet de loi autorisant la conclusion, à l'étranger, de l'emprunt à contracter par la régie des télégraphes et téléphones.

V. les nos 317 et 319 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 197. Rapport fait par M. Jos. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 septembre 1932, p. 1549. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Télégraphes et téléphones. RÉGIE. *Emprunt à contracter à l'étranger (suite)*

Au début de la séance du 14 septembre, M. Bovesse, m. p. t. t., demande que, avant de terminer le projet relatif aux opérations d'emprunt et de trésorerie, on donne un tour de faveur à ce projet de loi et que l'on en aborde immédiatement la discussion, p. 1552. — M. de Brouckere estime que ce projet est tellement lié à celui relatif aux opérations d'emprunt et de trésorerie que la discussion générale de l'un des projets est celle de l'autre, et que le Sénat se trouverait dans une singulière position s'il approuvait l'un, puis repoussait l'autre; M. Bovesse, m. p. t. t., estime que les projets ne sont pas aussi liés que M. de Brouckere l'estime, puis indique brièvement l'économie du projet; fait remarquer en terminant qu'il ne s'agit que d'une pure application d'une loi antérieure, p. 1562. — M. de Brouckere persiste dans sa manière de voir et M. Bovesse, m. p. t. t., déclare ne pas insister, p. 1562.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1575, 1576.

M. le baron de Dorlodot fait remarquer qu'il avait demandé la parole à l'article 1er, p. 1576. — M. le président fait remarquer que les articles sont votés et exprime son regret au baron de Dorlodot, p. 1576. — M. le baron de Dorlodot demande la parole pour un rappel au règlement; M. le président déclare que M. le baron de Dorlodot peut développer ses observations en motivant son abstention, p. 1676. — Observations de MM. le baron de Dorlodot et Van Fleteren à l'occasion de la réponse de M. le président, p. 1576. — M. Moyersoen prend la parole pour un rappel au règlement afin de faire remarquer que M. le baron de Dorlodot a demandé la parole pour un rappel au règlement; que, d'après le règlement, c'est son droit absolu de l'obtenir; M. Moyersoen prie donc très respectueusement M. le président de la lui accorder, p. 1576. — M. le président accorde la parole à M. le baron de Dorlodot; M. le baron de Dorlodot fait remarquer que la discussion sur les projets financiers a été brusquement close parce que l'on a désiré qu'il n'en fût plus parlé, et tient à déclarer qu'il votera contre le projet en discussion, parce qu'il ne peut admettre que l'on contracte des emprunts à des taux de défiance, ainsi que cela a été fait récemment, et que l'on donne à l'étranger avec une garantie-or, des intérêts de 7 ½ et 8 p. c., que le contribuable devra payer pendant de longues années, p. 1576. — Observations de M. Segers, p. 1576. — M. Bovesse, m. p. t. t., demande la parole, mais, en présence des protestations que cette demande soulève, déclare y renoncer, p. 1576. — M. le président déclare l'incident clos, p. 1576.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 73 voix contre 39 et une abstention, p. 1576 (14 septembre 1932). — S'est abstenu : M. Van Dieren, p. 1576. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Téléphones. — V. Télégraphes et téléphones.

Terrains non utilisés par les services publics : Cession aux anciens propriétaires. — V. Expropriations.

Territoires rédimés : Accord avec la France au sujet des dommages de guerre. — V. Affaires étrangères : Guerre.

Tissus (Droits sur certaines catégories de). — V. Impôts : Douanes : Droits supplémentaires, etc.

Tissus pour l'armée (Adjudication de la fourniture de). — V. Interpellations, au nom de M. Hannick.

Titres de la Compagnie intercommunale des eaux et de la Société nationale de distribution d'eau. — V. Finances : Emprunts.

Tournai (Tableaux restitués à la ville de). — V. Sciences, arts et lettres : Interprétation de l'arrêté royal du 25 novembre 1815.

Traitements.

RÉDUCTION DE 10 P. C. — V. Finances : Equilibre budgétaire.

Traités et conventions avec des pays étrangers. — V. Affaires étrangères, aux différentes sous-rubriques (Droit international, Impôts, etc.) que ces traités et conventions intéressent.

Transferts. — V. Budgets : Crédits supplémentaires, etc.

Transports.

AUTOBUS ET AUTOCARS.

Projet de loi portant revision de la législation sur les services publics d'autobus et d'autocars.

V. les nos 330 (session 1929-1930), 108, 122 et 265 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants, 214 (session 1930-1931) du Sénat.

Transports. AUTOBUS ET AUTOCARS. *Projet de loi portant revision de la législation sur les services publics (suite)*

Doc. — N° 69. Rapport fait par M. le comte de la Barre d'Erquelinnes.

Ann. — Dépôt du rapport par M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 615 (25 février 1932).

M. Van Isacker demande au Sénat s'il ne lui conviendrait pas d'aborder immédiatement l'examen de ce projet de loi, qui devrait être voté avant les vacances de Pâques, et le Sénat décide d'interrompre le budget de l'agriculture et de passer immédiatement au projet sur les autobus et autocars, p. 667.

Discussion générale :

Discours de MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp. (qui commence par féliciter M. Lippens, ministre des transports dans le cabinet précédent, et M. Van Isacker, ministre en fonctions, sur ce projet de loi, puis expose au Sénat les considérations qu'il ajoute à son rapport afin que l'assemblée se rende compte combien la loi en discussion est bonne et même nécessaire, étant de nature à assurer un meilleur développement des moyens de transport en Belgique), Digneffe (qui fait un commentaire des textes en discussion, afin d'acter que l'intention du gouvernement est de respecter les droits acquis des sociétés existantes, dans la mesure dans laquelle il est équitable de tenir compte de ces droits, sans laisser enrayer le progrès en matière d'organisation de transports en commun), Van Isacker, m. t. (qui répond à M. Digneffe et précise la portée de l'article 6 visé par M. Digneffe), Volckaert (qui insiste sur quelques points spéciaux : notamment l'assurance obligatoire pour les autobus, celle de l'entretien permanent du matériel, puis demande que le cahier des charges fixe des clauses de déchéance), p. 667 à 670. — Interruptions de MM. Demets, le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., Digneffe, Van Isacker, m. t., p. 668 à 670. — Discours de M. Digneffe (qui estime que le ministre a l'intention d'élaborer un réglement général visant l'organisation des services publics par autobus), le duc d'Ursel (qui attire notamment l'attention du Sénat sur le § de l'article 3 qui prévoit l'établissement d'un comité consultatif des autobus, estime que, bien que ces comités puissent rendre de grands services, il se demande, vu la dépense que cela entraîne et la crainte que des successeurs peu zélés du ministre en fonctions se déchargent de leurs responsabilités sur ce comité, si ces raisons ne rendent pas sa création peu souhaitable), le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp. (qui répond au discours de M. Volckaert), le chevalier Dessain (qui demande comment on fera pour appliquer la loi aux autobus, aux autocars et aux camions faisant le service des marchés), Van Isacker, m. t. (qui répond au chevalier Dessain), p. 670, 671. — Interruptions de MM. Van Isacker, m. t., le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp. (qui se déclare notamment tout à fait d'accord au sujet de la réponse donnée par le ministre au chevalier Dessain en ce qui concerne le service des marchés), p. 670, 671.

Discussion des articles :

Art. 1er à 5. Adoptés sans observations, p. 671, 672.

Art. 6. Discours de MM. Legrand (qui attire l'attention du ministre sur certaines situations spéciales qui peuvent se présenter en ce qui concerne les concessions accordées sans adjudications), le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp. (qui estime que l'observation développée par M. Legrand semble plus théorique que pratique), Van Isacker, m. t. (qui répond à M. Legrand et estime qu'il convient d'envisager en premier lieu l'intérêt public avant celui des exploitants), p. 672, 673. — M. Legrand déclare être d'accord avec le ministre, p. 673. — L'article 6 est adopté, p. 673.

Art. 7. Observations de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes (qui pose une question au ministre au sujet des alinéas auxquels s'applique la condamnation conditionnelle), Van Isacker, m. t., (qui répond à cette question), Van Dieren (qui, en tant qu'avocat estime qu'il faut autant que possible ne pas retirer aux intéressés le bénéfice de la loi sur la condamnation conditionnelle et demande, en conséquence, que le vote sur cet article soit réservé jusqu'au moment où le Sénat sera plus nombreux), p. 673, 674. — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., demande que le Sénat s'en tienne à l'interprétation donnée par le ministre; le baron de Dorlodot demande, si le fait du vote de la loi interrompra l'exploitation d'une ligne existante non autorisée, Van Isacker, m. t., déclare qu'il tiendra compte des situations spéciales, la loi permettant des autorisations provisoires à accorder par le ministre, mais insiste pour que le Sénat ne suive pas M. Van Dieren et adopte le texte qui lui est soumis, p. 674. — Observations de M. Van Dieren, qui insiste notamment sur sa demande qui entraînerait le rejet de l'alinéa 7, p. 674. — Il est fait diverses observations au sujet de la demande de M. Van Dieren par MM. Volckaert, Van Isacker, m. t., Van Dieren (qui insiste sur le point qu'il demande simplement que le vote sur l'article 7 soit réservé), le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., p. 674. — M. le président fait remarquer que la demande de M. Van Dieren constitue un amendement puisqu'elle entraîne la suppression d'un alinéa, M. Van Dieren, dans ce cas, demande à pouvoir prendre la parole sur l'article 7 dans une prochaine séance, M. Volckaert fait remarquer que l'adoption d'un amendement entraînerait le renvoi à la Chambre et demande que l'on termine immédiatement l'examen des articles, p. 674. — M. le président met aux voix la demande de remise de M. Van Dieren et cette demande est rejetée par assis et levé, p. 674. — En conséquence, M. le président met aux voix l'article 7 tel qu'il a été transmis par la Chambre et cet article est adopté, p. 674.

Art. 8 à 13. Adoptés sans observations, p. 675.

Art. 14. M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., fait remarquer que cet article a été introduit par le collège des questeurs afin que les libre parcours des membres du parlement soient respectés et insiste pour que, dans les cahiers des charges l'on établisse également des tarifs spéciaux pour les invalides, pour les familles nombreuses et les abonnements ouvriers, M. Van Dieren insiste sur les observations de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes en ce qui concerne les invalides, p. 675, 676. — L'article 14 est adopté, p. 676.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 107 voix et 3 abstentions, p. 684 (8 mars 1932). — Se sont abstenus : MM. Demets, Dierckx et Huisman Van den Nest, p. 685. — Le projet est soumis à la sanction royale.

POLITIQUE DES TRANSPORTS. — V. Interpellations au nom de M. Barnich.

Travail.

V. l'ensemble de la rubrique : Commerce et industrie.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — V. 1° Assurances sociales; 2° Affaires étrangères : Assurances sociales; 3° Marine : Sauvetage maritime.

INSPECTION DU TRAVAIL. — V. Commerce et Industrie.

JOURNÉE DE HUIT HEURES DANS L'INDUSTRIE DU BATIMENT. — V. Interpellations au nom de MM. Hans et Van Belle.

MINES. — V. la rubrique spéciale.

SALAIRES ET APPOINTEMENTS.

Portion cessible ou saisissable. — V. Commerce et industrie : Salaires des ouvriers.

Travaux du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : *a*) Travaux du Sénat; *b*) Fixation de l'ordre du jour.

Travaux publics.

ARRÊT DES TRAVAUX OCCUPANT LES CHOMEURS. — V. Interpellations au nom de M. Vinck.

SEMAINE DE QUARANTE HEURES. — V. Interpellations au nom de MM. De Bruyn et Toch.

Trésorerie (Opération de). — V. Finances : Emprunt et trésorerie.

Tribunaux (compétence en matière de dégâts miniers). — V. Organisation judiciaire : Compétence : Juges de paix : Extension de compétence.

V

Valorisation du froment. — V. Agriculture : Mesures en vue d'atténuer la crise.

Vente de charbon. — V. Commerce et industrie : charbon.

Ventes publiques, en détail, de marchandises neuves. — V. Commerce et industrie.

Vice-présidents du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Bureau définitif.

Vicinaux. — V. Chemins de fer.

Vieillesse. — V. 1° Assurances sociales : *a*) Pensions de vieillesse; *b*) Employés. — 2° Affaires étrangères : Assurances sociales : Convention avec les Pays-Bas.

Voitures à voyageurs de la S. N. des Chemins de fer : renouvellement. — V. Chemins de fer.

W

Weert. — V. Communes : limites séparatives : Hamme et Weert.

Weywertz. — V. Communes : Erection.

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.